



Assemblée générale

Distr. générale
29 mai 2000
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session
Point 120 de la liste préliminaire*
Planification des programmes

Exécution des programmes de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 1998-1999

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-5	2
II. Renforcement des modalités de contrôle de l'exécution	6-13	4
III. Exécution des programmes pour l'exercice biennal 1998-1999 : vue d'ensemble.	14-35	6
IV. Utilisation des ressources	36-40	20
V. Évaluation qualitative de l'exécution des programmes	41-55	22
VI. Constatations et conclusions.	56-60	25
Annexe		
Exécution des programmes par chapitre du budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999		27

* A/55/50.

** Le non-respect des délais prévus est dû au retard pris par certains départements.

Résumé

Conformément aux dispositions en vigueur, le Secrétaire général rend compte à l'Assemblée générale de l'exécution des programmes de l'Organisation après la fin de l'exercice budgétaire.

Le budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999 comprenait 22 830 produits quantifiables inscrits sous les différents programmes. Compte tenu des 457 produits reportés de l'exercice biennal précédent et des 2 079 autres ajoutés en cours d'exercice par les organes délibérants, le nombre total des produits demandés par ceux-ci s'établissait à 25 366. Si l'on y ajoute les 1 732 produits dus à l'initiative du Secrétariat, ce sont 27 098 produits qui devaient être exécutés au cours de l'exercice. Au total, 24 025 d'entre eux ont été exécutés, ce qui a nécessité 34 589 mois de travail, soit 70 % du capital temps dont disposait le Secrétariat, qui a consacré les 30 % restants à la coopération internationale, à la coordination et à la liaison interinstitutions et aux activités de coopération technique. Le taux d'exécution moyen est de 88 %, et varie entre 68 % et 100 % selon les chapitres du budget.

Le rapport donne également des informations sur les mesures prises pour renforcer le contrôle de l'exécution des programmes dans tous les services du Secrétariat et les systèmes informatiques mis en place à cet effet.

Enfin, l'Assemblée générale ayant demandé de faire davantage de place à l'analyse qualitative, on a inclus, pour chaque chapitre du budget, un résumé des principaux aspects qualitatifs de l'exécution des programmes.

I. Introduction

1. Le contrôle de l'exécution des programmes fait partie intégrante du cycle de planification des programmes, de budgétisation, de contrôle et d'évaluation de l'Organisation des Nations Unies. Le Règlement régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation a été adopté par l'Assemblée générale dans sa résolution 37/234 du 21 décembre 1982 et les règles correspondantes ont été promulguées et publiées sous la cote ST/SGB/PPBME/Rules/1 (1987). Le Règlement a par la suite été modifié par l'Assemblée à la section A de sa résolution 42/215 du 21 décembre 1987, puis à la section III de sa résolution 53/207 du 18 décembre 1998. Les modifications des règles consécutives à ces révisions ont été publiées par le Secrétaire général dans le document A/54/125 du 7 juin 1999. Dans sa résolution 54/236 du 23 décembre 1999, l'Assemblée générale, ayant examiné le rapport du Comité du programme et de la coordination (CPC) sur les travaux de sa trente-neuvième session¹, a demandé instamment au Secrétaire général de publier au plus tôt la version révisée des règles pertinentes correspondant à la version révisée du Règlement, en prenant intégralement en compte les recommandations formulées par le Comité au paragraphe 47 de son rapport.

2. L'article VI du Règlement révisé, intitulé « Contrôle de l'exécution du programme », est libellé comme suit :

« Article 6.1. Le Secrétaire général contrôle les résultats obtenus grâce à l'exécution des produits prévus dans le budget-programme approuvé par l'intermédiaire d'un groupe central établi au Secrétariat. Après la fin de l'exercice biennal, le Secrétaire général rend compte à l'Assemblée générale, par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination, de l'exécution du programme pendant ledit exercice. »

Article 6.2. Un sous-programme inclus dans le budget-programme ne peut être remanié en totalité ni un nouveau programme inclus sans l'approbation préalable d'un organe intergouvernemental et de l'Assemblée générale.

Article 6.3. Le Secrétaire général communique le rapport sur l'exécution du programme biennal à tous les États Membres au plus tard à la fin du premier trimestre qui suit la fin de l'exercice biennal. »

Le présent rapport a été établi par le Bureau des services de contrôle interne, conformément aux dispositions de l'article VI et au rapport du Secrétaire général sur les méthodes adoptées pour contrôler l'exécution des programmes et pour en rendre compte (A/46/173), que l'Assemblée générale a approuvé dans sa résolution 47/214.

3. Le rapport contient une analyse de l'exécution des programmes, sous l'angle des produits décrits dans le budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999. Il donne des informations sur les modifications apportées au programme de travail en cours d'exécution, y compris les activités nouvelles ajoutées par les organes délibérants ou le Secrétariat. Il contient un exposé des raisons pour lesquelles certains produits n'ont pas été exécutés et une ventilation par source de financement des ressources utilisées. Enfin, il donne également des renseignements sur l'exécution des activités décrites en termes généraux dans le budget-programme, sans être assorties d'indications quantitatives, telles que celles concernant la coopération internationale ou la coordination et la liaison interinstitutions, et les activités opérationnelles.

4. Au moment d'établir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999, les directeurs de programme ont été invités à décrire clairement, de manière concise, les activités et services prévus. En outre, il a été décidé de quantifier une plus forte proportion que par le passé des produits entrant dans les principales catégories d'activités de fond, ce qui explique que le nombre total de produits inclus dans la base de données servant actuellement au contrôle de l'exécution est supérieur à celui des produits quantifiés au cours de l'exercice 1996-1997. Les statistiques relatives à l'exécution des produits qui figurent dans le présent rapport ont été établies conformément aux dispositions de l'alinéa d) de la règle 106.1 du PPBME révisé (voir A/54/125, p. 33). Comme dans les rapports précédents, il est rendu compte des activités des services de conférence et des services administratifs sur la base d'indicateurs du volume de travail.

5. À sa trente-huitième session, en juin 1998, le CPC a estimé qu'il faudrait à l'avenir, dans les rapports sur l'exécution des programmes, mettre davantage l'accent sur l'analyse qualitative afin de rendre compte du succès avec lequel les activités programmées avaient été menées (A/53/16, par. 33)². L'Assemblée générale a souscrit à cette observation dans sa résolution 53/207, dans laquelle elle a aussi prié le Secrétaire général d'inclure dans son rapport sur l'exécution des programmes de l'Organisation pour l'exercice biennal 1998-1999 des éléments d'information probants sur l'incidence que la réforme de l'Organisation et la restructuration du Secrétariat auraient eue sur l'exécution des programmes au cours de l'exercice. En

conséquence, on a inclus dans le présent rapport une analyse qualitative de l'exécution des programmes, par chapitre du budget, et de l'incidence de la réforme en cours.

II. Renforcement des modalités de contrôle de l'exécution

6. L'une des lignes de force de la réforme entreprise par le Secrétaire général a consisté à renforcer les pouvoirs, les responsabilités et les obligations des directeurs de programme pour leur donner les moyens d'exécuter efficacement les programmes qui leur sont confiés. Pour donner corps à cette stratégie et intégrer progressivement aux activités de contrôle un volet évaluation de l'exécution, le Secrétaire général adjoint à la gestion et le Secrétaire général adjoint aux services de contrôle interne ont publié conjointement, en novembre 1997, des directives régissant le contrôle de l'exécution des programmes et l'évaluation. Ces directives insistent sur la responsabilité qui incombent aux chefs de département ou de bureau d'assurer en permanence un contrôle interne efficace de l'exécution des programmes, comme l'exige la règle 106.2 du PPBME. Il leur a été demandé de ne pas se contenter de contrôler l'exécution des produits ou la prestation des services prévus, mais de faire également un effort concerté pour identifier les principaux destinataires des produits et services fournis, suivre à l'aide d'indicateurs les utilisations qui sont faites de ceux-ci et chercher plus activement à satisfaire les usagers. Ils ont également été invités à renforcer les procédures de contrôle de l'exécution des programmes et à mettre en place des systèmes informatiques qui permettent au Bureau des services de contrôle interne d'accéder aux données nécessaires, en mode lecture uniquement, sans avoir besoin de rapports imprimés.

7. Tous les départements et bureaux mentionnés dans le présent rapport ont mis en place des systèmes de contrôle, mais la conception de ceux-ci varie, de même que la structure et les technologies retenues. La plupart sont des systèmes classiques consistant à établir, à partir des directives données par la hiérarchie, des plans de travail structurés, présentés sur support papier : chaque unité administrative chargée d'un sous-programme a établi un plan de travail décrivant les attributions générales de l'unité, ses fonctions et les tâches assignées pour chacune des années de l'exercice. Les plans ainsi établis pour ces unités ont ensuite servi à définir toutes les activités des unités subsidiaires dont elles sont composées. Divers éléments des plans de travail ont été incorporés aux plans de travail individuels établis pour les fonctionnaires dans le cadre du système de notation. Comme prévu par celui-ci, le travail des fonctionnaires a été revu au milieu et à la fin de la période de notation. Pour assurer le contrôle, les informations réunies périodiquement sur l'exécution du programme de travail ont été centralisées par un coordonnateur, des réunions du personnel ont été organisées à différents échelons pour évaluer les progrès accomplis et chaque chef de département ou de bureau a dressé le bilan global avec ses collaborateurs de haut niveau. Les discussions auxquelles cette procédure a donné lieu ont souvent été facilitées par un examen préalable détaillé réalisé par un groupe spécial chargé de contrôler l'exécution des produits programmés, en veillant à l'application des recommandations pertinentes des organes de contrôle, et par des évaluations internes et externes. Les problèmes nécessitant une réorganisation du travail ou une réaffectation de ressources ont été recensés et des recommandations concernant les mesures à prendre ont été formulées. Toutes les unités ont en commun d'avoir tenu des statistiques sur l'exécution du programme de travail.

8. Certaines unités sont allées plus loin, telle la Commission économique pour l'Afrique (CEA) qui a établi des procédures et systèmes de contrôle, en élaborant des directives pour la gestion des programmes, dans lesquelles elle a décrit les outils à employer (plan d'exécution du programme et définition des tâches, par exemple), donné leur mode d'emploi et arrêté des procédures de contrôle de la qualité et des critères d'évaluation des résultats.

9. Quelques départements et bureaux ont eux-mêmes mis au point des systèmes de contrôle automatisés visant à donner aux directeurs de programme les moyens de suivre en permanence et de manière détaillée les progrès accomplis dans l'exécution de chaque produit et à produire des rapports statistiques de synthèse pour une entité donnée. Un bon exemple de cette démarche est le système intégré de gestion établi par le Centre du commerce international CNUCED/OMC, que tous les membres du personnel du Centre ont pu commencer à utiliser en mode interactif à partir de la seconde moitié de l'exercice. Ce système a permis de gérer des données relatives au programme (catégories de produits, fonctions de base, groupes de produits et de services, couverture géographique, contribution des donateurs, etc.) venant compléter les informations produites par les logiciels de gestion du budget et des finances. Conçu pour aider le Centre à planifier ses activités, à contrôler leur exécution et à en rendre compte, le système de modules comporte, outre le module relatif au plan annuel d'activité, deux autres modules portant respectivement sur l'élaboration des projets et leur exécution. Les données qui y sont régulièrement incorporées sont continuellement mises à jour. Souple et interactif, cet outil est très prometteur et devrait permettre de renforcer la capacité de gestion et la mémoire de l'institution.

10. Les systèmes de contrôle de l'exécution les plus perfectionnés sont ceux mis au point par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et le Département des affaires économiques et sociales. Au cours du dernier exercice, la CESAP a amélioré le système qu'elle avait adopté plusieurs années auparavant, pour y ajouter des fonctions et améliorer la sécurité de la base de données, sa mise en réseau permettant aux divisions organiques du secrétariat d'entrer facilement des informations en ligne et de les consulter. Les efforts ont consisté à introduire la possibilité d'exercer un contrôle par chapitre, à rendre le système plus souple et à créer une interface simple qui permette de le relier au système de contrôle global mis au point par le Département des affaires économiques et sociales.

11. Au Siège, le Département des affaires économiques et sociales a mis au point un système intégré de suivi, pour le compte du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales. Ce système, qui s'appuie sur l'Internet, est relié à une base de données dynamique dont la sécurité et l'administration sont centralisées au Siège de l'ONU. Cet outil de gestion vise à aider les directeurs de programme, aux différents échelons de l'organigramme, à contrôler de manière suivie et détaillée l'exécution des programmes. Il utilise les catégories d'activité définies dans les instructions données pour l'établissement du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999. En ce qui concerne l'établissement des rapports sur l'exécution d'un programme, les responsables des sous-programmes sont au premier bout de la chaîne. Les informations qu'ils entrent dans le système peuvent automatiquement être consultées par le chef du département ou du bureau qui, à l'autre bout de la chaîne, assume la responsabilité du rapport. Le Bureau des services de contrôle interne peut consulter les informations présentées par les départements et vérifier où en est l'exécution des produits. Ce système a sensiblement contribué à renforcer la

discipline des départements en matière de contrôle de l'exécution et facilité la remontée des informations nécessaires à la gestion.

12. Les systèmes mis au point par le Centre du Commerce international et la CESAP se sont révélés de puissants moyens de réunir et de traiter les informations indispensables à un contrôle permanent et détaillé de l'exécution des activités programmées. Toutefois, le système intégré de suivi présente l'avantage d'être accessible en ligne par l'Intranet et de couvrir tous les domaines économiques et sociaux dont s'occupe l'Organisation. C'est celui que le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) a utilisé pour établir le présent rapport. Avec l'aide du Département des affaires économiques et sociales et du BSCI, 10 départements ont entrepris de l'utiliser pendant l'exercice en cours. L'aide précieuse que le Département des affaires économiques et sociales a apportée au BSCI et à d'autres départements pour les aider à exploiter le système aux fins de l'établissement du rapport sur l'exécution des programmes de l'exercice 1998-1999 est un parfait exemple de coopération interdépartements.

13. Il est apparu clairement au cours de l'élaboration de ce rapport que l'on devait faire de nouveaux efforts pour améliorer les instruments d'analyse qualitative des résultats et faire de la production automatisée de rapports un outil de gestion habituel. Il faudra pour cela que les départements organiques et le Bureau de la planification du programme, du budget et de la comptabilité procèdent conjointement à une étude des modalités à retenir pour rendre compte de l'exécution des programmes, compte tenu des réalisations escomptées indiquées dans le budget-programme de l'exercice 2000-2001. Il faudra, dans ce cadre, étudier les améliorations à apporter à l'infrastructure de l'Organisation pour faciliter l'établissement des rapports sur l'exécution des programmes à l'intérieur des départements et la communication des informations au Bureau des services de contrôle interne, chargé de les centraliser.

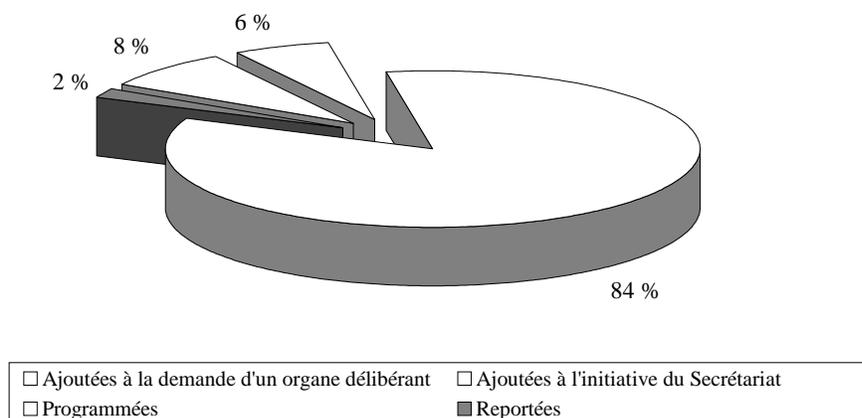
III. Exécution des programmes pour l'exercice biennal 1998-1999 : vue d'ensemble

14. Comme il a été signalé plus haut au paragraphe 4, les directeurs de programme devaient, selon les instructions relatives à l'exécution du budget 1998-1999, quantifier séparément les activités de produit qui étaient précédemment considérées comme « hors produit ». Ces catégories concernaient des activités de fond telles que l'exercice de bons offices, l'établissement de faits, les activités relatives aux droits de l'homme et les missions d'évaluation des besoins humanitaires. Aussi le nombre total de produits quantifiables programmés a-t-il considérablement augmenté en 1998-1999. Dans une large mesure, cette augmentation se trouve sous la rubrique « appui fonctionnel aux réunions », du fait qu'une réunion de trois heures compte pour un produit.

15. Le budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999 prévoyait les grands changements nécessaires à la mise en œuvre des réformes que le Secrétaire général avait proposées à l'Assemblée générale. Ces changements sont énoncés dans le document A/52/303 et dans les textes explicatifs des chapitres 7A (Affaires économiques et sociales)¹ et 26 (Information) [E/AC.51/1998/6 (Sect. 7A) et Corr.1 et (Sect. 26)]. Le budget-programme pour 1998-1999 comportait 22 830 produits finals désignés comme tels. D'autre part, 457 produits reportés de l'exercice précédent et 2 079 produits ajoutés au programme de travail de l'Organisation en cours

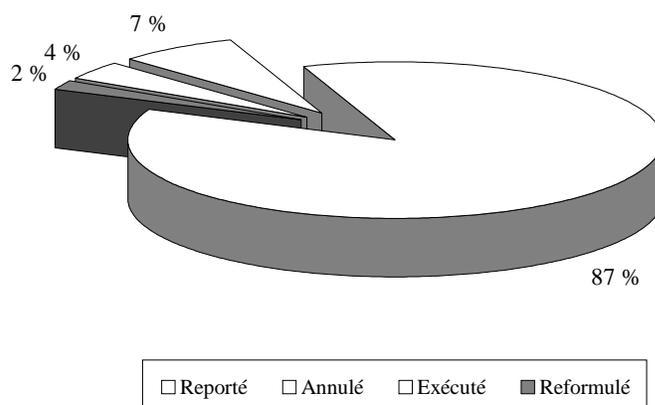
d'exercice biennal par les organes délibérants devaient aussi être exécutés en 1998-1999, ce qui portait à 25 366 le nombre total de produits à exécuter. À cela se sont ajoutés encore 1 732 produits ajoutés au programme de travail et exécutés à l'initiative du Secrétariat. Le graphique ci-après donne la répartition des activités prévues selon l'origine :

Ensemble des activités



16. Sur tous ces produits, 23 491 ont été achevés au cours de l'exercice biennal sous la forme prévue au programme, tandis que 534 ont été achevés après avoir été reformulés (les uns et les autres comptent comme ayant été exécutés). On considère qu'un produit a été reformulé lorsque son descriptif, tel qu'il figurait dans le budget-programme, a été modifié sans que le produit cesse de porter sur le même sujet que celui du produit initialement programmé. Au total, 1 148 produits (dont l'exécution avait commencé, était déjà avancée ou n'avait pas encore démarré) ont été reportés à l'exercice biennal suivant, et 1 925 ont été annulés parce qu'ils n'étaient plus d'actualité, qu'ils étaient d'une utilité insignifiante ou qu'ils étaient inefficaces, ou bien à cause de l'existence de postes non pourvus et du manque de ressources extra-budgétaires. Le report ou l'annulation d'un produit ont été décidés soit par un organe délibérant, soit par le directeur de programme en vertu de la marge de manoeuvre que lui accorde l'alinéa b) de la règle 106.2 b) du Règlement et des règles régissant la planification des programmes. On trouvera à l'annexe I du présent rapport un récapitulatif, pour chaque chapitre du budget, de l'état de l'exécution des programmes, où sont indiqués les changements par rapport aux engagements et les mois de travail dépensés, et où l'exécution des programmes est évaluée d'un point de vue qualitatif. Le graphique ci-après montre l'état de l'exécution de l'ensemble des activités :

État de l'exécution (I₂)



Taux d'exécution

17. Le sujet principal du présent rapport est l'exécution des produits, et le meilleur moyen d'en donner une idée est de calculer un taux d'exécution du programme de travail du Secrétariat – ce qui peut être fait de trois manières différentes, selon ce qu'on considère comme faisant partie du programme de travail de l'exercice biennal. La première méthode (I₁) consiste à prendre la proportion des produits exécutés par rapport à l'ensemble de tous les produits prescrits (c'est-à-dire les produits prévus plus les produits reportés plus les produits ajoutés par un organe délibérant). Cet indice mesure donc l'exécution des produits qu'il était prévu d'exécuter dans le budget-programme et de ceux ajoutés à la demande des organes délibérants en cours d'exercice biennal. C'est cette formule qui a toujours été utilisée jusqu'à présent dans les rapports sur l'exécution des programmes des exercices biennaux précédents.

18. Le deuxième mode de calcul, qui donne le taux d'exécution global (I₂), mesure les réalisations par rapport à tous les engagements de l'exercice biennal, c'est-à-dire tous les produits prescrits plus les produits supplémentaires dont les directeurs de programme ont pris l'initiative. Il indique donc quelle part du programme de travail global de l'exercice biennal a été exécutée.

19. Enfin, selon la troisième formule, l'indice (I₃) est le rapport entre le nombre total de produits exécutés (qu'ils aient été programmés ou reformulés ou ajoutés à la demande d'un organe délibérant ou à l'initiative du Secrétariat) et le nombre de produits programmés dans le budget 1998-1999. Cet indice correspond donc à l'ensemble de ce qui a pu être fait avec les ressources disponibles; des ressources budgétaires étaient prévues pour exécuter les produits prévus au programme, mais des faits nouveaux et imprévus sont intervenus au cours de l'exercice biennal, conduisant à ajouter des éléments au programme de travail.

20. Le tableau 1 ci-après donne pour chaque programme la valeur des trois variantes de l'indice d'exécution. Les données sur les produits sont basées sur le nombre total de produits. En analysant les taux d'exécution, il importe de se rappeler qu'il ne s'agit que des produits quantifiés et que le programme de travail de chaque département ou bureau comprenait aussi des activités non quantifiables : coopéra-

tion internationale, coordination et liaisons interinstitutions, activités de coopération technique telles que services consultatifs, séminaires et ateliers, bourses et projets opérationnels, etc. Les activités non quantifiées ont représenté 30 % du nombre total de mois de travail consacrés à l'exécution du programme de travail 1998-1999.

21. Le taux global d'exécution des produits prescrits quantifiables, soit 88 %, est le plus élevé de la dernière décennie. Il dépasse en effet les scores de 76,7 %, 75,5 % et 80 % obtenus respectivement en 1992-1993, 1994-1995 et 1996-1997 (A/53/122, tableau 1).

22. Il pourrait sembler à première vue que les taux d'exécution ne sont pas directement comparables à ceux enregistrés précédemment, car il y avait un plus grand nombre d'activités quantifiables dans la base de données des produits de 1998-1999 que pour les exercices biennaux précédents. La comparaison est néanmoins valable, à condition de se servir d'indicateurs relatifs – taux d'exécution, par exemple – plutôt que de considérer les statistiques en valeur absolue. Afin de vérifier que l'élargissement des activités quantifiables ne faussait pas le taux d'exécution, le Bureau des services de contrôle interne a calculé ce taux pour l'ensemble du Secrétariat en excluant la catégorie « appui fonctionnel aux réunions » (dans laquelle tombait le plus grand nombre de produits), et il a abouti au même résultat : 88 %. Si on exclut en outre les « autres activités de fond », catégorie qui a été considérablement gonflée du fait de la nouvelle quantification des produits, le taux d'exécution ne baisse que légèrement, à 85 %, à activités inchangées, et il reste supérieur de 5 % au chiffre de 1996-1997.

23. En ce qui concerne les chapitres du budget, le taux d'exécution des produits demandés par les organes délibérants varie de 34 points de pourcentage environ. Dans cette fourchette, 10 des 23 chapitres du budget (presque la moitié de l'Organisation) ont enregistré des taux d'exécution d'au moins 90 %; 7 (un tiers du nombre total) présentaient un taux variant entre 80 % et 90 %; et seuls 5 des 23 chapitres du budget avaient des taux d'exécution inférieurs à 80 %.

24. Diverses raisons expliquent les taux d'exécution les moins élevés. Au chapitre 13 (Établissements humains), la faiblesse de l'exécution était principalement due à la suppression de produits faute de ressources extrabudgétaires (raison donnée pour 73 % du nombre total de produits supprimés). Toutes les autres suppressions étaient liées à la réorientation et à la restructuration du programme dans le cadre de la procédure de revitalisation en cours. De même, au chapitre 8 (Afrique : Nouvel Ordre du jour pour le développement), le taux d'exécution relativement bas était causé aussi bien par des suppressions que par des réajustements de programme imputables à la pénurie de fonds extrabudgétaires. Au Centre du commerce international (chap. 11 B), la suppression de 17 produits programmés en raison du réaligement thématique a été plus que compensée par l'adjonction de 26 produits par le Secrétariat, d'où un taux d'exécution de 68 % pour les activités prescrites et un taux de 144 % lorsque tous les produits exécutés ont été rapportés à ceux qui avaient été programmés. Compte tenu de l'évolution rapide des conditions rencontrées par les clients du Centre du commerce international, à savoir le milieu des affaires, il a été nécessaire de fixer de nouvelles priorités et d'apporter des ajustements au programme de travail (adjonctions, suppressions, reformulations) pour tenir compte de l'orientation du programme décidée à la réunion annuelle du Groupe consultatif commun, la disponibilité des ressources extrabudgétaires ayant joué un rôle dans de nombreux cas. Pour ce qui est du Département des affaires de l'Assemblée générale

et des services de conférence, l'ajournement de certains produits était principalement dû à la décision que les organes délibérants ont prise de ne pas tenir des réunions programmées, notamment celles du Groupe de travail de haut niveau à composition non limitée sur la situation financière de l'Organisation des Nations Unies, d'où un taux d'exécution inférieur à la moyenne.

Tableau 1
Taux d'exécution par chapitre du budget-programme

Chapitre	Nombre total des produits	Taux d'exécution (%)		
		I ₁	I ₂	I ₃
1B. Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence	1 201	66	66	66
2A. Affaires politiques	1 614	98	98	99
2B. Désarmement	2 486	72	72	103
3A. Opérations de maintien de la paix et missions spéciales	86	100	100	100
4. Utilisations pacifiques de l'espace	873	91	91	172
6. Affaires juridiques	1 809	85	87	102
7A. Affaires économiques et sociales	2 689	91	91	107
8. Afrique : Nouvel Ordre du jour pour le développement	110	70	74	96
11A. Commerce et développement	866	81	82	99
11B. Centre du commerce international (CNUCED/OMC)	103	68	76	144
12. Environnement	2 080	90	93	146
13. Établissements humains	235	69	71	84
14. Lutte contre la criminalité	263	86	86	91
15. Contrôle international des drogues	425	93	93	110
16A. Développement économique et social en Afrique	387	87	89	114
17. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	1 040	84	85	97
18. Développement économique de l'Europe	2 125	86	87	97
19. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	459	91	92	96
20. Développement économique et social en Asie occidentale	185	99	99	109
22. Droits de l'homme	4 570	95	95	106
23. Opérations de protection et d'assistance en faveur des réfugiés	213	100	100	100
25. Aide humanitaire	2 872	97	97	110
26. Information	407	86	87	99
Total général	27 098	88	89	105

25. On pourrait avancer que le taux d'exécution I_3 , rapport de tous les produits exécutés aux produits initialement programmés, donne une meilleure idée de l'intensité des travaux menés dans les différentes entités de l'Organisation. Cet indicateur montre qu'il n'est pas toujours possible de planifier l'exécution des produits avec exactitude deux à trois ans à l'avance. L'incidence de l'évolution des facteurs externes et de la restructuration interne appelle d'importants changements dans les activités de fond des départements et bureaux, habituellement en raison d'une demande de produits supplémentaires dans les limites des ressources budgétaires disponibles. Ces adjonctions peuvent être nombreuses. Par exemple, 463 produits étaient initialement programmés au titre du chapitre 4 (Utilisations pacifiques de l'espace). Or, au cours de l'exercice biennal, les organes délibérants ont ajouté 388 produits et le Secrétariat en a ajouté 20 autres, ce qui donne un taux d'exécution de 172 % par rapport à la charge de travail initiale. Le nombre de produits ajoutés se rapportait aux préparatifs de la Conférence UNISPACE III et aux services qui y étaient destinés, ce qui indique que les activités initialement programmées avaient été sous-estimées. Par conséquent, le Bureau des affaires spatiales a absorbé la charge de travail additionnelle grâce aux nombreuses heures supplémentaires du personnel de bureau et à l'aide apportée par les stagiaires et les volontaires.

26. Les produits quantifiables, qui représentent 70 % des mois de travail d'administrateur signalés par les départements comme ayant servi à exécuter le programme de travail de l'Organisation, relèvent de six principaux types d'activité. Le tableau 2 ci-après présente le poids de chaque catégorie sous forme de produits quantifiables, ainsi que les résultats de l'exécution, illustrés par les trois taux susmentionnés. La catégorie « Services fonctionnels pour les réunions » vise uniquement les réunions et conférences de l'Organisation et, comme il est indiqué plus haut, une réunion de trois heures est comptée comme étant un produit. La catégorie « Autres activités de fond » recouvre diverses activités : missions de bons offices, missions d'enquête et autres missions spéciales effectuées au nom du Secrétaire général; évaluations de la situation humanitaire et de la situation des droits de l'homme et missions de secours, lancement d'appels à l'aide internationale et missions de collecte de fonds; promotion d'instruments juridiques, y compris l'établissement des normes y relatives; publication de matériels électronique, audio et vidéo, expositions, brochures, pochettes d'information, événements et séminaires spéciaux et matériel technique à l'intention des utilisateurs externes. Les quatre dernières catégories se passent d'explications.

Tableau 2
Résultats de l'exécution pour les principales catégories d'activité

<i>Type d'activité</i>	<i>Nombre total de produits</i>		<i>Taux d'exécution (%)</i>		
	<i>Nombre</i>	<i>%</i>	<i>I₁</i>	<i>I₂</i>	<i>I₃</i>
Services fonctionnels pour les réunions	12 381	46	88	88	96
Autres activités de fond	5 368	20	93	94	110
Documentation délibératoire	4 850	18	89	90	125
Publications isolées	2 105	8	78	82	117
Publications en série	1 571	6	76	78	89
Groupes spéciaux d'experts	823	3	89	91	138
Total général	27 098	100	88	89	105

27. Les faibles taux d'exécution enregistrés pour les publications en série et les publications isolées s'expliquent essentiellement par des ajournements, 8,7 et 9,4 %, respectivement, et des suppressions, 9,1 et 12,8 %, respectivement, du nombre total de produits dans ces catégories. Les principales causes de ces déficits tiennent au programme (imprévus nécessitant la réaffectation de ressources à d'autres activités) et aux moyens logistiques (retards pris dans l'impression et/ou le traitement final des produits achevés, soit 63 % des ajournements et suppressions dans les deux catégories). La pénurie de ressources extrabudgétaires est à l'origine de 21 % de tous les ajournements et suppressions, les autres raisons étant les postes vacants inscrits au budget ordinaire (10 %) et les décisions prises par les organes délibérants (4 %). Les postes vacants financés au moyen des ressources extrabudgétaires représentent 2 % des produits non exécutés dans ces deux catégories d'activité.

Adjonctions

28. Au cours de l'exercice biennal, 3 811 produits ont été ajoutés au programme de travail, soit par des organismes intergouvernementaux, soit par le Secrétariat, et exécutés. À titre de comparaison, le nombre des produits ajoutés est comparable à celui qui avait été enregistré lors de l'exercice précédent : en 1996-1997, ces produits représentaient 14 % environ du nombre total de produits programmés et reportés de l'exercice précédent, contre près de 16 % en 1998-1999. Plus de la moitié (55 %) des produits ajoutés l'ont été à la demande des organismes intergouvernementaux, principalement dans deux catégories de produits : documentation délibératoire (52 % des produits ajoutés à la demande des organes délibérants) et services fonctionnels pour les réunions (38 %).

Tableau 3

Produits ajoutés dans les principales catégories d'activité

Type d'activité	Justification					Produits ajoutés (%)*
	Nombre total de produits ajoutés	Produits ajoutés sur décision des organes délibérants	Secrétariat		Disponibilité des ressources extrabudgétaires	
			Total	Programme		
Services fonctionnels pour les réunions	1 017	781	236	236	0	9
Autres activités de fond	671	50	621	573	48	14
Documentation délibératoire	1 343	1 077	266	265	1	38
Publications isolées	420	55	365	354	11	25
Publications en série	92	0	92	91	1	6
Groupes spéciaux d'experts	268	116	152	147	5	48
Total général	3 811	2 079	1 732	1 666	66	16

* Pourcentage du nombre total des produits quantifiables programmés et reportés.

29. Les produits ajoutés à l'initiative du Secrétariat étaient mieux répartis entre les catégories : 36 % pour les activités de fond et 14 à 21 % pour trois autres catégories. Les raisons liées au programme représentaient 96 % des adjonctions décidées par le Secrétariat.

Tableau 4
Produits ajoutés par chapitre du budget-programme

Chapitres	Justification						Produits ajoutés (%)*
	Nombre total de produits ajoutés	Produits ajoutés sur décision des organes délibérants	Produits ajoutés à l'initiative du Secrétariat			Disponibilité des ressources extra-budgétaires	
			Total	Pro-gramme			
1B. Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence	0	0	0	0	0	0	0
2A. Affaires politiques	14	9	5	1	4	1	1
2B. Désarmement	739	707	32	31	1	42	42
3A. Opérations de maintien de la paix et missions spéciales	0	0	0	0	0	0	0
4. Utilisations pacifiques de l'espace	408	388	20	19	1	88	88
6. Affaires juridiques	253	32	221	221	0	16	16
7A. Affaires économiques et sociales	356	241	115	111	4	15	15
8. Afrique : nouvel Ordre du jour pour le développement	16	4	12	10	2	17	17
11A. Commerce et développement	111	78	33	31	2	15	15
11B. Centre du commerce international (CNUCED/OMC)	26	0	26	26	0	34	34
12. Environnement	639	45	594	544	50	44	44
13. Établissements humains	13	0	13	13	0	6	6
14. Lutte contre la criminalité	3	1	2	2	0	1	1
15. Contrôle international des drogues	43	21	22	22	0	11	11
16A. Développement économique et social en Afrique	81	22	59	59	0	26	26
17. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	88	35	53	53	0	9	9
18. Développement économique de l'Europe	176	14	162	162	0	9	9
19. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	19	0	19	19	0	4	4
20. Développement économique et social en Asie occidentale	15	11	4	3	1	9	9
22. Droits de l'homme	457	291	166	166	0	11	11
23. Opérations de protection et d'assistance en faveur des réfugiés	0	0	0	0	0	0	0

Chapitres	Justification						Produits ajoutés (%)*
	Nombre total de produits ajoutés	Produits ajoutés sur décision des organes délibérants	Produits ajoutés à l'initiative du Secrétariat			Disponibilité des ressources extra-budgétaires	
			Total	Pro-gramme			
25. Aide humanitaire	327	180	147	147	0	13	
26. Information	27	0	27	26	1	7	
Total général	3 811	2 079	1 732	1 666	66	16	

* Pourcentage du nombre total des produits quantifiables programmés et reportés.

30. Cinq chapitres du budget (désarmement, utilisations pacifiques de l'espace, affaires économiques et sociales, droits de l'homme et environnement) représentent 68 % du nombre total de produits supplémentaires. Dans les quatre premiers chapitres, 83 % des produits ajoutés l'ont été à la demande des organes délibérants. Au chapitre 12 (environnement), 93 % des changements apportés au programme ont été effectués par le Secrétariat à la suite de la restructuration des organes et du programme du PNUE, approuvée à la session extraordinaire du Conseil d'administration en 1998. Des activités supplémentaires ont été entreprises au titre du programme pour tenir compte des priorités du programme de travail approuvées par les organes délibérants.

Écarts par rapport aux programmes

31. Sur les 25 366 activités prescrites – qui comprennent notamment des activités initialement programmées dans le budget de l'exercice biennal qui ont été reportées de l'exercice biennal précédent et ajoutées à la demande d'un organe délibérant – 1 148 – soit 5 % – ont été reportées. On considère qu'un produit est « reporté », à quelque stade d'exécution qu'il soit, s'il n'a pas été mis à la disposition des utilisateurs directs à la fin de l'exercice biennal. Le ratio relatif des activités reportées et des produits éliminés a sensiblement baissé au cours de l'exercice biennal 1998-1999, tombant à 12,1 % alors qu'il était de 20 % au cours de l'exercice biennal 1996-1997. On peut considérer que ces résultats découlent des mesures prises en vue de renforcer la discipline en matière d'exécution des programmes. Le tableau 5 ci-après indique la répartition des produits reportés par grandes catégories d'activité, tandis que le tableau 6 donne les principales raisons pour lesquelles l'exécution de produits prévus aux différents chapitres du budget-programme a été reportée.

Tableau 5
Produits reportés par grandes catégories d'activité

Type d'activité	Justification						Produits reportés (%)*
	Total produits reportés	Décision d'un organe délibérant	Raisons tenant au programme	Vacances de poste, budget ordinaire	Vacances de poste, extra-budgetaires	Fonds extra-budgetaires insuffisants	
Services fonctionnels nécessaires pour les réunions	636	611	25	0	0	0	6
Autres activités de fond	114	4	78	7	0	25	2
Documentation à l'intention des organes délibérants	51	34	14	1	1	1	1
Publications isolées	184	8	146	19	2	9	11
Publications en série	147	3	77	21	4	42	10
Groupes spéciaux d'experts	16	3	11	1	0	1	3
Total général	1 148	663	351	49	7	78	5

* En pourcentage du total des produits quantifiables programmés et reportés de l'exercice antérieur.

32. Les produits reportés concernaient pour la plupart des réunions et des publications qui ensemble représentaient 84 % du total. Ce schéma est similaire à celui des exercices biennaux précédents dans la mesure où des conflits de programmation ou l'intensité du programme de travail de divers organes intergouvernementaux et groupes d'experts obligent souvent à reporter des réunions prévues. Lorsque le budget-programme a été formulé, un certain nombre de sessions et de réunions d'organes délibérants et d'organes intergouvernementaux étaient prévues, ainsi que la documentation d'appui nécessaire établie à l'intention des organes délibérants. Toutefois, du fait de la restructuration des mécanismes intergouvernementaux intervenue dans plusieurs domaines, ou des révisions au programme de travail de divers organes, on a dû reporter un certain nombre de réunions ainsi que l'établissement de la documentation ou des publications correspondantes.

Tableau 6
Raisons du report des produits

Chapitre	Justification						Produits reportés (%)*
	Total produits reportés	Décision d'un organe délibérant	Raisons tenant au programme	Vacances de poste, budget ordinaire	Vacances de poste, fonds extra-budgétaires	Fonds extra-budgétaires insuffisants	
1B. Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence	406	405	0	0	0	1	34
2A. Affaires politiques	22	16	2	0	0	4	1
2B. Désarmement	114	107	7	0	0	0	7
3A. Opérations de maintien de la paix et missions spéciales	0	0	0	0	0	0	0
4. Utilisation pacifique de l'espace	3	0	3	0	0	0	1
6. Affaires juridiques	61	30	27	2	0	2	4
7A. Affaires économiques et sociales	86	16	45	22	0	3	4
8. Afrique : nouvel Ordre du jour pour le développement	2	0	1	1	0	0	2
11A. Commerce et développement	47	18	19	9	0	1	6
11B. Centre du commerce international CNUCED/OMC	8	0	7	0	0	1	10
12. Environnement	79	4	59	1	0	15	5
13. Établissements humains	13	1	5	0	1	6	6
14. Lutte contre la criminalité	1	0	1	0	0	0	0
15. Contrôle international des drogues	17	2	15	0	0	0	4
16A. Développement économique et social en Afrique	9	0	9	0	0	0	3
17. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	66	0	63	3	0	0	7
18. Développement économique en Europe	67	11	44	9	1	2	3
19. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	8	1	6	1	0	0	2
20. Développement économique et social en Asie occidentale	1	0	0	1	0	0	1
22. Droits de l'homme	111	52	13	0	5	41	3
23. Opérations de protection et d'assistance en faveur des réfugiés	1	0	0	0	0	1	0
25. Aide humanitaire	13	0	12	0	0	1	1
26. Information	13	0	13	0	0	0	3
Total général	1 148	663	351	49	7	78	5

* En pourcentage du total des produits quantifiables programmés et reportés de l'exercice antérieur.

33. Un total de 1 925 produits ont été éliminés en 1998-1999, soit 8 % des 25 366 produits prescrits. Cinquante-trois pour cent des produits éliminés l'ont été à la demande d'un organe délibérant, 33 % pour des raisons tenant au programme à la discrétion des administrateurs des programmes conformément à la règle 106.2 b) du règlement et des règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation (PPBME); et 14 % à cause des vacances de poste et des insuffisances au titre des fonds extrabudgétaires. Quatre-vingt-six pour cent de tous les produits éliminés concernaient les services fonctionnels nécessaires pour les réunions, la documentation destinée aux organes délibérants et les publications en séries et publications isolées.

Tableau 7
Élimination de produits dans les grandes catégories d'activités

Type d'activité	Justification						Produits éliminés (%)*
	Total produits éliminés	Décision d'un organe délibérant	Raisons tenant du programme	Vacances de poste, budget ordinaire	Vacances de poste, fonds extrabudgétaires	Fonds extrabudgétaires insuffisants	
Services fonctionnels nécessaires pour les réunions	828	653	144	14	–	17	7
Autres activités de fond	210	42	96	30	4	38	4
Documentation à l'intention des organes délibérants	437	292	128	13	–	4	12
Publications isolées	192	15	96	24	2	55	11
Publications en série	201	4	135	11	3	48	14
Groupes spéciaux d'experts	57	5	40	1	–	11	10
Total général	1 925	1 011	639	93	9	173	8

* En pourcentage du total des produits quantifiables programmés et reportés de l'exercice antérieur.

34. À sa trente-neuvième session en juin 1999, le CPC a demandé que, dans les rapports futurs sur l'exécution du programme, les propositions concernant l'élimination de produits soient clairement justifiées sur la base de critères précis (voir A/54/16, par. 43). Le tableau 8 ci-dessous donne les raisons de l'élimination de produits par chapitres du budget. En ce qui concerne le chapitre 2B « Désarmement », il convient de noter que la majorité des produits éliminés l'ont été parce que la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, et son comité préparatoire ainsi que les organes subsidiaires de la Conférence du désarmement ne se sont pas réunis en 1999.

Tableau 8
Raisons de l'élimination de produits par chapitres du budget

Type d'activité	Justification						Produits éliminés (%)*
	Total produits éliminés	Décision d'un organe délégué	Raisons tenant du programme	Vacances de poste, budget ordinaire	Vacances de poste, fonds extrabudgétaires	Fonds extrabudgétaires insuffisants	
1B. Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence	2	1	1	–	–	–	0
2A. Affaires politiques	12	7	5	–	–	–	1
2B. Désarmement	577	566	2	–	–	9	33
3A. Opérations de maintien de la paix et missions spéciales	0	0	0	0	0	0	0
4. Utilisations pacifiques de l'espace	73	50	23	–	–	–	16
6. Affaires juridiques	172	44	121	7	–	–	11
7A. Affaires économiques et sociales	149	72	53	9	–	15	6
8. Afrique : nouvel Ordre du jour pour le développement	27	5	10	–	–	12	29
11A. Commerce et développement	113	1	105	3	–	4	15
11B. Centre du commerce international (CNUCED/OMC)	17	–	4	–	1	12	22
12. Environnement	67	–	38	3	7	19	5
13. Établissements humains	55	13	2	–	–	40	25
14. Lutte contre la criminalité	36	35	–	1	–	–	14
15. Contrôle international des drogues	13	1	12	–	–	–	3
16A. Développement économique et social en Afrique	35	3	17	10	–	5	11
17. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	91	4	53	17	–	17	10
18. Développement économique en Europe	216	104	72	21	1	18	11
19. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	30	–	17	7	–	6	7

Type d'activité	Justification						
	Total produits éliminés	Décision d'un organe délibérant	Raisons tenant du programme	Vacances de poste, budget ordinaire	Vacances de poste, fonds extrabudgétaires	Fonds extrabudgétaires insuffisants	Produits éliminés (%)*
20. Développement économique et social en Asie occidentale	–	–	–	–	–	–	0
22. Droits de l'homme	125	92	18	–	–	15	3
23. Opérations de protection et d'assistance en faveur des réfugiés	–	–	–	–	–	–	0
25. Aide humanitaire	74	13	61	–	–	–	3
26. Information	41	–	25	15	–	1	11
Total général	1 925	1 011	639	93	9	173	8

*En pourcentage du total des produits quantifiables programmés et reportés de l'exercice antérieur.

Produits reportés de l'exercice précédent

35. Les tableaux 9 et 10 ci-dessous donnent des informations sur l'état d'exécution des produits qui devaient être exécutés en 1996-1997 et qui ont été par la suite reportés à 1998-1999 dans le rapport du Secrétaire général sur l'exécution des programmes pour l'exercice biennal 1996-1997 (A/53/122). Sur 457 produits dont l'exécution avait été reportée, 64 % ont été exécutés, 15 % ont été de nouveau reportés et les 21 % restants ont été éliminés. Les produits reportés et éliminés sont pour la plupart des publications isolées et publication en série, qui ensemble représentent 70 %. Il est de toute évidence nécessaire de réexaminer la pertinence et l'utilité de ces publications lorsqu'elles ont été reportées deux exercices biennaux de suite.

Tableau 9

État des produits reportés par catégories d'activités

Type d'activité	État d'exécution			
	Produits reportés de 1996-1997	Produits exécutés	Produits reportés à 2000-2001	Produits éliminés
Services fonctionnels nécessaires pour les réunions	20	17	–	3
Autres activités de fond	97	61	20	16
Documentation à l'intention des organes délibérants	19	12	1	6
Publications isolées	201	136	28	37
Publications en série	109	59	20	30
Groupes spéciaux d'experts	11	7	–	4
Total général	457	292	69	96

Tableau 10
État des produits reportés par chapitres du budget

Type d'activité	État d'exécution			
	Produits reportés de 1996-1997	Produits exécutés	Produits reportés à 2000-2001	Produits éliminés
1B. Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence	–	–	–	–
2A. Affaires politiques	2	2	–	–
2B. Désarmement	–	–	–	–
3A. Opérations de maintien de la paix et missions spéciales	–	–	–	–
4. Utilisations pacifiques de l'espace	2	2	–	–
6. Affaires juridiques	16	9	2	5
7A. Affaires économiques et sociales	37	20	6	11
8. Afrique : nouvel Ordre du jour pour le développement	10	6	–	4
11A. Commerce et développement	39	32	1	6
11B. Centre du commerce international (CNUCED/OMC)	23	10	3	10
12. Environnement	114	82	22	10
13. Établissements humains	22	10	3	9
14. Lutte contre la criminalité	13	10	1	2
15. Contrôle international des drogues	23	14	1	8
16A. Développement économique et social en Afrique	5	–	–	5
17. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	44	33	7	4
18. Développement économique en Europe	47	33	7	7
19. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	2	1	–	1
20. Développement économique et social en Asie occidentale	1	1	–	–
22. Droits de l'homme	24	7	16	1
23. Opérations de protection et d'assistance en faveur des réfugiés	–	–	–	–
25. Aide humanitaire	8	6	–	2
26. Information	25	14	–	11
Total général	457	292	69	96

IV. Utilisation des ressources

36. Les directeurs de programme ont disposé de 49 140 mois de travail (y compris de consultant) pour l'exécution du programme de travail de l'exercice 1998-1999. Sur ce total, 88 % ont été assurés par des administrateurs et 12 % par des consul-

tants. Par source de financement, 72 % ont été financés au moyen du budget ordinaire et 28 % par des fonds extrabudgétaires. La part relative des administrateurs et des consultants était différente pour les deux sources de financement et alors que le budget ordinaire a financé 77 % du total des mois de travail des administrateurs, les fonds extrabudgétaires ont permis de couvrir 63 % des mois de travail des consultants. On trouvera dans le tableau 11 ci-après la ventilation de ces chiffres par catégorie d'activités.

Tableau 11
Répartition par grande catégorie d'activités des mois de travail d'administrateur utilisés au cours de l'exercice 1998-1999

<i>Catégorie d'activités</i>	<i>Budget ordinaire</i>	<i>%</i>	<i>Fonds extra- budgétaires</i>	<i>%</i>	<i>Total</i>	<i>%</i>
Services destinés à des organes intergouvernementaux et à des organes d'experts	9 303,4	26	1 723,7	12	11 027,1	22
Services fonctionnels pour les réunions	3 143,7	9	597,6	4	3 741,3	8
Documentation délibératoire	4 649,7	13	664,0	5	5 313,7	11
Groupes spéciaux d'experts	1 510,0	4	462,1	3	1 972,1	4
Autres activités de fond	17 691,1	50	5 871,0	43	23 562,1	48
Publications en série	4 044,6	11	626,7	5	4 671,3	10
Publications isolées	4 303,2	12	2 190,1	16	6 493,3	13
Autres activités de fond	9 343,3	26	3 054,2	22	12 397,5	25
Coopération internationale, coordination et liaison interinstitutions	2 849,1	8	818,1	6	3 667,2	7
Coopération technique	5 497,5	16	5 385,8	39	10 883,3	22
Services consultatifs	2 499,0	7	1 054,0	8	3 553,0	7
Stages de formation, séminaires et ateliers	1 669,1	5	1 513,5	11	3 182,6	6
Bourses et subventions	15,6	—	27,5	—	43,1	—
Projets opérationnels	1 313,8	4	2 790,8	20	4 104,6	8
Total	35 341,1	100	13 798,6	100	49 139,7	100

37. Il ressort de ce tableau que 34 589 mois de travail, soit 70 % du total, ont été consacrés à l'exécution de 27 098 produits quantifiables (voir plus haut, tableau 1), au titre des « services destinés à des organes intergouvernementaux et à des organes d'experts » et des « Autres activités de fond ».

38. Le plus grand volume de mois de travail consacrés à l'exécution de produits quantifiables concernait exclusivement les chapitres ci-après du budget : Information, Afrique : Nouvel Ordre du jour pour le développement, Développement économique de l'Europe et Affaires politiques, avec des ratios supérieurs à 85 %.

39. Les activités menées dans le domaine de la coopération internationale, de la coordination interinstitutions et de la liaison, qui ne débouchent pas sur un produit quantifiable représentaient 8 % (6 % de moins qu'en 1996-1997), et celles menées dans le secteur de la coopération techniques 22 % (soit 6 % de moins que pour

l'exercice précédent). Près des deux tiers de ces mois de travail ont été consacrés à des activités de la CNUCED, de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), du programme ordinaire de coopération technique, du Département des affaires économiques et sociales et du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat).

40. Les données du tableau 11 montrent que 24 % du nombre total de mois de travail financés au titre du budget ordinaire et 45 % des mois de travail financés par des fonds extrabudgétaires ont été utilisés aux fins de l'exécution d'activités non quantifiables.

V. Évaluation qualitative de l'exécution des programmes

41. En réponse aux demandes des organes délibérants énumérées plus haut, au paragraphe 5, le présent rapport fournit une évaluation qualitative de l'exécution des programmes pour chaque chapitre du budget. Pour déterminer l'approche à adopter en matière d'évaluation qualitative, le Bureau des services de contrôle interne a analysé les documents disponibles à cet égard et l'expérience acquise avec les applications pilotes mises en oeuvre dans certaines fonctions publiques nationales. Toutes les méthodes indiquées étaient basées sur la détermination des objectifs de qualité souhaitables lors de la phase de budgétisation initiale puis sur la mesure des résultats obtenus par rapport à ces objectifs. Aucune de ces méthodes ne pouvaient être directement appliquée au budget 1998-1999 de l'Organisation des Nations Unies, conçu et formulé en termes d'activités à réaliser et de services à fournir, et qui ne prévoyait aucune référence générale en matière de qualité. En conséquence, il n'était pas possible de mesurer la qualité de l'exécution des programmes à l'aide d'indicateurs quantifiables. L'approche adoptée a donc consisté à fournir des informations concises mettant en lumière les aspects qualitatifs les plus marquants de l'exécution de chaque programme.

42. Les évaluations comprennent les éléments ci-après :

- a) Résumé des objectifs conformément au plan à moyen terme, au budget-programme pour l'exercice 1998-1999 et aux autres principaux documents de planification;
- b) Critères d'évaluation permettant de juger de la qualité de l'exécution;
- c) Description des principaux avantages obtenus, notamment des effets ou incidences de l'exécution du programme/sous-programme sur ses divers bénéficiaires et à des niveaux différents;
- d) Évaluations de l'exécution des programmes par les organes délibérants concernés;
- e) Aperçu des examens et évaluations externes et internes de l'exécution des programmes au cours de l'exercice biennal, des recommandations les plus importantes des organes de contrôle et des mesures de suivi; et
- f) Résumé des conséquences de la réforme de l'Organisation et de la restructuration du Secrétariat, le cas échéant, sur l'efficacité de l'exécution du programme.

43. Étant donné que le présent rapport couvre l'ensemble du Secrétariat et compte tenu de la limitation du volume de la documentation, les évaluations qualitatives condensent à elles seules tous les éléments présentés ci-dessus. Elles complètent les statistiques sur l'exécution des programmes en faisant ressortir toute la signification des chiffres et fournissent un résumé des résultats positifs des diverses activités de fond, opérationnelles et de fourniture de services de l'Organisation.

44. Il ne faut toutefois pas oublier que les évaluations sont des versions condensées de rapports de fond beaucoup plus détaillés et approfondis établis par les départements et les bureaux sur leurs activités à l'intention des organes délibérants, sectoriels, fonctionnels, spécialisés et autres organes intergouvernementaux tout au long de l'exercice biennal. Par exemple, le tableau d'évaluation qualitative de la CNUCED établi sur deux pages résume l'essentiel du rapport de 84 pages sur les activités relatives aux programmes et leurs évaluations pour l'exercice biennal 1998-1999 communiqué aux États membres de la CNUCED lors de la réunion du Comité plénier (comité préparatoire de la dixième session de la Conférence) le 17 janvier 2000. Il en va de même pour chaque chapitre du budget. En outre, les domaines d'activités du Secrétariat ont fait l'objet d'évaluations approfondies, d'examens triennaux de l'application des recommandations par le Comité du Programme et de la coordination en ce qui concerne les évaluations, les contrôles externes d'experts, les contrôles de gestion et les nombreux autres processus de contrôle de programmes initiés au cours de l'exercice précédent. Ainsi, les évaluations qualitatives figurant dans le présent rapport doivent être examinées en fonction de leur objectif, à savoir donner un aperçu des principaux éléments des produits fournis par l'Organisation, lesquels peuvent être réexaminés isolément et plus en détail dans les évaluations et estimations plus approfondies et plus spécialisées figurant dans d'autres rapports.

45. L'élaboration d'évaluations qualitatives a débouché sur un exercice d'auto-évaluation en clôture d'exercice des résultats de l'exécution des programmes pour tous les directeurs de programme. Le changement de perspective afin de passer d'une simple comptabilisation des produits exécutés à un examen de fond plus détaillé des résultats obtenus à la suite de leur exécution a sans aucun doute aidé les directeurs de programme à faire le point des enseignements tirés de l'expérience acquise lors de l'exercice précédent, et les a incités à chercher les meilleurs moyens de les appliquer à l'exercice en cours. L'application à long terme d'un tel examen devrait contribuer au renforcement de la rigueur et de la transparence en matière de gestion. On peut tirer les conclusions générales ci-après des évaluations qualitatives.

46. Pour ce qui est du grand programme « *Maintien de la paix et de la sécurité* », on a pu resserrer la coopération internationale en vue d'identifier les conflits éventuels, de formuler des mesures préventives et d'améliorer la capacité à négocier des règlements pacifiques. Les dispositifs de formation et de déploiement du personnel de maintien de la paix ont été perfectionnés et l'infrastructure logistique des missions sur le terrain a été renforcée; le Service de l'action antimines est devenu beaucoup plus efficace. La collecte et l'échange d'informations sur les questions d'armement et de désarmement dans le cadre des accords multilatéraux en vigueur ont été effectués dans un meilleur respect des délais et de façon plus globale et générale, la question des armes de petit calibre a été mise en lumière et l'ouverture vers la société civile s'est accélérée.

47. Dans les efforts qu'elle déploie pour promouvoir *la croissance économique et le développement humain durables*, l'Organisation a enregistré des progrès tangibles

en mobilisant l'action aux plans international et régional sur des questions intersectorielles de population, d'environnement, de pauvreté, d'emploi et d'égalité entre les sexes grâce à la fourniture de conseils pratiques sur les stratégies pertinentes, à la stimulation des débats à l'échelon intergouvernemental et des grandes activités de sensibilisation à différents niveaux de la société civile et du secteur privé, notamment en assurant le suivi des résolutions connexes et des résultats des récentes grandes conférences organisées par les Nations Unies. Des études analytiques faisant autorité, une assistance et une formation techniques ont contribué au renforcement des capacités indispensables pour atteindre un développement durable. De nombreux organismes régionaux et sectoriels se sont imposés en tant que centres d'excellence mondiaux sur des questions particulières.

48. Au cours du dernier exercice biennal, l'Organisation des Nations Unies a joué un rôle plus préventif et efficace en matière de *défense et de protection des droits de l'homme*, sujet inclus en tant que thème intersectoriel dans les domaines du développement, de l'aide humanitaire, de la paix et de la sécurité. Une stratégie en faveur de l'exercice du droit au développement a été mise en oeuvre; les organes créés par traités et chargés des enquêtes ainsi que les autres instruments relatifs aux droits de l'homme sont devenus plus efficaces; les capacités nationales de promotion et de protection des droits de l'homme ont été constamment renforcées.

49. La réforme et la restructuration de l'*aide humanitaire* ont débouché sur une coordination plus efficace à l'échelle du système et une collaboration plus étroite avec les gouvernements et les ONG; une meilleure préparation préalable et une plus grande mobilisation des ressources pour faire face aux catastrophes naturelles et provoquées par l'homme; et ont encouragé les liens avec la reconstruction et le développement.

50. Le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans la *promotion de la justice internationale et du droit international* s'est accentué et diversifié : un soutien juridique efficace a été octroyé à l'application des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale; des cadres juridiques et législatifs ont été établis pour les missions au Kosovo et au Timor oriental; une contribution essentielle a été fournie à l'adoption du Statut de la Cour pénale internationale; l'ordre juridique en vigueur pour les océans et les mers a été renforcé; et l'harmonisation et l'unification du droit du commerce international ont progressé.

51. Les réformes dans les domaines du *contrôle des drogues et de la prévention du crime*, mises en oeuvre au cours de l'exercice biennal, ont permis à l'Organisation des Nations Unies de jouer un rôle beaucoup plus actif dans la lutte contre la criminalité transnationale organisée grâce à un renforcement des instruments juridiques internationaux, à la multiplication des activités opérationnelles, à la diffusion des connaissances spécialisées et des meilleures pratiques et de stimuler la coopération entre les décideurs, les organes d'application des lois et la société civile aux niveaux national, régional et international.

52. Dans le domaine de la *gestion*, les efforts se sont concentrés sur le renforcement des capacités organisationnelles et la promotion d'une culture qui encourage un haut niveau d'efficacité, de rentabilité, l'apprentissage continu et la recherche de l'excellence en matière de gestion. Pour ce qui est des services d'appui, une infrastructure de technologie de l'information plus moderne et fiable a été créée et la capacité de communication a été renforcée à l'échelle de l'Organisation afin de répondre à l'accroissement des activités, notamment aux besoins des opérations de main-

tien de la paix. On a continué d'étendre et d'améliorer le système intégré de gestion (SIG), y compris dans les bureaux extérieurs, lequel sert également de véhicule de transformation profonde dans le cadre de l'exécution des tâches administratives.

53. L'exploitation dynamique des technologies de pointe par l'Organisation et son adaptation à celles-ci au cours de l'exercice biennal ont contribué à améliorer en profondeur l'efficacité de son action, la démarquant de l'exercice précédent. En permettant aux décideurs, experts, universitaires et au grand public d'accéder facilement à ses publications, rapports, analyses et autres informations d'importance sur Internet, l'Organisation des Nations Unies a intensifié son action de communication dans la plupart des domaines essentiels, valorisé son action au plan politique, communiqué aux parties intéressées le détail des succès qu'elle a obtenus et transmis son message au public le plus large possible.

54. L'évaluation des efforts menés dans le cadre de la mise en oeuvre du programme de réformes du Secrétaire général en 1998-1999 a montré que les mesures prises ont contribué à créer une vision commune, à améliorer la cohérence des programmes et à renforcer la capacité de l'Organisation d'atteindre ses objectifs. La création des Comités exécutifs – pour la paix et la sécurité, pour les affaires humanitaires, pour les affaires économiques et sociales et pour les activités de développement – a été un élément clef de la stratégie visant à renforcer la cohérence des politiques et à rationaliser les processus de prise de décisions dans l'ensemble de l'Organisation dans des domaines intersectoriels comme les droits de l'homme, l'intégration des femmes, l'environnement et le développement durable. Dans les secteurs économique et social, le regroupement des services d'appui à la formulation des politiques, des fonctions analytiques et normatives et des activités de coopération technique correspondantes, a eu pour effet de rationaliser la division du travail et d'avoir une approche unifiée et mieux ciblée des questions de développement.

55. Les mesures liées aux réformes de gestion ont permis à l'Organisation de rationaliser les structures organisationnelles, de définir les programmes avec plus de précision et de mieux délimiter les responsabilités; de simplifier les procédures et les méthodes de travail, ce qui a contribué à accroître la productivité et à améliorer l'exécution des programmes; de simplifier la hiérarchie et de réduire le volume de la documentation et, ainsi, de rendre les procédures plus transparentes et d'améliorer les services aux utilisateurs. Les départements ont indiqué que, grâce à ces mesures, les programmes étaient exécutés avec plus d'efficacité, les délais étaient mieux respectés et les responsables de programmes rendaient mieux compte de leurs activités.

VI. Constatations et conclusions

56. La constatation la plus frappante est que pour l'exercice 1998-1999, le taux d'exécution des programmes a été de 88 % pour l'ensemble des produits prescrits. Il s'agit là du taux le plus élevé de la décennie. On peut considérer que ce résultat est l'une des conséquences tangibles des efforts résolus déployés pour promouvoir l'efficacité de la gestion et l'obligation de rendre des comptes dans le cadre du programme de réformes du Secrétaire général. Le Bureau des services de contrôle interne est convaincu que la responsabilisation accrue de chaque fonctionnaire par le biais de l'établissement de plans de travail individuels et du système de notation des fonctionnaires, et l'informatisation généralisée des systèmes d'établissement de rapports et d'évaluation de l'exécution des programmes au niveau des départements, ont contribué à ce succès. L'application conjointe et résolue de ces deux mécanismes

a permis aux responsables, aux différents niveaux de la hiérarchie, de formuler des objectifs concrets de planification et d'exécution, de surveiller les progrès accomplis dans la réalisation des buts et objectifs visés, de déceler les goulets d'étranglement et de régler à temps les problèmes qui surgissaient.

57. Ces taux d'exécution résultent aussi du fait que les programmes sont gérés avec plus de souplesse et d'ingéniosité. En fait, alors que l'exécution des produits prescrits (I_1) a augmenté de 8 % par rapport à l'exercice biennal précédent, pour atteindre 88 %, le taux d'exécution de tous les produits par rapport à ceux qui étaient initialement programmés (I_3) a augmenté de 9 %, pour atteindre 105 %. Trois départements ont enregistré des taux d'exécution de 144, 146 et 172 % respectivement. Ces taux font apparaître une capacité accrue de faire face à des besoins imprévus au titre des programmes et de mobiliser efficacement les ressources afin d'obtenir un meilleur taux d'exécution des programmes.

58. Malgré ces résultats encourageants, il est toutefois clair que des progrès restent à faire en matière de suivi et d'évaluation des résultats. Il faut en premier lieu appliquer le concept de mesure des résultats pour évaluer si les objectifs énoncés ont été réalisés, et disposer de données fiables sur l'utilisation des ressources. Il est nécessaire de procéder à une évaluation qualitative mieux structurée et plus instructive de l'exécution des programmes. Il faut revoir la périodicité, la teneur et l'incidence des rapports sur l'exécution des programmes, dans la mesure où ceux-ci contiennent des informations qui seront utilisées pour établir les budgets-programmes suivants, de façon à ce que ces rapports enrichissent l'exécution de l'ensemble des programmes. Afin d'en faire un outil performant de prise de décisions dans toutes les entités des Nations Unies, y compris les services d'appui, il faut étudier les meilleures pratiques en matière de suivi de l'exécution et il convient de mettre au point des systèmes de suivi informatisés. Les chevauchements et doubles emplois qui subsistent doivent être recensés et éliminés, afin de réduire les dépenses afférentes aux procédures de suivi correspondantes.

59. L'établissement du présent rapport a permis de constater une fois encore que, d'un département ou bureau à l'autre, les responsables acceptent plus ou moins volontiers d'établir des rapports et s'acquittent de cette tâche avec plus ou moins de compétence. Alors que, dans leur majorité, les directeurs de programmes sont parfaitement conscients du fait que le suivi est un élément essentiel du style de gestion de l'Organisation, d'autres ne mesurent pas encore pleinement son utilité et son efficacité en tant qu'outil de gestion d'un programme dans sa globalité. Il faut donc analyser les problèmes qui subsistent dans les départements en question afin de définir les mesures à prendre pour changer de tels comportements. Le Bureau des services de contrôle interne doit aussi donner des directives plus précises et offrir des stages de formation aux départements et bureaux.

60. Les observations qui viennent d'être formulées devront faire l'objet d'un plan d'action détaillé, de façon que, pour le prochain exercice biennal, les rapports sur l'exécution des programmes soient plus instructifs et plus complets et puissent être établis à moindre coût.

Notes

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-quatrième session, Supplément No 16 (A/54/16).

² Ibid., cinquante-troisième session, Supplément No 16 (A/53/16).

Annexe

Exécution des programmes par chapitre du budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999

Chapitre IB. Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence

Exécution des programmes par rapport à ce qui était prévu dans le budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999 (A/52/6/Rev.1)

(Nombre de produits quantifiables)

Sous-programme	Produits prévus		Produits ajoutés		Produits exécutés		Écarts par rapport aux programmes		Taux d'exécution (%)*		Total
	Produits programmés	Produits reportés de l'exercice précédent	À la demande d'un organe délibérant	À l'initiative du Secrétariat	Produits exécutés	Produits remaniés	Produits reportés	Produits éliminés	Produits prescrits		
1. Affaires de l'Assemblée générale	1 138	0	0	0	732	0	406	0	64		64
2. Décolonisation	63	0	0	0	61	0	0	2	97		97
Total	1 201	0	0	0	793	0	406	2	66		66

* *Produits prescrits* : produits programmés, reportés de l'exercice précédent ou ajoutés à la demande d'un organe délibérant. *Total* : produits programmés, reportés de l'exercice précédent ou ajoutés à la demande d'un organe délibérant ou à l'initiative du Secrétariat.

Mois de travail utilisés pour l'ensemble des activités

Sous-programme	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total				Total général	Q** (%)
	Administrateur	Consultant	Administrateur	Consultant	Budget ordinaire	Fonds extra-budgétaires	Administrateur	Consultant		
1. Affaires de l'Assemblée générale	170,9	0	0	0	170,9	0	170,9	0	170,9	91
2. Décolonisation	10	0	0	0	10	0	10	0	10	100
Total	180,9	0	0	0	180,9	0	180,9	0	180,9	92

** Q : part des produits quantifiables dans le nombre total des mois de travail.

Chapitre 1B. Services de conférence

A – New York

Produits/services fournis au cours de l'exercice biennal 1998-1999

<i>Produit/service par sous-programme</i>	<i>Prévisions 1998-1999</i>	<i>Nombre de produits/services fournis</i>	
		<i>1998</i>	<i>1999</i>
Sous-programme 1. Service des réunions			
a) Réunions inscrites au calendrier avec interprétation	6 400	2 764	2 999
Réunions inscrites au calendrier sans interprétation	1 800	795	865
Sous-total	8 200	3 559	3 864
b) Réunions non inscrites au calendrier avec interprétation	700	415	431
Réunions non inscrites au calendrier sans interprétation	2 100	1 039	1 259
Sous-total	2 800	1 454	1 690
Sous-programme 2. Interprétation			
Périodes de travail d'interprètes			
i) Réunions inscrites au calendrier	75 800	31 544	34 357
ii) Réunions non inscrites au calendrier	4 800	2 895	2 934
Total	80 600	34 439	37 291
Procès-verbaux de séance			
Nombre de séances	650	306	312
Sous-programme 3. Services de traduction (en millier de mots)			
a) Travaux effectués par le personnel permanent			
Anglais	7 000	3 530	3 439
Arabe	31 200	14 771	15 867
Chinois	30 100	13 971	14 380
Espagnol	32 400	14 005	14 959
Français	31 100	14 268	15 208
Russe	29 400	14 579	15 317
Sous-total	161 200	75 124	79 170
b) Traduction contractuelle financée par les services de conférence	35 000	15 165	17 811
Total a) et b)	196 200	90 289	96 981

<i>Produit/service par sous-programme</i>	<i>Prévisions 1998-1999</i>	<i>Nombre de produits/services fournis</i>	
		<i>1998</i>	<i>1999</i>
c) Traduction contractuelle financée par d'autres bureaux	4 000	119	523
d) Traduction effectuée par la Section allemande de traduction (fonds extrabudgétaires)	1 860	836	858
Services d'édition (en milliers de mots)			
Prédiction	31 600	19 527	20 591
Documents officiels	90 000	26 778	40 177
Total	121 600	46 305	60 768
Sous-programme 4. Traitement de texte (en milliers de mots)			
Travaux effectués par le personnel permanent	314 000	149 787	163 156
Travaux contractuels ^a	46 900	24 764	27 502
Total	360 900	174 551	190 658
Reproduction (en milliers de pages imprimées)			
Reproduction	1 347 000	523 115	517 262
Distribution (en milliers de documents traités)			
Distribution	105 000	46 965	43 625

^a Y compris les travaux effectués contre remboursement.

B – Genève**Produits/services fournis au cours de l'exercice biennal 1998-1999**

<i>Produit/service par sous-programme</i>	<i>Prévisions 1998-1999</i>	<i>Nombre de produits/services fournis</i>	
		<i>1998</i>	<i>1999</i>
<i>Sous-programme 1</i>			
Service des réunions			
Réunions inscrites au calendrier avec interprétation	5 400	2 395	2 191
Réunions inscrites au calendrier sans interprétation	5 550	3 558	3 373
Sous-total	10 950	5 953	5 564
Réunions non inscrites au calendrier avec interprétation	450	279	468
Réunions non inscrites au calendrier sans interprétation	2 200	1 358	1 532
Sous-total	2 650	1 637	2 000
<i>Sous-programme 2</i>			
Interprétation			
Budget ordinaire	49 000	21 216	19 656
Fonds extrabudgétaires	5 000	3 407	5 302
Total	54 000	24 623	24 958
<i>Sous-programme 3</i>			
Services de traduction			
Travaux effectués par le personnel permanent			
Anglais	6 710	4 191	4 075
Arabe	13 430	6 398	6 157
Chinois	12 470	6 230	6 194
Espagnol	17 260	9 286	8 680
Français	23 970	11 316	11 192
Russe	22 060	11 859	12 039
Sous-total	95 900	49 280	48 337
Traduction contractuelle ^a	10 800	2 985	4 560
Total	106 700	52 265	52 897

<i>Produit/service par sous-programme</i>	<i>Prévisions 1998-1999</i>	<i>Nombre de produits/services fournis</i>	
		<i>1998</i>	<i>1999</i>
Services d'édition			
Travaux effectués par le personnel permanent	21 700	9 852	15 285
Travaux contractuels		379	822
Total	21 700	10 231	16 107
<i>Sous-programme 4</i>			
Traitement de texte			
Travaux effectués par le personnel permanent			
Anglais	24 864	13 015	12 869
Arabe	21 312	10 856	9 687
Chinois	19 536	9 884	9 284
Espagnol	30 192	16 770	15 646
Français	47 952	22 111	22 164
Russe	33 744	20 107	17 946
Sous-total	177 600	92 743	87 596
Travaux contractuels ^a	17 700	8 231	17 161
Total	195 300	100 974	104 757
Préparation de copie et correction d'épreuves			
Nombre de pages préparées/corrigées/révisées	72 000		94 239
Reproduction (en milliers de pages tirées)			
Budget ordinaire	484 000	239 820	281 883
Fonds extrabudgétaires	16 000	8 388	16 979
Total	500 000	248 208	298 862
<i>Sous-programme 5</i>			
Services de bibliothèque			
<i>i) Publications périodiques</i>			
1. Monthly Bibliography, première partie (livres, documents officiels et séries) et deuxième partie (articles choisis)	*	12	12
2. Weekly Bibliography	*	52	51
3. Library News/Nouvelles de la Bibliothèque	*	**	
4. Contributions à la base de données commune SIBONU-Horizon et à la mise à jour de SIBONU Plus sur CD-ROM et de Human Rights Bibliography sur CD-ROM dont une version actualisée et augmentée est publiée chaque année	*		28 742

<i>Produit/service par sous-programme</i>	<i>Prévisions 1998-1999</i>	<i>Nombre de produits/services fournis</i>	
		<i>1998</i>	<i>1999</i>
<i>ii) Services en ligne</i>			
Mise à jour et enrichissement des bases de données bibliographiques et historiques accessibles à partir de la page d'accueil de la Bibliothèque sur Internet et du G-Net et par courrier électronique	*	1	1

* Services non prévus dans le budget-programme de 1998-1999.

** Ces services ont été interrompus.

^a Le financement et la gestion de ces services contractuels relèvent du sous-programme 1.

C – Vienne

Produits/services fournis au cours de l'exercice biennal 1998-1999

<i>Produit/service par sous-programme</i>	<i>Prévisions 1998-1999</i>	<i>Nombre de produits/services fournis</i>	
		<i>1998</i>	<i>1999</i>
<i>Sous-programme 1</i>			
Service des réunions			
Réunions inscrites au calendrier	1 433	725	1 027
Réunions non inscrites au calendrier	1 161	356	361
Total	2 594	1 081	1 388
<i>Sous-programme 2</i>			
Services d'interprétation^a			
Travaux effectués par l'ONU	5 552	4 275	2 759
<i>Sous-programme 3</i>			
Services de traduction			
Travaux effectués par le personnel permanent			
ONU	19 900	8 934	11 287
Travaux contractuels			
ONU	3 512	3 482	4 871
Total	23 412	12 416	16 158
Services d'édition (en milliers de mots)			
Travaux effectués par l'ONU	5 200	2 637	3 251
<i>Sous-programme 4</i>			
Traitement de texte (en milliers de mots)			
Travaux effectués par le personnel permanent			
ONU	43 816	20 537	26 861
Travaux contractuels			
ONU	8 093	6 130	9 946
Total	51 909	26 667	36 807
Préparation de copie (nombre d'heures de travail)			
ONU	7 578	4 173	5 665
Reproduction (en milliers de pages tirées)			
Services communs d'impression de l'AIEA ^b	61 000	24 643	31 458

<i>Produit/service par sous-programme</i>	<i>Prévisions 1998-1999</i>	<i>Nombre de produits/services fournis</i>	
		<i>1998</i>	<i>1999</i>
Photocopies ultrarapides			
ONU	15 400	7 437	8 051
Distribution (en milliers de documents traités)			
ONU	4 100	1 962	2 881

^a Y compris les services d'interprètes prêtés à d'autres lieux d'affectation et organismes.

^b Le financement des dépenses qui sont à la charge de l'ONU au titre de ces services relève du sous-programme 5.

Chapitre 1B. Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence – évaluation qualitative de l'exécution des programmes

Sous-programme 1. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social

Objectifs	<i>Fournir des conseils dûment fondés en matière de procédure et des services fonctionnels afin que les travaux de l'Assemblée générale se déroulent de façon productive; établir et publier en temps voulu toute la documentation ainsi que les textes de référence nécessaires sur le Règlement intérieur de l'Assemblée générale et la pratique établie par celle-ci; formuler des recommandations sur l'application et l'interprétation des dispositions des articles pertinents de la Charte des Nations Unies, qui figureront dans le Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies.</i>
Critères d'évaluation	Nombre et bon déroulement des réunions. Publication en temps voulu de la documentation à l'intention des organes délibérants. Exactitude des informations et bien-fondé des avis sur les travaux de l'Assemblée générale.
Principales réalisations	Plus de 260 séances plénières de l'Assemblée générale et du Bureau de celle-ci, ainsi que les consultations s'y rapportant, se sont déroulées de façon harmonieuse et dans le respect de la procédure. Huit réunions de haut niveau ont été menées à bien avec des organismes régionaux. Tous les documents ont été publiés en temps voulu et ont fait l'objet d'améliorations de fond ou de forme, ce qui a permis d'organiser et de mener au mieux les travaux de l'Assemblée.

Sous-programme 2. Services de conférence – New York

Objectifs	<i>Améliorer la planification et la coordination des services de conférence à l'échelle locale et dans le monde entier; perfectionner les systèmes d'information et de suivi de la production documentaire; améliorer le potentiel technologique des services. Fournir des services de qualité dans le domaine de l'interprétation et de la rédaction des procès-verbaux de séance. Améliorer le rendement et la qualité des services de traduction et d'édition et veiller à l'adéquation de la composition et de la qualité des ressources humaines et technologiques. Fournir pour tous les documents et supports imprimés des services de traitement de texte, de microédition, de préparation de copie, de reproduction, de distribution, de stockage et d'archivage et de consultation informatiques.</i>
Critères d'évaluation	Réactions positives des clients. Respect des délais; taux d'autorévision; fréquence des contrôles de qualité des documents traduits par des agents contractuels; comparaison des statistiques de productivité aux normes établies; prise en compte des contraintes budgétaires lors de l'embauche de personnel temporaire et du recours aux services contractuels.
Principales réalisations	Les données statistiques relatives à l'utilisation des services de conférence ont été informatisées. Une nouvelle version, en ligne, du Système informatisé de suivi de la production documentaire a été mise en place et un système informatisé de suivi de la soumission et de la publication des documents de l'Assemblée générale a également été installé. Un nouveau système sur ordinateur permet d'obtenir les statistiques de productivité de différents groupes et sections des services de conférence. L'utilisation des services de traitement des documents a été mieux coordonnée entre les grands lieux d'affectation, grâce notamment à la transmission électronique et au traitement commun des documents. L'introduction d'enregistrements sonores numérisés et comprimés a permis de réaliser des économies tout en préservant la qualité et la rapidité de publication des procès-verbaux de séance. Les traducteurs disposent maintenant d'ordinateurs modernes en réseaux qui leur donnent accès aux ressources terminologiques internes et de celles disponibles sur Internet, à des panneaux d'affichage électroniques facilitant la coopération, et permettant l'échange électronique de fichiers avec les groupes de traitement de texte, ce qui a contribué à réduire considérablement les coûts et améliorer la qualité des traductions. La prestation de services de conférence à distance est maintenant quasi systématique et a permis de réduire les coûts et de mieux mettre à contribution le personnel. Grâce à des procédures bien établies et au recours à des liaisons de télécommunications dupliquées, il a été possible de fournir en temps voulu des

Sous-programme 2. Services de conférence – New York

services fiables, sans en compromettre la qualité. Les consignes de rédaction ont été harmonisées pour l'ensemble des documents de l'ONU. S'agissant de la terminologie et des références, le système UNTERM a été en grande partie transféré d'un ordinateur central à une plate-forme PC et certains glossaires ont été placés sur le réseau interne. Dans les services de traduction, on a considérablement augmenté la variété et la quantité des ressources terminologiques disponibles sous format électronique; un projet de traduction assistée par ordinateur (obtention automatique de passages déjà traduits) a été mis en oeuvre. Les procédures internes de contrôle de la qualité ont été renforcées et la fréquence des contrôles de qualité des documents traduits par des agents contractuels a considérablement augmenté. Le fichier des traducteurs contractuels a été étoffé, et le déroulement des opérations et le système de gestion des contrats du Groupe de la traduction contractuelle ont été améliorés.

Sous-programme 3. Services de conférence – Genève

Objectifs	<i>Garantir l'efficacité de la planification et du service des séances; prévoir et effectuer la mise en oeuvre de nouvelles applications informatiques et mettre à niveau celles qui sont déjà en service; produire les documents en temps voulu en faisant appel dans des proportions adéquates aux personnels permanent, temporaire et contractuel et aux technologies adaptées. Garantir, en temps voulu et avec efficacité, la reproduction, la distribution et le stockage des documents et des publications à l'aide de méthodes modernes de gestion de l'information électronique et grâce au recours plus fréquent au système à disques optiques (ODS).</i>
Critères d'évaluation	Évaluation par les clients de la qualité des services. Taux d'utilisation des ressources des services de conférence. Publication en temps voulu des documents. Productivité, évaluée en fonction des normes établies. Taux d'utilisation des ressources des services d'interprétation. Pourcentage d'autorévision. Proportion de personnel temporaire local et non local.
Principales réalisations	Affectation en temps voulu des ressources nécessaires aux réunions organisées dans de très brefs délais. En 1999, le taux d'utilisation des ressources des services de conférence (87 %) avait dépassé l'objectif fixé (80 %), les clients ayant fait preuve d'une plus grande discipline et l'allocation des ressources des services de conférence ayant été améliorée. Le Système électronique d'affichage et d'information sur les réunions est en cours de mise en oeuvre; des documents d'information sont présentés tous les jours sur le panneau d'affichage électronique et sur le réseau interne et Internet; le site Web d'ODS est opérationnel. Un projet expérimental de téléinterprétation, entrepris à grande échelle par l'Office des Nations Unies à Vienne et l'Office des Nations Unies à Genève, et utilisant des liaisons téléphoniques numériques à haute capacité au lieu des liaisons par satellite plus coûteuses, a ouvert de nouvelles perspectives en matière de téléinterprétation. Dans toutes les langues, la télétraduction via Internet s'est imposée pour toutes les conférences tenues hors de Genève. Des séances de formation expérimentale à la reconnaissance de la parole ont été organisées à l'intention des traducteurs. Le recours plus fréquent aux technologies de l'information, à la mise en page informatisée, à l'impression sur demande et au Système à disques optiques a permis d'améliorer la qualité des services fournis et de réduire le volume de documents imprimés. La distribution des documents a gagné en efficacité à la suite de la révision des listes de diffusion.

 Sous-programme 4. Services de conférence – Vienne

Objectifs	<i>Fournir en temps voulu aux organes fonctionnels de l'ONU des services de planification des réunions, d'interprétation, de traduction, d'élaboration des documents et de publication d'un bon rapport coût-efficacité; archiver sur ODS les documents de l'ONU, y compris l'ONUDI; poursuivre la mise au point de la banque de données de statistiques/de suivi des opérations; mettre en ligne le système électronique de terminologie et de référence en six langues (VINTARS); favoriser la mise au point de technologies de télétraduction; et développer le partage du volume de travail avec d'autres bureaux des Nations Unies; mieux prévoir le volume de travail en intégrant à la banque de données des formulaires en ligne; et améliorer et appliquer des normes de production à l'intention des éditeurs, des préparateurs de copie, des correcteurs d'épreuves et des maquetistes.</i>
Critères d'évaluation	Réactions de clients. Respect des délais de distribution des documents de séance (fixés à six semaines). Présentation annuelle des indices de conformité au Comité des conférences. Amélioration de la productivité par la rationalisation de l'organisation, des processus et des technologies. Meilleur respect des normes de qualité et des délais dans les départements organiques.
Principales réalisations	L'externalisation a permis de compenser les réductions de postes et l'augmentation du volume de travail : le nombre de documents traduits par des agents contractuels a presque doublé, ce qui prouve que le service peut, à condition de disposer d'une infrastructure adéquate de contrôle de la qualité, prendre en charge jusqu'à 30 % du volume de travail. Ce développement de l'externalisation, effectué à titre d'essai, a donné de bons résultats, en partie grâce à la multiplication de contrats-cadres, au partage avec d'autres organismes des fichiers d'agents contractuels et à l'établissement de relations de travail en ligne avec quasiment tous les agents contractuels. En outre, les services contractuels englobent maintenant l'édition, la préparation de copie et la correction d'épreuves, ainsi que la composition. Le recours plus important à l'externalisation a également permis à l'ONUV de réaliser des économies substantielles, s'élevant à plus de 5 millions de dollars pendant la période biennale à l'examen. Grâce à la rationalisation des procédures, à la réduction des frais généraux et à l'efficacité accrue des méthodes de travail, le coût d'une page de traduction produite sur place a diminué de 2,6 % en 1998 et de 11,6 % en 1999. Ces gains de productivité ont permis de gagner des journées entières de travail qui ont contribué à absorber la hausse de 19,13 % du volume de traduction par rapport aux prévisions du budget 1998-1999 et à réduire considérablement les fonds supplémentaires nécessaires. Le coût de la hausse du volume de travail étant évalué à 3 298 081 dollars, l'ONUV a été en mesure de prendre en charge 1 376 381 dollars de ces coûts supplémentaires. Le système VINTARS est maintenant accessible en ligne.

Examen par les organes délibérants	À ses cinquante-troisième et cinquante-quatrième sessions, l'Assemblée générale a souligné qu'il importait de fournir des services, notamment d'interprétation, aux réunions de groupes régionaux et autres groupes importants d'États Membres; elle s'est félicitée des services fournis dans ce domaine et a regretté que toutes les demandes d'interprétation n'aient pu être satisfaites. Dans sa résolution 53/208 A, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de veiller à ce que le recours à la téléinterprétation ne nuise pas à la qualité des prestations et a souligné qu'il importait d'améliorer la qualité de l'interprétation dans les six langues officielles. Dans sa résolution 54/248 D, l'Assemblée a décidé que la téléinterprétation ne remplacerait pas le système d'interprétation actuel, qu'elle ne devrait pas influencer sur la qualité des prestations ni entraîner de nouvelles réductions des effectifs des services linguistiques et qu'elle ne devrait pas non plus remettre en cause l'égalité de traitement des six langues officielles. Elle a également prié le Secrétaire général de garder à l'étude l'introduction et l'utilisation de toute technique nouvelle, en particulier celle de la téléinterprétation. Dans sa résolution 54/248, l'Assemblée générale a réaffirmé la nécessité de maintenir et de parfaire la qualité des traductions, en veillant tout particulièrement à ce qu'elles procèdent, par principe, du génie propre à chaque langue, et a noté avec préoccupation l'augmentation du taux d'autorévision dans tous les lieux d'affectation. L'Assemblée générale a félicité le Secrétaire général des efforts qu'il continuait de déployer pour réduire le retard dans la publication du <i>Répertoire</i> .
---	---

**Examen et
évaluation
externes**

Le Comité des commissaires aux comptes et le BSCI ont procédé à des examens ponctuels des services d'interprétation et de rédaction de procès-verbaux et de la gestion des services de conférence. Leurs recommandations sont pour l'essentiel mises en oeuvre. Le CCI et le BSCI ont tous deux évalué l'externalisation dans le domaine de l'impression et ont souligné qu'il importait de développer les services d'impression fournis par le Secrétariat à l'échelle du système. Ces recommandations sont actuellement mises en oeuvre.

**Et
enseignements
dégagés**

L'examen semestriel des statistiques de production et de productivité internes permet d'en analyser les variations, de mettre en évidence les principales tendances et de modifier en conséquence, s'il y a lieu, les capacités ou les méthodes de travail. La plupart des activités du Département font l'objet d'évaluations internes de la qualité, allant de révisions pures et simples et de vérifications ponctuelles effectuées respectivement par du personnel confirmé et des supérieurs hiérarchiques à des évaluations réciproques entre collègues et des débats organisés au sein d'un service donné sur les résultats obtenus. Les délégations et autres parties intéressées font tout au long de l'année de nombreuses observations, positives ou négatives, sur le travail du Département. En cas de réclamations, les services et les membres du personnel concernés sont immédiatement identifiés, et les dispositions nécessaires sont prises pour remédier à la situation. Les commentaires positifs sont également transmis aux services concernés, afin de les encourager à poursuivre leur travail de qualité.

**Impact de la
réforme**

Bien que les effectifs permanents aient été moins nombreux que lors des précédents exercices biennaux, les restructurations internes, le recours adéquat au personnel temporaire, les arrangements contractuels et les innovations technologiques ont compensé la réduction des ressources et ont permis de maintenir les services fournis à un niveau satisfaisant.

Chapitre 2A. Département des affaires politiques

Exécution des programmes par rapport à ce qui était prévu dans le budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999 (A/52/6/Rev.1)

(Nombre de produits quantifiables)

Sous-programmes	Produits prévus		Produits ajoutés		Exécution		Écarts par rapport aux programmes		Taux d'exécution (%)*		Total
	Produits programmés	Produits reportés de l'exercice précédent	À la demande d'un organe délibérant	À l'initiative du Secrétariat	Produits exécutés	Produits remaniés	Produits reportés	Produits éliminés	Produits prescrits		
Prévention, maîtrise et règlement des conflits	27	2	0	0	27	2	0	0	100	100	
Assistance et appui au Secrétaire général	19	0	0	0	19	0	0	0	100	100	
Assistance électorale	7	0	0	4	11	0	0	0	100	100	
Conseil de sécurité	847	0	9	0	852	0	4	0	100	100	
Affaires de l'Assemblée générale	402	0	0	0	402	0	0	0	100	100	
Décolonisation	196	0	0	1	181	0	16	0	92	92	
Question de Palestine	100	0	0	0	84	2	2	12	86	86	
Total	1 598	2	9	5	1 576	4	22	12	98	98	

* *Produits prescrits* : produits programmés, reportés de l'exercice précédent et ajoutés à la demande d'un organe délibérant. *Total* : produits programmés, reportés de l'exercice précédent ou ajoutés à la demande d'un organe délibérant ou à l'initiative du Secrétariat.

Mois de travail utilisés pour l'ensemble des activités

<i>Sous-programme</i>	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Fonds extrabudgétaires</i>		<i>Total</i>				Total général	<i>Q** (%)</i>
	<i>Administrateur</i>	<i>Consultant</i>	<i>Administrateur</i>	<i>Consultant</i>	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extra-budgétaires</i>	<i>Administrateur</i>	<i>Consultant</i>		
Prévention, maîtrise et règlement des conflits	783,5	14,5	0	0	798	0	783,5	14,5	798	86
Assistance et appui au Secrétaire général	296,5	0	0	0	296,5	0	296,5	0	296,5	82
Assistance électorale	74	0	7	39	74	46	81	39	120	48
Conseil de sécurité	380	47	0	0	427	0	380	47	427	100
Affaires de l'Assemblée générale	61	0	0	0	61	0	61	0	61	80
Décolonisation	60	0	0	0	60	0	60	0	60	86
Question de Palestine	69	0	0	0	69	0	69	0	69	86
Total	1 72	61,5	7	39	1 7	46	1 73	100,5	1 83	86

** Q : part des produits quantifiables dans le nombre total des mois de travail.

Chapitre 2. Affaires politiques^a – évaluation qualitative de l'exécution des programmes

Sous-programme	1. Prévention, maîtrise et règlement des conflits	2. Assistance et appui au Secrétaire général dans les aspects politiques de ses relations avec les États Membres	3. Assistance électorale
Objectifs	<i>Renforcer la capacité de l'Organisation en matière d'alerte rapide, de diplomatie préventive, de rétablissement de la paix et de consolidation de la paix après les conflits.</i>	<i>Fournir constamment au Secrétaire général des informations, des analyses et des conseils de nature à faciliter, dans leurs aspects politiques, ses relations avec les États Membres et avec les représentants d'accords et d'organismes régionaux et la société civile.</i>	<i>Fournir une assistance électorale, par le biais d'une aide technique et consultative, aux États Membres qui en font la demande. Coordonner les activités menées dans le domaine de l'assistance électorale au sein du système des Nations Unies et avec les organisations intergouvernementales et non gouvernementales régionales. Contribuer à l'action de l'Organisation en faveur du rétablissement de la paix préventif et de la consolidation de la paix après les conflits, grâce à la fourniture d'une assistance électorale ciblée aux États Membres qui en font la demande, en vue de renforcer les capacités nationales existantes.</i>
Critères d'évaluation	Exactitude, ponctualité et qualité des recommandations faites au Secrétaire général et, par son intermédiaire, au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale sur toutes les questions ayant trait à la paix et à la sécurité internationales.	Avis du Secrétaire général et, par son intermédiaire, des États Membres sur la quantité, la pertinence et la qualité des rapports, notes de synthèse, points à aborder, et autres documents de référence.	Amélioration de la qualité et renforcement de l'efficacité de l'assistance électorale fournie par l'Organisation. Efforts intégrés à l'échelle du système des Nations Unies pour répondre aux besoins des États Membres et des organisations partenaires. Renforcement des moyens des États Membres qui en font la demande de tenir régulièrement des élections conformes aux normes internationales.
Principales réalisations	Efforts soutenus pour déceler les conflits potentiels ou réels ainsi que leurs incidences et pour recommander des mesures préventives en temps voulu. Meilleure mobilisation des utilisateurs pour parvenir à un règlement pacifique des conflits et pour fournir une assistance à cette fin. Mise en oeuvre d'activités qui visent à s'attaquer aux causes profondes des conflits. Renforcement des capacités pour ce qui est de la conduite et de la prise en charge des négociations politiques. Amélioration de la communication avec les États Membres et les organisations régionales.	Coopération étroite sur les questions politiques entre le Secrétaire général et le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et d'autres organismes intergouvernementaux, ainsi que les organisations régionales et sous-régionales et la société civile.	Sur 48 demandes d'assistance électorale formulées par des États Membres, 32 ont abouti à des projets d'assistance électorale ou sont examinées pour suite à donner. Cela représente une augmentation de 30 % du nombre des demandes reçues et de 45 % de l'assistance fournie, par rapport à l'exercice biennal précédent. D'une manière générale, les demandes formulées par les États Membres sont de plus en plus ciblées et adaptées à leurs besoins respectifs, ce qui témoigne d'un renforcement des capacités relatives à l'administration électorale à l'échelon national. Parallèlement, l'assistance électorale a pris la forme d'activités menées à l'appui des institutions et des processus électoraux nationaux. La tendance récente indique aussi que les élections sont de plus en plus utilisées comme moyen pacifique de prise de décisions et de création d'un climat de confiance à l'échelon national. On a consacré plus de temps et d'attention à l'harmonisation et à l'établissement de contacts et, partant, de nombreux partenariats ont été créés au sein du système des Nations Unies ainsi qu'avec des partenaires extérieurs internationaux et nationaux. La participation accrue du personnel à des colloques d'experts et à des ateliers de formation a permis d'améliorer la mémoire institutionnelle et les capacités professionnelles des effectifs.

^a Le sous-programme initial intitulé « 5. Affaires de l'Assemblée générale » a été transféré au chapitre consacré au Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence dans le cadre de la réforme.

Sous-programme	4. Affaires du Conseil de sécurité	5. Décolonisation	6. Question de Palestine
Objectifs	Fournir des avis autorisés et des services fonctionnels au Conseil de sécurité et à ses organes subsidiaires; conseiller le Secrétaire général et effectuer les évaluations et études analytiques pertinentes; établir le Répertoire de la pratique suivie par le Conseil de sécurité ainsi que les chapitres pertinents du Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies et fournir des avis au Secrétaire général et aux États Membres sur des questions concernant les pratiques du Conseil de sécurité.	Fournir des services fonctionnels au Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et suivre la mise en oeuvre des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.	Aider le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien à promouvoir la résolution de la question de Palestine, la solution étant fondée sur l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien conformément à toutes les résolutions pertinentes des Nations Unies.
Critères d'évaluation	Évaluation favorable par les membres du Conseil et les autres États Membres, ainsi que par le Secrétaire général de la qualité et de la régularité des analyses et des services fournis. Présentation en temps voulu d'études destinées aux deux <i>Répertoires</i> .	Fourniture efficace, en temps voulu, de renseignements de base, d'analyses et de services fonctionnels au Comité.	Avis des membres du Comité et des observateurs, ainsi que des fonctionnaires de rang supérieur du Secrétariat de l'ONU.
Principales réalisations	Poursuite du resserrement de la coopération et de l'interaction entre le sous-programme, les membres du Conseil et les États Membres. Grâce à l'encouragement et aux services fonctionnels fournis par les services du Secrétariat qui s'occupent des sanctions, un certain nombre de séminaires d'experts internationaux ont été tenus par plusieurs gouvernements et organisations régionales et non gouvernementales en vue d'améliorer la conception, l'application et le suivi des sanctions du Conseil de sécurité.	Fiabilité des services fonctionnels fournis dans le cadre de 33 réunions du Comité spécial et de 19 réunions de son Bureau à composition non limitée. Élaboration de documents de travail annuels sur la situation politique, économique et sociale dans les 17 territoires non autonomes restants. Élaboration de rapports annuels comme suite aux résolutions de l'Assemblée générale concernant les territoires non autonomes. Organisation de deux séminaires et fourniture de services fonctionnels et techniques à cette fin. Conseils techniques concernant la création du site Internet consacré à la décolonisation.	L'action du Secrétariat a permis d'accroître l'appui de la communauté internationale aux objectifs du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et de sensibiliser ladite communauté à la question de Palestine et à la nécessité d'instaurer une solidarité internationale avec le peuple palestinien et de prêter assistance à celui-ci.

Examen par les organes délibérants Dans ses résolutions, l'Assemblée générale a souligné l'importance de la diplomatie préventive et du rétablissement de la paix en tant que moyens les plus rentables dont dispose l'Organisation pour contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales; elle a pris note avec satisfaction de l'intensification de l'action menée pour améliorer la coopération avec d'autres organisations en vue de faciliter la création de dispositifs d'intervention de plus grande envergure pour accéder aux demandes d'assistance électorale; elle a pris note de la contribution essentielle du Secrétariat aux progrès des droits inaliénables du peuple palestinien.

Examen et évaluation externes	Un examen externe indépendante et une évaluation approfondie effectuée par le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) portant sur l'assistance électorale ont établi la rentabilité de cette fonction. Un certain nombre d'améliorations concernant la programmation et l'organisation ainsi que la coordination ont été recommandées et sont en cours d'application.
Évaluation interne et enseignements dégagés	Les examens internes ont porté sur l'amélioration de l'efficacité et de la qualité dans le domaine de l'exécution des programmes dans le cas d'une demande de services accrue et d'une pénurie de moyens. Deux études d'ensemble sur les enseignements tirés de l'assistance électorale ont abouti à une amélioration des directives, de la détermination des risques et de la logistique.
Impact de la réforme et de la restructuration	La rationalisation de l'organisation des services grâce à la fusion et à la consolidation a permis de remédier à l'engorgement par le haut de la structure des effectifs et d'améliorer la productivité et l'efficacité dans le domaine de l'exécution des programmes.

Chapitre 2B. Désarmement

Exécution des programmes par rapport à ce qui était prévu dans le budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999 (A/52/6/Rev.1)

(Nombre de produits quantifiables)

Sous-programme	Produits prévus		Produits ajoutés		Produits exécutés		Écarts par rapport aux programmes		Taux d'exécution (%)*	
	Produits programmés	Produits reportés de l'exercice précédent	À la demande d'un organe délibérant	À l'initiative du Secrétariat	Produits exécutés	Produits remaniés	Produits reportés	Produits éliminés	Produits prescrits	Total
Programme de travail	1 747	0	707	32	1 741	54	114	577	72	72
Total	1 747	0	707	32	1 741	54	114	577	72	72

* *Produits prescrits* : produits programmés, reportés de l'exercice précédent ou ajoutés à la demande d'un organe délibérant. *Total* : produits programmés, reportés de l'exercice précédent ou ajoutés à la demande d'un organe délibérant ou à l'initiative du Secrétariat.

Mois de travail utilisés pour l'ensemble des activités

Sous-programme	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total				Total général	Q** (%)
	Administrateur	Consultant	Administrateur	Consultant	Budget ordinaire	Fonds extra-budgétaires	Administrateurs	Consultants		
Programme de travail	407	26	28,5	8	433	36,5	435,5	34	469,5	80
Total	407	26	28,5	8	433	36,5	435,5	34	469,5	80

** Q : part des produits quantifiables dans le nombre total des mois de travail.

Chapitre 2B. Désarmement – évaluation qualitative de l'exécution des programmes

Objectifs	Critères d'évaluation	Principales réalisations
<p>1. <i>Fournir des services de secrétariat sur les plans organisationnel et fonctionnel aux organes intergouvernementaux et multilatéraux chargés du désarmement; suivre et évaluer les tendances actuelles et futures en matière de désarmement et de sécurité internationale; favoriser les compétences en matière de désarmement surtout dans les pays en développement; et fournir des informations objectives et factuelles sur les efforts multilatéraux de désarmement.</i></p>	<p>Qualité et régularité des produits et services, d'après l'évaluation des États Membres et d'autres utilisateurs finals</p>	<p>Instauration d'un cadre favorable à un bon déroulement des négociations et des travaux de la Conférence du désarmement et des conférences chargées d'examiner les accords multilatéraux actuels sur le désarmement. Amélioration des services organisationnels et techniques dans l'exécution du Programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs des Nations Unies en matière de désarmement et renforcement des compétences politiques et diplomatiques des participants pour qu'ils puissent bien représenter leur gouvernement dans les instances de désarmement multilatéral. Élargissement de la gamme de ceux qui reçoivent à temps des informations fiables sur les questions de désarmement.</p>
<p>2. <i>Consolider les traités actuels sur les armes de destruction massive; appuyer les négociations, les délibérations et la recherche d'un consensus entre les États; encourager l'adhésion universelle aux régimes de traités multilatéraux et inspirer confiance en eux; suivre et évaluer les tendances actuelles et futures en matière d'armes de destruction massive; procéder aux analyses et réunir les éléments d'information pertinents; et diffuser l'information et permettre aux États Membres de cerner les problèmes qui se posent.</i></p>	<p>Satisfaction des États Membres au sujet de la qualité et de la régularité des produits, services et conseils politiques fournis aux réunions des organes créés en vertu de traités. Réaction positive par rapport à la qualité de l'information et à l'analyse des questions faisant l'objet de négociations. Information actualisée et factuelle dans la base de données.</p>	<p>Soutien organisationnel et technique fourni aux réunions du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2000. Interaction accrue entre l'AIEA et les organisations de traités internationaux telles que l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et le Secrétariat technique provisoire de la Commission préparatoire pour l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Échange d'informations plus dynamique avec les milieux universitaires et des ONG. Un site Web bien conçu et bien au point. Pour susciter de véritables débats entre décideurs et membres de la société civile sur des questions liées au désarmement, deux colloques ont été organisés et bien accueillis sur les thèmes ci-après : « De-Alerting of Nuclear Weapons » et « Missile Development and the Impact on Global Security ». Des éléments d'analyse et d'information ainsi que des notes d'information ont été évalués et utilisés par les bénéficiaires. Les États Membres et la société civile ont répondu aux nombreux questionnaires qui leur avaient été adressés sur diverses questions concernant les armes de destruction massive.</p>

Objectifs	Critères d'évaluation	Principales réalisations
<p>3. <i>Aider à empêcher la prolifération des armes classiques; aider à élaborer et à appliquer des mesures de désarmement pratique; cerner les problèmes et difficultés qui se font jour; et tenir et appliquer le Registre des armes classiques et le système normalisé d'établissement de rapports annuels sur les dépenses militaires.</i></p>	<p>Demandes d'assistance plus fréquentes émanant des États Membres au titre de l'élaboration de stratégies de désarmement pratique. Approbation par l'Assemblée générale d'études et de rapports techniques. Maintien effectif des instruments d'établissement de rapports.</p>	<p>Plus grande prise de conscience de la question des armes de petit calibre aux niveaux international, gouvernemental et non gouvernemental. Pour la première fois, le Conseil de sécurité a axé son intervention sur la question des armes de petit calibre, une meilleure coordination des politiques à l'échelle du système des Nations Unies. Meilleure compréhension de l'interaction entre le désarmement et le développement et des incidences que les difficultés et problèmes de l'heure ont sur le rôle de l'ONU dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Expérience pratique accrue en matière de programmes de ramassage d'armes et élaboration de stratégies dites « d'armes pour le développement ».</p>
<p>4. <i>Fournir aux États Membres, aux organismes créés en vertu de traités et aux membres de la société civile des informations objectives et factuelles sur les efforts de désarmement déployés par l'ONU; favoriser l'application des dispositions de la Convention sur l'interdiction des mines terrestres compte tenu de l'article 7 sur les mesures de transparence, et fournir des conseils techniques au Secrétaire général.</i></p>	<p>Fourniture à temps d'informations fiables. Conseils politiques et analyse rationnelle et bien documentée. Un site Web bien élaboré donnant des informations sur l'application de la Convention sur l'interdiction des mines terrestres.</p>	<p>Accès plus facile aux données et disponibilités de données plus à jour. Conseils de qualité au Secrétaire général grâce à des débats poussés au sein du Conseil consultatif; transparence dans l'application des dispositions de la Convention sur l'interdiction des mines terrestres. Une plus grande priorité a été accordée dans le Programme d'information aux produits électroniques et aux échanges de vues dans le cadre de séminaires et d'ateliers. Devant les nombreuses demandes d'information, un bulletin d'information a été institué à la fin de 1998, ce qui s'est traduit par la parution de trois numéros à la fin de 1999. La collaboration a été renforcée avec les instituts de recherche. Le site Web sur les mesures de transparence au titre de la Convention sur l'interdiction des mines terrestres a été bien accueilli par les utilisateurs.</p>

Objectifs	Critères d'évaluation	Principales réalisations
<p>5. Aider les organisations régionales et sous-régionales à traduire les mesures, directives et principes adoptés au niveau mondial en approches régionales en vue du renforcement de la paix et de la sécurité internationales; appuyer les initiatives régionales visant à accroître la transparence en matière militaire, à assurer la confiance, à conclure des accords de limitation des armements et de désarmement comme moyen d'empêcher de nouvelles crises et de nouveaux conflits; fournir un cadre régional de haut niveau mais informel d'échanges d'idées et d'initiatives comme moyen de trouver un terrain d'entente et de déterminer les domaines de négociation et d'accords futurs éventuels par les États Membres intéressés pour ce qui est de la limitation des armements et du désarmement; et aider le Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale.</p>	<p>Soutien international en faveur d'initiatives menées par des centres régionaux au titre de la promotion du désarmement, de la paix et de la sécurité dans leurs régions respectives. Satisfaction du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale au sujet de la qualité des conseils et des services organisationnels et administratifs dont il a bénéficié dans l'exécution de son programme de travail.</p>	<p>Coopération et collaboration renforcées entre les centres régionaux, les diverses organisations régionales et sous-régionales et les ONG de leurs régions respectives. Échange d'informations accru avec les organisations régionales et sous-régionales. Plus grande prise de conscience par le public du Programme de désarmement des Nations Unies dans diverses régions. Création d'un mécanisme d'alerte rapide et d'un mécanisme (Conseil pour la paix et la sécurité en Afrique centrale) de promotion, de maintien et de consolidation de la paix et de la sécurité en Afrique centrale par les États membres du Comité consultatif permanent des Nations Unies. Demandes accrues d'assistance aux centres régionaux dans l'organisation de conférences, séminaires, ateliers et stages de formation régionaux et sous-régionaux en matière de désarmement; et de conseils techniques sur le ramassage et la destruction d'armes de petit calibre et d'armes légères.</p>

Examen par les organes délibérants

Les participants se sont félicités du soutien technique et administratif fourni par le Secrétariat à la Conférence du désarmement et aux conférences d'examen, soutien qui a contribué à la réalisation des objectifs des organismes intergouvernementaux. Dans sa résolution 53/77 E sur les armes légères, l'Assemblée générale a souligné qu'il importait de créer un mécanisme de coordination de l'action concernant les armes légères. Dans sa résolution 53/77 B, elle a salué les efforts que déploie le Secrétaire général pour aider les États à réduire le trafic des armes légères et à les collecter. De même, dans sa résolution 53/77 M, elle a encouragé les États Membres à apporter leur appui au Secrétaire général en faisant droit aux requêtes présentées par les États Membres concernant l'élaboration de mesures de désarmement pratique. Dans sa résolution 53/78 E sur le Programme d'information sur le désarmement, elle a félicité le Secrétaire général des efforts qu'il fait pour utiliser au mieux les ressources limitées dont il dispose et souligner l'importance du Programme. Dans sa résolution 54/49 sur la sécurité de l'information, elle a salué l'initiative que le Secrétariat et l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement ont prise de convoquer une réunion d'experts sur la question. Dans sa résolution 54/55 E sur les centres régionaux, l'Assemblée générale a réaffirmé l'importance des centres régionaux dans la promotion de la paix et de la sécurité régionales. Dans sa résolution 54/55 A sur les mesures de confiance à l'échelon régional, l'Assemblée générale a salué la création par les États Membres du Comité consultatif permanent des Nations Unies d'un mécanisme de promotion, de maintien et de consolidation de la paix et de la sécurité en Afrique centrale.

Examen et évaluation externes

À l'issue de sa dernière évaluation approfondie du programme de désarmement, le Bureau des services de contrôle interne a conclu que les délégations sont généralement satisfaites du soutien que le Secrétariat apporte aux organes multilatéraux et a souligné que les lacunes décelées sont en partie dues à la diminution des ressources, notamment extrabudgétaires, allouées au programme depuis 1992, alors que les priorités fixées par les organes délibérants ont été maintenues et que d'autres tâches ont été prescrites. Le Bureau des services de contrôle interne a recommandé une campagne plus dynamique de mobilisation de ressources extrabudgétaires, des mesures spécifiques visant à accroître l'échange d'informations liées aux traités multilatéraux, d'améliorer la coopération en matière de recherche et de renforcer la collaboration avec les organisations régionales. Les mesures recommandées sont vigoureusement appliquées.

Évaluation interne et enseignements dégagés

Le Département a tiré les leçons nécessaires en s'adaptant aux difficultés nouvelles et multiples qui se posent et favorise les opérations sur le terrain compte tenu de son expérience. Les évaluations internes étaient axées notamment sur un plus grand brassage d'idées entre tous les services du Département des affaires de désarmement afin que les fonctionnaires soient mieux au fait de questions autres que celles présentant un intérêt immédiat pour leurs propres services. D'après les conclusions de l'Évaluation interne, le site Web sur Internet offre le moyen le moins onéreux et le plus rapide de faire parvenir des informations à des utilisateurs finals et devrait être exploité pleinement.

Impact de la réforme et de la restructuration

Le rétablissement du Département des affaires de désarmement a permis d'instaurer des liens de communication plus directs et plus efficaces avec le Secrétaire général en matière de désarmement, ce qui constitue l'un des domaines prioritaires de l'ONU. Il en est de même des liens de communication au sein du Département et entre le Siège et le Bureau de Genève. La nouvelle structure organisationnelle reflète mieux les domaines prioritaires du Département, ce qui permet de mieux dégager les responsabilités. Le Département est ainsi devenu plus cohérent sur le plan organisationnel, son système d'établissement de rapports rationalisés et la responsabilité renforcée au sein du Département, ce qui a grandement contribué à l'exécution efficace du programme. La revitalisation des centres régionaux de Lima et de Lomé ne s'est toujours pas accompagnée des ressources destinées à les rendre plus efficaces.

Chapitre 3A. Département des opérations de maintien de la paix

Exécution des programmes par rapport à ce qui était prévu dans le budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999 (A/52/6/Rev.1)

(Nombre de produits quantifiables)

Sous-programme	Produits prévus		Produits ajoutés		Produits exécutés		Écarts par rapport aux programmes		Taux d'exécution (%)*	
	Produits programmés	Produits reportés de l'exercice précédent	À la demande d'un organe délibérant	À l'initiative du Secrétariat	Produits exécutés	Produits remaniés	Produits reportés	Produits éliminés	Produits prescrits	Total
Direction exécutive et politique	71	0	0	0	71	0	0	0	100	100
Opérations	8	0	0	0	8	0	0	0	100	100
Administration sur le terrain et appui logistique	3	0	0	0	3	0	0	0	100	100
Planification	4	0	0	0	4	0	0	0	100	100
Total	86	0	0	0	86	0	0	0	100	100

* *Produits prescrits* : produits programmés, reportés de l'exercice précédent ou ajoutés à la demande d'un organe délibérant. *Total* : produits programmés, reportés de l'exercice précédent ou ajoutés à la demande d'un organe délibérant ou à l'initiative du Secrétariat.

Mois de travail utilisés pour l'ensemble des activités

Sous-programme	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total				Total général	Q** (%)
	Administrateur	Consultant	Administrateur	Consultant	Budget ordinaire	Fonds extrabudgétaires	Administrateur	Consultant		
Direction exécutive et politique	47,5	0	0	0	47,5	0	47,5	0	47,5	56
Opérations	100	0	0	0	100	0	100	0	100	100
Administration sur le terrain et appui logistique	138	0	0	0	138	0	138	0	138	100
Planification	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	285,5	0	0	0	285,5	0	285,5	0	285,5	100

** Q : part des produits quantifiables dans le nombre total des mois de travail.

Chapitre 3. Opérations de maintien de la paix et missions spéciales – évaluation qualitative de l'exécution des programmes

<i>Sous-programme</i>	<i>1. Direction exécutive et politique</i>	<i>2. Opérations</i>
Objectifs	<p><i>Effectuer des recherches et des études approfondies au sujet des nouvelles questions de politique générale concernant le maintien de la paix;</i></p> <p><i>Accroître les compétences militaires dans les domaines de la planification et de la conduite des opérations de maintien de la paix;</i></p> <p><i>Fournir à d'autres départements et aux États Membres des rapports de situation quotidiens et diverses analyses sur les questions relatives au maintien de la paix.</i></p>	<p><i>Servir d'instrument opérationnel du Secrétaire général pour la direction et le contrôle des opérations de maintien de la paix;</i></p> <p><i>Élaborer des plans d'exécution pour les opérations de maintien de la paix qui comprennent des volets personnel militaire, police et personnel civil;</i></p> <p><i>Se maintenir continuellement en contact avec les parties en conflit, les membres du Conseil de sécurité et les États Membres fournissant des contingents pendant l'exécution des mandats formulés par les organes délibérants.</i></p>
Critères d'évaluation	<p>Fourniture, au Secrétaire général, aux hauts fonctionnaires de l'Organisation et, s'il y a lieu, aux organes intergouvernementaux, des conseils pratiques pertinents;</p> <p>Fourniture, en temps voulu, de conseils et de plans appropriés concernant le personnel militaire et la police civile;</p> <p>Collecte complète, en temps voulu, sur le terrain, d'informations pertinentes et diffusion de ces informations auprès des unités administratives du Siège concernées.</p>	<p>Justesse, rapidité et qualité des conseils, orientations et informations fournis quotidiennement aux opérations de maintien de la paix sur le terrain;</p> <p>Élaboration, en temps voulu, de plans multidimensionnels pour les opérations de maintien de la paix, en coordination avec toutes les parties concernées;</p> <p>Établissement, en temps voulu, à l'intention du Conseil de sécurité, de l'Assemblée générale, des États Membres fournissant des contingents, etc., de rapports précis et de recommandations du Secrétaire général.</p>
Principales réalisations	<p>Formulation de conseils clairs et concrets, y compris, s'il y a lieu, d'options à partir desquelles des politiques cohérentes peuvent être élaborées.</p> <p>Conseils bien compris et plans efficaces sur le plan opérationnel;</p> <p>Les personnes qui « ont besoin de savoir » sont tenues bien informées de tous les faits nouveaux survenant sur le terrain; le personnel du Siège et le personnel en poste sur le terrain sont en mesure de communiquer entre eux 24 heures sur 24.</p>	<p>Exécution effective des mandats du Conseil de sécurité;</p> <p>Planification préalable par l'ONU du déploiement des opérations de maintien de la paix (en particulier des opérations de maintien de la paix multidimensionnelles) permettant le déploiement et l'application effective, en temps voulu, de ces opérations;</p> <p>Entière compréhension, par le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale, les États Membres fournissant des contingents, etc., des situations de conflit, des conditions dans lesquelles les opérations de maintien de la paix s'acquittent de leur mandat et du déroulement des opérations, ce qui permet à ces organes de réagir de manière optimale dans les situations de conflit.</p>

<i>Sous-programme</i>	<i>1. Direction exécutive et politique</i>	<i>2. Opérations</i>
Évaluation interne et impact des réformes et de la restructuration	Le Groupe des enseignements tirés des missions (ancien sous-programme 4) a été incorporé dans le Groupe des politiques et de l'analyse, et placé ainsi sous la supervision directe du Secrétaire général adjoint, ce qui permettra d'élaborer plus facilement les politiques à partir des enseignements tirés des missions et de mieux les y adapter.	Le Centre de situation, qui relevait précédemment du sous-programme 1 a été intégré dans le Bureau des opérations.
<i>Sous-programme</i>	<i>3. Administration sur le terrain et appui logistique</i>	<i>4. Planification</i>
Objectifs	<i>Apporter un appui administratif et logistique aux opérations de maintien de la paix et aux autres activités de l'ONU sur le terrain.</i>	<i>Planifier et coordonner globalement les activités de la police civile et les activités de déminage et de formation; planifier et coordonner globalement toutes les activités liées au déminage.</i>
Critères d'évaluation	Fourniture en temps voulu de ressources financières et humaines, de fournitures, de matériel et de services d'appui administratif et logistique aux services organiques, aux composantes militaire et de police civile et autres composantes des opérations menées sur le terrain à tous les stades de leur déroulement – de la planification et du déploiement au retrait et à la liquidation.	Relèvement du niveau de formation des contingents et de la police civile dans les États Membres; participation accrue au système de forces et moyens en attente et renforcement de la capacité de déploiement du personnel militaire et de la police civile sur le terrain; réponse coordonnée du système des Nations Unies et de ses principaux partenaires au problème des mines terrestres grâce à une fixation des priorités, un démarrage des programmes, un appui aux missions efficaces; coordination des activités antimines d'appui aux opérations de maintien de la paix, aux opérations humanitaires et aux interventions d'urgence.
Principales réalisations	La Division de l'administration et de la logistique des missions a établi et mis à exécution les plans de déploiement/élargissement de 12 opérations sur le terrain dont elle avait la charge pendant la période 1998-1999, apporté un appui à une trentaine d'opérations de maintien de la paix, d'autres opérations sur le terrain et de bureaux et procédé à la liquidation de six missions dans la zone des missions en question et de huit missions au Siège. Grâce à la mise en oeuvre du plan d'amélioration de tous les matériels et systèmes informatiques en vue du passage à l'an 2000, aucune mission sur le terrain n'a rencontré de difficultés au moment critique.	Renforcement de la capacité de déploiement rapide des opérations de maintien de la paix; meilleure fixation des priorités et utilisation des ressources opérationnelles; efficacité de la planification d'urgence et de la coordination des interventions dans les situations d'urgence.
Évaluation interne et impact des réformes et de la restructuration	Le Département des opérations de maintien de la paix est désormais chargé de toutes les activités liées au déminage (qui relevaient auparavant du sous-programme 4) et a créé le Service de l'action antimines, dont les activités relèvent du nouveau sous-programme 3 (Administration sur le terrain, logistique et action antimines).	En raison de la restructuration du Département des opérations de maintien de la paix, les services de conseil et de planification concernant les contingents et la police civile ont été incorporés dans le nouveau sous-programme 4 (Personnel militaire et police civile : avis et planification).

**Examen et
évaluation
externes**

Il ressort de l'examen de l'état d'application des recommandations formulées précédemment par le BSCI que le Département des opérations de maintien de la paix a fait des efforts concertés pour formuler et appliquer les enseignements tirés de sa vaste expérience, améliorer et renforcer tous les éléments afférents aux phases de commencement et d'achèvement des missions et donner plus de vigueur aux activités d'information. Cependant, l'archivage des procédures standard de fonctionnement des missions accuse un certain retard et bon nombre de rapports d'audit externe et interne font état de dysfonctionnements en matière d'administration, de gestion financière et de gestion du personnel, de logistique et d'achat. Il est rendu compte tous les ans à l'Assemblée générale des progrès accomplis dans l'application des recommandations pertinentes.

Chapitre 4. Utilisations pacifiques de l'espace

Exécution des programmes par rapport à ce qui était prévu dans le budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999 (A/52/6/Rev.1)

(Nombre de produits quantifiables)

Sous-programme	Produits prévus		Produits ajoutés		Produits exécutés		Écarts par rapport aux programmes		Taux d'exécution (%)*	
	Produits programmés	Produits reportés de l'exercice précédent	À la demande d'un organe délibérant	À l'initiative du Secrétariat	Produits exécutés	Produits remaniés	Produits reportés	Produits éliminés	Produits prescrits	Total
Programme de travail	463	2	388	20	797	0	3	73	91	91
Total	463	2	388	20	797	0	3	73	91	91

* *Produits prescrits* : produits programmés, reportés de l'exercice précédent ou ajoutés à la demande d'un organe délibérant. *Total* : produits programmés, reportés de l'exercice précédent ou ajoutés à la demande d'un organe délibérant ou à l'initiative du Secrétariat.

Mois de travail utilisés pour l'ensemble des activités

Sous-programme	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total				Total général	Q** (%)
	Administrateur	Consultant	Administrateur	Consultant	Administrateur	Consultant	Administrateur	Consultant		
Programme de travail	343	8	30	0,5	351	30,5	373	8,5	381,5	75
Total	343	8	30	0,5	351	30,5	373	8,5	381,5	75

** Q : part des produits quantifiables dans le nombre total des mois de travail.

Chapitre 4. Utilisations pacifiques de l'espace – évaluation qualitative de l'exécution du programme

Objectifs	Critères d'évaluation	Principales réalisations
<p>1. Fournir aux États Membres et aux organisations gouvernementales et non gouvernementales s'occupant de questions spatiales la formation, les compétences spécialisées et les autres éléments qui leur sont nécessaires pour étendre la coopération internationale en matière d'utilisation pacifique de l'espace et contribuer au développement du droit spatial international.</p>	<p>Possibilités accrues d'étendre la coopération dans les activités spatiales, par l'intermédiaire du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, à l'aide des apports des organisations internationales et de l'industrie s'occupant de questions spatiales.</p>	<p>La troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III) a adopté la Déclaration de Vienne qui décrit la stratégie à suivre pour relever les défis mondiaux au moyen de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de la science et des techniques spatiales, notamment en s'employant à : i) protéger l'environnement de la planète et gérer les ressources naturelles; ii) renforcer la sécurité, le développement et le bien-être de l'humanité; iii) améliorer les connaissances scientifiques de l'espace et la protection du milieu spatial; et iv) renforcer les possibilités d'éducation et de formation. UNISPACE III a recommandé des mesures particulières à cet égard, tenant compte des contributions des ONG et industries s'occupant des questions spatiales ainsi que de jeunes spécialistes et étudiants. Le Bureau des affaires spatiales a tenu le registre d'informations accessible au public, constitué en application de l'article IV de la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique et a diffusé ces informations auprès des États Membres en temps voulu.</p>
<p>2. Renforcer les capacités nationales et régionales des pays en développement dans le domaine des applications des techniques spatiales et renforcer la coopération entre pays développés et pays en développement en matière de science et technique spatiales.</p>	<p>Possibilités accrues pour les experts, les responsables et les décideurs des pays en développement d'apprendre quels sont les avantages pratiques que présentent les dernières applications des sciences et techniques spatiales pour le développement socioéconomique et d'intégrer les sciences et les techniques spatiales dans les efforts nationaux et régionaux en cours visant à promouvoir le développement socioéconomique.</p>	<p>Assurer une formation de courte durée et un renforcement des capacités au titre du Programme des Nations Unies sur les applications spatiales, ainsi qu'une formation à plus long terme dans les centres régionaux pour l'enseignement des sciences et techniques spatiales affiliés à l'Organisation des Nations Unies. Le Centre pour l'Asie et le Pacifique a organisé des stages de formation d'une durée de neuf mois sur des questions telles que la télédétection et les systèmes d'information géographique, les communications et la météorologie par satellite, et les sciences spatiales atmosphériques. Des centres similaires ont été mis en place au Nigéria et au Maroc pour la formation, en anglais et en français respectivement, des pays africains. Un autre centre régional en Amérique latine et dans les Caraïbes est le Réseau d'établissements d'enseignement et de recherche en sciences et techniques spatiales pour les pays d'Europe du centre-est et du sud-est qui sont préparés en vue de devenir opérationnels en 2000. Des projets pilotes ont été lancés en vue d'introduire l'utilisation des données des satellites d'observation de la terre dans la gestion des ressources en Amérique latine et dans les Caraïbes, et dans les programmes universitaires en Afrique, et de mettre en place un observatoire astronomique en Jordanie. Des ateliers, conférences et colloques se sont tenus en vue de faire mieux comprendre au niveau international, l'utilité des sciences et techniques spatiales pour le développement socioéconomique. Particulièrement importantes ont été les conférences régionales préparatoires d'UNISPACE III, qui ont été l'occasion pour les responsables nationaux d'identifier les domaines prioritaires des applications spatiales pouvant contribuer au développement économique et social de leur pays.</p>
<p>3. Faire mieux comprendre à la communauté internationale les activités spatiales en cours et le rôle des techniques spatiales dans le développement</p>	<p>Organisation d'activités pour le public et information publique de vaste portée et mise à jour, au moyen de la presse et des médias électroniques, y compris</p>	<p>Durant UNISPACE III, de nombreuses manifestations ont été organisées à l'intention des experts et du grand public. Plus de 1 600 personnes, outre les représentants officiels, ont participé à plus de 30 ateliers et séminaires sur des questions ayant trait à l'espace qui se sont tenus dans le cadre du Forum technique de la Conférence. Environ 160 jeunes gens venant de 60 pays ont discuté de leur vision des futures activités spatiales dans le cadre du Forum</p>

<i>Objectifs</i>	<i>Critères d'évaluation</i>	<i>Principales réalisations</i>
<i>économique et social.</i>	la page d'accueil sur Internet, les activités spatiales prévues, les derniers progrès scientifiques et techniques et leurs applications socioéconomiques.	génération espace organisé par de jeunes professionnels et étudiants à l'intention de leurs pairs. Les résultats et le procès-verbal d'UNISPACE III ont été largement diffusés dans des publications et il en a été fait état sur la page d'accueil du Bureau des affaires spatiales.
<i>4. Accroître l'utilisation des techniques spatiales au sein de l'Organisation</i>	Initiatives prises par les organes de l'Organisation et les institutions spécialisées de l'Organisation des Nations Unies en vue d'utiliser les sciences et les techniques spatiales aux fins d'un développement durable.	Plusieurs organisations et institutions spécialisées des Nations Unies, ont joint leurs efforts dans le cadre de la Stratégie d'observation mondiale intégrée (SOMI) ont participé à UNISPACE III. Ce partenariat fournit des stratégies d'ensemble pour l'observation de la Terre et la surveillance mondiale, renforce la compréhension scientifique aux niveaux national, régional et international et aide les groupes d'utilisateurs et les décideurs, en particulier ceux des pays en développement. Le partenariat jouera un rôle clef dans le suivi d'UNISPACE III. Une assistance a été fournie par le PNUCID aux fins d'élaboration d'un élément de surveillance spatiale du Programme de surveillance des cultures illicites.
Examen par les organes délibérants	L'Assemblée générale a loué les efforts faits afin d'organiser UNISPACE III dans le cadre des ressources disponibles; a apprécié les contributions apportées à sa réussite par le Forum technique et le Forum de la génération spatiale et s'est dite satisfaite des résultats de la Conférence. Le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique s'est déclaré satisfait de la mise en oeuvre efficace du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales dans le cadre des fonds limités disponibles; a noté avec satisfaction que le Bureau des affaires spatiales avait continué à élaborer une page d'accueil sur le Web, comprenant à la fois des sources d'information du système des Nations Unies et un accès aux bases de données externes; a noté avec satisfaction l'information détaillée sur les activités spatiales entreprises ou prévues au titre de la coordination et de la coopération interorganisations.	
Examen et évaluation externes	Les activités du Bureau ont suscité des réponses continues et constamment positives de la part des États Membres, des agences spatiales et des organisations internationales s'occupant de l'espace. Cette réaction encourageante et le haut degré de motivation du personnel pour assurer la réussite des préparatifs d'UNISPACE III et fournir des avis au Secrétariat, ont permis d'obtenir plus de produits que prévu.	
Évaluation interne et enseignements dégagés	Les évaluations internes ont reconnu la pénurie de ressources ordinaires pour l'exécution des produits programmés et ont indiqué que le Bureau ne pouvait compter maintenir le niveau des résultats atteints en 1998-1999 sans les ressources nécessaires, en particulier pour les activités de suivi d'UNISPACE III.	
Impact de la réforme et de la restructuration	Dans le cadre des mesures de réforme visant à informatiser l'ONU, le Bureau a accru sa capacité d'utilisation d'Internet pour renforcer les services internationaux d'information spatiale et promouvoir le dialogue avec les agences spatiales et les organisations internationales s'occupant de l'espace dans le cadre des activités de formation à la planification et à l'exécution et les services consultatifs techniques. Parallèlement, les compressions budgétaires dans le domaine des services de conférence se sont traduites par des retards dans la distribution de certains documents pour les prochaines sessions des organes intergouvernementaux et la traduction d'un nombre d'exemplaires insuffisant pour la distribution des publications importantes.	

Chapitre 6. Affaires juridiques

Exécution des programmes par rapport à ce qui était prévu dans le budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999 (A/52/6/Rev.1)

(Nombre de produits quantifiables)

Sous-programme	Produits prévus		Produits ajoutés		Produits exécutés		Écarts par rapport aux programmes		Taux d'exécution (%)*		Total
	Produits programmés	Produits reportés de l'exercice précédent	À la demande d'un organe délibérant	À l'initiative du Secrétariat	Produits exécutés	Produits remaniés	Produits reportés	Produits éliminés	Produits prescrits		
1. Direction, gestion et coordination générales des avis et services juridiques fournis à l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble	14	1	0	0	15	0	0	0	100	100	
2. Services juridiques généraux fournis aux organes et aux programmes des Nations Unies	9	0	0	0	9	0	0	0	100	100	
3. Développement progressif et codification du droit international	531	4	9	0	500	0	41	3	92	92	
4. Droit de la mer et affaires maritimes	246	0	23	0	215	6	1	47	82	82	
5. Harmonisation et unification progressives du droit commercial international	531	9	0	123	535	0	6	122	76	81	
6. Garde, enregistrement et publication des traités	209	2	0	98	296	0	13	0	94	96	
Total	1 540	16	32	221	1 570	6	61	172	85	87	

* *Produits prescrits* : produits programmés, reportés de l'exercice précédent ou ajoutés à la demande d'un organe délibérant. *Total* : produits programmés, reportés de l'exercice précédent ou ajoutés à l'initiative du Secrétariat.

Mois de travail utilisés pour l'ensemble des activités

<i>Sous-programme</i>	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Fonds extrabudgétaires</i>		<i>Total</i>				Total général	<i>Q** (%)</i>
	<i>Administrateur</i>	<i>Consultant</i>	<i>Administrateur</i>	<i>Consultant</i>	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extra-budgétaires</i>	<i>Administrateurs</i>	<i>Consultants</i>		
1. Direction, gestion et coordination générales des avis et services juridiques fournis à l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble	174	0	52	0	174	52	226	0	226	53
2. Services juridiques généraux fournis aux organes et aux programmes des Nations Unies	288	0	198	0	288	198	486	0	486	71
3. Développement progressif et codification du droit international	181	0	0	0	181	0	181	0	181	94
4. Droit de la mer et affaires maritimes	372	17	0	0	389	0	372	17	389	75
5. Harmonisation et unification progressives du droit commercial international	155	1	0	2	156	2	155	3	158	76
6. Garde, enregistrement et publication des traités	280	36	0	0	316	0	280	36	316	100
Total	1 450	54	250	2	1 504	252	1 700	56	1 756	78

** Q : part des produits quantifiables dans le nombre total des mois de travail.

Chapitre 6. Affaires juridiques – Évaluation qualitative de l'exécution du programme

<i>Sous-programme</i>	<i>1. Direction, gestion et coordination générales des avis et services juridiques fournis à l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble</i>	<i>2. Services juridiques généraux fournis aux organes et aux programmes des Nations Unies</i>	<i>3. Développement progressif et codification du droit international</i>
Objectifs	<i>Appui juridique général aux activités de fond et aux activités opérationnelles, à la défense des privilèges et immunités de l'ONU et contrôle de la conformité aux règles de procédure des travaux des organes intergouvernementaux.</i>	<i>Protection des intérêts juridiques de l'Organisation et réduction des risques de responsabilité financière; représentation devant le Tribunal administratif et dans des organes nationaux administratifs et judiciaires; respect des normes législatives et administratives établies.</i>	<i>Appui au développement, à la codification et à l'acceptation du droit international; assistance et avis de fond et de procédure aux organes des Nations Unies.</i>
Critères d'évaluation	Quantité et qualité de l'assistance et des avis juridiques.	Prestation efficace et en temps voulu de services juridiques.	Appui fonctionnel effectif et services de secrétariat pour les délibérations intergouvernementales.
Principales réalisations	L'immunité du rapporteur spécial a été défendue avec succès à la Cour internationale de Justice; rôle décisif concernant le transfert des suspects dans l'affaire de Lockerbie; contribution importante à l'exécution des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Rôle central pour la mise en place des bases juridiques et législatives des missions au Kosovo et au Timor oriental et pour l'aide accordée au Cambodge dans ses poursuites judiciaires contre les personnes soupçonnées d'avoir violé le droit international humanitaire. Prestation également de 6 129 conseils juridiques écrits portant sur les activités politiques et de maintien de la paix, sur celles des organes principaux et des organes subsidiaires de l'ONU, ainsi que sur divers points de droit international public et sur d'autres questions juridiques importantes.	L'Organisation, ayant été bien défendue, a pu réaliser des économies de 82 millions de dollars des États-Unis; règlement de contentieux commerciaux, etc. Élaboration et amélioration de contrats types et des conditions générales. Assistance et conseils juridiques pour 8 731 demandes écrites officielles, portant sur des accords d'ordre général, des contrats, des questions d'assurance, de droits d'auteur et d'impôts, ainsi que sur la réduction des indemnités réclamées à l'Organisation; sur des questions administratives et financières ainsi que concernant le personnel et les retraites, etc. Assistance portant sur la réforme des textes administratifs de l'Organisation et sur l'adoption d'une nouvelle politique concernant les obligations des fonctionnaires vis-à-vis de leur famille; mise au point d'un nouveau mode de coopération avec les organisations non	Contribution cruciale à l'adoption du Statut de la Cour pénale internationale, ainsi qu'à la rédaction d'autres instruments juridiques en attente. Assistance à l'Assemblée générale pour examiner le statut des instruments pertinents, et mesures visant à améliorer l'adhésion à ces instruments ou à les faire mieux respecter. Formation en droit international fournie à de jeunes juristes, en particulier de pays en développement. Élimination des retards pris dans la publication des documents juridiques de l'ONU; publication de trois ouvrages spéciaux sur le droit international public. Agrandissement de la bibliothèque audiovisuelle de droit international de l'ONU. Mise à jour de trois sites Web sur le droit international.

<i>Sous-programme</i>	1. <i>Direction, gestion et coordination générales des avis et services juridiques fournis à l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble</i>	2. <i>Services juridiques généraux fournis aux organes et aux programmes des Nations Unies</i>	3. <i>Développement progressif et codification du droit international</i>
	gouvernementales, les organisations intergouvernementales et le secteur privé; fourniture d'une assistance dans le cadre des poursuites engagées pour la répression des fraudes et le recouvrement de biens.		
<i>Sous-programme</i>	4. <i>Droit de la mère et affaires maritimes</i>	5. <i>Harmonisation et unification progressives du droit commercial international</i>	
Objectifs	<i>Renforcer l'ordre juridique établi concernant les océans et les mers; favoriser la compréhension, l'acceptation, l'application systématique et l'exécution effective de la Convention sur le droit de la mer et des accords connexes.</i>	<i>Élaborer des textes qui facilitent les échanges internationaux; participer aux négociations et encourager les bonnes pratiques; fournir une aide législative aux gouvernements; coordonner les activités des organisations internationales compétentes; et favoriser une interprétation uniforme des textes harmonisés portant sur le droit commercial international.</i>	
Critères d'évaluation	Réactions des clients visés, traduites dans la législation adoptée.	Appui effectif aux organes intergouvernementaux et aux usagers; cohérence des textes juridiques formulés par diverses institutions; information globale sur les interprétations judiciaires du droit commercial.	
Principales réalisations	Augmentation du nombre de ratifications de la Convention et d'adhésions à celle-ci et aux deux Accords connexes, et respect accru des clauses de la Convention, particulièrement en ce qui concerne la détermination des limites extérieures des zones maritimes; contribution accrue au maintien de la paix et à la gestion des affaires maritimes.	Progrès importants concernant le texte définitif de nombre de guides, d'accords et de règles juridiques. Assistance pratique fournie à plus de 40 États concernant la législation pertinente. Coordination des travaux de quelque 30 organisations internationales, pour en garantir la cohérence et l'uniformité. Organisation de séminaires à l'intention des responsables du droit commercial. Publication de 104 résumés de décisions interprétant des textes de la Commission pour le droit commercial international.	

Objectifs	1. Recevoir, classer et enregistrer des traités et d'autres accords internationaux en application de l'Article 102.	2. Préparer les traités aux fins de leur publication dans le <i>Recueil des traités des Nations Unies</i> , conformément à l'Article 102.	3. Assurer les fonctions de dépositaire des traités multilatéraux et publier les <i>Traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général</i> .	4. Établir l'Index cumulatif.	5. Fournir des avis et des conseils juridiques sur le droit et la pratique conventionnels.
Critères d'évaluation	Analyse, enregistrement et inscription rapides des traités; facilité d'accès des clients aux renseignements sur les traités.	Veiller à ce que le public puisse avoir rapidement accès à tous les traités, qu'il s'agisse de la version imprimée ou de la version électronique sur l'Internet.	Traitement dans la journée des nouveaux textes; communication rapide aux États Membres des nouvelles formalités et mesures pertinentes. Assistance efficace, particulièrement en ce qui concerne les clauses finales.	Taux accru de production grâce à l'utilisation de la nouvelle base de données.	Conseils qualifiés fournis à divers clients, en particulier sur la rédaction des clauses finales des traités afin d'éviter toute erreur dans leur exécution future.
Principales réalisations	Grâce à la nouvelle base de données et à la réforme des méthodes de gestion, le relevé mensuel des traités enregistrés au cours d'un mois donné peut être publié le mois suivant, alors qu'en 1996 les délais étaient de 22 mois. Il y a eu de ce fait une amélioration de la production d'autres publications connexes que l'on peut désormais se procurer sur Internet.	Grâce à une rationalisation importante, la production du <i>Recueil des traités des Nations Unies</i> a été multipliée par trois : de 80 en 1996-1997, elle est passée à 246 en 1998-1999. Tous les volumes imprimés du <i>Recueil des traités des Nations Unies</i> (actuellement 1 623) sont désormais consultables sur Internet.	Grâce à la nouvelle base de données et à la rationalisation des opérations, il est possible d'achever en une journée les formalités de dépôt (notifications comprises), à l'exception de celles qui appelaient analyse et traduction. En 1999, les <i>Traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général</i> (publication annuelle) ont été publiés un mois après la fin de l'année au lieu des cinq ou six mois habituels. Cette publication fait l'objet d'une mise à jour périodique sur Internet.	Un nouveau prototype est désormais créé directement à partir de la base de données centrale, ce qui permet d'éliminer plusieurs phases de compilation et de publier l'Index immédiatement après la publication des volumes.	Nombre accru de consultations sur divers points du droit et de la pratique conventionnels internationaux. Une aide a été fournie pour un certain nombre de traités négociés et conclus en 1999, en particulier de traités relatifs à l'environnement.

Examen par les organes délibérants	Dans ses résolutions, l'Assemblée générale s'est félicitée des travaux accomplis dans le domaine des océans et du droit de la mer, ainsi que des progrès réalisés dans les domaines spécifiques du droit commercial et de la formation et de l'assistance technique connexes; elle a accueilli avec satisfaction la diffusion des traités sur Internet, et s'est réjouie de l'élimination des retards pris par la publication du <i>Recueil de traités de l'ONU</i> .
Examen et évaluation externes	Deux audits d'ensemble des activités portant sur les principaux contrats, des cas d'arbitrage et des procès, ainsi que de la sélection des cabinets d'avocats qui représentent l'ONU dans de telles affaires et du processus de désignation de médiateurs ont été généralement favorables aux prestations du Bureau des affaires juridiques, donné une bonne appréciation des efforts déployés en vue d'améliorer l'efficacité et approuvé le règlement des affaires portant sur les contrats, l'arbitrage et le contentieux. Des projets de texte portant sur le droit commercial sont périodiquement soumis à l'évaluation des organisations internationales et des associations professionnelles intéressées dont on sollicite les observations. Les recommandations d'audit précédentes concernant la publication des traités ont été mises en oeuvre au cours de l'exercice biennal, aboutissant à des améliorations sensibles de la productivité et du respect des délais.
Évaluation interne et enseignements dégagés	La productivité et la performance individuelles des fonctionnaires du Bureau des affaires juridiques font l'objet d'une évaluation rigoureuse dans le cadre du système de notation. Les fonctionnaires ont participé plus étroitement à la planification des activités, et les cadres dirigeants se sont tenus constamment en communication avec eux afin de pouvoir évaluer les progrès et cerner les problèmes. Chaque mois, des statistiques sont compilées sur les produits des divisions et des sections. Les services assurés aux organes intergouvernementaux et les résultats obtenus ont fait l'objet d'évaluations périodiques au cours des réunions qui ont suivi chaque session dont la Division a assuré le secrétariat. Pendant l'exercice biennal, le Bureau des affaires juridiques a défini les enseignements dégagés et réuni une documentation s'y rapportant pour son propre usage et pour les instances avec lesquelles il travaille; les changements voulus ont été apportés (révision des conditions générales concernant les contrats et de l'élaboration et l'amélioration des contrats types, par exemple). Une auto-évaluation dans le domaine du droit de la mer a révélé la nécessité de renforcer l'approche intégrée des affaires maritimes, en particulier, dans le contexte de la conception globale des océans énoncée dans la Convention et des impératifs de la coordination et de la coopération internationales qui en découlent.
Impact de la réforme et de la restructuration	Dans l'optique de la budgétisation sur la croissance zéro, le Bureau des affaires juridiques a pris les mesures nécessaires pour améliorer sa productivité et faire ainsi face effectivement à une charge de travail accrue. Une bonne réorientation de certains sous-programmes, la rationalisation des modalités de travail et des opérations et l'introduction de nouvelles technologies ont abouti à une plus grande efficacité.

3 Chapitre 7A. Affaires économiques et sociales

Exécution des programmes par rapport à ce qui était prévu dans le budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999 (E/AC.51/1998/6 (chap. 7A) et Corr.1)

(Nombre de produits quantifiables)

Sous-programme	Produits prévus		Produits ajoutés		Produits exécutés		Écarts par rapport aux programmes		Taux d'exécution (%)*		Total
	Produits programmés	Produits reportés de l'exercice précédent	À la demande d'un organe délibérant	À l'initiative du Secrétariat	Produits exécutés	Produits remaniés	Produits reportés	Produits éliminés	Produits prescrits		
1. Coordination des politiques et coopération interorganisations	420	1	80	54	542	4	3	6	98	98	
2. Promotion de la femme	448	4	17	10	466	3	4	6	98	98	
3. Développement social	171	7	3	13	150	5	19	20	78	80	
4. Développement durable	517	4	65	27	528	0	23	62	85	86	
5. Statistiques	312	12	14	3	309	1	24	7	91	91	
6. Population	129	5	16	2	134	3	8	7	90	90	
7. Tendances, questions et politiques relatives au développement mondial	140	2	45	5	153	0	3	36	79	80	
8. Économie et administration publiques	159	2	1	1	156	0	2	5	96	96	
Total	2 296	37	241	115	2 438	16	86	149	91	91	

Note : Le sous-programme 9 – Lutte contre la désertification, en particulier en Afrique – n'est pas pris en compte. Conformément à la résolution 52/198 de l'Assemblée générale, à compter du 31 décembre 1998, le financement du secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification – entité distincte depuis le 1er janvier 1999 – n'est plus assuré par prélèvement sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies.

* *Produits prescrits* : produits programmés, reportés de l'exercice précédent ou ajoutés à la demande d'un organe délibérant. *Total* : produits programmés, reportés de l'exercice précédent ou ajoutés à la demande d'un organe délibérant ou à l'initiative du Secrétariat.

Mois de travail utilisés pour l'ensemble des activités

Sous-programme	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total				Total général	Q** (%)
	Administrateur	Consultant	Administrateur	Consultant	Budget ordinaire	Fonds extra-budgétaires	Administrateur	Consultant		
1. Coordination des politiques et coopération interorganisations	530	12,5	1	49	542,5	50	531	61,5	592,5	90
2. Promotion de la femme	437,5	16,5	24	23,5	454	47,5	461,5	40	501,5	88
3. Développement social	769	14	0	60	783	60	769	74	843	56
4. Développement durable	676,5	11	260	85	687,5	345	936,5	96	1 03	75
5. Statistiques	913,8	15	33	38	928,8	71	946,8	53	999,8	97
6. Population	385,5	24	43	31	409,58,8	74	428,5	55	483,5	84
7. Tendances, questions et politiques relatives au développement mondial	465	15	0	0	480	0	465	15	480	94
8. Économie et administration publiques	571	44	120	0	615	120	691	44	735	68
Total	4 7	152	481	286,5	4 9	767,5	5 2	438,5	5 66	80

** Q : part des produits quantifiables dans le nombre total des mois de travail.

Chapitre 7A. Affaires économiques et sociales – Évaluation qualitative de l'exécution des programmes

<i>Sous-programme</i>	<i>Objectifs</i>	<i>Critères d'évaluation</i>	<i>Principales réalisations</i>
1. Coordination des politiques et coopération interorganisations	<i>1. Renforcer les capacités de coordination et d'orientation du Conseil économique et social; améliorer la concertation et rendre les délibérations de l'Assemblée générale plus productives.</i>	Appui efficace et dans les délais au Conseil et à l'Assemblée; application efficace des orientations relatives à la coopération en matière de développement.	Dynamisation des travaux du Conseil économique et social; coopération plus étroite avec les institutions de Bretton Woods. Prise en compte des recommandations de portée pratique relatives aux questions intersectorielles : pauvreté, emploi et égalité entre les sexes. Examen par l'Assemblée générale des questions relatives à la mondialisation. Resserrement des liens avec les commissions techniques et examen en profondeur de leurs rapports par le Conseil.
	<i>2. Encourager la coopération sur des questions clefs au Secrétariat et dans l'ensemble du système des Nations Unies; améliorer l'impact des activités opérationnelles de développement; promouvoir les relations avec les ONG.</i>	Meilleurs mécanismes de coopération. Mesures efficaces renforçant l'impact des activités opérationnelles. Nombre d'ONG accréditées, délai de traitement des demandes d'accréditation et participation accrue des ONG aux travaux des organismes des Nations Unies.	Meilleure interaction entre le Conseil économique et social et les organes directeurs des institutions spécialisées, et rôle moteur mieux défini. Renforcement des mécanismes de coordination des activités opérationnelles menées à l'échelle du système des Nations Unies. Augmentation du nombre d'ONG accréditées et réduction des délais de traitement des dossiers; création d'une base de données recensant les ONG; meilleure information du public, notamment au moyen du site Web; mobilisation des ONG autour de questions intéressant le Conseil économique et social et augmentation de leur participation à ses travaux.
2. Promotion de la femme	<i>1. Faciliter l'adoption d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans l'ensemble des organismes des Nations Unies et promouvoir la tenue de débats intergouvernementaux sur la question; veiller au respect des droits de la femme et appuyer les mécanismes internationaux de lutte contre la discrimination; donner suite au Programme d'action de Beijing et préparer la session extraordinaire consacrée à Beijing + 5.</i>	Progrès tangibles en matière d'équité. Nombre et qualité des services et de la documentation offerts. Nombre de rapports et de communications, et nombre de dossiers effectivement traités au titre d'instruments juridiques internationaux. Contributions opportunes et décisives en ce qui concerne l'application du Programme d'action et les préparatifs de la session extraordinaire.	Application d'une démarche globale d'équité entre les sexes au Secrétariat, dans l'ensemble des organismes des Nations Unies et dans les organes intergouvernementaux. Publication d'études sur l'incidence des analyses sexospécifiques, désignation de coordonnateurs pour la parité et élaboration de documents pédagogiques. Meilleure surveillance des aspects ayant trait au respect des droits fondamentaux. Augmentation du nombre d'adhésions à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Appui fonctionnel à l'adoption du Protocole facultatif à la Convention. Établissement de l'Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement publiée en 1999; examen des résultats obtenus dans l'application du Programme d'action de Beijing et évaluation du plan à moyen terme relatif à la promotion de la femme dans l'ensemble du système des Nations Unies. Publication de documents de travail visant à faciliter les préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale.
	<i>2. Offrir des services consultatifs sur les questions d'équité et encourager</i>	Nombre et qualité des services proposés aux pays demandeurs. Fréquence, teneur et effets des	Fourniture aux pays en développement de services consultatifs sur la parité; activités de formation et avis concernant le suivi de la Plate-forme d'action pour l'Afrique relative à la promotion de la

<i>Sous-programme</i>	<i>Objectifs</i>	<i>Critères d'évaluation</i>	<i>Principales réalisations</i>
	<i>l'échange d'informations entre les gouvernements et la société civile; parvenir à la parité entre les hommes et les femmes à tous les postes d'administrateur et à tous les postes hors classe au Secrétariat.</i>	échanges d'information. Accroissement du nombre de femmes aux postes mentionnés.	femme. Resserrement de la collaboration entre les organes de coordination du système des Nations Unies et avec les ONG. Lancement d'un mécanisme d'information sur la Plate-forme d'action; forums électroniques sur des questions fondamentales. Renforcement des procédures spéciales de recrutement, de promotion et d'affectation des femmes au Secrétariat; établissement d'un plan d'action visant à la parité entre les sexes dans les différents départements et bureaux.
3. Développement social	<i>1. Promouvoir les instruments juridiques internationaux, les normes et les plans d'action relatifs au développement social, aux personnes handicapées, aux jeunes, à la famille, aux personnes âgées et à la lutte contre la pauvreté.</i>	Répercussions sur les politiques au niveau national; progrès des négociations sur les normes internationales. Efficacité de la coordination à l'échelle du système des Nations Unies. Activités d'information, mise en place de réseaux d'échanges et recherches ciblées.	Meilleure appréciation des différents aspects du développement social dans les politiques nationales et dans les institutions internationales; plus grande attention accordée aux mesures répondant à des objectifs précis; appui aux groupes sociaux marginalisés et vulnérables; participation accrue de ces groupes à la prise de décisions.
	<i>2. Encourager les réponses internationales aux grands problèmes sociaux et économiques; renforcer les capacités de développement social des pays en développement et des pays en transition.</i>	Surveillance précise des tendances; analyse des politiques et fourniture de conseils relatifs aux problèmes nouveaux ou persistants. Collecte et diffusion rapides de données précises et détaillées relatives aux questions à l'étude.	Renforcement des capacités des pays à formuler, appliquer et évaluer des politiques et des programmes sociaux grâce aux activités de collecte de données, de recherche et d'analyse des politiques. Enrichissement immédiat et sur le long terme des capacités et des compétences des pays visés ayant bénéficié d'une assistance technique et d'activités de formation.
4. Développement durable	<i>Appuyer l'application d'Action 21, des textes issus des conférences des Nations Unies, des programmes d'action et des décisions intergouvernementales concernant l'environnement, le développement durable, les énergies nouvelles et renouvelables, et les ressources naturelles.</i>	Pertinence de la coordination des activités d'exécution; efficacité de l'appui aux mécanismes intergouvernementaux; appui plus résolu des principales parties prenantes aux stratégies, objectifs et mesures pratiques; qualité des efforts d'information visant les décideurs et la société civile, et éléments d'information reçus en retour.	Importantes activités de sensibilisation menées aux niveaux international et régional, notamment auprès de la société civile et du secteur privé; innovations en matière de réunions des parties prenantes et de groupes d'experts, et consultations régionales sur différents aspects du développement durable et l'application d'Action 21. Intervention dans la formulation de stratégies pertinentes et recensement des politiques novatrices encourageant des modes de production et de consommation rationnels. Adoption d'un programme de travail international concernant le tourisme durable et de principes généraux relatifs à la défense des consommateurs. Appui au dialogue intergouvernemental dans le domaine de la pauvreté et établissement d'un large consensus visant à faire progresser les débats, d'une grande complexité, relatifs aux forêts. Fourniture d'une assistance technique ciblée concernant la mise en valeur durable des ressources en eau et en énergie.

Sous-programme	Objectifs	Critères d'évaluation	Principales réalisations
5. Statistiques	<p><i>Faciliter au niveau mondial la collecte, l'harmonisation, l'analyse et la diffusion de données économiques et sociales; aider les pays à adopter le Système de comptabilité nationale de 1993; promouvoir l'utilisation de systèmes de comptabilité environnementale et économique intégrée, d'indicateurs de développement viable et d'ensembles intégrés de statistiques sociales; coordonner les activités des organisations internationales dans le domaine des statistiques.</i></p>	<p>Amélioration de la couverture géographique et de la périodicité de la collecte des statistiques. Nombre de pays ayant adopté le Système de comptabilité nationale et appui technique dont ils ont bénéficié à cette occasion. Conseils pratiques et formation dans les domaines des systèmes de comptabilité environnementale et économique intégrée et de la production uniformisée et intégrée de statistiques sociales. Mesures visant à coordonner et harmoniser les activités statistiques des organisations et institutions internationales.</p>	<p>Meilleure couverture géographique (avec 260 nouvelles périodes de référence) et plus grande actualité des statistiques figurant dans la base de données relative au commerce international des produits de base; révision des concepts et définition en vigueur dans les statistiques du commerce international et introduction de ces nouveaux concepts et définitions grâce à des ateliers régionaux en Afrique, en Asie, en Europe et dans les Caraïbes; distribution de la préversion d'UNYSIS sur l'Intranet. Appui direct aux pays en développement pour les aider à appliquer plus largement et à informatiser le Système national de comptabilité. Élaboration d'un ouvrage concernant l'intégration de la comptabilité environnementale et économique, complété par des activités de formation pour les pays en développement. Publication de guides relatifs à l'organisation des recensements de la population et du logement; organisation en Asie centrale, en Afrique et dans les petits États insulaires du Pacifique de réseaux régionaux autonomes chargés d'établir et d'analyser des ensembles intégrés de statistiques sociales. Rôle moteur joué dans la revitalisation de la classification internationale et la généralisation de son adoption au moyen d'une aide en ligne et de mécanismes d'interprétation.</p>
6. Population	<p><i>Fournir des données et des analyses relatives aux tendances et aux politiques en matière de population, en vue de renforcer les capacités nationales d'élaboration de politiques; donner suite au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement; examiner les facteurs influant sur la démographie; mieux faire cerner les nouveaux problèmes.</i></p>	<p>Capacité à identifier les problèmes nouveaux ou cruciaux et à sensibiliser l'opinion internationale. Prise en compte des données démographiques, des analyses et des conseils dans les plans et programmes nationaux des principales parties prenantes.</p>	<p>Renforcement des capacités des pays et des organisations internationales à introduire des programmes et des politiques suite à la publication d'études analytiques dûment fondées. Meilleure connaissance de la situation grâce aux nouvelles estimations et projections démographiques établies en 1998 par l'Organisation des Nations Unies, aux analyses relatives à l'usage des contraceptifs, à une base de données dans laquelle sont répertoriées et analysées les politiques en matière de population, à des bases regroupant des données sur la mortalité, la fécondité, la contraception, les migrations et les tendances et taux démographiques, et l'expansion du site Web POPIN. Organisation de réunions de groupes d'experts sur des questions aussi cruciales que le VIH/sida ou le vieillissement de la population lié à la baisse du taux de natalité.</p>

Sous-programme	Objectifs	Critères d'évaluation	Principales réalisations
7. Tendances, questions et politiques relatives au développement mondial	<i>Promouvoir le développement et la coopération économique par l'examen de différentes options existant sur le plan national et international; aider les pays à faire face aux problèmes de financement du développement; contribuer à la formulation de politiques économiques aux niveaux national et international, et aider les États Membres et les organes intergouvernementaux à identifier précocement les problèmes auxquels l'économie mondiale devra faire face.</i>	Prise en compte des analyses et des propositions du Secrétariat par les gouvernements qui reconnaissent ainsi la qualité et l'actualité des contributions de l'Organisation et témoignent de l'efficacité de la diffusion de l'information. Progrès accomplis en ce qui concerne la tenue d'une réunion intergouvernementale de haut niveau relative au financement du développement. Bien-fondé des projections et des prévisions qui peuvent ainsi servir de base aux décideurs, aux organes intergouvernementaux, aux différentes unités administratives du Secrétariat et à la société civile.	Étude des crises financières internationales et du ralentissement de l'économie mondiale dans <i>La situation économique et sociale dans le monde, 1998</i> , dans l'ouvrage intitulé « Global Turmoil and Reform » et dans les recommandations présentées lors des réunions de haut niveau du Conseil économique et social et des institutions de Bretton Woods. Organisation de réunions consacrées au financement du développement auxquelles ont participé des universitaires et des représentants du secteur privé et de la société civile; établissement d'un rapport présentant les vues des parties prenantes; création d'un site Web sur le financement du développement. Établissement d'un consensus à l'Assemblée générale après examen des rapports du Secrétaire général sur les questions financières internationales et les transferts financiers nets. Utilisation de l'étude intitulée <i>La situation économique et sociale dans le monde</i> et du rapport publié conjointement par le Département des affaires économiques et sociales et la CNUCED comme principaux moyens de diffusion des vues du Secrétariat sur les perspectives économiques mondiales. Bien-fondé des prévisions du Département des affaires économiques et sociales qui estimait que la crise financière de l'automne 1998 n'aurait pas un effet « boule de neige ». Augmentation du nombre de participants aux réunions consacrées au projet LINK et amélioration de l'information à ce sujet, notamment grâce à la création d'un site Web.
8. Économie publique et administration publique	<i>Contribuer aux débats menés à l'échelon intergouvernemental sur les approches communes des problèmes critiques d'économie et d'administration publiques; fournir des informations et une analyse politique portant sur le rôle de l'État et des mécanismes du marché dans la recherche de la croissance économique. Aider les gouvernements à organiser une fiscalité rationnelle et une administration financière de qualité. Répondre aux demandes des gouvernements portant sur des informations, des méthodologies, des évaluations et des propositions pratiques concernant les relations entre</i>	Contribution aux travaux de fond des organes intergouvernementaux; organisation de réunions d'experts; réaction aux études analytiques. Meilleure information des équipes dirigeantes sur les politiques appropriées et les cadres institutionnels propres à améliorer la conduite de l'économie; échange d'informations sur les pratiques optimales dans les administrations publiques et financières nationales. Approches communes des questions de fiscalité internationale, administration fiscale et gestion des finances publiques. Compréhension détaillée, par le	Information approfondie des équipes dirigeantes; interaction accrue entre les hauts fonctionnaires, les praticiens, les experts et la société civile sur les stratégies et méthodes à suivre. Meilleure connaissance, par les organes intergouvernementaux, du rôle essentiel que jouent les administrations publiques dans le développement économique et social. Appui à la réalisation d'un consensus sur le texte d'une charte africaine et d'un code de la fonction publique africaine. Réunions d'experts et publications encourageant l'échange d'informations et de données d'expérience. Un centre Sud-Sud d'échange et d'innovation en matière d'administration publique et un centre d'information pour l'Europe centrale et orientale et la Communauté d'États indépendants sur l'éthique professionnelle dans la fonction publique ont été créés; un programme de gouvernance a été organisé au Libéria. La version révisée du modèle de convention fiscale internationale a été arrêtée. Enregistrement de conventions fiscales bilatérales entre pays en développement. Rédaction des <i>Directives de gestion financière</i> , ouvrage qui a été favorablement reçu. Présentation à l'Assemblée générale d'une méthode

<i>Sous-programme</i>	<i>Objectifs</i>	<i>Critères d'évaluation</i>	<i>Principales réalisations</i>
	<i>les questions politiques et économiques, en mettant l'accent sur l'impact économique et social des sanctions imposées par les Nations Unies.</i>	Conseil de sécurité et l'Assemblée générale, des effets économiques et sociaux des sanctions économiques.	d'évaluation de l'impact économique et social des sanctions économiques.
Examen par les organes délibérants	Sur plusieurs questions de fond, l'Assemblée générale a pris note avec satisfaction du travail du Secrétariat. Le Département a apporté une contribution de fond à la rédaction des résolutions et des décisions adoptées par l'Assemblée et par d'autres organes intergouvernementaux sur des questions de première importance de nature socioéconomique.		
Évaluation interne	La formation interne poussée dispensée au début de l'exercice biennal a permis au personnel, qui avait déjà une expérience professionnelle variée et appliquait des méthodes de fonctionnement diverses dans les trois départements prédécesseurs, de partager les connaissances et l'expérience ainsi accumulées. De nouvelles méthodes de coordination ont été appliquées pour contribuer au suivi de fond des conférences des Nations Unies, des réseaux ont été organisés entre divisions sur des thèmes multidisciplinaires. On s'efforce de renforcer l'implantation au niveau des pays et l'évaluation de l'impact des activités opérationnelles. La nécessité d'absorber des charges de travail imprévues, sans ressources supplémentaires, dans divers domaines, a rendu nécessaire une réorganisation interne tendant à une meilleure efficacité et une meilleure valorisation des synergies.		
Examen et évaluation externes	Dans son évaluation approfondie, le Bureau des services de contrôle interne a noté que la collaboration entre les domaines de programme s'était améliorée depuis que le Département avait été créé; il a souligné que le sous-programme sur la promotion de la femme était désormais devenu un centre d'innovation qui suscitait un intense intérêt au sein de la société civile; il a noté en outre la collaboration du Département des affaires économiques et sociales avec les institutions spécialisées, et que la promotion et la distribution des publications du Département s'étaient améliorées. Le Bureau des services de contrôle interne a recommandé de renforcer l'interaction entre les fonctions d'analyse et les activités opérationnelles, d'améliorer les échanges d'idées et d'informations au sein du Secrétariat, de développer un réseau d'experts qui aiderait à diffuser l'analyse économique et sociale menée par les Nations Unies, et de prendre des mesures plus efficaces et plus originales pour diffuser les analyses sous forme imprimée ou électronique. Les principales parties prenantes et les principaux usagers font également connaître leurs vues sur les contributions de fond et sur les projets opérationnels ou menés sur le terrain; ces réactions sont prises en compte dans la conception et l'exécution des futures activités.		
Impact de la réforme des Nations Unies	La consolidation et la restructuration du domaine socioéconomique a amélioré la cohérence des politiques et des programmes, à l'appui des travaux des organes délibérants, et ont renforcé la direction d'ensemble et de la fonction de coordination du Comité exécutif sur les affaires économiques et sociales, dont le Département convoque les réunions. L'intégration de l'appui à la formulation des politiques, aux fonctions analytiques et normatives et aux activités de coopération technique a servi à rationaliser et à renforcer les compétences dans les domaines économique et social, à éliminer les doubles emplois et la dispersion des qualifications, et à créer les synergies nécessaires dans l'exécution des programmes. Il en a résulté une meilleure division du travail et une présentation mieux ciblée de la perspective des Nations Unies sur la situation et les projections économiques mondiales. La restructuration a entraîné l'adoption d'une démarche plus synthétique dans la solution des problèmes de développement. Dans l'ensemble, la combinaison d'une augmentation des résultats et d'une diminution des ressources utilisées donne à penser qu'il y a eu une meilleure exécution du programme durant l'exercice biennal.		

Chapitre 8. Afrique – Nouvel Ordre du jour pour le développement – évaluation qualitative de l'exécution du programme

Sous-programme 1. Mobilisation de la solidarité internationale et coordination mondiale

Objectifs	<p>– Mobiliser une aide nationale pour le développement de l'Afrique en encourageant l'application du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique et les programmes s'y rapportant tels que l'Initiative spéciale à l'échelle du système en faveur de l'Afrique, le Programme d'action de Tokyo pour le développement de l'Afrique, les recommandations contenues dans le rapport de 1998 du Secrétaire général au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale;</p> <p>– Faciliter les délibérations politiques sur le développement de l'Afrique et affermir la concertation entre les partenaires pour le développement notamment avec les ONG;</p> <p>– Concourir aux initiatives du Secrétaire général en faveur de l'Afrique et jouer un rôle de catalyseur et de coordonnateur dans le système des Nations Unies.</p>
Critères d'évaluation	Appui opportun et effectif à l'Assemblée générale, au Conseil économique et social, au CPC et aux organes spéciaux; suivi des tendances; coordination; participation de la société civile; qualité des contributions aux travaux des organes intergouvernementaux; quantité et qualité des services fournis aux gouvernements, aux organismes des Nations Unies, aux organisations gouvernementales et non gouvernementales.
Principales réalisations	On s'est assuré que la reprise économique et le développement de l'Afrique demeuraient bien en bonne place à l'ordre du jour des principaux organes des Nations Unies et dans l'ensemble de la communauté internationale. Une contribution sensible a été apportée au renforcement du sentiment d'urgence face à la nécessité de réduire et d'enrayer la baisse de l'apport de ressources à l'Afrique et d'inverser cette tendance. La participation des sociétés civiles africaines aux processus politiques mondiaux, notamment ceux qui concernent l'Afrique, a été élargie et sa confiance dans ses possibilités d'action a été renforcée. Ce programme a catalysé plusieurs initiatives intéressantes l'Afrique.

Sous-programme 2. Contrôle, évaluation, facilitation et suivi de la mise en oeuvre du Programme d'action en faveur du développement de l'Afrique

Objectifs	<i>Coordonner et harmoniser à l'échelon régional la contribution des divers organismes des Nations Unies à la mise en oeuvre du Nouvel Ordre du jour; suivre l'exécution de diverses mesures que contiennent cet ordre du jour, le Plan d'action à l'échelle du système pour la reprise économique et le développement de l'Afrique et l'Initiative spéciale à l'échelle du système des Nations Unies en faveur de l'Afrique, et encourager la coopération Sud-Sud.</i>
Critères d'évaluation	Niveau des consultations interinstitutions pour lesquelles le programme de collaboration avait été conçu; nombre de pays qui ont commencé à appliquer leur programme national pour l'Initiative spéciale en faveur de l'Afrique dans un ou plusieurs domaines d'intervention; fréquence de la participation de la CEA aux services consultatifs fournis aux États Membres et aux communautés économiques régionales au titre de l'Initiative spéciale en faveur de l'Afrique; fréquence de la mise à jour de la base de données relatives à l'application, au suivi et à l'évaluation des programmes (PRIME) ainsi que du site Internet de l'Initiative spéciale.

Principales réalisations

De sensibles progrès ont été faits dans la mobilisation des synergies, à l'échelle du système, en faveur de la coordination et de l'harmonisation, notamment avec les institutions de Bretton Woods. *Pour renforcer le contrôle de l'Afrique sur l'exécution du Nouvel Ordre du jour* : des services organiques ont été fournis à des conférences et réunions régionales de haut niveau sur la planification et le développement économique et social; des consultations techniques interinstitutions et des réunions thématiques de groupes d'experts ont été organisées; le site Internet de l'Initiative est devenu opérationnel et des bulletins trimestriels sur l'Initiative ont été publiés; la stratégie en matière de communications a inclus des activités visant à améliorer l'image de l'Afrique par des informations plus équilibrées et par une tentative d'améliorer l'image de l'ONU en Afrique. Le public visé est composé surtout de dirigeants africains, de spécialistes des différents secteurs, de représentants de la société civile, d'amis de l'Afrique, de donateurs, et de journalistes africains et internationaux. Un CD-ROM sur l'Initiative spéciale en faveur de l'Afrique a été produit et distribué. *Pour soutenir la démocratisation en Afrique* : Une importante contribution a été apportée au deuxième et au troisième Forums annuels sur la gouvernance en Afrique, organisés conjointement par la CEA et par le PNUD; l'impact des réformes administratives réalisées dans plusieurs pays d'Afrique occidentale et centrale a été mesuré, et des enseignements en ont été dégagés. *Pour encourager la formulation et la gestion de la politique économique et pour renforcer la position des pays africains dans l'économie mondiale* : Une contribution de fond a été apportée au programme OIT/CEA d'aide au développement du secteur non structuré en Afrique; la Conférence sous-régionale de suivi du Sommet mondial sur le développement social, en Afrique occidentale et centrale, a été organisée; une contribution de fond aux travaux du Groupe spécial d'experts sur la diversification économique en Afrique ainsi que la formulation d'un plan-cadre pour l'Initiative spéciale a été apportée; et le Forum sur le financement, le développement des marchés et l'appui technique a été organisé. *Pour encourager la parité hommes/femmes* : L'atelier sur les médias et la parité a été organisé sur la question des femmes et du développement économique; un appui a été donné au Centre africain pour la femme en vue de la confection et de la publication de brochures nationales sur l'état de la condition féminine en Afrique; et le service de la sixième Conférence régionale africaine sur les femmes a été organisée. *Pour soutenir la coopération et l'intégration économique régionales* : On s'est employé à rationaliser et à renforcer le cadre institutionnel de la coopération et de l'intégration régionales à l'aide d'une étude analytique sur l'évaluation des instruments de coopération et d'intégration régionales dans la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et dans l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), l'accent étant mis sur le commerce et l'investissement.

Des consultations ont eu lieu avec les principaux organismes chargés de la mise en oeuvre de l'Initiative spéciale, notamment la Banque mondiale, l'UNICEF, l'OMS ainsi que les bureaux de pays du PNUD pour faciliter la coordination entre les donateurs, encourager le dialogue sur les politiques au niveau des pays et pour étudier les stratégies de mobilisation des ressources dans les différents secteurs choisis au niveau des pays. Une assistance technique pour l'application des technologies de l'information au développement, notamment par la diffusion d'informations et de bases de données sur Internet a été accordée.

Objectifs

Sensibiliser l'opinion mondiale à la situation économique et sociale critique de l'Afrique et mettre en évidence l'effort nécessaire pour la reprise et le développement; encourager les initiatives internationales et locales qui sont de nature à contribuer au progrès économique de l'Afrique; promouvoir la coopération et l'intégration régionales et sous-régionales; faire connaître les progrès réalisés dans l'application de l'ordre du jour, du plan d'action à l'échelle du système pour le redressement économique et le développement de l'Afrique et de l'Initiative spéciale du système des Nations Unies en faveur de l'Afrique.

Critères d'évaluation

Les réactions des utilisateurs des publications périodiques et autres documents d'information. La réaction aux informations fournies, les vues des Nations Unies, les positions et les appréciations de la presse internationale, nationale et régionale.

Sous-programme 3. Campagne de sensibilisation à la situation économique critique de l'Afrique

Principales réalisations	La publication <i>Afrique Relance</i> en anglais et en français (9 numéros) sur le site Internet permet d'accroître la portée du programme et de le faire connaître à un public plus large. De nouvelles demandes d'abonnement et des demandes d'envoi de numéros anciens, reçues sur le site, indiquent une réaction positive des lecteurs. Une importante campagne a été menée pour lancer le rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur la résolution des conflits en Afrique. Neuf numéros au lieu de huit ont été publiés. Les collègues qui assistent aux réunions techniques et autres réunions interinstitutions signalent que les ministres africains des finances et du développement économique utilisent effectivement les analyses économiques publiées par <i>Afrique Relance</i> pour illustrer les positions qu'ils défendent devant la Banque mondiale, le FMI, l'OMC et dans d'autres institutions internationales.
Examen par les organes délibérants	L'examen annuel du programme a été effectué par le Comité du programme et de la coordination (CPC). À sa trente-huitième session, le CPC a examiné les rapports d'activité sur la mise en oeuvre du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique et de l'Initiative spéciale en faveur de l'Afrique et ont déclaré qu'ils étaient satisfaits de ce qui était fait pour faire démarrer l'Initiative spéciale. L'exécution du programme est également passée en revue à l'occasion de la réunion annuelle du Comité directeur du CAC sur l'Initiative spéciale.
Examen et évaluation externes	Le programme n'a pas été soumis à un examen externe formel depuis la création, par le Corps commun d'inspection, en 1995, de mécanismes d'examen et d'évaluation dans le système des Nations Unies à l'appui de l'application du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique. Néanmoins, plusieurs réactions positives émanant des principales parties prenantes en montrent la pertinence et l'utilité.
Évaluation interne et enseignements dégagés	Bien qu'il soit trop tôt pour dire si l'Initiative spéciale répond à ses promesses, plusieurs organismes des Nations Unies se sont efforcés d'intégrer les priorités de l'Initiative dans leurs propres activités. Certains pays africains ont souscrit sans réserve à l'Initiative. Néanmoins, son application rapide par des programmes nationaux est essentielle, en particulier dans les domaines thématiques où des progrès visibles ont été réalisés, tels que l'éducation, la santé publique, la gouvernance et la technologie de l'information. À ce sujet, il est essentiel de mettre en oeuvre de meilleures stratégies de mobilisation des ressources et d'affermir le lien entre les processus de l'Initiative spéciale et ceux du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Cependant, il demeure difficile d'harmoniser les instruments de programmation des différents organismes des Nations Unies et les différentes dispositions d'exécution. L'Initiative spéciale peut néanmoins offrir des modalités efficaces de valorisation systématique des synergies.
Impact de la réforme et de la restructuration	Une place plus grande a été faite aux activités visant à i) créer les partenariats nécessaires à la promotion du secteur privé, ii) relancer la coopération et l'intégration économiques régionales et iii) développer des instruments plus efficaces de communication et de suivi dans le cadre de l'application de l'Initiative spéciale à l'échelle du système des Nations Unies en faveur de l'Afrique. La stratégie de communication a été repensée et est désormais un meilleur moyen de faire largement connaître le travail des Nations Unies en Afrique.

Chapitre 11A. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Exécution des programmes par rapport à ce qui était prévu dans le budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999 (A/52/6/Rev.1)

(Nombre de produits quantifiables)

<i>Sous-programme</i>	<i>Produits prévus</i>		<i>Produits ajoutés</i>		<i>Produits exécutés</i>		<i>Écarts par rapport aux programmes</i>		<i>Taux d'exécution (%)*</i>	
	<i>Produits programmés</i>	<i>Produits reportés de l'exercice précédent</i>	<i>À la demande d'un organe délibérant</i>	<i>À l'initiative du Secrétariat</i>	<i>Produits exécutés</i>	<i>Produits remaniés</i>	<i>Produits reportés</i>	<i>Produits éliminés</i>	<i>Produits prescrits</i>	Total
1. Mondialisation et développement	203	4	10	10	165	2	4	56	72	74
2. Investissement, développement des entreprises et technologie	196	21	6	14	190	12	15	20	84	85
3. Commerce international des biens et services, et produits de base	163	2	17	0	154	21	1	6	96	96
4. Infrastructure de services pour le développement et efficacité commerciale	86	7	41	3	97	6	3	31	75	75
5. Pays les moins avancés, pays sans littoral et pays insulaires	68	5	4	6	54	5	24	0	69	71
Total	716	39	78	33	660	46	47	113	81	82

* *Produits prescrits* : produits programmés, reportés de l'exercice précédent ou ajoutés à la demande d'un organe délibérant. *Total* : produits programmés, reportés de l'exercice précédent ou ajoutés à la demande d'un organe délibérant ou à l'initiative du Secrétariat.

Mois de travail utilisés pour l'ensemble des activités

Sous-programme	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total				Total général	Q (%)**
	Administrateur	Consultant	Administrateur	Consultant	Budget ordinaire	Ressources extrabudgétaires	Administrateur	Consultant		
1. Mondialisation et développement	572,5	27	346	151,5	599,5	497,5	918,5	178,5	1 0	60
2. Investissement, développement des entreprises et technologie	846	50	249	132	896	381	1095	182	1 2	60
3. Commerce international de biens et services, et produits de base	1 01	23,5	172	5,5	1 03	177,5	1 18	29	1 2	64
4. Infrastructure de services pour le développement et efficacité commerciale	700,3	15,5	472,1	6	715,8	478,1	1 17	21,5	1 1	43
5. Pays les moins avancés, sans littoral et pays insulaires	150	70	15	53	220	68	165	123	288	288
Total	3 28	186	1 254	348	3 47	1 602	4 53	534	5 0	55

**Q : Part des produits quantifiables dans le nombre total des mois de travail.

Chapitre 11A. Commerce et développement : évaluation qualitative de l'exécution du programme

Sous-programme	1. Mondialisation et développement	2. Investissements, développement des entreprises et technologie	3. Commerce international des biens et services, et produits de base
Objectifs	<i>Contribuer au débat international et favoriser la réalisation d'un consensus sur les questions économiques de portée mondiale et les stratégies de développement; encourager un développement satisfaisant; encourager l'adoption de solutions durables et efficaces au problème de la dette extérieure; contribuer à l'initiative en faveur du développement économique de l'Afrique et améliorer l'économie palestinienne.</i>	<i>Analyser les tendances en matière de flux d'investissement et de technologie et les questions de développement qui y sont associées; favoriser l'adoption de politiques propices au renforcement des capacités technologiques, à l'innovation, à la compétitivité et à l'investissement dans les pays en développement; faciliter la formulation et la mise en oeuvre de stratégies de développement des entreprises.</i>	<i>Favoriser l'intégration des pays en développement et des pays en transition au système commercial international et renforcer leur capacité de négociation; analyser les tendances et les perspectives mondiales dans le domaine des produits de base; étudier les législations et les politiques en matière de concurrence et contribuer à une meilleure compréhension des rapports existant entre commerce, environnement et développement.</i>
Critères d'évaluation	Fourniture d'un appui technique et des services à des organes intergouvernementaux et d'experts; diffusion large et rapide de rapports de recherche, d'information et de données. Utilité, efficacité et impact concret de l'assistance technique apportée et de la formation assurée. Commentaires des utilisateurs finals sur la qualité de certains produits et évaluation qui en est faite par les médias; acceptation des recommandations formulées en matière de politique générale et mise en oeuvre des conseils techniques.		
Principales réalisations	Les <i>Rapports sur le commerce et le développement</i> sont considérés comme un outil facilitant l'examen de l'architecture du système monétaire et financier international du point de vue du développement. La rapidité de publication et la qualité de l'analyse des rapports sur les crises financières en Asie et en Afrique ont été relevées. Les activités consacrées à l'Afrique se sont développées, l'accent étant mis sur la compétitivité des échanges considérés comme un indicateur du développement des institutions, des politiques économiques et des investissements dans l'infrastructure. Les données sur les investissements étrangers de portefeuille ont facilité la formulation de diverses politiques destinées à faire face au développement et à la sophistication croissante des flux d'investissement. Les demandes concernant le Système de gestion et d'analyse de la dette (SYGADE) n'ont cessé d'augmenter et le système couvre désormais plus de 50 pays représentant un endettement total à long terme de plus de 520 milliards de dollars, soit environ 30 % de la	Les utilisateurs cibles des <i>World Investment Reports</i> (rapports sur l'investissement dans le monde) ont reconnu l'intérêt de ces rapports pour la compréhension des mécanismes et de la dynamique de la mondialisation et de son impact sur les pays en développement ainsi que pour l'analyse des tendances et des répercussions des flux d'investissement, des résultats des accords internationaux d'investissement et de l'étude des politiques dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation. Un appui technique a été fourni à des réunions intergouvernementales et d'experts consacrées aux conséquences du nouvel environnement économique résultant des accords d'Uruguay sur l'activité des entreprises, et notamment sur la coopération interentreprises ainsi que les incitations à l'innovation et à la compétitivité. La politique en matière de développement des entreprises a été complétée par des projets sur le terrain, en particulier en faveur des femmes chefs d'entreprises dans les PMA. L'augmentation	Les analyses réalisées en vue des réunions préparatoires à la Conférence ministérielle de l'OMC ont facilité la formulation de propositions, par les pays en développement, l'adoption de positions communes, en particulier au sein de sous-groupes régionaux africains, et influencé les différentes options en matière de négociation. Une assistance directe a été fournie à des pays engagés dans le processus d'adhésion à l'OMC. Des projets ont été exécutés en faveur de pays en développement et de pays en transition afin de les aider à utiliser les systèmes de préférences et à négocier des accords de libre-échange entre eux ou avec des pays développés. S'agissant de la diversification de la production des produits de base, le dialogue avec les acteurs non gouvernementaux concernant leur participation aux programmes de diversification et de modernisation de ce secteur dans les pays en développement s'est intensifié. Des matériels ont été produits pour la formation des producteurs à l'utilisation des instruments et des techniques de couverture de façon à réduire les risques associés aux transactions financières liées aux produits de

<i>Sous-programme</i>	<i>1. Mondialisation et développement</i>	<i>2. Investissements, développement des entreprises et technologie</i>	<i>3. Commerce international des biens et services, et produits de base</i>
	<p>dette totale des pays en développement. L'Autorité palestinienne a présenté de nouvelles demandes de services, confirmant l'intérêt suscité par l'assistance technique au peuple palestinien.</p>	<p>du nombre de demandes de participation au programme EMPRETEC de formation de chefs d'entreprise s'est traduite par un doublement du nombre des pays bénéficiaires. L'assistance technique en matière de réforme de la comptabilité et le recyclage professionnel ont concerné plus de 1 000 spécialistes, aussi bien aux niveaux national que régional.</p>	<p>base. Des rapports de recherche ont contribué au débat engagé au sein de la CNUCED et de l'OMC sur la concurrence et le développement. Une assistance a été fournie pour l'adoption de législations nationales en matière de concurrence et la formation des personnels chargés de l'application de ladite législation. Des analyses ont été réalisées et diffusées concernant l'amélioration de la coordination des politiques intérieures et la facilitation des négociations internationales sur certaines questions importantes en matière de commerce et d'environnement; l'adoption par les pays en développement de méthodes à la fois écologiquement saines et économiquement viables de gestion des ressources naturelles et la promotion de la production et de l'exportation de produits préférables du point de vue de leur impact sur l'environnement; et la promotion de la diffusion des meilleures pratiques environnementales ainsi que de technologies ne portant pas atteinte à l'environnement.</p>
<i>Sous-programme</i>	<i>4. Infrastructures de services pour le développement et efficacité commerciale</i>	<i>5. Pays les moins avancés, pays sans littoral et pays en développement insulaires</i>	
Objectifs	<p>Renforcer les services, l'infrastructure et la logistique destinés aux échanges dans les pays en développement et les pays en transition; faciliter l'accès de ces pays aux technologies de l'information et mettre en place les capacités de formation nécessaires, en mettant l'accent sur les petites entreprises.</p>	<p>Contribuer au suivi et à la mise en oeuvre du Programme d'action pour les PMA; faciliter le commerce de transit pour les pays en développement sans littoral; contribuer au Programme d'action pour le développement durable des petits États en développement insulaires et fournir l'assistance technique nécessaire.</p>	
Critères d'évaluation	<p>Connaissance des recommandations formulées par la CNUCED et acceptation de ces recommandations. Développement de l'intérêt pour la demande de services. Pertinence et impact des services consultatifs, de l'assistance technique et de la formation du point de vue des bénéficiaires et des donateurs.</p>		
Principales réalisations	<p>Les analyses concernant la facilitation du commerce, les transports et la logistique, y compris les aspects réglementaires et leur prise en compte dans les négociations commerciales multilatérales sont considérés par les opérateurs et par les décideurs comme un outil de référence complet. Le Système logistique d'information rapide sur les marchandises est très demandé, et les commentaires de ses utilisateurs</p>	<p>Fournir des conseils techniques et des services aux organes intergouvernementaux en ce qui concerne la mise en oeuvre du Programme d'action; participer aux consultations des délégations des PMA lors des réunions ministérielles et aider les PMA à formuler leurs propositions en vue de la Conférence ministérielle de l'OMC, notamment en préparant un manuel à l'intention des négociateurs</p>	

Sous-programme

4. Infrastructures de services pour le développement et efficacité commerciale

5. Pays les moins avancés, pays sans littoral et pays en développement insulaires

montrent qu'il a contribué au renforcement des capacités institutionnelles, des systèmes de gestion et de l'efficacité de l'administration dans les pays où il est utilisé. Les travaux concernant les services pour le développement ont mis l'accent sur le programme de pôles commerciaux et la mise en valeur des ressources humaines. L'un des principaux résultats obtenu en matière de facilitation du commerce a été l'adoption de la convention internationale sur la saisie conservatoire des navires. Dix-huit pays sans littoral et pays développés de transit ont reçu une assistance pour la réparation et la négociation d'accords de transit. Les travaux concernant le commerce électronique se sont fortement développés aussi bien à divers niveaux gouvernementaux que du point de vue de la fourniture d'une assistance aux niveaux national et régional. Les séminaires et ateliers consacrés à l'assurance ont principalement porté sur les caractéristiques de base d'une réglementation efficace et de ses mesures d'application, la protection du consommateur et les règles de concurrence en tant que facteurs de stabilité. La CNUCED a reçu de l'Organisation africaine des assurances une récompense spéciale pour sa contribution intellectuelle et ses avis éclairés. Les projets d'automatisation et de réforme des douanes entrepris dans plus de 20 pays dans le cadre du programme ASYCUDA ont permis de moderniser et de simplifier les procédures douanières et d'accroître les recettes.

commerciaux. Les préparatifs de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés ont été engagés au niveau mondial comme au niveau national. Le *Rapport sur les PMA* a été bien accueilli par ses utilisateurs cibles. La CNUCED a participé à la mise en oeuvre d'activités dans le contexte du Cadre intégré pour l'assistance technique aux pays les moins avancés. Pour ce qui est des pays en développement sans littoral, des analyses des systèmes de transport de transit aux niveaux sous-régional, régional et mondial ont été préparés à l'intention d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts. La CNUCED a facilité la recherche d'un consensus entre les principales parties intéressées par la mise au point de systèmes de transport de transit. En outre, elle a fourni une aide aux pays de transit et aux pays sans littoral afin de leur permettre de parvenir à un accord sur les mesures destinées à améliorer les systèmes de transport de transit et l'efficacité commerciale. Pour ce qui est des petits États en développement insulaires la CNUCED a apporté sa contribution à la mise en oeuvre des aspects économiques du Programme d'action de la Barbade, et en particulier ceux concernant la libéralisation et la mondialisation du commerce ainsi que la vulnérabilité économique.

Examen par les organes délibérants

Dans leurs conclusions, le Conseil du commerce et du développement et ses organes subsidiaires ont reconnu l'importance et l'utilité des trois grands rapports de la CNUCED, se sont félicités de la qualité, de l'indépendance et de la rapidité des analyses sur des questions clefs ainsi que des contributions à l'élaboration des politiques, et ont pris acte de l'action menée pour renforcer les capacités des pays en développement.

Examen et évaluation externes

Il existe des mécanismes destinés à obtenir systématiquement, à l'occasion d'enquêtes, le point de vue des utilisateurs finals quant l'intérêt des publications de la CNUCED. La majorité des utilisateurs ayant répondu ont estimé que les publications de la CNUCED étaient « très utiles », et plus d'un tiers les ont jugées « utiles » pour l'élaboration des politiques, la recherche et l'enseignement. Des évaluations détaillées des programmes de coopération technique réalisées par des experts indépendants ont débouchés sur des recommandations destinées à parvenir à une plus grande efficacité dans l'exécution des programmes, recommandations qui sont appliquées. Dans son rapport sur l'évaluation, présenté lors de la 38e session du Conseil du commerce et du développement, le Comité du programme et de la coordination a félicité la CNUCED pour la qualité de ses mécanismes d'évaluation, qui prévoient la participation des États Membres

**Évaluation interne
et enseignements
dégagés**

Les conclusions des évaluations biennales ont été examinées par les principaux responsables. Il y a été fait référence dans l'examen à mi-parcours de la mise en oeuvre des engagements adoptés lors de la neuvième session de la Conférence et ils ont été communiqués aux gouvernements à l'occasion des préparatifs de la dixième session. Elles mettaient l'accent sur l'exécution des projets et des programmes, les futurs domaines prioritaires et l'allocation des ressources nécessaires. Le système de planification interne pour la préparation des réunions intergouvernementales prévoit une évaluation des résultats de ces réunions ainsi que la mise en oeuvre des mesures de suivi de façon à assurer une adéquation entre les ressources disponibles et les tâches confiées, à renforcer la coopération et la coordination entre les divisions et à renforcer la coopération avec d'autres organismes appartenant ou non au système des Nations Unies, avec la société civile et avec les organisations non gouvernementales.

**Impact de la
réforme et de la
restructuration**

La restructuration et la réduction des services liés aux conférences décidés lors de la neuvième session de la Conférence ont permis de réaliser des économies.

Chapitre 11B. Centre du commerce international (CNUCED/OMC)

Exécution des programmes par rapport à ce qui était prévu dans le budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999 (A/52/6/Rev.1)

(Nombre de produits quantifiables)

Sous-programme	Produits prévus		Produits ajoutés		Produits exécutés		Écarts par rapport aux programmes		Taux d'exécution (%)*		Total
	Produits programmés	Produits reportés de l'exercice précédent	À la demande d'un organe délibérant	À l'initiative du Secrétariat	Produits exécutés	Produits remaniés	Produits reportés	Produits éliminés	Produits prescrits		
Développement institutionnel et services d'appui pour la promotion des échanges, le développement des exportations et la gestion des approvisionnements et des achats au niveau international	23	12	0	12	34	0	6	7	63	72	
Développement des marchés et information commerciale	31	11	0	14	43	1	2	10	71	77	
Total	54	23	0	26	77	1	8	17	68	76	

* *Produits prescrits* : produits programmés, reportés de l'exercice précédent ou ajoutés à la demande d'un organe délibérant. *Total* : produits programmés, reportés de l'exercice précédent ou ajoutés à la demande d'un organe délibérant ou à l'initiative du Secrétariat.

Mois de travail utilisés pour l'ensemble des activités

Sous-programme	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total				Total général	Q** (%)
	Administrateur	Consultant	Administrateur	Consultant	Budget ordinaire	Fonds extra-budgétaires	Administrateur	Consultant		
Développement institutionnel et services d'appui pour la promotion des échanges, le développement des exportations et la gestion des approvisionnements et des achats au niveau international	311,8	8,5	203,8	197,3	320,3	401,1	515,6	205,8	721,4	29
Développement des marchés et information commerciale	333,9	16,3	123,6	178,5	350,2	302,1	457,5	194,8	652,3	27
Total	645,7	24,8	327,4	375,8	670,5	703,2	973,1	400,6	1 37	28

** Q : part des produits quantifiables dans le nombre total des mois de travail.

Chapitre 11B. Centre du commerce international (CNUCED/OMC) – évaluation qualitative de l'exécution des programmes

Sous-programme 1. Développement institutionnel et services d'appui pour la promotion des échanges, le développement des exportations et la gestion des approvisionnements et des achats au niveau international

Objectifs	Critères d'évaluation	Principales réalisations
<p>1. <i>Améliorer la compétitivité des entreprises sur les marchés mondiaux en renforçant les capacités institutionnelles pour la fourniture de services d'appui aux échanges.</i></p>	<p>Amélioration de la fourniture de services par les organismes d'appui. Croissance de la demande de services et de la satisfaction des usagers. Nombre de demandes d'adaptation d'outils de diagnostic, de systèmes d'apprentissage et de guides pratiques destinés aux entreprises. Amélioration de la communication et de la coopération entre les organismes.</p>	<p>Les entreprises ont bénéficié d'activités d'information, de conseil et de formation portant sur les incidences sur la vie des entreprises du système multilatéral des échanges, par le biais du réseau existant d'organismes d'appui aux échanges qui a joué le rôle de relais pour les produits et services du Centre du commerce international. Les services concernent l'activité économique des entreprises, de la planification à l'exportation en passant par l'identification des consommateurs et des marchés, le financement des échanges, la gestion des approvisionnements, l'élaboration et l'adaptation des produits, y compris le contrôle de la qualité et le conditionnement, la commercialisation, la fixation des prix et la passation de contrats. Le Centre a encore élargi sa gamme d'outils de diagnostic, de systèmes d'apprentissage et de guides pratiques adaptés aux différents contextes nationaux. Par exemple, <i>Trade Secrets: The Export Answer Book</i> (Les secrets du commerce : le livre des réponses pour l'exportation) a été adapté pour plus de 40 pays et quelque 6 000 exemplaires ont été distribués par les organisations partenaires. Une assistance a été fournie à certaines entreprises dans des secteurs prioritaires en collaboration avec des organismes nationaux dans le cadre d'un processus liant conseil aux entreprises et assistance aux organismes d'appui au commerce et aux associations professionnelles en vue de renforcer durablement les capacités et d'obtenir d'autres effets multiplicateurs. Le Centre du commerce international a joué un rôle décisif dans la création de réseaux nationaux interactifs regroupant tous les groupes intéressés par les questions relatives à l'OMC et les mettant progressivement en contact au niveau international par le biais d'un réseau mondial du commerce. Le premier forum exécutif sur les stratégies nationales d'exportation a réuni des représentants de 16 pays en développement et en transition ainsi que des représentants d'organisations internationales intéressées par la question des échanges et des organismes nationaux de promotion des échanges. Le forum a mis en lumière la nécessité d'adapter l'approche traditionnelle de la promotion des échanges au nouveau système commercial multilatéral et a encouragé l'adoption des meilleures pratiques concernant la création de partenariats entre le secteur public et le secteur privé, le renforcement des liens entre commerce et industrie et entre commerce et investissement, et la modernisation des structures institutionnelles de promotion des échanges.</p>
<p>2. <i>Renforcer durablement les capacités en matière de valorisation des ressources humaines au niveau international.</i></p>	<p>Augmentation de la demande de participation au programme de tutorat (Trade Tutor). Lancement de programmes de formation et de conseil par les partenaires du Centre. Impact concret sur les petites et moyennes entreprises.</p>	<p>L'approche du Centre du commerce international a conjugué formation des équipes de formateurs et de conseillers en matière de valorisation des ressources humaines et diffusion de documents et outils testés sur le terrain aux membres des réseaux nationaux qui, à leur tour, ont fourni des services visant à renforcer les capacités des entreprises dans le domaine commercial. Près de 100 formateurs et conseillers de centres de formation internationaux, dans huit pays, essentiellement en Afrique, ont participé au programme de tutorat, qui a été complété par des services de consultants et des activités pratiques de marketing. Le <i>Foundation Programme in International Business Management</i> utilisé par les formateurs a été achevé. Les outils d'analyse de la gestion des échanges, de planification stratégique et d'évaluation des besoins en conseils et en formation ont été testés avec succès.</p>

Sous-programme 1. Développement institutionnel et services d'appui pour la promotion des échanges, le développement des exportations et la gestion des approvisionnements et des achats au niveau international

<i>Objectifs</i>	<i>Critères d'évaluation</i>	<i>Principales réalisations</i>
<i>3. Renforcer la capacité des importateurs d'utiliser les ressources en devises de manière plus efficace pour l'importation de biens et de services.</i>	<p>Organisation d'ateliers de formation par les partenaires du Centre.</p> <p>Autonomie financière des programmes de formation.</p> <p>Traduction locale des outils et documents, financée par les partenaires. Mise en pratique des compétences acquises.</p>	<p>Les associations de responsables d'achats et approvisionnements ont été renforcées ou, au besoin, créées dans de nombreux pays partenaires afin d'aider les entreprises à mieux gérer les approvisionnements. Un bulletin d'information du Centre spécialement consacré à ces associations, <i>International Purchasing and Supply Link</i>, a commencé à être publié. Des équipes de formateurs dépendant d'associations et d'organismes de formation dans les domaines industriel, commercial et administratif ont été formées à répondre efficacement et durablement aux besoins de formation des importateurs de 10 pays en développement. Plusieurs modules du système modulaire de formation ont été terminés de manière à appuyer les efforts de renforcement des capacités en matière de gestion des achats et des approvisionnements. Certains modules ont été mis à l'essai dans trois pays par des formateurs et des chefs d'entreprises. Dans le domaine des marchés publics, le Centre a offert des conseils aux pays et a cofinancé et organisé la Conférence sur la réforme des marchés publics à laquelle ont participé 30 pays africains qui sont parvenus à un consensus sur la réforme régionale.</p>

Sous-programme 2. Développement des marchés et information commerciale

<i>Objectifs</i>	<i>Critères d'évaluation</i>	<i>Principales réalisations</i>
<i>1. Renforcer la capacité du secteur des entreprises de mettre au point des produits et des services compétitifs au plan international et de les commercialiser de manière plus efficace en vue d'élargir et de diversifier les exportations.</i>	<p>Couverture des manifestations par les médias internationaux.</p> <p>Prix élevés payés pour les produits ayant fait l'objet d'une promotion.</p> <p>Pénétration de nouveaux marchés. Taux de fréquentation du site Web.</p> <p>Élargissement des services offerts sur le site.</p>	<p>Les activités ont porté sur 12 grands domaines différents, l'accent étant mis sur la diversification et le perfectionnement en vue de favoriser la demande à des prix plus élevés. Par exemple, le projet consacré au café a débouché sur la première vente de café aux enchères par Internet au Brésil, pour des prix environ 50 % plus élevés que les prix normaux. Les entreprises des pays bénéficiaires ont été informées sur les marchés nouveaux et prometteurs, comme les produits biologiques. L'enquête <i>Organic Food and Beverages: World Supply and Major European Markets</i> a été utilisée dans le cadre d'ateliers sur l'exportation et de services de conseil dans huit pays moins avancés et d'autres pays africains à faible revenu. Une approche intégrée reposant sur l'amélioration de la qualité et le développement des exportations a été adoptée pour les articles en cuir. En outre, on a organisé une grande manifestation régionale qui a permis de recenser des débouchés commerciaux, de sensibiliser le public et d'améliorer l'image du secteur. La Fédération africaine de l'industrie du cuir et des industries connexes a été créée au cours de cette manifestation. Les nouvelles possibilités offertes en matière de commercialisation et de promotion par Internet ont été exploitées par le Centre du commerce international de différentes manières : le nombre de visiteurs de l'Exposition virtuelle de produits artisanaux a été multiplié par 12 (pour passer à plus de 300 000) en un an; le site pilote Match-Making pour les fruits et légumes, qui permet aux fournisseurs des pays en développement de faire connaître leurs produits aux acheteurs du monde entier, comptait 760 usagers à la fin de 1999; la page consacrée aux exportations de services fournit des informations sur les marchés et la commercialisation, comprend un forum sur les débouchés commerciaux et permet de nouer des alliances stratégiques. Près de 300 associations professionnelles du domaine des services se sont déjà inscrites sur le site et plus de 1 000 demandes d'information ont été reçues chaque mois. Des travaux de recherche et des manifestations d'information sur les produits informatiques ont permis de suivre l'évolution du marché mondial, à la lumière des accords de l'OMC. On a souligné</p>

 Sous-programme 2. Développement des marchés et information commerciale

Objectifs	Critères d'évaluation	Principales réalisations
<p>2. Améliorer de manière durable l'offre, la diffusion et l'utilisation des informations commerciales.</p>	<p>Nombre de demandes d'informations commerciales; inscriptions aux services d'information du Centre; demande d'analyses personnalisées et chiffrées des flux commerciaux; nombre d'utilisateurs des services et centres d'information; utilisation des outils du Centre du commerce international pour fixer les objectifs.</p>	<p>L'importance de l'éco-étiquetage auprès des pays producteurs de textiles. On a continué d'appliquer avec succès la méthode du Centre concernant le commerce intrarégional et le commerce Sud-Sud et des liens entre entreprises ont été créés ou élargis dans différents pays après une évaluation de l'offre et de la demande, et la mise à l'essai des conclusions sur le terrain, par exemple dans le cadre de réunions entre acheteurs et vendeurs, qui ouvraient la voie à de véritables transactions commerciales.</p> <p>La nouvelle stratégie du Centre du commerce international en matière d'information commerciale a essentiellement visé à renforcer les capacités en créant les services et réseaux d'information efficaces aux niveaux national et régional. Les centres d'information commerciale ont particulièrement bénéficié des services de vulgarisation et de formation du Centre, dans le cadre du Programme spécial pour l'efficacité commerciale de la CNUCED. La diffusion d'instruments comme les systèmes de classification et de codification, les logiciels de bases de données, les registres des entreprises et les applications Web s'est intensifiée. Le système de gestion de la base de données du Centre a été revu pour faciliter l'accès aux informations factuelles et aux références par Internet ou CD-ROM. Les index relatifs aux sources d'information commerciale ont été continuellement mis à jour, élargis et associés au transfert de savoir-faire pour la conduite de recherches et la pratique du commerce dans le contexte de la cybermercatique. Les outils de recherche du Centre (<i>National Export TradeMaps</i>, <i>Market Diversification TradeMaps</i>, <i>Trade Performance Index</i>) ont été très demandés. Dans un nombre croissant de pays, les organismes d'appui au commerce les ont utilisés pour fixer des objectifs au niveau national et pour définir des priorités concernant le développement des produits et des marchés. Le programme d'études de marché du Centre, qui produit des études personnalisées ou collectives, offre des ateliers de formation et prépare la base de données mondiale PC-TAS sur CD-ROM, qui ne dégage pas de marge bénéficiaire.</p>
<p>Examen par les organes délibérants</p>		<p>Le Groupe consultatif commun a salué les mesures prises par le Centre du commerce international pour améliorer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, renforcer les capacités des organismes d'appui au commerce et favoriser le développement durable en permettant aux bénéficiaires de maîtriser leur propre processus de développement. Il a aussi approuvé la nouvelle stratégie du Centre en matière de développement des produits et des marchés. La nouvelle stratégie du Centre pour l'information commerciale a été appuyée par la réunion technique du Centre.</p>
<p>Examen et évaluation externes</p>		<p>L'exécution du programme a été examinée à intervalles réguliers par les organisations dont dépend le Centre et par leurs mécanismes consultatifs, les donateurs et les bénéficiaires. Conformément aux recommandations du Bureau des services de contrôle interne, le Centre du commerce international a élaboré une stratégie de mobilisation de ressources, renforcé sa gestion du cycle de programmation, étudié les meilleures pratiques de gestion de l'assistance technique fondée sur les résultats, affiné sa politique de publication et amélioré des instruments de planification pour mieux fixer les priorités et suivre la recherche. La stratégie sur l'évaluation des besoins et la conception des programmes a été finalisée et, dans le cadre de la suite donnée aux audits du Bureau des services de contrôle interne, les procédures de sous-traitance et d'évaluation des consultants ont été améliorées. Les évaluations externes ont visé essentiellement, tant du point de vue sectoriel que du point de vue thématique, à formuler des recommandations applicables à l'organisation dans son ensemble.</p>
<p>Évaluation interne et enseignements dégagés</p>		<p>Un résumé des résultats des évaluations, des enseignements tirés et des recommandations a été publié dans le bulletin «Evaluation News» et sur une page spéciale de l'Intranet, «Evaluation Facts and Tools», qui présente aussi des outils méthodologiques et des méthodes d'auto-apprentissage. Le système de notation des fonctionnaires est actuellement en cours d'intégration dans l'évaluation globale de l'organisation, ce qui permet de mettre en lumière la relation étroite qui existe entre le comportement professionnel des fonctionnaires et l'impact de</p>

**Impact de la
réforme et de la
restructuration**

l'organisation. Des procédures ont été mises en place pour intégrer les évaluations et les examens dans l'exécution des projets. Un comité d'examen et d'approbation des projets a examiné les idées de projets et les documents y relatifs et a veillé à ce que les conclusions des évaluations précédentes et les enseignements dégagés soient bien pris en compte dans la version finale. Les conclusions du Comité ont ensuite été validées et approuvées par le Comité supérieur de gestion, qui se réunit toutes les semaines.

Le Centre du commerce international a collaboré étroitement avec d'autres organismes des Nations Unies pour mettre en œuvre le nouveau mécanisme de renforcement de la coordination sur le terrain. Son Groupe pour les études d'efficacité s'est attaché à simplifier les procédures et les formalités, à garantir la transparence de l'administration et à améliorer le rapport coût-efficacité. Ses recommandations ont permis d'améliorer le fonctionnement du Groupe consultatif commun, l'approvisionnement, les installations, l'utilisation du matériel, la formulation et le suivi du Programme de publications, le système d'affectation des crédits au titre des voyages et le système d'information.

Chapitre 12. Programme des Nations Unies pour l'environnement

Exécution des programmes par rapport à ce qui était prévu dans le budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999 (A/52/6/Rev.1)

(Nombre de produits quantifiables)

Sous-programme	Produits prévus		Produits ajoutés		Produits exécutés		Écarts par rapport aux programmes		Taux d'exécution (%)*		Total
	Produits programmés	Produits reportés de l'exercice précédent	À la demande d'un organe délibérant	À l'initiative du Secrétariat	Produits exécutés	Produits remaniés	Produits reportés	Produits éliminés	Produits prescrits		
1. Gestion et utilisation durables des ressources naturelles	281	39	0	36	296	11	36	13	85	86	
2. Production et consommation durables	50	18	19	0	69	18	0	0	100	100	
3. Un environnement favorable pour la santé et le bien-être	125	15	4	64	183	2	12	11	84	89	
4. Maîtrise de la mondialisation et de l'environnement	114	29	1	88	207	12	3	10	91	94	
5. Service et appui aux niveaux régional et mondial	757	13	40	387	1 093	43	28	33	92	95	
Total	1 327	114	45	594	1 848	86	79	67	90	93	

* *Produits prescrits* : produits programmés, reportés de l'exercice précédent ou ajoutés à la demande d'un organe délibérant. *Total* : produits programmés, reportés de l'exercice précédent ou ajoutés à la demande d'un organe délibérant ou à l'initiative du Secrétariat.

Mois de travail utilisés pour l'ensemble des activités

Sous-programme	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total				Total général	Q** (%)
	Administrateur	Consultant	Administrateur	Consultant	Budget ordinaire	Fonds extra-budgétaires	Administrateur	Consultant		
1. Gestion et utilisation durables des ressources naturelles	36,5	0	374,5	145	36,5	519,5	411	145	556	88
2. Production et consommation durables	102,5	45	110	42	147,5	152	212,5	87	299,5	84
3. Un environnement favorable pour la santé et le bien-être	46,5	27,5	563,5	254	74	817,5	610	281,5	891,5	87
4. Maîtrise de la mondialisation et de l'environnement	48,9	18	217,5	85	66,9	302,5	266,4	103	369,4	78
5. Service et appui aux niveaux régional et mondial	231	17	1 2	206,5	248	1 501,1	1 52	223,5	1 74	82
Total	465,4	107,5	2 5	732,5	572,9	3 292,6	3 02	840	3 86	84

** Q : part des produits quantifiables dans le nombre total des mois de travail.

Chapitre 12. Environnement – Analyse qualitative de l'exécution des programmes

<i>Sous-programme</i>	<i>Objectifs</i>	<i>Critères d'évaluation</i>	<i>Principales réalisations</i>
1. Gestion et utilisation durables des ressources naturelles	<i>1. Renforcer les mesures internationales concernant les ressources en eau; lutter contre la dégradation et la désertification des terres arides.</i>	Amélioration de la coordination en ce qui concerne les ressources en eau douce et les ressources côtières et marines. Évaluation des répercussions négatives de la dégradation des sols conformément aux orientations définies.	Appui aux initiatives régionales et mondiales concernant la gestion des ressources en eau douce et des zones marines et côtières. Application renforcée du Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres. Contribution à l'adoption de la Convention sur la lutte contre la désertification et appui à son application. Fourniture d'une assistance aux fins de la maîtrise de la dégradation des sols et de la recherche sur les facteurs et les conséquences de cette dernière.
	<i>2. Sauvegarder la diversité biologique en utilisant les ressources biologiques de manière plus rationnelle. Promouvoir l'utilisation équitable des ressources génétiques.</i>	Application, à l'échelon national, de mesures permettant de gérer durablement les ressources biologiques. Formation du personnel concerné aux niveaux national et régional.	Principes et accords concernant l'environnement mieux respectés. Liens entre les milieux scientifiques et les décideurs renforcés aux niveaux national et international. Prestation de services consultatifs dans les principaux domaines du renforcement des institutions. Obtention de résultats importants dans le domaine des biotechnologies biologiques et de la protection des forêts et des récifs coralliens.
	<i>3. Intensifier les recherches scientifiques visant à permettre de réagir aux changements climatiques. Promouvoir des mesures internationales qui permettent d'atténuer les changements climatiques ou de s'y adapter.</i>	Large accession à la Convention-cadre sur les changements climatiques et prise en compte de considérations relatives au climat dans les stratégies nationales de développement.	Grâce à ses activités concernant l'indice de vulnérabilité, l'adaptation et les communications nationales, le PNUE est à la pointe des travaux sur l'adaptation découlant de l'application de la Convention-cadre sur les changements climatiques. Il a convoqué une session extraordinaire de la Conférence des ministres africains de l'environnement consacrée aux questions relatives au mécanisme de développement « propre ».
2. Production et consommation durables	<i>Promouvoir des modes de production et de consommation moins polluants et plus sûrs et améliorer les systèmes de production d'énergie.</i>	Réaction positive des utilisateurs visés aux conseils qui leur sont prodigués. Application par ces derniers des recommandations qui leur sont faites.	Meilleure sensibilisation aux modes de consommation durables au niveau international. Renforcement et dynamisation des centres nationaux et régionaux de production « propre ». Élargissement des réseaux nationaux d'experts de l'environnement. Meilleure prise en compte des concepts environnementaux et des suggestions du PNUE dans les décisions afférentes au secteur de l'énergie. Diffusion plus rapide, sur les marchés, des technologies permettant d'exploiter les sources d'énergie renouvelables.
3. Un environnement favorable pour la santé et le bien-être	<i>1. Promouvoir la gestion rationnelle des produits chimiques au moyen de mesures internationales efficaces.</i>	Mise en service du mécanisme intergouvernemental et du centre d'échanges. Mise en place de services consultatifs et de services de formation.	Fourniture de services de secrétariat à la Convention de Rotterdam, suivi de son application et mise en place d'une formation aux fins de cette dernière. Facilitation des négociations relatives à l'adoption d'un instrument juridique international sur les polluants organiques persistants et appui à l'application des mesures nationales visant à réduire/éliminer rapidement les

Sous-programme	Objectifs	Critères d'évaluation	Principales réalisations
4. Maîtrise de la mondialisation et de l'environnement	2. <i>Promouvoir la gestion de l'environnement au moyen de technologies écologiquement rationnelles. Fournir des conseils au sujet des questions relatives à l'environnement et à la santé qui se font jour et des mesures à prendre pour les résoudre.</i>	Expression d'une demande de la part des utilisateurs ciblés, communication d'informations par ces derniers; utilisation d'instruments de gestion appropriés; communication d'informations par le public via Internet et la messagerie électronique.	émissions de ces polluants. Évaluation de l'exposition aux produits toxiques aux niveaux régional et mondial et promotion de mesures de protection. Les travaux réalisés ont mis en lumière l'importance d'une bonne gestion des écosystèmes pour la santé. La demande de publications a été plus importante que prévu. Réaction positive des médias à certains travaux. 1 500 téléchargements par mois sur le site Web du Centre international des technologies de l'environnement. Informations reçues d'environ 250 participants de 84 pays formés au Centre via le courrier électronique. Services consultatifs concernant certains besoins en matière de gestion de l'environnement, en particulier dans le cadre du Programme d'urbanisation durable.
	3. <i>Aider efficacement les pays touchés par des catastrophes écologiques, en particulier les pays en développement.</i>	Mobilisation rapide et efficace de l'aide internationale dans des situations d'urgence écologique. Communication d'informations par les parties concernées.	Interventions internationales d'urgence en cas de catastrophe écologique améliorées. Appui accru aux autorités nationales appelées à faire face à des situations d'urgence, en particulier de la part des organismes des Nations Unies.
	<i>Appuyer l'élaboration de politiques commerciales et environnementales cohérentes dans les pays en développement et en transition et promouvoir des modes d'investissement privé écologiquement responsables. Mettre en place des régimes juridiques internationaux qui permettent de régler les grandes questions environnementales et promouvoir la conclusion et l'application d'accords environnementaux internationaux.</i>	Meilleure compréhension, dans les pays cibles, des rapports entre commerce et environnement. Évaluation de l'impact des activités humaines sur l'environnement et comptabilisation des ressources naturelles plus systématiques. Mise au point de nouveaux instruments juridiques internationaux et de nouvelles lois et réglementations environnementales nationales. Harmonisation de ces lois et réglementations entre les pays. Renforcement de la formation dispensée aux avocats et aux décideurs au niveau national.	Élaboration de stratégies permettant d'appliquer des politiques commerciales et environnementales complémentaires, évaluation intégrée des échanges commerciaux et fourniture de conseils aux établissements financiers concernant les aspects environnementaux de leurs projets (en cours). Renforcement de la capacité de certains pays de recourir à des méthodes d'évaluation et à des mesures d'incitation économiques pour donner une dimension environnementale à leurs politiques macroéconomiques. Aide à la mise au point d'accords environnementaux régionaux et mondiaux, notamment des dispositions concernant leur application. Harmonisation des législations achevée dans les trois pays de l'Afrique orientale, en bonne voie dans une autre région. Prestation de services consultatifs aux fins de l'élaboration de lois et de réglementations nationales concernant l'environnement. Des responsables de plus de 90 pays ont reçu une formation concernant le droit et les politiques de l'environnement.

<i>Sous-programme</i>	<i>Objectifs</i>	<i>Critères d'évaluation</i>	<i>Principales réalisations</i>
5. Service et appui aux niveaux régional et mondial	<i>1. Renforcer la coopération régionale touchant les problèmes d'environnement communs. Aider à résoudre certains problèmes.</i>	Prestation de services de qualité dans les régions dans les délais prescrits. Impact sur le dialogue intergouvernemental. Renforcement des programmes de coopération sous-régionaux et régionaux.	Meilleure sensibilisation aux questions environnementales nouvelles et émergentes et collaboration intergouvernementale accrue aux fins de leur étude. Renforcement des partenariats sous-régionaux et allocation de ressources financières plus importantes aux activités communes. Incorporation des dispositions des conventions, politiques et programmes mondiaux dans les conventions, politiques et programmes nationaux, sous-régionaux et régionaux. Mise en place de réseaux régionaux actifs d'établissements universitaires, de décideurs et de jeunes visant à promouvoir le renforcement des capacités. Coordination et synergie interinstitutions renforcées. Demandes croissantes de conseils techniques satisfaites.
	<i>2. Coordonner l'établissement du deuxième rapport du PNUE sur l'avenir de l'environnement mondial. Renforcer le processus participatif mondial d'évaluation.</i>	Communication d'informations par les partenaires, collaborateurs, donateurs, clients et bénéficiaires et utilisateurs de produits.	Le processus d'évaluation intégrée de l'environnement utilisé pour établir le rapport sur l'avenir de l'environnement mondial est en cours d'adoption dans certains pays et certaines régions, ce qui permettra de renforcer les mécanismes à long terme d'évaluation de l'environnement mondial et d'établissement de rapports sur la question.
	<i>3. Fournir des informations aux fins de la prise de décision via le réseau mondial INFOTERRA. S'assurer que le système mondial de télécommunications Mercure sur lequel repose le réseau mondial de services UNEPnet est opérationnel et fiable.</i>	Augmentation du nombre des abonnements à INFOTERRA et des consultations de ses archives. Fiabilité du système Mercure et capacité de ce dernier d'appuyer des technologies novatrices. Qualité des services fournis par UNEPnet.	Grâce à la réorganisation du réseau INFOTERRA, le PNUE a pu appuyer plus efficacement la prise de décisions éclairées. Le nombre des abonnés au réseau a augmenté, ce qui fait que les sources d'information sur le droit de l'environnement sont plus largement consultées. L'instance interactive de consultation sur les questions environnementales d'intérêt mondial est opérationnelle. La diminution des frais de télécommunications et du nombre des voyages a permis de faire des économies; les téléconférences ont permis de participer à distance à des réunions et consultations importantes.
	<i>4. Faire en sorte que les questions d'environnement bénéficient d'une large attention et que le Fonds pour l'environnement soit mieux alimenté. Renforcer l'efficacité de la coopération entre les organismes des Nations Unies.</i>	Engagements pris par des acteurs importants. Appui marqué des organismes des Nations Unies et des gouvernements aux politiques et programmes du PNUE. Renforcement de la collaboration à l'échelle du système des Nations Unies. Augmentation des contributions au Fonds pour l'environnement.	Grâce à l'élargissement et au recentrage de ses activités d'information à l'intention des médias et de ses relations publiques, le PNUE a rehaussé son prestige et renforcé son réseau de partenaires. Les gouvernements reconnaissent son rôle de catalyseur en matière d'environnement, ce qui donne plus de cohérence et d'efficacité aux arrangements institutionnels connexes. Initiatives de collaboration et projets conjoints plus nombreux. Vingt-quatre pays ont augmenté leurs contributions au Fonds pour l'environnement, huit autres ont commencé à verser des contributions. De nouveaux accords de parrainage avec le secteur privé ont été mis au point.

Examen par les organes délibérants	Le Comité des représentants permanents évalue l'exécution du programme de travail biennal dans des rapports trimestriels sur l'application des décisions du Conseil d'administration. Ce dernier examine tous les ans un rapport d'évaluation du PNUE. Les politiques, objectifs et activités du PNUE ont été approuvés dans des résolutions et décisions de nombreux organes intergouvernementaux, dont l'Assemblée générale, qui s'est félicitée de l'adoption de la Convention de Rotterdam et des progrès accomplis dans l'élaboration d'un instrument mondial contraignant sur les polluants organiques persistants.
Évaluation interne	Tous les sous-programmes sont évalués de manière approfondie au cours de la période couverte par le plan à moyen terme. Les projets dont le budget dépasse 500 000 dollars et tous les projets pilotes le sont également. Ils sont évalués, soit à l'issue de chacune de leurs phases, soit lorsqu'ils sont menés à bien, soit encore lorsque des changements structurels importants leur sont apportés. Ils font aussi l'objet d'auto-évaluations annuelles par les administrateurs de projet. Les résultats de leur évaluation sont incorporés dans des plans dont la mise en oeuvre est suivie par les services centraux. L'évaluation de cette mise en oeuvre est supervisée par le Conseil de direction. Les enseignements tirés des évaluations des sous-programmes et projets sont intégrés dans le programme de travail biennal; ils sont aussi intégrés dans les descriptifs des nouveaux projets par le Groupe chargé de l'approbation des projets.
Examen et évaluation externes	Le BSCI estime que le PNUE est redevenu crédible au niveau mondial et a retrouvé la confiance de ses partenaires. La réforme de sa méthode de gestion lui a permis de s'acquitter de son mandat sur une base financièrement viable. Il lui a été recommandé d'élargir la délégation de pouvoirs au sein de sa hiérarchie et de renforcer les interactions horizontales pour accroître les synergies internes afin d'aligner plus étroitement la planification de ses programmes sur celle de son budget et d'améliorer l'évaluation de ses produits sur la base des informations qu'il reçoit de ses partenaires et interlocuteurs.
Impact de la réforme et de la restructuration de l'ONU	Un nouvel organigramme a été établi qui permet d'aborder les questions d'environnement de manière globale et intégrée. La rationalisation et le recentrage des activités ont redonné confiance aux gouvernements, ce dont témoignent l'augmentation des fonds versés au Programme et la participation accrue des gouvernements à l'élaboration de ses politiques. La mise en oeuvre des recommandations de l'Équipe de travail sur l'environnement et les établissements humains à laquelle il est procédé actuellement vise à renforcer davantage encore son efficacité.

Chapitre 13. Établissements humains (Habitat)

Exécution des programmes par rapport à ce qui était prévu dans le budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999 (A/52/6/Rev.1)

(Nombre de produits quantifiables)

Sous-programme	Produits prévus		Produits ajoutés		Produits exécutés		Écarts par rapport aux programmes		Taux d'exécution (%)*		Total
	Produits programmés	Produits reportés de l'exercice précédent	À la demande d'un organe délibérant	À l'initiative du Secrétariat	Produits exécutés	Produits remaniés	Produits reportés	Produits éliminés	Produits prescrits		
1. Logement et services sociaux	44	8	0	2	31	6	5	12	67	69	
2. Gestion urbaine	22	0	0	1	13	0	2	8	55	57	
3. Environnement et infrastructure	26	9	0	0	14	1	4	16	43	43	
4. Évaluation, suivi et information	108	5	0	10	100	2	2	19	81	83	
Total	200	22	0	13	158	9	13	55	69	71	

* *Produits prescrits* : produits programmés, reportés de l'exercice précédent ou ajoutés à la demande d'un organe délibérant. *Total* : produits programmés, reportés de l'exercice précédent ou ajoutés à la demande d'un organe délibérant ou à l'initiative du Secrétariat.

Mois de travail utilisés pour l'ensemble des activités

Sous-programme	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total				Total général	Q** (%)
	Administrateur	Consultant	Administrateur	Consultant	Budget ordinaire	Fonds extra-budgétaires	Administrateur	Consultant		
1. Logement et services sociaux	121,5	6	213,8	45,5	127,5	259,3	335,3	51,5	386,8	47
2. Gestion urbaine	91,5	26	203	31	118,5	235	295,5	58	351,5	16
3. Environnement et infrastructure	63	7	485	40,5	70	525,5	548	47,5	595,5	14
4. Évaluation, suivi et information	105	4,5	105,5	36	109,5	141,5	210,5	40,5	251	82
Total	381	43,5	1 0	153	425,5	1 1	1 3	197,5	1 5	33

** Q : part des produits quantifiables dans le nombre total des mois de travail.

Chapitre 13. Établissements humains – évaluation qualitative de l'exécution des programmes

Sous-programme	Objectifs	Critères d'évaluation	Principales réalisations
1. Logement et services sociaux	<p>1. <i>Formuler des politiques appropriées fondées sur l'autonomisation, le partenariat, la participation du marché et la justice sociale, en mettant l'accent sur les besoins des groupes vulnérables; aider les gouvernements et la société civile à adopter des stratégies qui permettent de réaliser le droit à un logement convenable; et renforcer leurs capacités d'améliorer le logement et les services par le biais d'initiatives communautaires.</i></p>	<p>Acceptation des orientations par les usagers. Prestation d'une assistance pratique, formulation de directives en vue de la réalisation du droit au logement et adoption de mesures appropriées par les partenaires. Participation des communautés au développement du logement et des services; amélioration de la coordination, échange d'expériences et renforcement des capacités chez les partenaires.</p>	<p>Renforcement de la capacité des gouvernements, des communautés et d'autres partenaires des régions en développement d'adopter des politiques efficaces à long terme. Les rapports sur la privation d'abri et sur les femmes et les droits de propriété ont mis l'accent sur ces questions, dans le cadre de la formulation d'une stratégie globale sur le logement; les rapports thématiques, les directives et les projets sur l'amélioration des logements et le développement communautaire ont contribué à renforcer les compétences et à créer des connaissances et ont aidé à mobiliser le potentiel que représente la société civile en faveur de l'amélioration des conditions de vie et de logement. Des activités communes organisées avec le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et des partenaires de la société civile ont permis de faire progresser les aspects pratiques de la réalisation du droit au logement. Renforcement des liens avec les organismes intéressés des Nations Unies, la Banque mondiale et d'autres organisations internationales.</p>
	<p>2. <i>Renforcer la capacité des institutions de financement du logement (y compris les institutions de microcrédit) de répondre aux besoins des catégories à faible revenu; renforcer les capacités de l'industrie du bâtiment et favoriser l'utilisation de matériaux de construction à coût abordable.</i></p>	<p>Plus grande facilité d'accès des catégories défavorisées aux services de financement du logement; renforcement et diversification des mécanismes de financement du logement. Renforcement des capacités et rétroaction positive des partenaires.</p>	<p>Renforcement des capacités par le biais de recommandations concernant les politiques, de missions de consultation et de projets sur le terrain. Plus grande disponibilité des informations relatives aux techniques et aux matériaux de construction locaux, notamment en Afrique. Promotion de techniques de construction respectueuses de l'environnement. Mise en relief du rôle du secteur privé dans la construction, notamment en Europe centrale, en Europe de l'Est et dans les pays de l'ancienne Union soviétique. Promotion de techniques de construction permettant d'économiser l'énergie.</p>
2. Gestion urbaine	<p>1. <i>Promouvoir la bonne administration et la prise en main locale, ainsi que des politiques appropriées et des instruments institutionnels qui favorisent une gestion participative; promouvoir les meilleures pratiques observées sur le plan local dans la gestion des établissements humains, en mettant l'accent sur la réduction de la pauvreté et en assurant l'équité ainsi qu'une participation active des femmes.</i></p>	<p>Nombre de consultations qui ont permis de réaliser les objectifs du développement urbain; plans d'action adoptés par les autorités urbaines et appuyés par les ressources nécessaires. Efficacité accrue des partenaires locaux. Quantité, qualité et impact des matériaux et des services de formation.</p>	<p>Les consultations engagées à l'échelon urbain ont permis de renforcer l'administration locale, la transparence, l'obligation de rendre des comptes et la participation populaire. Plus nombreuses sont les catégories de partenaires qui se mobilisent sur le plan institutionnel, y compris les groupes à faible revenu et les groupes défavorisés. Le principal résultat enregistré est que les responsables urbains qui participent aux projets d'Habitat ont véritablement paru adhérer aux principes de la bonne gouvernance. On a également produit des manuels et proposé des services de formation et de consultation, qui ont suscité des demandes nouvelles dans ces domaines. De nouveaux partenariats se sont constitués et, plus que jamais, on met l'accent sur la collaboration entre les collectivités locales et la société civile.</p>

Sous-programme	Objectifs	Critères d'évaluation	Principales réalisations
3. Environnement et infrastructure	<p>2. Aider les administrations centrale et locale à mobiliser et à répartir les ressources financières dans l'optique d'une gestion urbaine avisée, et assurer la formation voulue dans ces domaines; promouvoir des politiques et des pratiques de gestion foncière qui assurent un développement viable des établissements humains et la sensibilisation des marchés aux besoins des communautés.</p>	<p>Renforcement de la capacité des administrations centrale et locale de mobiliser des ressources et de fournir des services de manière équitable, efficace et rentable. Mesures stratégiques destinées à assurer l'égalité d'accès à la terre et la garantie des titres.</p>	<p>Échange d'informations et renforcement des capacités en faveur des administrations centrale et locale dans la région d'Afrique de l'Est, par le biais d'un atelier régional et l'établissement d'un rapport sur le financement des services municipaux. Le Programme de gestion foncière a permis d'opérer un certain nombre de réalisations dans les domaines de l'acquisition des connaissances, du renforcement des institutions et des services consultatifs, y compris la réalisation d'activités communes avec des partenaires, qui ont rendu possibles l'amélioration des conditions de vie des pauvres des zones urbaines, ainsi que la régularisation et la rénovation des établissements urbains informels.</p>
	<p>3. Promouvoir des politiques de développement globales respectueuses des sexospécificités, qui associent les autorités locales, la société civile, les institutions universitaires et scolaires et le secteur privé; promouvoir des politiques intégrées en vue de la réduction de la pauvreté, en partenariat avec les organisations gouvernementales et communautaires, aux échelons national et local.</p>	<p>Utilisation effective des produits du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (CNUEH). Renforcement de la demande de services consultatifs et de services de formation, et prestation des services appropriés par les partenaires. Intégration effective d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes à l'échelon municipal. Mécanismes viables pour l'élaboration de plans d'action sur la pauvreté. Renforcement des capacités locales dans les domaines de la lutte contre la criminalité, de la gestion de villes plus sûres et de la création d'associations de la société civile dans les villes.</p>	<p>Renforcement de la demande de matériaux et de formation dans le domaine de la prise en compte des sexospécificités. Cinq nouveaux groupes de trois pays différents ont participé activement à l'enquête initiale sur les indicateurs d'habilitation de la femme. En Afrique, un projet de développement des compétences a été centré sur l'identification des besoins de groupes cibles, avec, comme thème transversal, la condition de la femme. En Amérique latine et dans les Caraïbes, une activité, qui a pris la forme d'un concours, a eu comme thème les municipalités non sexistes. Établissement du Forum africain sur la pauvreté urbaine, l'accent étant mis sur le cadre institutionnel. Sensibilisation accrue des villes à leur rôle dans la réduction de la pauvreté et à la nécessité d'instaurer des partenariats avec les organisations de la société civile. Prise de conscience accrue du lien existant entre la prévention et la réduction de la pauvreté, et capacité d'élaborer des programmes spécifiques de réduction de la pauvreté à l'échelon urbain; institutionnalisation de l'optique de "villes plus sûres" dans un certain nombre de villes africaines et élaboration d'outils et de mécanismes spécifiquement orientés vers la sécurité en milieu urbain. Des coalitions locales se sont formées dans les villes africaines pour lutter contre l'insécurité urbaine.</p>
	<p>1. Renforcer la capacité des gouvernements et du secteur privé de gérer l'infrastructure et les services municipaux selon des principes d'efficacité, de respect de l'environnement et de viabilité sociale; renforcer, à l'échelon local, l'accès aux infrastructures de base en</p>	<p>Connaissance accrue, chez les gouvernements et le secteur privé, des infrastructures de base destinées aux pauvres des zones urbaines, grâce à des projets de démonstration visant à diffuser les meilleures pratiques.</p>	<p>On a renforcé les capacités aux échelons national et local par le biais de projets de démonstration et d'ateliers de formation. Des pratiques saines de gestion des infrastructures de base ont été démontrées et adoptées par les collectivités locales. Ces bonnes pratiques de gestion à l'échelon local ont ensuite été diffusées et reproduites à l'échelon national. On en a assuré la viabilité en institutionnalisant ces principes et leur reproduction grâce à des fonds locaux. De nombreux rapports ont été établis et publiés par des éditeurs de</p>

Sous-programme	Objectifs	Critères d'évaluation	Principales réalisations
	<i>faisant participer les communautés à leur construction et à leur entretien.</i>		renom, ce qui en a assuré la qualité technique, la diffusion à grande échelle, tout en suscitant également des retours d'information des usagers. L'évaluation de ces publications et les retours d'information ont été très favorables.
	2. <i>Appuyer les concepts, les pratiques de gestion et le fondement institutionnel susceptibles de promouvoir des villes productives, équitables et viables; renforcer la gestion intégrée de l'environnement à l'échelon local en améliorant les capacités de planification, les mécanismes de participation et l'échange d'informations.</i>	Projets urbains de démonstration opérationnels; adoption de règlements municipaux, de plans de développement et de pactes urbains qui témoignent d'un changement de politiques à l'échelon urbain; réunions à l'échelle mondiale destinées à faire la synthèse des enseignements dégagés et des critères normatifs, et mise au point des outils de gestion correspondants.	À la suite des réunions du Forum sur l'environnement urbain et de missions consultatives entrant dans le cadre des 22 projets urbains de démonstration en cours, et grâce à divers outils de gestion, un impact mesurable a été relevé à l'échelon des collectivités locales et des communautés urbaines, se traduisant par des changements de politiques, un regain d'efficacité, une amélioration de l'hygiène de l'environnement et d'autres indicateurs. Plus des trois-quarts des projets urbains de démonstration ont été reproduits aux échelons sous-national et national. Cette diffusion des principes et des pratiques de gestion de l'environnement et le changement des politiques nationales ont permis de progresser vers l'objectif d'un plus grand nombre de villes viables.
	3. <i>Aider à renforcer, à l'échelon local, la capacité d'atténuer les effets des catastrophes, de se préparer à l'éventualité de catastrophes et de gérer la reconstruction après les catastrophes.</i>	Mécanismes efficaces de coopération internationale et régionale. Ressources financières et instruments économiques fiables pour accompagner les mesures d'atténuation des effets des catastrophes et de relèvement.	Des plans d'atténuation des effets des catastrophes ont été formulés par un certain nombre de gouvernements et des programmes de relèvement ont été élaborés avec l'assistance technique du CNUEH. On a créé des mécanismes d'échange de compétences techniques concernant les séismes et les inondations, respectivement en Asie centrale et en Asie du Sud. Sensibilisation du public à la gestion des catastrophes par le biais de la diffusion de matériaux imprimés et audiovisuels.
4. Évaluation, suivi et information	À l'échelon mondial, <i>renforcer la capacité de mise en œuvre du programme d'Habitat; renforcer la capacité des partenaires de rassembler, d'échanger et d'appliquer des indicateurs urbains et les meilleures pratiques, suivre les tendances en matière d'urbanisation et évaluer la réaction des pouvoirs publics; sensibiliser le public au programme d'Habitat et à ses principaux enjeux, aux tendances et aux conditions relatives aux établissements humains et au développement urbain durable.</i>	Participation active des principaux partenaires au suivi et à l'évaluation du programme d'Habitat à tous les niveaux; amélioration de la coopération entre les partenaires en matière de collecte, d'analyse, d'application et d'échange d'informations essentielles; sensibilisation accrue des gouvernements et des partenaires au rôle du CNUEH en tant que coordonnateur de la mise en œuvre du programme d'Habitat et des deux campagnes.	Mise en exergue du principe du partenariat et de la participation de partenaires extérieurs, y compris les collectivités locales et d'autres partenaires importants, au processus d'évaluation. Le premier <i>Rapport sur l'état des villes dans le monde (State of the World's Cities Report)</i> a proposé une évaluation et une analyse résumées des indicateurs urbains, des meilleures pratiques et des enseignements dégagés. Des bases de données électroniques consacrées aux meilleures pratiques et aux indicateurs urbains sont devenues opérationnelles. De plus en plus de partenaires créent des bases de données similaires sur les indicateurs urbains et les meilleures pratiques. Grâce à l'instauration de liens via le Web, un nombre croissant de partenaires peuvent fournir des informations et en obtenir sur la prise de décisions, l'affectation des ressources et l'élaboration des politiques. Des activités d'information renforcées et ciblées ont mis en lumière la redynamisation d'Habitat et les progrès réalisés dans les deux campagnes mondiales sur la garantie des titres et la gestion urbaine, et ont contribué à renforcer la confiance des donateurs vis-à-vis du Centre.

Examen par les organes délibérants	Le Comité des représentants permanents examine trimestriellement l'exécution du programme de travail et la situation financière du Centre. La Commission des établissements humains a, à sa dix-septième session, pris note des progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme d'Habitat et approuvé la nouvelle orientation stratégique du Centre ainsi que le recours à deux campagnes mondiales comme points d'impact stratégiques en vue d'une mise en oeuvre effective du programme d'Habitat.
Examen interne	Une autoévaluation est entreprise au niveau des sous-programmes à la fin de l'exercice biennal. La plupart des activités opérationnelles font l'objet d'évaluations à mi-parcours et en fin d'exécution. À diverses étapes de l'élaboration et de l'exécution du programme, on sollicite des retours d'information auprès des partenaires ou des bénéficiaires. Dans le cadre d'un certain nombre de programmes, on procède à une évaluation interne périodique des activités des sous-programmes. Les enseignements tirés des évaluations sont utilisés pour l'élaboration du programme de travail biennal et la conception de nouveaux projets ou activités, sous la supervision du Comité d'examen du programme. Certains programmes sont également soumis à des examens internes périodiques.
Examen et évaluation externes	Les activités du CNUEH sont constamment examinées et évaluées par les États Membres et les partenaires. Lors d'une inspection récente, le Bureau des service de contrôle interne (BSCI) a noté que des progrès tangibles avaient été accomplis dans la redéfinition de la mission du Centre, la réorientation de son programme de travail vers des objectifs stratégiques et l'harmonisation de ses nouvelles structures en matière d'organisation et de programmes. La redynamisation a instauré des liens viables entre les activités opérationnelles et normatives et assoupli les procédures de travail. On observe des signes encourageants d'une nouvelle culture du travail qui privilégie l'initiative, la créativité et la souplesse. Le BSCI a recommandé que l'on accorde un traitement prioritaire à la gestion des ressources humaines et financières en faisant preuve, dans ces domaines, d'autant de détermination, de diligence et d'exhaustivité que dans le secteur des programmes.
Impact de la réforme et de la restructuration	Le processus de redynamisation, qui a débuté en septembre 1998 dans le cadre général de la réforme de l'Organisation des Nations Unies, a abouti à une nouvelle orientation, qui a permis de mieux cibler le programme de travail et de rationaliser la structure organisationnelle. Cette orientation s'appuie sur des objectifs stratégiques et prévoit une plus grande souplesse dans la mise en oeuvre des activités de fond. La réorganisation a recentré les ressources sur des priorités stratégiques, intégré la dimension régionale dans des activités normatives et des activités orientées vers l'action et prévu une stratégie technologique à long terme visant à élaborer des outils de gestion de projets et à renforcer l'utilisation de l'Internet.

Chapitre 14. Lutte contre la criminalité

Exécution des programmes par rapport à ce qui était prévu dans le budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999 (A/52/6/Rev.1)

(Nombre de produits quantifiables)

Sous-programme	Produits prévus		Produits ajoutés		Produits exécutés		Écarts par rapport aux programmes		Taux d'exécution (%)*		Total
	Produits programmés	Produits reportés de l'exercice précédent	À la demande d'un organe délibérant	À l'initiative du Secrétariat	Produits exécutés	Produits remaniés	Produits reportés	Produits éliminés	Produits prescrits		
Programme de travail	247	13	1	2	208	18	1	36	86	86	
Total	247	13	1	2	208	18	1	36	86	86	

* *Produits prescrits* : produits programmés, reportés de l'exercice précédent ou ajoutés à la demande d'un organe délibérant. *Total* : produits programmés, reportés de l'exercice précédent ou ajoutés à la demande d'un organe délibérant ou à l'initiative du Secrétariat.

Mois de travail utilisés pour l'ensemble des activités

Sous-programme	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total				Total général	Q** (%)
	Administrateur	Consultant	Administrateur	Consultant	Budget ordinaire	Fonds extra-budgétaires	Administrateur	Consultant		
Programme de travail	423	7	32	13	430	45	455	20	475	56
Total	423	7	32	13	430	45	455	20	475	56

** Q : part des produits quantifiables dans le nombre total des mois de travail.

Chapitre 15. Contrôle international des drogues

Exécution des programmes par rapport à ce qui était prévu dans le budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999 (A/52/6/Rev.1)

(Nombre de produits quantifiables)

Sous-programme	Produits prévus		Produits ajoutés		Produits exécutés		Écarts par rapport aux programmes		Taux d'exécution (%)*		Total
	Produits programmés	Produits reportés de l'exercice précédent	À la demande d'un organe délibérant	À l'initiative du Secrétariat	Produits exécutés	Produits remaniés	Produits reportés	Produits éliminés	Produits prescrits		
1. Coordination et formation du contrôle international des drogues	34	12	0	0	32	0	5	9	70	70	
2. Élaboration des politiques et suivi de la lutte internationale contre la drogue	265	0	3	2	266	2	1	1	99	99	
3. Prévention et réduction de l'abus des drogues, élimination des cultures illicites et suppression du trafic illicite de drogues	60	11	18	20	81	14	11	3	84	87	
Total	359	23	21	22	379	16	17	13	93	93	

* *Produits prescrits* : produits programmés, reportés de l'exercice précédent ou ajoutés à la demande d'un organe délibérant. *Total* : produits programmés, reportés de l'exercice précédent ou ajoutés à la demande d'un organe délibérant ou à l'initiative du Secrétariat.

Mois de travail utilisés pour l'ensemble des activités

Sous-programme	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total				Total général	Q** (%)
	Administrateur	Consultant	Administrateur	Consultant	Budget ordinaire	Fonds extra-budgétaires	Administrateur	Consultant		
1. Coordination et formation du contrôle international des drogues	99	0	127	0	99	127	226	0	226	40
2. Élaboration des politiques et suivi de la lutte internationale contre la drogue	511	15	24	0	526	24	535	15	550	83
3. Prévention et réduction de l'abus des drogues, élimination des cultures illicites et suppression du trafic illicite de drogues	130	8,5	71,3	3	138,5	74,3	201,3	11,5	212,8	82
Total	740	23,5	222,3	3	763,5	225,3	962,3	26,5	988,8	73

** Q : part des produits quantifiables dans le nombre total des mois de travail.

Chapitre 14. Lutte contre la criminalité – évaluation qualitative de l'exécution des programmes

Objectifs	Critères d'évaluation	Principales réalisations
<p><i>Promouvoir la primauté du droit et renforcer les capacités qu'ont les gouvernements d'améliorer leur législation et leurs systèmes de prévention du crime, de répression et de justice pénale; renforcer les capacités internationales de lutte contre la criminalité transnationale organisée et la coopération internationale dans ce domaine.</i></p>	<p>Utilité, actualité et qualité des produits et services, de l'avis des utilisateurs finals et des experts indépendants. Acceptation et impact pratique des politiques recommandées. Efficacité de la formation et de l'assistance technique.</p>	<p>Le programme a été axé sur les domaines de la prévention du crime et de la justice pénale dans lesquels il dispose d'avantages comparatifs et où les activités entreprises sont les plus efficaces, grâce à l'appui fondamental qu'il apporte à l'élaboration d'instruments juridiques internationaux contre la criminalité organisée et au lancement de trois programmes mondiaux contre la criminalité transnationale organisée, le trafic des êtres humains et la corruption. Il a contribué à l'acquisition et à la diffusion de connaissances scientifiques, à l'application de règles et de normes; à l'accumulation de connaissances spécialisées et à la fourniture de services consultatifs et d'une assistance technique. Des services fonctionnels et techniques fournis au Comité spécial pour l'élaboration d'une convention contre la criminalité transnationale organisée ont permis de faire progresser les travaux relatifs à la Convention et à ses trois protocoles, l'objectif étant d'en achever la rédaction avant l'Assemblée du millénaire. Le programme a également permis de renforcer les cadres nécessaires pour l'élaboration de stratégies mondiales, l'exécution d'activités coordonnées au niveau internationale contre la criminalité et l'exécution de projets au niveau des pays et au niveau régional. Les activités opérationnelles ont été renforcées et élargies. La confiance des donateurs s'est traduite par une forte augmentation des contributions extrabudgétaires. La collecte, l'analyse et la diffusion des données, notamment sur Internet, sont devenues plus efficaces. Le Réseau d'information des Nations Unies sur la criminalité et la justice est devenu l'une des bases de données sur la criminalité et les publications en matière de justice pénale les plus fréquemment visitées sur Internet et a des liens avec les entités compétentes des Nations Unies, des organismes de recherche et des universités. Récemment, ce réseau a été reconnu comme l'un des meilleurs sites Web par <i>Encyclopaedia Britannica</i>. La qualité des services techniques et fonctionnels fournis à la Commission s'est améliorée et le volume de la documentation a baissé. Les mêmes observations s'appliquent aux préparatifs du dixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants.</p>

Chapitre 15. Contrôle international des drogues – évaluation qualitative de l'exécution des programmes

Sous-programme 1. Coordination et promotion du contrôle international des drogues

Objectifs	Critères d'évaluation	Principales réalisations
<i>Promouvoir la coopération internationale en matière de contrôle des drogues et la coordination des initiatives nationales; sensibiliser davantage les décideurs et le grand public au problème de l'abus des drogues; mobiliser des ressources pour la coopération technique.</i>	Concertation des activités de lutte contre la drogue au niveau international. Diffusion d'informations utiles à l'intention des responsables, des experts et de tous les secteurs de la société civile. Impact de la formation. Réaction des parties concernées. Accroissement de la confiance des donateurs.	Le cadre de coopération à l'échelle du système a été lancé, une importance accrue étant accordée à la coopération sur le terrain grâce au système des coordonnateurs résidents. Les questions relatives au contrôle des drogues ont été abordées dans le cadre des bilans communs de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Deux numéros du <i>Bulletin des stupéfiants</i> ont été consacrés à l'évaluation rapide de l'abus des drogues et à un examen détaillé de l'évolution récente de la situation en ce qui concerne le cannabis. Le Plan d'action contre la fabrication, le trafic et l'abus de stimulants de type amphétamine et de leurs précurseurs adopté par l'Assemblée générale a été appliqué en Asie de l'Est et du Sud-Est. Les activités correspondantes visent principalement à sensibiliser le grand public au problème de l'abus des stimulants de type amphétamine, qui risque de devenir le principal problème de drogue au niveau mondial au cours du XXI ^e siècle. Des données relatives aux tendances mondiales dans le domaine des drogues illicites ont été compilées et analysées. La quatrième Conférence internationale du secteur privé sur l'abus des drogues sur les lieux de travail et dans la collectivité a permis de créer un réseau de partenaires du milieu des affaires et de responsables au niveau des collectivités qui s'occupe de promouvoir les programmes de prévention de l'abus des drogues et de l'alcoolisme. Les efforts visant à renforcer les liens avec les donateurs traditionnels, tout en élargissant la contribution des pays bénéficiaires et des organisations partenaires et en encourageant la mise en place d'arrangements de partage des coûts se sont traduits par une augmentation de près de 30 % des contributions volontaires au cours de l'exercice biennal.

Sous-programme 2. Élaboration des politiques et suivi de la lutte internationale contre la drogue

Objectifs	Critères d'évaluation	Principales réalisations
<i>Fournir un appui et des services fonctionnels aux organes intergouvernementaux dans le domaine du contrôle international des drogues; encourager et contrôler le respect des instruments internationaux pertinents et renforcer les contrôles sur l'offre licite de stupéfiants, de substances psychotropes et de leurs précurseurs.</i>	Rapidité de production et qualité des produits et des services d'appui. Réaction favorable des utilisateurs finals. Impact pratique des recommandations adoptées par les organes intergouvernementaux.	La vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le contrôle international des drogues a débouché sur l'adoption d'une stratégie internationale détaillée et équilibrée axée à la fois sur l'offre et la demande illicites de drogues. La qualité des débats de la Commission des stupéfiants et de ses organes subsidiaires et l'utilité pratique des recommandations acceptées ont sensiblement augmenté du fait de l'efficacité accrue de l'appui fonctionnel qui leur a été fourni et de l'amélioration de l'organisation de leurs travaux. Le secrétariat de l'Organe international de contrôle des stupéfiants a favorisé une concertation intergouvernementale plus étroite et aidé les gouvernements à remédier aux déficiences de leurs systèmes nationaux de lutte contre la drogue et à les rendre plus conformes aux conventions internationales de lutte contre la drogue. Suite à l'instauration de communications régulières avec les gouvernements et d'une coopération avec les médias pour assurer une large diffusion des conclusions figurant dans le rapport annuel de l'OICS, on a observé une augmentation du nombre des parties aux

 Sous-programme 2. *Élaboration des politiques et suivi de la lutte internationale contre la drogue*

Objectifs	Critères d'évaluation	Principales réalisations
		<p>conventions et un plus grand respect de leurs dispositions. Des interventions appropriées effectuées en temps opportun ont permis d'assurer le respect par un nombre croissant de gouvernements des contrôles exercés à l'échelle mondiale sur toutes les activités licites relatives aux stupéfiants, aux substances psychotropes et à leurs précurseurs. Les mesures de contrôle volontaires adoptées par le Conseil économique et social pour les substances psychotropes ont été acceptées par la majorité des pays et ont permis à l'Organe international de contrôle des stupéfiants d'exercer un contrôle plus efficace sur ces substances, ce qui a permis d'en empêcher le détournement vers le trafic illicite et d'assurer un approvisionnement adéquat à des fins médicales. L'OICS a réussi à maintenir un équilibre entre l'offre et la demande d'opiacés dans le monde entier, ce qui a permis d'éliminer presque entièrement leur détournement vers le trafic illicite. Grâce aux progrès notables réalisés dans la mise en place de mécanismes de contrôle internationaux et nationaux sur les produits chimiques utilisés pour la fabrication illicite de drogues, il a été possible de saisir des quantités importantes de produits de cette nature et d'arrêter les trafiquants.</p> <p>Le commentaire sur la Convention de 1988 contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes a été établi et publié. Un manuel de formation a également été publié à l'intention des services maritimes de répression des infractions en matière de drogue.</p>

 Sous-programme 3. *Prévention et réduction de l'abus des drogues, élimination des cultures illicites et suppression du trafic illicite de drogues*

Objectifs	Critères d'évaluation	Principales réalisations
<p><i>Améliorer la qualité et la comparabilité, aux niveaux national et international, des données et des informations sur la réduction de la demande et de l'offre; mettre au point et diffuser des normes, des directives et des méthodes pour l'analyse et le contrôle des drogues; servir de centre mondial de compétence en matière de contrôle international des drogues; mettre au point des mesures et des programmes modèles efficaces de lutte contre le trafic des drogues adaptés aux conditions locales et promouvoir l'application des pratiques optimales.</i></p>	<p>Collecte et diffusion de données détaillées, exactes et à jour; contrôle efficace, avis spécialisés et assistance technique. Réaction favorable des utilisateurs finals.</p>	<p>Grâce aux relations de travail plus étroites qui ont été instaurées au sein du PNUCID entre les experts des services de répression et aux activités de coopération technique qui ont été menées, il est devenu inutile de recruter des consultants, ce qui a permis de réduire les dépenses au titre des programmes. Un centre de référence sur l'application des lois en matière de drogues a été mis en place et on a évalué la possibilité de créer un site Web permettant de planifier et de coordonner l'assistance qui est fournie ou qu'il est envisagé de fournir aux services de répression des États Membres, aux termes d'arrangements bilatéraux et multilatéraux. Le projet de partage des données sur les saisies entre le PNUCID, Interpol et l'Organisation mondiale des douanes, qui est devenu pleinement opérationnel, a permis d'améliorer considérablement l'analyse des tendances du trafic régional et a contribué de manière importante au succès de la publication intitulée « <i>Global Illicit Drug Trends, 1999</i> ». Des rapports semestriels sont désormais produits et diffusés sur les saisies. Dans le domaine du blanchiment de l'argent, l'accent a continué d'être mis sur les activités de sensibilisation et sur la promotion de la lutte contre le blanchiment de l'argent grâce à des conférences, des séminaires et des ateliers de formation, dont plusieurs ont été consacrés à la formation des agents des services de répression aux niveaux national et régional. La première étude détaillée établie sur les paradis fiscaux, le secret bancaire et le blanchiment de l'argent a été publiée. Un manuel pour les enquêtes sur le blanchiment de l'argent a été produit et doit être utilisé dans le cadre des programmes nationaux de formation. Une nouvelle loi type des Nations Unies sur le blanchiment de l'argent et la confiscation des avoirs a été élaborée pour les pays de droit civil; enfin, des activités de</p>

Sous-programme 3. Prévention et réduction de l'abus des drogues, élimination des cultures illicites et suppression du trafic illicite de drogues

<i>Objectifs</i>	<i>Critères d'évaluation</i>	<i>Principales réalisations</i>
		<p>formation ont été organisées et une assistance technique a été fournie à l'échelle mondiale. La banque de données internationale en ligne contre le blanchiment de l'argent a été développée et mise à jour. Des avis et une assistance ont été fournis en ce qui concerne les parties du projet de convention contre la criminalité transnationale organisée qui ont trait au blanchiment de l'argent. La collaboration avec les organes internationaux compétents a été encouragée. Pour renforcer les capacités des laboratoires nationaux d'analyse des drogues et compléter les ressources des services nationaux de répression pour le dépistage des drogues, du matériel a été fourni à 43 laboratoires dans 25 pays; une formation a été dispensée à 128 scientifiques appartenant à des laboratoires nationaux dans 46 pays. Des manuels et des directives sur le dépistage et l'analyse des drogues et des précurseurs ont été envoyés à 177 pays; 2 125 exemplaires de documents de référence essentiels ont été envoyés à 66 laboratoires; 1 030 trousseaux pour l'analyse des drogues et des précurseurs ont été fournies aux laboratoires nationaux et services de répression de 48 pays; 5 558 échantillons de référence pour l'analyse des drogues et des produits chimiques ont été envoyés à 111 pays. Un programme mondial a été lancé pour assurer l'élimination sans risque pour l'environnement, des cultures de plantes servant à fabriquer des stupéfiants; les méthodes de caractérisation ou de détermination du profil des drogues ont été mises au point pour les échantillons de méthamphétamine et d'éphédrine; les résultats opérationnels ont été examinés avec les autorités nationales; de nouvelles tendances ont été identifiées et des directives ont été élaborées pour l'établissement de profils.</p>
Examen par les organes délibérants		<p>La vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale a contribué à recentrer la coordination interorganisations dans le domaine de la lutte contre la drogue. Les organes intergouvernementaux compétents ont émis une appréciation favorable, dans leurs décisions, sur les produits et les services de l'Office. Une évaluation de la « satisfaction des clients » a été effectuée sur les services fournis à la huitième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale. La note moyenne a été de 8, sur une échelle de 1 à 10, où 1 correspondait à une appréciation négative et 10 à un client entièrement satisfait.</p>
Examen et évaluation externes		<p>L'application des recommandations découlant de l'examen de la gestion du programme par le Bureau des services de contrôle interne a eu un impact positif sur le programme. Des efforts concertés ont été menés pour rationaliser les activités entreprises dans les domaines d'action prioritaires pour les États Membres et accroître les compétences dans ces domaines, améliorer les activités opérationnelles et réduire la documentation destinée aux organes délibérants. Trente-trois évaluations d'activités de coopération technique ont été menées, dont deux évaluations thématiques et 31 évaluations de projet, portant sur des activités d'une valeur totale de 53 millions de dollars. Les résultats de ces évaluations ont été utilisés pour accroître l'utilité et améliorer la qualité des activités de coopération technique.</p>
Évaluation interne et enseignements dégagés		<p>À la suite d'une évaluation du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues, le Conseil économique et social a recommandé que ce plan d'action soit transformé en outil de planification stratégique. Le Sous-Comité du CAC sur le contrôle international des drogues a donc commencé à formuler un cadre de coopération. Les résultats de deux évaluations internes de projet ont été utilisés dans le cadre de la formulation des programmes et d'une stratégie.</p>
Impact de la réforme et de la restructuration		<p>L'Office des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime a été créé par le Secrétaire général dans le cadre de son programme de réformes et regroupe sous l'autorité d'un directeur exécutif le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) et le Centre de prévention de la criminalité internationale. La stratégie adoptée par l'Assemblée générale lors de sa</p>

vingtième session extraordinaire a défini des objectifs précis pour les États Membres, s'agissant notamment d'éliminer ou de réduire sensiblement les cultures illicites et de réduire la demande illicite, et le PNUCID s'est vu confier de nouvelles responsabilités pour ce qui est d'aider la communauté internationale à appliquer cette stratégie. C'est dans ce contexte que le Directeur exécutif a réorienté des priorités du PNUCID et proposé une révision du programme du plan à moyen terme concernant le contrôle international des drogues, révision que l'Assemblée générale a ultérieurement adoptée. La réforme de gestion du PNUCID avait pour but de réduire la bureaucratie, de décentraliser les responsabilités et les pouvoirs au niveau des directeurs de programme au Siège et sur le terrain, d'éliminer de nombreux comités internes, de rationaliser les processus administratifs et de tirer parti des synergies et de l'appui mutuel entre le PNUCID et le Centre de prévention de la criminalité internationale. La réforme a également eu un impact positif direct sur les activités concernant la prévention du crime et la justice pénale. Les États Membres ont reconnu l'impact positif de la restructuration et de la réforme en offrant un appui accru au Programme, comme le montrent les demandes reçues pour la participation aux programmes mondiaux et l'accroissement des contributions volontaires au Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale. Le processus de réforme a également eu pour effet de dynamiser sensiblement les activités dans le domaine de l'information.

Chapitre 16A. Développement économique et social de l'Afrique

Exécution des programmes par rapport à ce qui était prévu dans le budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999 (A/52/6/Rev.1)

(Nombre de produits quantifiables)

Programmes/sous-programmes	Produits prévus		Produits ajoutés		Produits exécutés		Écarts par rapport au programme		Taux d'exécutions (%) [*]	
	Produits programmés	Produits exécutés	À la demande d'un organe délibérant	À l'initiative du Secrétariat	Produits exécutés	Produits remaniés	Produits reportés	Produits éliminés	Produits prescrits	Total
Facilitation de l'analyse des politiques économiques et sociales	64	0	16	20	77	2	2	19	74	79
Action en faveur de la sécurité alimentaire et du développement durable	26	0	0	17	36	5	0	2	92	95
Renforcement de la gestion du développement	43	0	0	1	37	4	1	2	93	93
Utilisation de l'information aux fins du développement	62	3	0	2	59	0	4	4	88	88
Promotion de la coopération et de l'intégration régionales	106	2	6	19	121	2	2	8	91	93
Total	301	5	22	59	330	13	9	35	87	89

* *Produits prescrits* : produits programmés, reportés de l'exercice précédent ou ajoutés à la demande d'un organe délibérant. *Total* : produits programmés, reportés de l'exercice précédent ou ajoutés à la demande d'un organe délibérant ou à l'initiative du Secrétariat.

Mois de travail utilisés pour l'ensemble des activités

<i>Sous-programmes</i>	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Fonds extrabudgétaires</i>		<i>Total</i>				Total général	<i>Q** (%)</i>
	<i>Administrateur</i>	<i>Consultant</i>	<i>Administrateur</i>	<i>Consultant</i>	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extra-budgétaires</i>	<i>Administrateur</i>	<i>Consultant</i>		
Facilitation de l'analyse des politiques économiques et sociales	313,4	100,5	0	198,1	413,9	198,1	313,4	298,6	612,0	63
Action en faveur de la sécurité alimentaire et du développement durable	168,5	23,4	0	9,1	191,9	9,1	168,5	32,5	201,0	71
Renforcement de la gestion du développement	272,9	35,5	15,5	12,0	308,4	27,5	288,4	47,5	335,9	82
Utilisation de l'information aux fins du développement	242,5	51,0	41,8	65,5	293,5	107,3	284,3	116,5	400,8	57
Promotion de la coopération et de l'intégration régionales	741,8	99,0	14,0	6,5	840,8	20,5	755,8	105,5	861,3	57
Total	1 739,1	309,4	71,3	291,2	2 048,5	362,5	1 810,4	600,6	411,0	63

** Q : Part des produits quantifiables dans le nombre total des mois de travail.

Chapitre 16. Développement économique et social en Afrique – évaluation qualitative de l'exécution de programme

<i>Sous-programme</i>	<i>Objectifs</i>	<i>Critères d'évaluation</i>	<i>Principales réalisations</i>
1. Facilitation de l'analyse des politiques économiques et sociales	Concourir au renforcement des capacités face aux tendances nouvelles qui sur les plans régional et mondial intéressent le développement économique et social en Afrique; promouvoir des réformes dans l'enseignement supérieur; consolider les mesures prises par les gouvernements pour lutter contre la pauvreté; valoriser le rôle économique et les fonctions de direction des femmes africaines.	Indices de la viabilité à court et à long terme des économies africaines. Meilleure compréhension des tendances sous-jacentes aux échelons national et régional; portée élargie des campagnes de sensibilisation et d'information; accroissement du nombre de bases de données et de réseaux en place; renseignements en retour sur la qualité des services et des produits.	Renforcement global des moyens d'analyse des politiques de développement et efficacité accrue des campagnes de sensibilisation aux questions cruciales pour l'Afrique; liens durables avec les établissements de recherche africains et les dispositifs de coordination des donateurs. Analyses en profondeur des questions de parité dans leurs effets sur d'autres dimensions du développement; publication de profils de pays avec des repères de base permettant de mesurer les progrès des femmes et de leurs moyens d'action économique. Création de bases de données de tous les clients et partenaires, améliorant l'efficacité des campagnes. Services d'avis et de formation axés sur les résultats; amélioration des dispositifs de coordination avec d'autres organismes des Nations Unies et avec les organisations régionales africaines pour les fonctions d'avis et de plaidoyer auprès des États membres.
2. Action en faveur de la sécurité alimentaire et du développement durable	Sensibiliser aux questions relatives à l'alimentation, à la population et à l'environnement dans la planification du développement; promouvoir les meilleures pratiques régionales et extérieures; renforcer dans les pays les moyens d'utilisation de la science et de la technique au service du développement; fournir avis et assistance sur les effets qu'exercent sur le développement l'interaction entre productivité agricole, population et environnement.	Meilleure compréhension des questions relatives à l'alimentation, à la population et à l'environnement dans la planification du développement et la définition des politiques; moyens d'action accrus face à ces questions à l'échelon national et local, dans l'optique du développement durable; meilleures capacités nationales d'utilisation de la science et de la technique en vue de parvenir à un développement durable.	L'analyse des politiques et les campagnes de sensibilisation ont permis de mieux faire appréhender l'importance des questions d'alimentation, de population et d'environnement dans la planification du développement. Le modèle Population, environnement, développement et agriculture a été adapté au cas de certains pays. Il a été intégré par ailleurs aux modules de formation pratiqués dans les instituts de formation de certaines universités. Les renseignements en retour sur certaines publications en série et réunions ou ateliers témoignent de leur utilité pour le renforcement des capacités.
3. Renforcement de la gestion du développement	Promotion des réformes, politiques et stratégies propres à renforcer la gestion du secteur public, à stimuler le développement du secteur privé, à renforcer les partenariats entre société civile et pouvoirs publics, et analyse comparée des meilleures pratiques en Afrique et ailleurs.	Impact des avis donnés sur les orientations et des débats sur les moyens d'une bonne gestion du développement et sur la concertation sur les grands problèmes, les méthodes et les pratiques.	Principes directeurs propres à faire progresser les réformes dans les secteurs public et privé; apparition de débats publics sur les solutions susceptibles d'améliorer la compétitivité et de développer les marchés africains des capitaux; renforcement des micro-entreprises et des entreprises du secteur informel; mise en place de moyens pour renforcer les capacités des organisations autochtones de la société civile africaine; création du Centre africain pour la société civile.

<i>Sous-programme</i>	<i>Objectifs</i>	<i>Critères d'évaluation</i>	<i>Principales réalisations</i>
4. Utilisation de l'information aux fins du développement	Promotion d'une utilisation judicieuse des technologies modernes et des réseaux de communication en vue de stimuler le développement social et économique; collecte, harmonisation et diffusion d'informations multisectorielles détaillées sur le développement aux échelons microéconomique et macroéconomique, par le biais de connexions électroniques avec des partenaires nationaux et internationaux; mise au point de produits pour la diffusion des données; appui au renforcement des capacités nécessaires.	Application des avis de la CEA par les États membres; nombre de pays d'Afrique où des plans ou des stratégies nationales d'information et de communication sont en place ou en préparation; augmentation du nombre de pays directement connectés à Internet, d'hôtes Internet, de sites Web et d'utilisateurs dans la région; amélioration de la qualité des systèmes et des produits statistiques dans la région; nombre de systèmes et de bases de données sur le développement (de tous niveaux) modernes, interconnectés dans la région; nombre d'accès au site Web de la bibliothèque de la CEA; volume des prêts interbibliothèque.	Mise en place de programmes nationaux d'informatique favorisant l'expansion d'Internet dans la région. Apports décisifs à la formulation de plans nationaux d'infrastructure informatique et communicationnelle dans 10 pays d'Afrique. Lancement du Centre de technologie pour l'Afrique, basé sur l'Intrant de la CEA. Le rôle moteur de la CEA pour l'Initiative sur la société africaine à l'ère de l'information a été salué partout. Concertation régionale sur les programmes et les priorités en statistiques, et formation d'experts nationaux dans divers domaines statistiques. La CEA a fourni des services consultatifs sur la comptabilité nationale et les statistiques de base. La base de données statistiques multisectorielles de la CEA est désormais pleinement opérationnelle et facile d'accès, les produits en sont largement diffusés. Le Gouvernement rwandais a bénéficié d'avis sur l'intégration d'un élément SIG à l'infrastructure informatique nationale. On a mis au point un modèle d'information foncière simplifiée, spécialement adapté à l'Afrique, qui a été bien accueilli. Les bases de données sur l'information géographique sont constituées, et appréciées par les organismes nationaux et les programmes régionaux et internationaux. Les bases de données de la bibliothèque de la CEA sont désormais disponibles sur Internet, et on a lancé un centre multimédias avec accès par ordinateur de bureau. Des bases de données indépendantes ouvertes aux utilisateurs internes et externes ont été constituées.
5. Promotion de la coopération et de l'intégration régionales	Promotion de la création d'un espace économique intégré pour l'ensemble de l'Afrique, avec mise en valeur coordonnée des ressources naturelles, expansion des équipements de transport et facilitation de l'intégration sectorielle et de l'harmonisation des politiques; développement de la coopération et de l'intégration sous-régionales appuyé par un soutien technique efficace aux gouvernements et aux organisations intergouvernementales, par l'échange et la diffusion d'informations, par l'interaction facilitée entre partenaires du développement (secteur public,	Harmonisation des politiques macroéconomiques. Adoption de mesures d'intégration et de coopération, de dispositions institutionnelles, de réglementations et de programmes d'investissement pour la mise en valeur des ressources énergétiques, des ressources naturelles et des ressources en eau transfrontières, et développement de la collaboration entre pouvoirs publics et secteur privé. Mise en oeuvre de principes soucieux de parité pour la diffusion de technologies énergétiques et minières dans les collectivités rurales. Conception et diffusion de prototypes pour l'électrification	Appui aux communautés économiques régionales et à la mise en place de mécanismes d'autofinancement, qui a confirmé le rôle moteur joué par la CEA à cet égard. En matière de technologies de gestion écologique et de gestion des eaux, la Commission a assuré la diffusion de meilleures pratiques. Des principes directeurs visant les applications biotechniques ont été mis à la disposition des États membres. On a fait mieux apprécier la nécessité d'intégrer une dimension sociale aux activités de développement. La prise en compte de la parité et la conception globale des questions d'alimentation, de population et d'environnement ont avancé. L'analyse de la gestion de la dette parallèlement à la réflexion sur les échanges et les investissements a infléchi les orientations retenues. Le plaidoyer de la CEA a entraîné l'adoption du schéma régional pour un système bien conçu de transports et de communications et d'une décision ayant force obligatoire, visant la libéralisation prochaine du marché des transports aériens en Afrique, la création d'une Association panafricaine de coopération portuaire, et le

<i>Sous-programme</i>	<i>Objectifs</i>	<i>Critères d'évaluation</i>	<i>Principales réalisations</i>
	société civile et secteur privé), par la coordination des programmes régionaux opérationnels dans l'ensemble du système des Nations Unies; amélioration des fonctions de vulgarisation de la CEA.	rurale privilégiant les sources d'énergie nouvelles et renouvelables. Développement des compétences (services de commercialisation et de transports) dans plusieurs pays; réduction des obstacles immatériels aux services de transports dans plusieurs corridors; meilleure connaissance des accords et conventions de transit adoptés par les pays d'Afrique.	resserrement de la collaboration correspondante avec les organisations internationales. La coopération régionale s'est développée pour la mise en valeur des ressources minérales et énergétiques et des ressources en eau, ainsi que pour la gestion commune des ressources en eau transfrontières.
Examen par les organes délibérants	Tous les sous-programmes sont examinés chaque année par les organes intergouvernementaux compétents, qui se sont dits satisfaits de la qualité des publications et de la documentation présentée. La conception plus spécifique des questions féminines a été particulièrement appréciée; il a été recommandé de valoriser le rôle moteur de la CEA pour ce qui est des stratégies régionales de lutte contre la pauvreté.		
Examen et évaluation externes	Le BSCI a relevé les progrès remarquables qui ont fait de la CEA une organisation viable et adaptée aux besoins et amélioré l'efficacité de la réalisation des produits, et a engagé à soutenir plus activement les efforts déployés par la Commission pour améliorer l'équipement informatique et renforcer les ressources humaines. Le Bureau a recommandé également de mieux tenir les délais impartis pour la publication de la documentation destinée aux organes délibérants, de revitaliser les liens avec les pays donateurs, et de renforcer l'acheminement de l'information en retour sur la réalisation des produits. Des groupes consultatifs spéciaux, composés de hauts responsables et d'experts, ont examiné diverses activités afin de leur donner plus d'impact sur le développement et de mieux les préciser. Des questionnaires d'évaluation ont permis de jauger la satisfaction des participants aux réunions et de cerner les améliorations souhaitables.		
Évaluation interne	La contre-expertise extérieure permet d'assurer la qualité des principaux produits. Chaque Division dispose d'un registre d'experts extérieurs auxquels on fait appel pour évaluer tel ou tel produit. Les projets de publication font l'objet d'un examen interne de quelques fonctionnaires, appartenant ou non à la Division en cause. Le Secrétaire exécutif examine tous les trimestres avec les directeurs de programme et les équipes compétentes l'exécution des programmes, toute difficulté faisant alors l'objet de mesures correctives.		
Impact de la réforme et de la restructuration	L'orientation rationalisée du programme l'a centré sur cinq priorités régionales, tandis que le renforcement des capacités et la promotion de la femme et sa participation au développement, questions transversales, ont été intégrés à chacun des cinq sous-programmes. Le secrétariat a été restructuré en conséquence, les activités apparentées ont été regroupées afin de bénéficier des synergies et de gagner en efficacité. La communication externe et interne s'est améliorée grâce à l'informatisation poussée, à la mise en place de réseaux électroniques et à l'usage d'Internet, de même qu'à des activités de publication et de diffusion mieux ciblées. La Commission est désormais dotée d'une structure horizontale, s'est assouplie et valorise le travail en équipes axé sur les résultats, ayant décentralisé ressources et pouvoir de décision vers les divisions, qui sont en revanche tenues plus responsables des résultats. La Commission a déployé 25 % de ses ressources dans les centres sous-régionaux de développement pour les renforcer. La réforme a abouti à une réalisation plus efficace du programme et à un meilleur respect des délais, les produits étant plus appréciés des utilisateurs visés. La réforme des instances intergouvernementales a permis de réduire le nombre des conférences à l'échelon ministériel et des réunions de comités intergouvernementaux d'experts, tout en resserrant la cohérence et la coordination intergouvernementales.		

Chapitre 17. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique

Exécution des programmes par rapport à ce qui était prévu dans le budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999 (A/52/6/Rev.1)

(Nombre de produits quantifiables)

Sous-programme	Produits prévus		Produits ajoutés		Produits exécutés		Écarts par rapport aux programmes		Taux d'exécution (%)*		Total
	Produits programmés	Produits reportés de l'exercice précédent	À la demande d'un organe délibérant	À l'initiative du Secrétariat	Produits exécutés	Produits remaniés	Produits reportés	Produits éliminés	Produits prescrits		
1. Coopération économique régionale : commerce et investissements	124	6	2	5	94	4	17	22	70	72	
2. Coopération économique régionale : recherche et analyse des politiques	41	1	5	3	50	0	0	0	100	100	
3. Coopération économique régionale : industrie et technologie	58	11	0	5	63	0	1	10	84	85	
4. Environnement et développement durable	145	16	0	13	148	0	19	7	84	85	
5. Dépaupérisation : développement social	140	6	7	1	135	1	13	5	88	88	
6. Dépaupérisation : développement rural et urbain	133	3	14	1	111	2	6	32	75	75	
7. Dépaupérisation : population et développement	77	0	3	2	76	0	1	5	93	93	
8. Transports et communications	81	0	2	9	76	4	5	7	86	87	
9. Statistiques	73	0	1	13	81	3	1	2	96	97	
10. Pays les moins avancés, pays sans littoral et pays insulaires en développement	36	1	1	1	35	0	3	1	89	90	
Total	908	44	35	53	869	14	66	91	84	85	

* *Produits prescrits* : produits programmés, reportés de l'exercice précédent ou ajoutés à la demande d'un organe délibérant. *Total* : produits programmés, reportés de l'exercice précédent ou ajoutés à la demande d'un organe délibérant ou à l'initiative du Secrétariat.

Mois de travail utilisés pour l'ensemble des activités

Sous-programme	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total				Total général	Q** (%)
	Administrateur	Consultant	Administrateur	Consultant	Budget ordinaire	Fonds extra-budgétaires	Administrateur	Consultant		
1. Coopération économique régionale : commerce et investissements	226,4	17	82,9	131	243,4	213,9	309,3	148	457,3	40
2. Coopération économique régionale : recherche et analyse des politiques	172,4	32	2,6	51	204,4	53,6	175	83	258	75
3. Coopération économique régionale : industrie et technologie	160,1	0	11,2	0	160,1	11,2	171,3	0	171,3	38
4. Environnement et développement durable	442,1	30,6	75,6	137,3	472,7	212,9	517,7	167,9	685,6	44
5. Dépaupérisation : développement social	173,4	6,3	93,6	152,2	179,7	245,8	267	158,5	425,5	51
6. Dépaupérisation : développement rural et urbain	189,2	3	87,8	79,2	192,2	167	277	82,2	359,2	45
2. 7. Dépaupérisation : population et développement	108,2	1	83,3	19	109,2	102,3	191,5	20	211,5	56
8. Transports et communications	276,7	0	199,2	182,2	276,7	381,4	475,9	182,2	658,1	60
9. Statistiques	123,7	0	0	4,6	123,7	4,6	123,7	4,6	128,3	54
10. Pays les moins avancés, pays sans littoral et pays insulaires en développement	69,9	1,5	2,3	18,5	71,4	20,8	72,2	20	92,2	70
Total	1 942,1	91,4	638,5	775	2 033,5	1 413	2 5	866,4	3 4	51

**Q : part des produits quantifiables dans le nombre total des mois de travail.

Chapitre 17. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique – évaluation qualitative de l'exécution des programmes

Sous-programme	Coopération économique régionale : 1. Commerce et investissements; 2. Recherche et analyse des politiques; 3. Industrie et technologie	4. Environnement et développement durable	Dépaupérisation : 5. Développement social; 6. Développement rural et urbain; 7. Population et développement
Objectifs	<i>Promouvoir la coopération économique régionale afin de renforcer le commerce et les investissements et d'accélérer le développement industriel et technique; appuyer l'intégration des pays en développement de la région au système commercial international; améliorer la compréhension de la situation en matière de développement économique et social dans la région; accroître les capacités existantes dans la région pour formuler et appliquer des politiques et des programmes.</i>	<i>Promouvoir l'application d'Action 21 et des conventions internationales pertinentes au niveau régional; accroître les capacités de la région pour la formulation de politiques stratégiques de gestion de l'environnement; pour la mise en valeur et la gestion des ressources naturelles (eau, énergie, minéraux); pour l'application des techniques spatiales et l'atténuation des effets des catastrophes naturelles.</i>	<i>Promouvoir l'application des résultats du Sommet mondial sur le développement social, de la Conférence mondiale sur les femmes, de la CIPD et d'Habitat II au niveau régional; formuler et appliquer des politiques sociales pour répondre à l'évolution des tendances socioéconomiques dans la région; promouvoir le potentiel des pauvres et autres groupes sociaux en tant que ressources humaines et l'intégration des groupes défavorisés dans le processus de développement principal; accroître les capacités existantes dans la région pour diffuser des données et des informations sur la population; accroître les capacités existantes dans la région pour mettre au point et gérer des programmes de dépaupérisation pour les pauvres des zones rurales et urbaines.</i>
Critères d'évaluation	<i>Applicables à tous les sous-programmes : niveau d'intérêt et participation des principales parties intéressées et utilisateurs finals en ce qui concerne les activités et les produits de la CESAP, reflétés par leurs observations et leurs demandes explicites de nouveaux services. Fourniture de services efficaces aux organes intergouvernementaux. Diffusion plus large grâce à des publications, à des sites Web, à des matériaux techniques et d'information, et à l'établissement de réseaux. Amélioration de la coopération internationale et de la coordination et de la liaison interorganisations. Accroissement de la demande d'assistance technique et de services consultatifs, avec certains cas de financement supplémentaire par les parties intéressées et les bénéficiaires. Évaluations fournies par les participants aux stages de formation; accroissement du remboursement pour les activités de formation.</i>		
Principales réalisations	<i>Meilleure compréhension des implications de l'adhésion à l'OMC et des principales questions de politique commerciale pertinentes pour les négociations des pays en développement à l'OMC. Renforcement de la coopération sous-régionale pour l'élaboration et l'application de projets conjoints, en particulier dans le cadre de la coopération économique Bangladesh-Inde-Myanmar-Sri Lanka-Thaïlande, et dans les sous-régions de l'Asie centrale et du grand bassin du Mékong. Accroissement de la capacité</i>	<i>Renforcement de la sensibilisation et de l'engagement envers une amélioration de l'environnement urbain grâce à l'utilisation de carburants moins polluants dans le secteur des transports, à des efforts visant à éliminer les polluants émis par les centrales thermiques, à l'augmentation du reboisement, à l'adoption de programmes de nettoyage des cours d'eau et à l'élaboration de plans nationaux et locaux pour la mise en oeuvre d'Action 21. Renforcement du Programme sous-régional de l'Asie du</i>	<i>Des perspectives régionales claires pour les examens mondiaux et les activités supplémentaires de suivi des conférences mondiales sur les questions sociales, les femmes et la population; une contribution importante à la Déclaration de Lisbonne sur les politiques et les programmes en faveur de la jeunesse. Une meilleure sensibilisation à la nécessité d'aborder les questions de développement social et de mise en valeur des ressources humaines, notamment les aspects sexospécifiques et l'intégration des groupes sociaux marginalisés, en tant que stratégie durable d'atténuation de la pauvreté. Une diffusion plus large et plus rapide des données et des informations régionales sur la population grâce à une utilisation accrue des techniques de l'information. Un</i>

<i>Sous-programme</i>	<i>Coopération économique régionale :1. Commerce et investissements;2. Recherche et analyse des politiques;3. Industrie et technologie</i>	<i>4. Environnement et développement durable</i>	<i>Dépaupérisation : 5. Développement social; 6. Développement rural et urbain; 7. Population et développement</i>
	régionale en vue de faciliter les échanges commerciaux, le commerce électronique, le développement des petites entreprises et l'utilisation de technologies non polluantes. Meilleure compréhension des causes et des effets de la crise financière et économique en Asie; orientations appropriées pour aider les décideurs à résoudre les problèmes pertinents. Promotion des meilleures pratiques concernant les arrangements et les mécanismes institutionnels aux niveaux national, local et sectoriel, et modalités pour les évaluations d'impact sur l'environnement en vue de leur intégration dans les processus de décisions économiques. Renforcement de la coopération régionale afin d'assurer la compétitivité internationale des produits manufacturés.	Nord-Est de coopération pour l'environnement. Renforcement de la coopération régionale afin de promouvoir l'application des techniques spatiales à la protection de l'environnement, à la mise en valeur et à la gestion des ressources naturelles et à l'atténuation des effets des catastrophes naturelles. Renforcement de la sensibilisation et des capacités en vue de la conservation et de l'utilisation efficace de l'énergie dans certaines industries.	appui à l'établissement de mécanismes nationaux pour la promotion de la femme et l'intégration des questions sexospécifiques. Une coopération technique accrue et l'échange de données d'expérience entre les organismes nationaux participant aux projets de la CESAP.
<i>Sous-programme</i>	<i>8. Transports et communications</i>	<i>9. Statistiques</i>	<i>10. Pays les moins avancés, pays sans littoral et pays insulaires en développement</i>
Objectifs	<i>Promouvoir un développement efficace, intégré, sûr et durable de l'infrastructure dans la région, grâce à la mise en oeuvre du Plan d'action de New Delhi pour le développement infrastructurel en Asie et dans le Pacifique; établir des liens de transports interrégionaux et intrarégionaux; promouvoir le développement du tourisme durable, grâce à la formulation et à l'application de politiques de planification et de la mise en valeur des ressources humaines.</i>	<i>Fournir des statistiques socioéconomiques régionales, en tenant compte des besoins des utilisateurs; appuyer le renforcement des systèmes nationaux de statistique et leur harmonisation aux niveaux régional et international; améliorer la compréhension du rôle des techniques de l'information et promouvoir leurs applications.</i>	<i>Promouvoir l'application régionale du Programme d'action en faveur des PMA; promouvoir l'application régionale du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement; mettre en évidence les tendances et les nouveaux problèmes particulièrement préoccupants, et améliorer la capacité des pays les moins avancés, des pays sans littoral et des pays insulaires en développement de s'intégrer plus étroitement au développement régional et à l'économie internationale.</i>

<i>Sous-programme</i>	<i>8. Transports et communications</i>	<i>9. Statistiques</i>	<i>10. Pays les moins avancés, pays sans littoral et pays insulaires en développement</i>
Principales réalisations	Des normes et des conditions techniques plus harmonisées pour le développement des réseaux nationaux routiers et ferroviaires qui ont une importance internationale dans la région de la CESAP. La formulation de plans et de programmes sous-régionaux effectifs dans le cadre de la Route d'Asie et du Réseau ferroviaire transasiatique. Une meilleure compréhension des conventions internationales visant à faciliter les transports; une prise de conscience accrue de la nécessité pour les opérateurs de transports multimodaux de faciliter la circulation des marchandises. Un renforcement de la coopération régionale, en particulier pour l'enseignement et la formation touristiques grâce au Réseau des instituts Asie-Pacifique d'enseignement et de formation touristiques (APETIT).	La diffusion de données sur la situation socioéconomique des pays membres de la CESAP, y compris des statistiques sexospécifiques (profils de pays). Un accroissement de l'assistance technique pour l'application du Système de comptabilité nationale de 1993, ainsi que des échanges de données d'expérience entre les statisticiens des pays membres de l'OCDE et des pays membres de la CESAP concernant l'application du SCN de 1993. Un renforcement des capacités et des connaissances spécialisées pour l'utilisation des techniques de l'information dans les bureaux nationaux de statistique.	Des études et des activités de recherche centrées sur le financement du développement, les questions sociales, le commerce extérieur, les résultats et l'infrastructure économique. Une meilleure compréhension des problèmes liés à l'emploi des jeunes et à la réforme du secteur financier dans les pays insulaires en développement du Pacifique, Une meilleure compréhension des problèmes liés à une utilisation efficace de l'aide au développement et des initiatives intégrées multiorganisations pour le développement des exportations dans les pays les moins avancés et les pays sans littoral en développement. Un renforcement de la coopération technique et des échanges de données d'expérience entre ces pays.
Examen par les organes délibérants	La Commission s'est félicitée de l'accent mis sur la formation de groupe; Elle a accueilli avec satisfaction la diffusion plus rentable des informations grâce aux sites Web de la CESAP; elle s'est félicitée de la coopération étroite avec les ONG et a exprimé sa satisfaction au sujet du niveau global d'application des programmes.		
Examen et évaluation externes	Le Bureau des services de contrôle interne a encouragé la promotion de projets conjoints sous-régionaux, le renforcement des capacités et la formation, et il a recommandé un renforcement de la coopération horizontale et des synergies au sein du Secrétariat. Huit projets financés par le FNUAP et exécutés par la CESAP ont été évalués par des spécialistes indépendants dans le domaine de la population. Plusieurs organes intergouvernementaux examinent périodiquement l'application du programme de travail et l'utilisation des ressources, et évaluent la suite donnée au niveau régional aux conférences mondiales sur les femmes, le développement social et la population. Des initiatives ont été prises par la CESAP pour obtenir des données d'expérience des bénéficiaires cibles et des utilisateurs des services, notamment une évaluation des réunions, des stages de formation, des publications, du contenu des sites Web et de l'efficacité des projets d'assistance technique. Lorsque le cycle de programmation le permettait, les conclusions de ces évaluations ont servi de base pour les changements apportés aux programmes et pour leur application.		

**Évaluation interne
et enseignements
dégagés**

En application des recommandations faites par le CCQAB, le Bureau des services de contrôle interne et le CCI sur la nécessité de rationaliser le programme de publications des commissions régionales, le Secrétariat a élaboré en 1999 un « Guide pour les activités de publication de la CESAP » à usage interne. Les avantages de l'application du Guide seront évalués au cours de l'exercice biennal 2000-2001. La mise en oeuvre rapide des résolutions dépendait fortement des ressources extrabudgétaires disponibles. La mise en oeuvre conjointe des activités d'assistance technique était utilisée afin de tirer parti au maximum des ressources et de renforcer la mise en oeuvre des activités.

**Impact de la
réforme et de la
restructuration**

Selon la structure révisée des conférences, la durée des réunions des organes délibérants a été réduite de 30 %, c'est-à-dire à un maximum de 48 jours de réunion par exercice biennal par rapport au maximum précédent de 70 jours. L'impact à plus long terme de la restructuration et de la réforme de la CESAP sera évalué au cours de l'exercice biennal en cours.

Chapitre 18. Développement économique de l'Europe

Exécution des programmes par rapport à ce qui était prévu dans le budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999 (A/52/6/Rev.1)

(Nombre de produits quantifiables)

Sous-programme	Produits prévus		Produits ajoutés		Produits exécutés		Écarts par rapport aux programmes		Taux d'exécution (%)*		Total
	Produits programmés	Produits reportés de l'exercice précédent	À la demande d'un organe délibérant	À l'initiative du Secrétariat	Produits exécutés	Produits remaniés	Produits reportés	Produits éliminés	Produits prescrits		
1. Environnement	440	4	0	17	356	2	13	90	77	78	
2. Transport	775	10	4	9	750	2	1	45	94	94	
3. Statistiques	175	0	0	62	201	2	6	28	81	86	
4. Facilitation du commerce	63	3	0	9	60	11	3	1	94	95	
5. Analyse économique	48	18	1	19	55	4	9	18	60	69	
6. Énergie	149	0	0	11	116	18	9	17	83	84	
7. Développement du commerce international	114	2	9	27	117	10	13	12	80	84	
8. Industrie et technologie	Supprimé à la suite de la réforme de la CEE										
9. Agriculture et foresterie	93	7	0	5	86	6	11	2	87	88	
10. Établissements humains	45	3	0	3	44	2	2	3	90	90	
Total	1 902	47	14	162	1 785	57	67	216	86	87	

* *Produits prescrits* : produits programmés, reportés de l'exercice précédent ou ajoutés à la demande d'un organe délibérant. *Total* : produits programmés, reportés de l'exercice précédent ou ajoutés à la demande d'un organe délibérant ou à l'initiative du Secrétariat.

Mois de travail utilisés pour l'ensemble des activités

Sous-programme	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total				Total général	Q** (%)
	Administrateur	Consultant	Administrateur	Consultant	Budget ordinaire	Fonds extra-budgétaires	Administrateur	Consultant		
1. Environnement	413	14,3	0	19,5	427,3	19,5	413	33,8	446,8	91
2. Transport	370,5	9	0	0	379,5	0	370,5	9	379,5	96
3. Statistiques	346,5	16	78	0	362,5	78	424,5	16	440,5	85
4. Facilitation du commerce	176,1	0	0	12	176,1	12	176,1	12	188,1	86
5. Analyse économique	355,5	16	72	18	371,5	90	427,5	34	461,5	87
6. Énergie	154	5	72	14	159	86	226	19	245	74
7. Développement du commerce international	199,5	0	65,5	0	199,5	65,5	265	0	265	92
8. Industrie et technologie	Supprimé à la suite de la réforme de la CEE									
9. Agriculture et foresterie	78	1	0	0	79	0	78	1	79	80
10. Établissements humains	51	0	0	16	51	16	51	16	67	83
Total	2 144	61,3	287,5	79,5	2 2	367	2 431,6	140,8	2 57	88

** Q : Part des produits quantifiables dans le nombre total des mois de travail.

Chapitre 18. Développement économique de l'Europe^a – évaluation qualitative de l'exécution des programmes

<i>Sous-programme</i>	<i>Objectifs</i>	<i>Critères d'évaluation</i>	<i>Principales réalisations</i>
1. Environnement	<i>Faciliter l'application des conventions et des protocoles de la CEE relatifs à l'environnement; promouvoir la mise en oeuvre d'Action 21 et le processus « Un environnement pour l'Europe »; renforcer les capacités des pays en transition en matière de gestion de l'environnement.</i>	Adhésions à des conventions et à des protocoles; application des recommandations formulées dans les études de performance environnementale	Modification des législations nationales; réduction des niveaux de pollution; renforcement de l'aptitude des pays en transition à appliquer les conventions relatives à l'environnement; intégration des considérations d'environnement propres à différents secteurs, conformément aux recommandations formulées dans les études de performance environnementale
2. Transport	<i>Promouvoir un système de transport efficace, intégré, sûr et viable dans la région de la CEE en élaborant, appuyant et faisant appliquer des instruments internationaux juridiquement contraignants.</i>	Adoption de nouveaux instruments juridiques internationaux dans le domaine des transports et révision des instruments existants; aménagement de couloirs paneuropéens.	Système de transport plus efficace, plus sûr et plus rationnel; réseau de transport amélioré en Europe.
3. Statistiques	<i>Épauler les offices nationaux de statistiques, en particulier ceux des pays en transition; promouvoir la coordination des activités entre les organismes internationaux et l'uniformisation des méthodes qu'ils utilisent dans le domaine des statistiques; fournir des statistiques socioéconomiques essentielles à l'échelle de la région.</i>	Appui technique fourni aux pays en transition; appréciation portée sur les données statistiques par les utilisateurs finals; intégration des programmes de travail des organisations internationales.	Meilleure compréhension par les pays en transition des méthodes et normes statistiques pertinentes pour les économies de marché; réduction de la charge de travail que représente la fourniture de données et des chevauchements dans les travaux statistiques; données disponibles sur la situation socioéconomique des pays de la CEE.
4. Facilitation du commerce	<i>Promouvoir l'harmonisation de l'échange électronique de données commerciales.</i>	Mise au point et gestion du système d'échange de données informatisées pour l'administration, le commerce et le transport (UNEDIFACT); acceptation et application des recommandations de la CEE par les pays.	Progrès dans la normalisation des pratiques et des procédures commerciales dans la région de la CEE.
5. Analyse économique	<i>Renforcer l'aptitude des pays de la région, et plus particulièrement des pays en transition, à formuler et à mettre en oeuvre des politiques économiques; faire appliquer les décisions et recommandations issues de la Conférence internationale sur la population et le développement.</i>	Analyses économiques demandées à la CEE; impact des débats économiques, de la formation et des missions consultatives sur les politiques démographiques.	Sensibilisation à l'évolution de la conjoncture et aux problèmes économiques dans la région de la CEE; possibilité d'échanges de vues sur les questions économiques et les grandes orientations; amélioration des capacités nationales d'élaboration et de mise en oeuvre de politiques et programmes nationaux décisifs en matière de population.

<i>Sous-programme</i>	<i>Objectifs</i>	<i>Critères d'évaluation</i>	<i>Principales réalisations</i>
6. Énergie	<i>Promouvoir la mise en place de systèmes énergétiques plus viables dans les pays de la région de la CEE, et tout particulièrement dans les pays en transition.</i>	Opinions exprimées par les pays montrant que les apports de la CEE (études, réunions, assistance technique et stages de formation) ont été utiles pour l'élaboration de politiques énergétiques appropriées; adoption par les pays de lois et de politiques favorisant les mécanismes du marché, et/ou de normes et de règles qui sont utilisées par d'autres pays de la région de la CEE.	Meilleure compréhension des politiques énergétiques reposant sur une utilisation rationnelle de l'énergie, des pratiques et techniques écophiles liées à la production et à la consommation d'énergie et sensibilisation à celles-ci dans les pays de la CEE; harmonisation plus poussée des législations, des politiques et des normes.
7. Développement du commerce international	<i>Promouvoir l'adoption de politiques favorisant les échanges et la coopération en matière d'investissement; faire connaître les expériences positives acquises par les pays développés à économie de marché dans les pays en transition pour faciliter leur intégration à l'économie de marché.</i>	Utilisation par les pays en transition de guides élaborés par la CEE pour les investissements étrangers, la promotion des échanges et les pratiques commerciales dans le cadre d'une économie de marché; participation accrue du secteur privé aux activités de la CEE liées au commerce.	Modification concrète des pratiques et des législations dans le domaine du commerce et de l'investissement; promotion de partenariats entre le secteur public et le secteur privé dans les pays en transition.
9. Agriculture et foresterie	<i>Appuyer les efforts entrepris pour assurer une gestion viable du secteur du bois et de la foresterie dans la région; et promouvoir les normes touchant la qualité commerciale des produits agricoles</i>	Publications et études analytiques sur les perspectives à long terme, les statistiques de la production et du commerce, les données relatives aux marchés, les ressources forestières des zones tempérées et boréales, l'aide aux pays en transition dans le domaine de la foresterie, l'utilisation du bois en tant que matériau renouvelable et les questions relatives au commerce et à l'environnement dans le secteur de la foresterie; adoption par les pays de normes mises au point par la CEE pour des produits agricoles.	Informations et analyses disponibles sur le secteur de la foresterie et des produits forestiers; normes et recommandations de la CEE concernant les produits agricoles; expansion du commerce des produits agricoles.
10. Établissements humains	<i>Renforcer la coopération internationale en vue d'assurer un développement urbain durable; participer aux efforts entrepris en vue d'accélérer la modernisation de l'entretien et de l'aménagement des logements et la rénovation urbaine; promouvoir l'adoption de systèmes de cadastre et d'enregistrement des biens fonciers adéquats.</i>	Production de monographies et de publications qui suggèrent des politiques et directives appropriées dans le domaine des établissements humains, fondées sur une analyse de la situation du secteur urbain dans un certain nombre de villes/pays de la région de la CEE.	Échanges de données d'expérience sur le développement urbain durable entre les villes et les pays de la région; directives et recommandations sur les politiques en matière d'établissements humains.

Examen par les organes délibérants	Tous les sous-programmes sont examinés et approuvés lors des sessions annuelles des organes subsidiaires principaux qui procèdent à une analyse détaillée de leur contenu, apportent des modifications le cas échéant et guident leur mise en oeuvre. Lors de leurs sessions annuelles, la Commission et les organes subsidiaires principaux ont fréquemment fait l'éloge du travail accompli par le secrétariat.
Évaluations internes et externes	Les enquêtes auprès des lecteurs sont de plus en plus utilisées comme un instrument d'évaluation des publications. La majorité des personnes qui ont répondu les ont jugées utiles. Les publications consacrées au transport de marchandises dangereuses continuent de figurer en tête des ventes de l'Organisation avec près de 8 000 exemplaires vendus. Les questionnaires d'évaluation sont systématiquement distribués lors de réunions intergouvernementales et les questions posées ont trait à la pertinence des différents produits et à la satisfaction des délégations à l'égard de la structure générale et des services fournis. Les réactions étaient positives dans la très grande majorité des cas et on en tient compte pour améliorer la qualité des prestations. Des experts indépendants ont porté un jugement positif sur les projets liés à la population et ont fait des recommandations spécifiques portant sur le renforcement des capacités. Un rapport faisant autorité sur les publications vedettes de l'ONU soulignait la qualité de l' <i>Étude sur la situation économique de l'Europe</i> . Elle a fait l'objet de 86 articles de presse dans une dizaine de langues et de nombreux comptes rendus par les médias électroniques; certains passages ont été reproduits pour des cours dans des universités et à l'occasion de diverses réunions. Selon une évaluation faite en décembre 1999, le site Web de la CEE a été consulté par 1,2 million de personnes. Le dernier audit des produits exécutés dans le cadre du programme effectué par le Bureau des services de contrôle interne a abouti à des conclusions généralement favorables et on recommandait de renforcer la planification et d'élaborer de nouveaux indicateurs de résultats.
Impact de la réforme et de la restructuration	La réforme de la CEE a permis de recentrer ses activités et de rationaliser son programme de travail; le nombre des organes subsidiaires a été ramené de 14 à 8 (organes subsidiaires principaux). Ces organes ont ajusté leurs programmes de travail suivant en tenant compte des orientations stratégiques énoncées dans le Plan d'action de la CEE. Un groupe d'experts a été constitué pour conseiller la Commission sur les arbitrages à effectuer entre les exigences supplémentaires formulées par les organes subsidiaires principaux, qui sont difficiles à concilier lorsqu'elles impliquent les transferts entre sous-programmes, et sur les ajustements à apporter au programme de travail à la suite d'une modification des orientations ou du volume des ressources. Le Groupe a établi un système de définition des priorités à l'intérieur du programme de travail, qui est utilisé pour les propositions présentées dans le cadre de la préparation du budget-programme biennal.

^a Dans le plan à moyen terme révisé pour la période 1998-2001, publié sous la cote A/53/6/Rev.1, la numérotation des sous-programmes a été modifiée comme suit afin d'incorporer les changements liés à la réforme de la CEE : i) les anciens sous-programmes 4 (Facilitation du commerce) et 7 (Développement du commerce international) ont été regroupés sous le titre « Développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprises »; et ii) l'ancien sous-programme 8 (Industrie et technologie) a été supprimé. Toutefois, dans le présent rapport, on utilise la numérotation et les titres antérieurs pour assurer la concordance avec le budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999 (A/52/6/Rev.1).

Chapitre 19. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes

Exécution des programmes par rapport à ce qui était prévu dans le budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999 (A/52/6/Rev.1)

(Nombre de produits quantifiables)

Sous-programme	Produits prévus		Produits ajoutés		Produits exécutés		Écarts par rapport aux programmes		Taux d'exécution (%)*		Total
	Produits prévus programmés	Produits reportés de l'exercice précédent	À la demande d'un organe délibérant	À l'initiative du Secrétariat	Produits exécutés	Produits remaniés	Produits reportés	Produits éliminés	Produits prescrits		
1. Insertion dans l'économie mondiale, compétitivité et spécialisation de la production	49	0	0	0	47	0	2	0	96	96	
2. Intégration, régionalisme ouvert et coopération régionale	29	0	0	10	38	0	0	1	97	97	
3. Développement des moyens de production, des techniques et de l'esprit d'entreprise	39	0	0	0	37	0	0	2	95	95	
4. Équilibres macroéconomiques, investissement et financement	16	0	0	0	14	0	0	2	88	88	
5. Développement social et justice sociale	39	0	0	0	38	1	0	0	100	100	
6. Gestion administrative	29	0	0	0	27	0	1	1	93	93	
7. Durabilité des ressources écologiques et terrestres	32	1	0	2	32	0	2	1	91	91	
8. Population et développement	34	0	0	0	27	0	0	7	79	79	
9. Statistiques et projections économiques	34	0	0	0	32	0	1	1	94	94	
10. Activités sous-régionales au Mexique et en Amérique centrale	58	0	0	0	53	0	2	3	91	91	
11. Activités sous-régionales dans les Caraïbes	79	1	0	7	75	0	0	12	85	86	
Total	438	2	0	19	420	1	8	30	91	92	

* *Produits prescrits* : produits programmés, reportés de l'exercice précédent ou ajoutés à la demande d'un organe délibérant. *Total* : produits programmés, reportés de l'exercice précédent ou ajoutés à la demande d'un organe délibérant ou à l'initiative du Secrétariat.

Mois de travail utilisés pour l'ensemble des activités

Sous-programme	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total				Total général	Q** (%)
	Administrateur	Consultant	Administrateur	Consultant	Budget ordinaire	Fonds extra-budgétaires	Administrateur	Consultant		
1. Insertion dans l'économie mondiale, compétitivité et spécialisation de la production	240	9	33	0	249	33	273	9	282	87
2. Intégration, régionalisme ouvert et coopération régionale	107	6	2	8	113	10	109	14	123	67
3. Développement des moyens de production, des techniques et de l'esprit d'entreprise	338,9	20	337,7	0	358,9	337,7	676,6	20	696,6	46
4. Équilibres macroéconomiques, investissement et financement	412,1	12	147,5	0	424,1	147,5	559,6	12	571,6	70
5. Développement social et justice sociale	188,7	18	125,4	60,5	206,7	185,9	314,1	78,5	392,6	43
6. Gestion administrative	58,5	2,5	113	0	61	113	171,5	2,5	174	50
7. Durabilité des ressources écologiques et terrestres	159,4	41,3	169,8	34	200,7	203,8	329,2	75,3	404,5	33
8. Population et développement	92,6	5	92,9	24,1	97,6	117	185,5	29,1	214,6	59
9. Statistiques et projections économiques	152,5	11	20	0	163,5	20	172,5	11	183,5	90
10. Activités sous-régionales au Mexique et en Amérique centrale	473,3	42,6	33	87,5	515,9	120,5	506,3	130,1	636,4	61
11. Activités sous-régionales dans les Caraïbes	263,8	29,5	67	5	293,3	72	330,8	34,5	365,3	73
Total	2 4	196,9	1 14	219,1	2 68	1 36	3 6	416	4 04	59

** Q : part des produits quantifiables dans le nombre total des mois de travail.

Chapitre 19. Développement économique et social en Amérique latine – évaluation qualitative de l'exécution des programmes

Sous-programme	1. Insertion dans l'économie mondiale, compétitivité et spécialisation de la production 2. Intégration, régionalisme ouvert et coopération régionale	3. Développement des moyens de production des techniques et de l'esprit d'entreprise	4. Équilibres macroéconomiques, investissement et financement
Objectifs	<i>Examiner les défis stratégiques et recommander les politiques permettant une expansion des échanges commerciaux. Renforcer les capacités de négociation des pays de la région en fournissant des conseils sur le cadre réglementaire concernant le commerce international.</i>	<i>Renforcer les capacités nationales de formulation et de mise en oeuvre de politiques soutenant les nouvelles technologies et l'esprit d'entreprise. Préciser les stratégies technologiques des sociétés transnationales dans la région.</i>	<i>Analyser les tendances et politiques économiques régionales; évaluer les stratégies de développement visant une croissance équilibrée et soutenir la conception et la mise en oeuvre de politiques tendant à renforcer les investissements et l'infrastructure financière.</i>
Critères d'évaluation	Mesure dans laquelle les recommandations concernant les problèmes conceptuels et pratiques relatifs au renforcement de l'intégration sont suivies, l'accent étant mis sur le développement infrastructurel et la dimension sociale.	Besoins importants en documents de recherche et en recommandations de politique générale et utilisation constante de ces outils lors des débats théoriques et politiques. Demandes régulières d'assistance technique et de financement extrabudgétaire.	Impact des analyses et des recommandations faites par la CEPALC sur les politiques et réformes économiques. Forte participation des décideurs régionaux et nationaux aux réunions et séminaires de la CEPALC. Utilisation de l'assistance technique fournie pour les projets susmentionnés.
Principales réalisations	Assistance pratique à la mise en oeuvre des accords d'intégration, à l'amélioration des zones de libre-échange et à la modernisation de l'infrastructure des transports. Promotion des échanges de données d'expérience entre responsables gouvernementaux des politiques commerciales et meilleure compréhension des cadres réglementant les échanges commerciaux multilatéraux et intérieurs. Le téléchargement par des utilisateurs extérieurs des données y afférentes se trouvant sur le site Web de la CEPALC a quadruplé en 1999.	Publication de documents produits par la CEPALC par des revues et éditeurs universitaires et s'intéressant aux questions politiques de premier plan. Références fréquentes et régulières aux évaluations et recommandations faites par la CEPALC lors des débats et négociations nationaux et régionaux sur la question. La mise en oeuvre de 15 projets d'assistance technique financés par les utilisateurs a permis de se rapprocher des objectifs fixés. Utilisation active et diverse dans le monde entier de la formation fournie sur le traitement des données.	Participation directe et élargie des intellectuels et des décideurs politiques aux débats théoriques et pratiques. Les analyses effectuées par la CEPALC sont utilisées régulièrement pour les recherches économiques nationales et régionales, la formation et la prise de décisions. L'utilisation active d'Internet et la distribution de documents imprimés ont permis d'élargir la clientèle susceptible d'être intéressée par les produits de la CEPALC. Fourniture de recommandations politiques utiles aux gouvernements et évaluation de leur impact par le biais de la rétro-information.

<i>Sous-programme</i>	<i>5. Développement social et justice sociale</i>	<i>6. Gestion administrative</i>	<i>7. Durabilité des ressources écologiques et terrestres</i>
Objectifs	<i>Analyser les tendances sociales régionales et les nouveaux modes nationaux de prestation de services sociaux. Promouvoir des mécanismes institutionnels permettant la pleine participation des femmes dans les domaines économique, politique et social.</i>	<i>Améliorer la conception des politiques et des fonctions réglementaires de l'État, notamment processus de réforme équilibrés et agenda politique sur la justice sociale, la sécurité publique, la corruption, la pauvreté et l'abus des drogues.</i>	<i>Promouvoir un développement écologiquement durable et renforcer les mécanismes institutionnels de protection de l'environnement aux niveaux national et régional. Soutenir la mise en oeuvre régionale d'Action 21.</i>
Critères d'évaluation	<i>Augmentation de la demande concernant les produits des sous-programmes et impact réel des recommandations de la CEPALC sur les politiques régionales et nationales. Utilisation accrue des produits par les universités, le secteur privé et les médias. Besoins constants d'assistance technique et financement extrabudgétaire correspondant. Informations en retour fournies par les utilisateurs permettant d'évaluer la pertinence et la qualité des produits et des services.</i>		
Principales réalisations	<i>Un certain nombre de publications sont considérées comme des sources de référence de premier plan pour ce qui est de la situation sociale dans la région. Les conclusions et recommandations de certains travaux de recherche ont facilité la formulation des politiques nationales. L'élaboration d'un annuaire régional des organes nationaux s'occupant des politiques et programmes en faveur des femmes a été bien accueillie. Les gouvernements accordent une importance accrue à l'analyse des sexes dans les processus de développement économique et social.</i>	<i>Le sous-programme met l'accent sur la formation, dont l'efficacité est évaluée par le biais de questionnaires; 94 % des participants ont estimé que l'impact de la formation reçue sur leur vie professionnelle était « très important » et « important »; 42 % ont jugé que cette formation leur avait permis d'assumer des responsabilités plus importantes; et 100 % ont indiqué que les connaissances acquises s'appliquaient concrètement à leur travail.</i>	<i>Le fait que le nombre de demandes d'assistance technique soit deux fois plus élevé que le nombre de projets qu'il est possible de mettre en place illustre bien l'importance de ce type d'aide; presque les deux tiers des services fournis ont été financés, en totalité ou en partie, par les pays demandeurs. Les renseignements donnés en retour par le biais du site Web de la CEPALC et les évaluations des services fournis montrent que les utilisateurs finaux sont très satisfaits. Le sous-programme sert de mécanisme de coordination régional pour un certain nombre de questions d'environnement clefs.</i>

<i>Sous-programme</i>	<i>8. Population et développement</i>	<i>9. Statistiques et projections économiques</i>	<i>Activités sous-régionales au Mexique en Amérique centrale et dans les Caraïbes</i>
Objectifs	<i>Promouvoir l'incorporation des variables démographiques dans les politiques et programmes sociaux, notamment l'amélioration de l'accès aux informations démographiques grâce aux logiciels modernes. Analyser les déterminants et les incidences des nouveaux schémas migratoires.</i>	<i>Renforcer les capacités nationales de production de statistiques et projections en vue de la formulation des politiques et de la prise de décisions; promouvoir les progrès technologiques réalisés pour ce qui est du traitement et de la diffusion des données.</i>	<i>Soutenir les politiques économiques de développement durable, l'intégration économique et la compétitivité industrielle; promouvoir les politiques facilitant la justice sociale.</i>

<i>Sous-programme</i>	<i>8. Population et développement</i>	<i>9. Statistiques et projections économiques</i>	<i>Activités sous-régionales au Mexique en Amérique centrale et dans les Caraïbes</i>
Critères d'évaluation	Mesure dans laquelle les rapports et recommandations sont utilisés et importance de leur impact sur les débats et les décisions politiques.	Amélioration des paramètres qualitatifs des banques de données, notamment couverture géographique, actualité, élargissement des thèmes abordés et fiabilité des données. Diffusion élargie des données statistiques et des rapports analytiques.	Demande de produits et de services dont la qualité et l'utilité sont mesurées par le biais d'enquêtes auprès des utilisateurs. Reportages consacrés par les médias aux activités menées.
Principales réalisations	Large diffusion des travaux de recherche, des données et des documents techniques dans l'ensemble des établissements universitaires et des organes de décision régionaux et nationaux. Le fait que les documents techniques figurant sur le site Web soient de plus en plus téléchargés témoigne de l'intérêt des utilisateurs.	Les données statistiques fournies par la CEPALC sont considérées comme faisant autorité et sont utilisées pour les analyses effectuées lors des débats professionnels et la conception des politiques. Le fait que les documents techniques figurant sur le site Web soient de plus en plus téléchargés témoigne de l'intérêt des utilisateurs.	<i>Soutien important et continu aux organes intergouvernementaux spécialisés, dont certains ont reconnu l'impact positif des travaux de recherche, de l'assistance technique, des services consultatifs et de la formation.</i> Un certain nombre d'études ont figuré dans des publications professionnelles faisant autorité.
Examen par les organes délibérants	En plusieurs occasions, la Commission et les organes intergouvernementaux régionaux spécialisés se sont félicités de diverses initiatives prises par le secrétariat pour faciliter le développement économique et social de la région.		
Examen et évaluation externes	Dans son évaluation, le BSCI a conclu que la CEPALC était perçue comme un organisme axé sur les résultats, qui faisait porter ses efforts tant sur la qualité de ses produits que le respect des délais impartis. Ses travaux de recherche et ses études étaient réputés et orientaient les débats théoriques dans la région. Elle était devenue une source fiable de conseils politiques pragmatiques aux décideurs et une institution de formation valable pour les experts nationaux. Des publications professionnelles renommées avaient indiqué que le site Web de la CEPALC constituait la meilleure source d'informations économiques sur l'Amérique latine. Les recommandations visant à améliorer, sur certains plans, le soutien administratif apporté à l'exécution des programmes avaient été suivies.		
Évaluation interne et enseignements dégagés	Les enquêtes réalisées indiquent que les utilisateurs sont satisfaits de la pertinence analytique et de la couverture statistique des principaux produits. Ils ont toutefois souligné qu'il convenait de renforcer l'adaptabilité aux nouveaux problèmes et de mieux diffuser les produits. Au titre du suivi, un certain nombre de publications périodiques ont été regroupées et restructurées; dans certains cas, un réajustement thématique et géographique des activités a été entrepris. Le site Web de la CEPALC a été conçu de façon à mieux faire connaître les produits et à les rendre plus accessibles.		
Impact de la réforme et de la restructuration	La décentralisation de la gestion administrative et financière au profit des divisions responsables de la mise en oeuvre du programme de travail a renforcé la transparence et le suivi budgétaire, ce qui a permis de mieux utiliser les ressources et de répondre de manière plus efficace aux besoins de la région. L'intégration des questions de sexospécificité dans plusieurs sous-programmes a permis aux gouvernements des pays de la région, soutenus en cela par le consensus qui s'était dégagé à la septième Conférence régionale sur les femmes, d'accorder une importance accrue à l'analyse des distinctions fondées sur le sexe dans les processus de développement économique et social.		

Chapitre 20. Développement économique et social en Asie occidentale

Exécution des programmes par rapport à ce qui était prévu dans le budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999 (A/52/6/Rev.1)

(Nombre de produits quantifiables)

Sous-programme	Produits prévus		Produits ajoutés		Produits exécutés		Écarts par rapport aux programmes		Taux d'exécution (%)*		Total
	Produits programmés	Produits reportés de l'exercice précédent	À la demande d'un organe délibérant	À l'initiative du Secrétariat	Produits exécutés	Produits remaniés	Produits reportés	Produits éliminés	Produits prescrits		
1. Gestion des ressources naturelles et de l'environnement	23	0	2	1	26	0	0	0	100	100	
2. Amélioration de la qualité de la vie	48	0	2	0	48	2	0	0	100	100	
3. Développement économique et changements mondiaux	26	1	3	1	28	2	1	0	97	97	
4. Coordination des politiques et harmonisation des normes et règlements aux fins du développement sectoriel	38	0	3	1	40	2	0	0	100	100	
5. Exploitation, coordination et harmonisation des statistiques et de l'information	34	0	1	1	36	0	0	0	100	100	
Total	169	1	11	4	178	6	1	0	99	99	

* *Produits prescrits* : produits programmés, reportés de l'exercice précédent ou ajoutés à la demande d'un organe délibérant. *Total* : produits programmés, reportés de l'exercice précédent ou ajoutés à la demande d'un organe délibérant ou à l'initiative du Secrétariat.

Mois de travail utilisés pour l'ensemble des activités

Sous-programme	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total				Total général	Q** (%)
	Administrateur	Consultant	Administrateur	Consultant	Budget ordinaire	Fonds extra-budgétaires	Administrateur	Consultant		
1. Gestion des ressources naturelles et de l'environnement	130	17	24	4	147	28	154	21	175	78
2. Amélioration de la qualité de la vie	260	37	15	69	297	84	275	106	381	99
3. Développement économique et changements mondiaux	225	23	0	2	248	2	225	25	250	99
4. Coordination des politiques et harmonisation des normes et règlements aux fins du développement sectoriel	274	36	0	1	310	1	274	37	311	87
5. Exploitation, coordination et harmonisation des statistiques et de l'information	123	14	0	2	137	2	123	16	139	86
Total	1 012	127	39	78	1 139	117	1 051	205	1 256	82

** Q : part des produits quantifiables dans le nombre total des mois de travail.

Chapitre 20. Développement économique et social en Asie occidentale – évaluation qualitative de l'exécution des programmes

<i>Sous-programme</i>	<i>Objectifs</i>	<i>Critères d'évaluation</i>	<i>Principales réalisations</i>
1. Gestion des ressources naturelles et de l'environnement	<i>Promouvoir l'harmonisation régionale des politiques et des normes environnementales dans les secteurs de l'énergie et de l'eau; appuyer la mise en valeur de sources d'approvisionnement durables en énergie et en eau et l'utilisation et la conservation rationnelles de ces ressources.</i>	Acceptation et exécution par les utilisateurs des conseils portant sur les politiques, les critères, les normes et la législation; application des recommandations concernant la mise en valeur d'autres sources appropriées d'approvisionnement en énergie et en eau douce, en particulier dans les zones rurales.	Rôle de catalyseur en matière d'échange de données d'expérience sur la mise en valeur et la gestion plus efficace des ressources en eau, et réforme des politiques de l'eau afin de faire face aux nouveaux besoins. Examen des critères environnementaux nationaux relatifs à l'énergie, aux fins de leur harmonisation. Prestation de services consultatifs portant sur la législation et les pratiques environnementales afin d'améliorer les mécanismes d'application. Appui au renforcement des capacités nationales afin d'intégrer la dimension environnementale dans les politiques de l'énergie et de l'eau. Recommandation de modalités de coopération visant à mettre en place un réseau électrique pour les pays du Conseil de coopération du Golfe. Prestation de services consultatifs concernant la mise en valeur de sources d'approvisionnement de remplacement et non conventionnelles en énergie et en eau, la production agricole durable et la gestion des systèmes d'irrigation.
2. Amélioration de la qualité de la vie	<i>Encourager la coopération régionale pour l'harmonisation des politiques sociales et l'établissement de normes et de règlements visant à améliorer la qualité de la vie. Soutenir l'application intégrée à l'échelon national des recommandations faites au cours des conférences mondiales sur le développement social.</i>	Sensibilisation accrue, notamment aux recommandations des conférences mondiales et à leurs incidences, renforcement des capacités nationales et régionales, et politiques et normes sociales durables pragmatiques portant sur des questions clefs. Meilleure coopération interinstitutions sur ces questions.	Examen des méthodes d'atténuation de la pauvreté. Aide à la mise en place de réseaux pour le développement humain dans quatre pays. Établissement de normes régionales pour la formation au développement communautaire. Formation informatique pour les personnes aveugles. Des études/réunions sur le rapport entre l'urbanisation et l'environnement ont favorisé des échanges interrégionaux sur les grandes questions touchant ce domaine. Appui à la mise en place de mécanismes nationaux pour la promotion et l'intégration des femmes. Établissement d'une base de données pour le suivi et l'évaluation des politiques sociales dans la région. Mise en place et service d'un mécanisme régional intergouvernemental de suivi des conférences mondiales ayant abouti à des recommandations pratiques, et projet de suivi régional intégré interinstitutions.
3. Développement économique et changements mondiaux	<i>Mieux faire comprendre le développement économique dans la région ainsi que les conséquences de la libéralisation de l'économie, et accroître la participation aux arrangements économiques mondiaux.</i>	Recherches, débats et recommandations de caractère directif, instructifs, approfondis et opportuns, dont les utilisateurs puissent tirer parti.	Dynamisation de débats de politique générale et présentation de propositions relatives aux mesures à prendre en vue d'améliorer les performances économiques et l'efficacité commerciale et d'accroître l'investissement et les flux financiers dans la région; réalisation d'activités de formation appropriées, notamment aux techniques de négociation de

Sous-programme	Objectifs	Critères d'évaluation	Principales réalisations
4. Coordination des politiques et harmonisation des normes et règlements aux fins du développement sectoriel	<i>Appuyer les initiatives nationales et régionales visant à harmoniser les politiques sectorielles dans le cadre des perspectives nouvelles ouvertes par la mondialisation et aider à établir et à harmoniser les normes et critères pertinents. Diffuser l'information sur l'évolution de la situation dans les secteurs de l'agriculture, de l'industrie, des transports et de la science et de la technologie.</i>	Harmonisation accrue des politiques sectorielles à l'intérieur des États membres de la CESAO et entre eux; adoption plus large des critères et normes dans la région. Amélioration de la diffusion de l'information et des données.	<p>l'OMC. Utilisation courante des études et prévisions annuelles portant sur les principales variables économiques et sociales; mise en place d'un réseau de sources nationales de données et d'informations fiables. Analyse et conseil touchant les incidences des recommandations du Comité du commerce et de l'environnement de l'OMC quant aux exportations régionales stratégiquement importantes; sensibilisation des États membres intéressés aux conséquences potentielles et à la nécessité de prendre les mesures de politique générale nécessaires à la sauvegarde des intérêts nationaux; étude détaillée des incidences de l'action de l'OMC sur l'industrie du tourisme dans la région; coordination des activités pertinentes des organisations internationales dans la région. Organisation de la première réunion du Comité intergouvernemental sur le commerce et la mondialisation et de la première réunion régionale d'évaluation des performances et des priorités économiques passées, en prévision de la prochaine décennie, suivies par des réunions du Groupe d'experts sur des questions spécifiques. Évaluation en profondeur de la privatisation dans certains pays de la CESAO; établissement d'indicateurs d'alerte rapide des performances économiques qui ont ensuite été communiqués aux décideurs.</p> <p>Adoption d'un système de transport intégré dans les pays arabes du Machreq en prévision du développement ultérieur d'un système de transport régional intégré. Harmonisation des politiques nationales du transport maritime et aérien dans la région; progrès en matière d'harmonisation des politiques dans les secteurs de l'agriculture, de l'industrie et de la science et de la technologie au regard de la mondialisation et de l'Accord sur l'OMC. Évaluation de l'impact sur l'emploi des politiques de restructuration économique et formulation de recommandations pertinentes, s'agissant en particulier des petites et moyennes entreprises. Application des normes EDIFACT pour l'échange de données électroniques et adoption des normes de la Convention TIR relative au transport de biens en transit dans certains pays. Suivi de l'application des normes internationales portant sur la dimension écologique de l'industrie. Renforcement des capacités nationales dans certains pays de la CESAO au regard des obstacles techniques au commerce et à l'Accord sur l'OMC, l'accent étant mis sur l'application des normes industrielles internationales à la promotion des exportations.</p>

Sous-programme	Objectifs	Critères d'évaluation	Principales réalisations
5. Exploitation, coordination et harmonisation des statistiques et de l'information	<i>Promouvoir et mettre en place des classifications, normes et concepts internationaux; appuyer l'élaboration de systèmes statistiques nationaux et leur harmonisation régionale et internationale; créer et perfectionner des bases de données statistiques et des systèmes d'information faisant autorité à l'échelon régional.</i>	Compétence et maîtrise régionales accrues quant à l'application des normes, des concepts et des méthodes statistiques internationaux; élargissement du champ d'application géographique thématique de la formation; établissement de statistiques économiques et sociales harmonisées pour la région; élaboration et enrichissement de bases de données informatisées.	Examens de l'industrie, de la science et de la technologie ainsi que de l'agriculture et des transports. Mise en place d'une base de données géographiques devant permettre d'évaluer l'impact de l'infrastructure des transports sur le développement économique. Formation axée sur les normes internationales applicables en matière de comptabilité nationale, de statistiques ventilées par sexe, de statistiques de l'état civil, et de statistiques de l'industrie et du bâtiment à l'intention des cadres supérieurs. Élaboration de programmes nationaux de statistiques ventilées par sexe dans les pays arabes; sensibilisation aux questions sexospécifiques et aide à la mise au point de stratégies visant à améliorer les statistiques ventilées par sexe aux échelons national et régional; préparation d'une étude novatrice sur les rôles masculins et féminins. Publication de séries statistiques fondées sur des données nationales harmonisées. Compilation de données indispensables pour les projections démographiques et l'estimation des parités de pouvoir d'achat. Élargissement de bases de données aux indicateurs sociorégionaux nécessaires au suivi des conférences mondiales, et séances d'information à l'intention des États membres sur les rapports connexes à fournir; diffusion de statistiques du travail sur fichiers exécutables et sur CD-Rom; progrès réalisés en vue de la création d'une seule base de données générale liée au système d'information du siège et accessible en ligne.
Examen par les organes délibérants	Les organes intergouvernementaux se sont félicités des travaux réalisés en matière d'approvisionnement en eau et en énergie, de développement social, d'analyse de la libéralisation des échanges et de la mondialisation de l'économie; ils ont noté avec satisfaction les progrès accomplis quant à l'intégration de systèmes de transport et à l'harmonisation des statistiques officielles.		
Examen et évaluation externes	Il ressort de l'évaluation de l'utilité des travaux en général, des réunions et des ateliers, de certaines publications et des services consultatifs régionaux soumis à l'appréciation d'utilisateurs et d'experts, ainsi que de conclusions favorables, qu'il importe de mieux faire connaître les publications de la CESAO, d'en élargir la diffusion au moyen de traductions et d'y intéresser un plus vaste lectorat par des moyens novateurs, de cibler les décideurs et de renforcer les mesures de suivi. S'agissant du contenu, les questions régionales devraient être analysées en profondeur dans un contexte mondial. L'application des recommandations est en cours. L'examen de la CESAO auquel a procédé le Bureau des Services de contrôle interne a conduit à la conclusion que des progrès sensibles avaient été accomplis s'agissant d'orienter plus utilement le programme de travail et de le faire mieux concorder avec les objectifs et les besoins des États membres.		
Évaluation interne et enseignements dégagés	L'autoévaluation des divisions techniques et des services consultatifs régionaux a montré qu'il était nécessaire de recourir à des moyens novateurs pour atteindre les utilisateurs et pour renforcer le partenariat avec les institutions de la société civile; elle a fait apparaître que les facteurs politiques demeuraient les principaux obstacles extérieurs à l'application de certaines des recommandations visant à améliorer la coopération régionale, l'insuffisance de données statistiques fiables, accessibles et à jour constituant un autre facteur extérieur défavorable.		

**Impact de la
réforme et de la
restructuration**

Les services consultatifs régionaux requéraient un plan d'action global, un mécanisme mobilisant les compétences extérieures pour des projets concrets, qui permette d'améliorer l'efficacité des services et leur prestation dans le respect des délais. Ces conclusions sont mises en application.

En 1996-1997, la CESAO a achevé une vaste réforme de fond. Au cours du présent exercice biennal, elle s'était efforcée d'améliorer l'efficacité administrative en mettant en valeur les ressources humaines, en améliorant les compétences des fonctionnaires, en particulier dans le domaine de l'informatique, en mettant effectivement en application le Système intégré d'information sur les réunions et la documentation, en établissant à Beyrouth la Maison des Nations Unies, qui abrite cinq autres organismes des Nations Unies, et partant, en assurant la prestation de services communs et l'élaboration de formules relatives au partage des coûts et en améliorant la technologie de l'information et les communications, à la fois sur le plan du matériel et sur celui du logiciel, et en réglant le problème du bogue de l'an 2000. Les réformes structurelles ont notamment consisté à fusionner le Groupe de la planification et de la coordination et la Division de la coopération technique afin de parvenir à une plus grande synergie entre les activités normatives et opérationnelles.

Chapitre 22. Droits de l'homme

Exécution des programmes par rapport à ce qui était prévu dans le budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999 (A/52/6/Rev.1)

(Nombre de produits quantifiables)

Sous-programme	Produits prévus		Produits ajoutés		Produits exécutés		Écarts par rapport aux programmes		Taux d'exécution (%)*		Total
	Produits programmés	Produits reportés de l'exercice précédent	À la demande d'un organe délibérant	À l'initiative du Secrétariat	Produits exécutés	Produits remaniés	Produits reportés	Produits éliminés	Produits prescrits		
1. Droit au développement, recherche et analyse	445	2	75	13	365	19	62	89	71	72	
2. Appui aux organes et organisation de défense des droits de l'homme	3 141	13	212	153	3 364	77	44	34	98	98	
3. Services consultatifs, coopération technique, appui aux procédures d'enquête sur les droits de l'homme et activités sur le terrain	503	9	4	0	509	0	5	2	99	99	
Total	4 089	24	291	166	4 238	96	111	125	95	95	

* *Produits prescrits* : produits programmés, reportés de l'exercice précédent ou ajoutés à la demande d'un organe délibérant. *Total* : produits programmés, reportés de l'exercice précédent ou ajoutés à la demande d'un organe délibérant ou à l'initiative du Secrétariat.

Mois de travail utilisés pour l'ensemble des activités

Sous-programme	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total				Total général	Q** (%)
	Administrateur	Consultant	Administrateur	Consultant	Budget ordinaire	Fonds extra-budgétaires	Administrateur	Consultant		
1. Droit au développement, recherche et analyse	344	2	81	25	346	106	425	27	452	84
2. Appui aux organes et organisations de défense des droits de l'homme	328	2	226	1	330	227	554	3	557	99
3. Services consultatifs, coopération technique, appui aux procédures d'enquête sur les droits de l'homme et activités sur le terrain	592	26	391	48	618	439	983	74	1 0	60
Total	1 264	30	698	74	1 1	772	1 96	104	2 0	76

** Q : part des produits quantifiables dans le nombre total des mois de travail.

Chapitre 22. Droits de l'homme – évaluation qualitative de l'exécution des programmes

Sous-programme 1. Droit au développement, recherche et analyse

Objectifs	<i>1. Élaborer une stratégie intégrée à l'échelle du système en vue de faire respecter le droit au développement.</i>	<i>2. Mieux faire connaître les questions intéressant les droits de l'homme grâce à la recherche et à l'analyse.</i>	<i>3. Renforcer les capacités du programme relatif aux droits de l'homme en matière de technologie de l'information.</i>
Critères d'évaluation	Meilleure coordination, à l'échelle du système, de l'appui à l'application du droit au développement.	Établissement d'études et de rapports en vue de faire comprendre les droits de l'homme et adoption de nouvelles normes.	Mise au point de nouveaux outils de gestion de l'information.
Principales réalisations	Meilleure coopération interinstitutions dans le domaine du développement et des droits de l'homme, y compris le projet conjoint au Haut Commissariat/PNUD sur le renforcement des droits de l'homme (HURIST), en vue d'intégrer les droits de l'homme dans les activités du PNUD au niveau national. Renforcement du partenariat avec les autres institutions de développement, notamment la Banque mondiale. Nouveaux organes d'experts intergouvernementaux chargés de faciliter l'application du droit au développement.	Adoption par l'Assemblée générale de la Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales. Des rapports analytiques sur le droit à l'alimentation et le droit à l'éducation ont permis de définir la voie à suivre et d'élaborer des indicateurs pour mesurer les progrès accomplis.	Quatre bases de données portant sur les organes chargés des traités, les organes créés en vertu de la Charte, la presse et les déclarations, et les documents internes sont devenues entièrement opérationnelles. Le nouveau registre numérique sert d'instrument de gestion et de communication, d'archives et de système de classement. Le site Web du Haut Commissariat permet d'avoir accès à tous les documents du domaine public existant dans les bases de données; le nombre moyen de visites quotidiennes est passé de 150 à 3 000.

Sous-programme 2. Appui aux organes qui s'occupent des droits de l'homme

Objectifs	<i>1. Faire en sorte que les organes délibérants, les organes conventionnels et les fonds d'affectation spéciale fonctionnent effectivement en leur fournissant en temps voulu et de manière coordonnée les documents nécessaires, en rationalisant les procédures et en renforçant la liaison avec les principales parties prenantes</i>	<i>2. Renforcer la capacité d'analyse des organes conventionnels eu égard à l'examen des rapports des États parties; faire en sorte qu'ils examinent judicieusement les pétitions et les communications</i>
Critères d'évaluation	Fourniture en temps voulu, de manière globale et avec précision de services fonctionnels, de moyens logistiques et d'informations; organisation efficace des réunions; aptitude à faire face à un surcroît de travail. Meilleure communication et échange de données d'expérience entre organes s'occupant des droits de l'homme et avec d'autres partenaires. Meilleur suivi à divers niveaux des recommandations des organes qui s'occupent des droits de l'homme.	Meilleure évaluation de la situation des droits de l'homme au niveau national parallèlement à l'examen des rapports des États parties. Présentation en temps voulu des résumés analytiques d'ensemble concernant les pétitions et les communications. Utilisation plus efficace de la technologie de l'information.
Principales réalisations	a) En ce qui concerne les organes créés par des traités : une augmentation de 5 % des ratifications des instruments et des adhésions aux cinq principaux organes créés par des traités et une augmentation de 11 % du nombre des rapports qui leur sont soumis. Renforcement des contacts entre présidents. La coopération interservices a eu pour conséquence la présentation d'informations plus globales aux organes	

Sous-programme 2. Appui aux organes qui s'occupent des droits de l'homme

conventionnels et un suivi plus efficace de leurs travaux. Les bases de données reliant divers organes conventionnels chargés des droits de l'homme ont facilité l'accès à l'information et amélioré la qualité des activités entreprises;

b) En ce qui concerne la Commission des droits de l'homme et le Conseil de sécurité : amélioration des procédures d'accréditation aux réunions sur les droits de l'homme. Le suivi des activités menées par les organes qui s'occupent des droits de l'homme a été renforcé par l'élaboration de tableaux d'exécution détaillés. Une meilleure coordination avec l'ONUG a permis une meilleure circulation de l'information;

c) En ce qui concerne les fonds de contributions volontaires : les contributions au Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture et les subventions audit fonds se sont élevées à plus de 5 millions de dollars; le nombre de demandes adressées au Fonds a augmenté de 30 % en 1999. L'augmentation en 1999 des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage a permis d'octroyer des subventions d'un montant de 40 000 dollars alors qu'aucune subvention n'avait été octroyée en 1998. Le nombre de demandes approuvées au titre du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les populations autochtones est passé d'environ 70 en 1998 à 250 en 1999.

Examen par les organes délibérants

L'Assemblée générale a pris note avec satisfaction des plans d'action visant à appuyer les organes conventionnels ainsi que de la collaboration entre le Fonds de contributions volontaires pour les victimes de la torture et les centres de réinsertion de ces dernières.

Sous-programme 3. Services consultatifs, coopération technique, appui aux procédures d'établissement des faits et aux activités hors siège dans le domaine des droits de l'homme

Objectifs

1. *Appui aux organes chargés d'établir les faits et efficacité des mécanismes dans le domaine des droits de l'homme*

2. *Faire en sorte que des activités hors siège efficaces soient entreprises, en coopération avec les partenaires et les parties prenantes*

3. *Aider les pays à renforcer les moyens dont ils disposent au niveau national pour protéger et promouvoir les droits de l'homme*

Critères d'évaluation

Satisfaction accrue des organes délibérants, des titulaires de mandats spéciaux (rapporteurs, experts, représentants, etc.) et des gouvernements concernés.

Exécution du mandat et des objectifs des missions sur le terrain et contribution de celles-ci à la promotion et à la protection des droits de l'homme dans les pays concernés.

Moyens accrus au niveau national pour promouvoir et protéger les droits de l'homme; augmentation du nombre de plans d'action nationaux, y compris en matière d'éducation dans le domaine des droits de l'homme; augmentation du nombre des institutions nationales s'occupant des droits de l'homme.

Principales réalisations

L'intensification de la coopération et de la coordination entre les mécanismes nationaux et thématiques a été favorisée par l'élaboration de plans de travail annuels à l'intention de ces mécanismes, plans qui visent à mobiliser les synergies au sein du Secrétariat en appui à ces mandats. Parmi les exemples appropriés, on peut citer les réunions annuelles parallèles entre les titulaires de mandats spéciaux et les présidents des organes créés par des traités, les missions conjointes et les appels urgents lancés par les rapporteurs spéciaux; une plus grande interaction

Le nombre de missions hors siège est passé de 20 à 26 au cours de l'exercice biennal, celles-ci s'inscrivant de plus en plus dans le cadre d'opérations des Nations Unies de plus grande envergure. Des stratégies régionales et sous-régionales sont élaborées en vue d'étendre au maximum les activités sur le terrain.

Les projets et activités dans le domaine de la coopération technique ont été élargis à plus de 200 activités principales dans une quarantaine de pays. L'accent a été mis sur les activités suivantes : élaboration de plans d'action nationaux pour les droits de l'homme; réformes législatives; appui aux institutions nationales de défense des droits de l'homme; appui aux parlements, à l'appareil judiciaire, à l'armée et à la police; établissement de rapports au titre des traités; éducation dans le domaine des droits de

Sous-programme 3. Services consultatifs, coopération technique, appui aux procédures d'établissement des faits et aux activités hors siège dans le domaine des droits de l'homme

	entre les mécanismes chargés des procédures spéciales et d'autres organes; le dialogue entre les titulaires de mandats spéciaux et la Troisième Commission de l'Assemblée générale et la Commission des droits de l'homme.		l'homme; renforcement des organisations non gouvernementales; et promotion des droits économiques, sociaux et culturels ainsi que des droits des femmes.
Examen par les organes délibérants	Réunion annuelle des rapporteurs spéciaux, rapport à la session suivante de la Commission des droits de l'homme.	Examen des rapports annuels par la Commission des droits de l'homme et l'Assemblée générale.	La Commission des droits de l'homme reçoit chaque année des rapports approfondis du Secrétaire général sur ces questions.
Examen et évaluation externes	Des activités de suivi sont entreprises concernant l'examen externe global de la gestion des fonds de contributions volontaires réalisé en novembre 1999. Les vérifications des comptes ont révélé de graves problèmes au niveau des opérations sur le terrain et la direction a pris des mesures pour renforcer les contrôles administratifs et financiers. Des discussions régulières avec les donateurs et les bénéficiaires lors des sessions des organes qui s'occupent des droits de l'homme ainsi que des séances d'information mensuelles avec les principales parties prenantes permettent de disposer de données aux fins d'évaluation des principales activités. Un examen à l'échelle du système de l'assistance technique dans le domaine des droits de l'homme a été réalisé et le processus interinstitutions d'application des recommandations est en cours.		
Examen interne et enseignements dégagés	Le mécanisme d'examen interne de la gestion et de suivi des enseignements dégagés comprend le Comité supérieur des politiques, le Conseil de gestion, le Comité de l'examen des projets et le Groupe consultatif pour les questions de personnel. Une équipe chargée de la méthodologie prend les dispositions voulues pour l'examen des activités entreprises sur le terrain par le Haut Commissariat aux droits de l'homme.		
Impact de la réforme et de la restructuration	La réforme a permis d'intégrer les activités liées aux droits de l'homme à l'échelle du système et fait des droits de l'homme un élément inhérent des activités dans les domaines de la paix et de la sécurité, du développement et de l'aide humanitaire. Le Haut Commissariat aux droits de l'homme collabore étroitement avec les membres du Groupe des Nations Unies pour le développement en ce qui concerne le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et le bilan commun de pays. Le Haut Commissariat a participé à l'examen de l'exécution des bilans communs de pays et du Plan-cadre et contribué notamment à l'élaboration du cadre des indicateurs pour les bilans communs de pays. La participation régulière du Haut Commissariat aux travaux du Groupe des Nations Unies pour le développement et de ses groupes de travail a permis de faire des progrès au niveau du système des Nations Unies en ce qui concerne le rôle du droit au développement. Le Haut Commissariat a également contribué à l'élaboration de principes directeurs pour l'intégration des droits de l'homme dans l'instauration de la paix, le maintien de la paix et la consolidation de la paix.		

Chapitre 23. Opérations de protection et d'assistance en faveur des réfugiés

Exécution des programmes par rapport à ce qui était prévu dans le budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999 (A/52/6/Rev.1)

(Nombre de produits quantifiables)

Sous-programme	Produits prévus		Produits ajoutés		Produits exécutés		Écarts par rapport aux programmes		Taux d'exécution (%)*		Total
	Produits prévus programmés	Produits reportés de l'exercice précédent	À la demande d'un organe délibérant	À l'initiative du Secrétariat	Produits exécutés	Produits remaniés	Produits reportés	Produits éliminés	Produits prescrits		
1. Protection internationale	25	0	0	0	24	0	1	0	96	96	
2. Assistance	188	0	0	0	188	0	0	0	100	100	
Total	213	0	0	0	212	0	1	0	100	100	

* *Produits prescrits* : produits programmés, reportés de l'exercice précédent ou ajoutés à la demande d'un organe délibérant. *Total* : produits programmés, reportés de l'exercice précédent ou ajoutés à la demande d'un organe délibérant ou à l'initiative du Secrétariat.

Mois de travail utilisés pour les activités quantifiables uniquement

Sous-programme	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total				Total général	Q** (%)
	Administrateur	Consultant	Administrateur	Consultant	Budget ordinaire	Fonds extra-budgétaires	Administrateur	Consultant		
1. Protection internationale	753	0	0	0	753	0	753	0	753	n.d.
2. Assistance	276	0	0	0	276	0	276	0	276	n.d.
Total	1 02	0	0	0	1 0	0	1 02	0	1 02	n.d.

** Q : Part des produits quantifiables dans le nombre total des mois de travail.

Chapitre 23. Opérations de protection et d'assistance en faveur des réfugiés – Évaluation qualitative de l'exécution du programme

Sous-programme 1. Protection internationale

Objectifs	1. <i>Encourager les États à signer les instruments juridiques en faveur des réfugiés et des apatrides; inciter les États à faire figurer dans les instruments internationaux et régionaux et dans leurs législations nationales des dispositions en faveur des réfugiés et des apatrides.</i>	2. <i>Étudier les mesures supplémentaires qui pourraient être prises pour assurer une protection internationale à tous ceux qui en ont besoin; inciter les États à adopter des principes et des dispositions juridiques régissant la protection des réfugiés et faire en sorte que les droits des réfugiés, et surtout ceux des femmes et des enfants, soient véritablement respectés.</i>	3. <i>Rechercher des solutions permanentes aux problèmes des réfugiés, en particulier en favorisant la définition de conceptions globales et de plans régionaux.</i>
Critères d'évaluation	Augmentation du nombre des adhésions aux instruments juridiques internationaux. Nombre d'avis consultatifs donnés et de dispositions adoptées.	Meilleure compréhension des questions complexes relatives à la protection. Meilleure connaissance et plus grand respect des droits des réfugiés.	Plan d'action régional fonctionnel.
Principales réalisations	À la suite d'une campagne mondiale, huit pays supplémentaires ont adhéré aux instruments juridiques internationaux qui régissent le statut des réfugiés et des apatrides. Le HCR a collaboré activement avec le Conseil de l'Europe à l'élaboration d'une recommandation relative à la prévention et à la réduction des cas d'apatridie qui a été adoptée en septembre 1999. De nombreux États, notamment d'Europe centrale, d'Europe de l'Est, de l'ex-Yougoslavie et d'Asie centrale, ont reçu des avis concernant la législation et les procédures de détermination du statut visant les réfugiés, les questions de nationalité et	Des débats constructifs d'experts sur des questions complexes relatives à la protection ont été consacrés au problème des personnes déplacées et au renforcement des capacités dans ce domaine. Des fonctionnaires, des magistrats, le personnel du maintien de la paix et des organisations non gouvernementales ont reçu une formation sur les dispositions juridiques qui régissent la protection des réfugiés. Un processus de consultations intensives a visé à accroître la collaboration pour renforcer la protection des réfugiés, notamment des femmes et des enfants; la portée en a été élargie de façon à assurer l'appui d'un	En collaboration avec d'autres parties intéressées, le HCR a contribué à la formulation pratique, à l'application et aux modalités de suivi de divers aspects du Plan d'action concernant les réfugiés, les personnes déplacées, d'autres formes de déplacements involontaires et les rapatriés dans les pays de la Communauté d'États indépendants (CEI) et les pays voisins concernés, sur lequel l'accord s'est fait à la Conférence de Genève sur la CEI. Les problèmes croissants liés aux mouvements de population dans la CEI ont confirmé le bien-fondé de l'approche adoptée dans le cadre de la Conférence et la nécessité de poursuivre les efforts entrepris dans cette direction.

Sous-programme 1. Protection internationale

d'apatridie, et ont bénéficié de services techniques et consultatifs dans le domaine des lois sur la nationalité et de l'application de celles-ci.

grand nombre d'agents non gouvernementaux. Les droits des réfugiés ont été défendus par des initiatives de femmes de Bosnie-Herzégovine, du Rwanda et du Kosovo intervenant dans les communautés. L'Action pour les droits de l'enfant, projet commun, a permis, grâce à une formation approfondie, de renforcer les moyens dont disposent le HCR, les pouvoirs publics et les partenaires d'exécution pour protéger et soigner les enfants en situation d'urgence. En 1999, le Comité directeur de l'Action a été élargi à l'UNICEF et au Haut Commissariat aux droits de l'homme.

Sous-programme 2. Assistance

Objectifs	<i>1. Fournir une assistance humanitaire sans porter préjudice à l'environnement.</i>	<i>2. Parfaire les plans et dispositifs d'intervention d'urgence du HCR.</i>	<i>Promouvoir la collaboration avec d'autres organismes, y compris les organismes de développement et les institutions financières internationales, et resserrer la collaboration avec les agents d'exécution.</i>
Critères d'évaluation	Meilleure intégration des questions environnementales aux programmes du HCR.	Amélioration des capacités d'intervention d'urgence du HCR.	Meilleure coopération interorganisations et relations de travail avec les agents d'exécution.
Principales réalisations	Les progrès de la prise en compte des questions environnementales dans les opérations en faveur des réfugiés ont procédé de quatre principes fondamentaux: programmation soucieuse de l'environnement, prévention, rentabilité et participation à l'échelon local. Les principes écologiques ont été intégrés aux mécanismes de gestion et de formation.	Mise au point de moyens pratiques pour renforcer les capacités d'intervention rapide et efficace dans les situations d'urgence, notamment pour l'aménagement de plans et de dispositifs d'intervention efficaces, ainsi que pour la mise en place de structures et de procédures permettant de mobiliser toutes les ressources nécessaires en temps voulu et de façon fiable.	Renforcement de la coordination et de la coopération à l'échelle du système, notamment avec les organismes de développement, grâce à des accords officiels et des mémorandums d'accord; on a étudié la possibilité de resserrer la coopération en vue de ménager une bonne transition entre l'assistance humanitaire et le développement. On s'emploie à redynamiser et à recentrer le partenariat avec les organisations non gouvernementales, compte tenu de l'évolution des conditions dans lesquelles se déroulent les opérations humanitaires.

Examen par les organes délibérants	L'Assemblée générale a noté avec satisfaction l'augmentation du nombre des accessions par succession aux instruments internationaux consacrés à la protection des réfugiés, condamné toutes les menaces qui portent atteinte à la sécurité et au bien-être des réfugiés et souligné la nécessité de faire respecter les principes relatifs à la protection des réfugiés. Les organes directeurs du HCR ont approuvé les efforts consacrés au renforcement de la protection internationale, se sont félicités de la poursuite de l'action qui vise à mettre au point et promouvoir des réactions adéquates aux questions environnementales qui se posent dans le cadre des opérations relatives aux réfugiés, et ont souscrit à l'initiative en cours de redynamisation des relations avec les organisations non gouvernementales.
Examen et évaluation externes	Le Comité exécutif examine de façon systématique l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU, y compris visant la gestion des programmes (amélioration de la gestion des cas, élaboration de statistiques, adaptation des plans de travail aux programmes et leur intégration à la planification et au suivi des projets, renforcement de la supervision des partenaires d'exécution). Une évaluation externe des réalisations du HCR face à la crise du Kosovo a été présentée au Comité permanent.
Examen interne et enseignements dégagés	Un rapport sur les activités d'évaluation est présenté chaque année au Comité exécutif du HCR. En outre, on a effectué un examen général de l'ensemble du système d'évaluation, qui a débouché sur l'élaboration d'un plan d'action visant à accroître l'efficacité du système. La Section de l'évaluation et de l'analyse des politiques, créée en 1999, a pour tâche de dégager les enseignements des évaluations et d'assurer que les programmes s'inspirent des meilleures pratiques. Les résultats des évaluations font l'objet d'un suivi systématique par le Comité supérieur de la gestion présidé par le Haut Commissaire. La décentralisation en cours et la création du système de gestion opérationnel ont contribué à l'amélioration des pratiques d'autoévaluation au sein du HCR, obligeant en outre tous les bureaux extérieurs et services du siège à faire rapport sur les résultats qu'ils ont obtenus au regard des objectifs fixés dans le domaine de la protection internationale et de l'assistance. Les contrôles internes ont été renforcés grâce aux travaux de l'Inspecteur général du HCR, dont les rapports sont axés sur des recommandations concrètes et sur la promotion des meilleures pratiques. Un mécanisme fiable a été mis en place en vue de gérer le suivi des rapports d'inspection.
Impact de la réforme et de la restructuration	La participation du HCR au Comité exécutif pour les affaires humanitaires et au Comité exécutif pour la paix et la sécurité, créés dans le cadre de la réforme de l'ONU, a contribué à améliorer la rapidité et l'efficacité de la coordination à l'échelle du système. La redynamisation du Comité permanent interorganisations chargé des affaires humanitaires a eu également des effets bénéfiques.

Chapitre 24. Réfugiés de Palestine

Produits/services fournis au cours de l'exercice biennal 1998-1999

Programme d'activité	Prévisions 1998-1999	Nombre annuel d'activités/d'utilisateurs/de bénéficiaires	
		1998	1999
1. Éducation			
a) Enseignement général			
Enseignement aux niveaux élémentaire et secondaire dispensé dans les écoles de l'UNRWA aux enfants de réfugiés remplissant les conditions requises (nombre d'enfants)	643 écoles 436 169 ^a		640 écoles 468 651
b) Formation professionnelle et technique			
Formation professionnelle, technique et pédagogique dans 8 centres de formation dans lesquels sont proposés 48 cours à caractère commercial, technique et semi-professionnel	48 cours 4 666 ^b	50 cours 4 732	51 cours 4 764
Formation pédagogique préparatoire et continue permettant d'accéder au niveau de la licence dans les centres de formation en Jordanie et en Cisjordanie (nombre de places disponibles pour la formation)	1 500	1 530	1 530
Formation continue dispensée aux enseignants et aux autres personnes s'occupant de l'enseignement ^c		1 259	1 048
Octroi de bourses annuelles d'études universitaires aux enfants de réfugiés remplissant les conditions requises	Environ 1 000	866	673
2. Santé			
a) Services médicaux			
Soins de santé primaires complets aux réfugiés remplissant les conditions requises, par l'intermédiaire d'un réseau de 87 centres de santé, 23 antennes sanitaires et 14 dispensaires de santé maternelle et infantile, qui ont donné quelque 6, 5 millions de consultations en 1997 (nombre de visites de patients) ^d	6 700 000	6 700 000	6 700 000
Gestion de l'hôpital de Qalqiliya (Cisjordanie) (nombre de patients)	4 000	4 108	3 883
Soins secondaires assurés grâce à l'aide financière en faveur de l'hospitalisation de patients réfugiés (nombre de patients)	41 500	41 752	42 369
Aide alimentaire aux groupes de population les plus vulnérables, notamment aux enfants de moins de 2 ans, aux femmes enceintes et aux femmes qui allaitent		99 900	105 000
Éducation sanitaire et promotion de la santé		3 ^e	3 ^e
b) Services d'hygiène du milieu			
Fourniture de services essentiels (évacuation des eaux usées, gestion des eaux de ruissellement après les orages, approvisionnement en eau potable, ramassage et évacuation des déchets, lutte contre les rongeurs et les insectes) aux réfugiés immatriculés vivant dans les camps	1 100 000 ^f	1 200 000	1 200 000

Programme d'activité	Prévisions 1998-1999	Nombre annuel d'activités/d'usagers/de bénéficiaires	
		1998	1999
3. Services de secours et services sociaux			
a) Service de secours			
Fourniture d'une aide matérielle et financière directe aux familles réfugiées ne comptant pas d'homme adulte médicalement apte à se procurer un revenu et dépourvues d'autres moyens apparents de pourvoir à leurs besoins essentiels	192 020 ^g	195 359	205 286 ^h
b) Services sociaux			
Appui technique et financier donné au titre de la formation et assistance aux entreprises productrices de recettes (à l'aide de dons et de prêts accordés à des conditions de faveur), pour la réadaptation des personnes handicapées, les projets de développement communautaire, les programmes d'alphabétisation des femmes et d'initiation à leurs droits, et autres programmes concernant leur développement, ainsi que pour les activités en faveur des jeunes et la formation d'animateurs; assistance sociopsychologique individuelle ou en groupe, selon que de besoin, à titre de soutien supplémentaire aux bénéficiaires de ces programmes	330 000 ⁱ	39 748 ^j	45 444 ^j
4. Activités productrices de revenus			
Mise en valeur des activités à Gaza et en Cisjordanie en augmentant les fonds de crédit renouvelables (3 à Gaza et 2 en Cisjordanie) pour renforcer les capacités des entreprises qui existent, créer de nouvelles possibilités d'emploi, donner davantage de moyens aux femmes chefs d'entreprise et aider les personnes démunies en proposant des activités rémunératrices assurées par les entreprises ^k	6 300 ^l	7 310 prêts, d'une valeur de 8 650 000 dollars	9 252 prêts, d'une valeur de 11 780 000 dollars

^a Ce chiffre devrait augmenter de 2,8 % par an et atteindre 473 842 enfants d'ici à la fin de l'exercice biennal.

^b Le nombre de places disponibles dans ces centres de formation devrait atteindre 5 000 d'ici à la fin de l'exercice biennal.

^c N'était pas explicitement prévue dans le budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999.

^d Les services ont été fournis à 3,6 et à 3,7 millions de personnes en 1998 et en 1999, respectivement.

^e Initiative sanitaire dans les camps; programme d'éducation sanitaire dans les écoles pour lutter contre le VIH/SIDA; programme d'éducation sanitaire dans les écoles pour lutter contre le tabagisme.

^f Le nombre de réfugiés se trouvant dans les camps devrait augmenter de 3,5 % par an, pour atteindre 1,2 million d'ici à la fin de l'exercice biennal.

^g Le nombre de personnes connaissant une situation particulièrement difficile devrait augmenter de 3,5 % par an en moyenne, pour atteindre quelque 199 000 d'ici à la fin de l'exercice biennal.

^h Chiffres établis en novembre 1999, aucune donnée n'ayant été entrée pour le mois de décembre 1999 en raison de la mise en conformité à l'an 2000.

ⁱ Le groupe cible devant bénéficier des programmes en matière de services sociaux représenterait environ 10 % des 3,3 millions de personnes que comptait la population réfugiée immatriculée en 1997.

^j Voir Vue d'ensemble, par. 4.

^k Depuis la mise en place du programme en 1991, l'Office a octroyé des prêts à 26 757 entreprises, pour un montant total de 38 870 000 dollars. Les programmes de microfinancement de l'Office en Cisjordanie et dans la bande de Gaza ont enregistré un taux de remboursement annuel supérieur à 95 %, atteignant 99,4 % pour les prêts octroyés aux femmes. Depuis 1997, le programme est complètement autofinancé et couvre la totalité de ses coûts opérationnels annuels, soit 1,4 million de dollars (intérêts et commissions).

^l Capacité annuelle prévue pour 15 à 20 % de l'ensemble des 34 982 petites entreprises et microentreprises du nord de la Rive occidentale et de Gaza.

Vue d'ensemble

1. Durant l'année scolaire 1999/2000, les 640 écoles de l'UNRWA des cinq zones d'opération de l'Office ont accueilli 468 651 élèves du niveau élémentaire et du niveau secondaire, dont 1 696 dans des écoles au Liban. Le taux de scolarisation a augmenté de 2,2 %, soit 9 935 élèves de plus qu'au cours de l'année scolaire 1998/1999. L'augmentation des taux de scolarisation n'était cependant pas également répartie : on a observé une hausse de 6 % dans la bande de Gaza, et une baisse de 1 % en Jordanie et de 0,6 % en Syrie du fait du déplacement de familles palestiniennes vers la Rive occidentale et la bande de Gaza et du fait aussi que des élèves réfugiés inscrits dans les écoles de l'Office ont été transférés dans des écoles publiques; dans les autres zones d'opération, les taux de croissance étaient de 0,8 et 3,6 %.

2. Au cours de l'exercice biennal 1998-1999, l'Office a administré 122 dispensaires de soins de santé primaires, dont 89 centres de santé, 23 antennes sanitaires et 10 dispensaires de santé maternelle et infantile.

3. Au cours de l'exercice biennal 1998-1999, l'Office, par l'intermédiaire de son programme de services de secours et de services sociaux, a apporté une aide socioéconomique aux réfugiés palestiniens les plus défavorisés pour leur permettre de devenir plus autonomes. À la fin du mois de novembre 1999, 205 286 réfugiés (soit 5,6 % de l'ensemble de la population réfugiée immatriculée) bénéficiaient du programme d'aide aux personnes connaissant des difficultés spéciales.

4. Par ailleurs, l'UNRWA a apporté une aide technique et financière en faveur des programmes des organisations communautaires, auxquelles 45 600 réfugiés (soit 1,2 % des réfugiés immatriculés) ont participé.

5. Grâce à son programme d'activités génératrices de revenus, l'UNRWA a pu étendre ses activités de microfinancement par l'intermédiaire de ses deux bureaux extérieurs de la Rive occidentale et de Gaza, en ouvrant deux antennes afin de permettre aux groupes de réfugiés les plus démunis de bénéficier de son action.

Chapitre 25. Aide humanitaire

Exécution des programmes par rapport à ce qui était prévu dans le budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999 (A/52/6/Rev.1)

(Nombre de produits quantifiables)

Sous-programme	Produits prévus		Produits ajoutés		Produits exécutés		Écarts par rapport aux programmes		Taux d'exécution (%)*		Total
	Produits prévus programmés	Produits reportés de l'exercice précédent	À la demande d'un organe délibérant	À l'initiative du Secrétariat	Produits exécutés	Produits remaniés	Produits reportés	Produits éliminés	Produits prescrits		
1. Analyse des politiques	191	0	0	0	156	5	0	30	84	84	
2. Situations d'urgence complexes	1 500	0	180	0	1 671	1	8	0	100	100	
3. Prévention des catastrophes naturelles	27	5	0	0	23	6	0	3	91	91	
4. Secours en cas de catastrophe	717	0	0	147	822	12	1	29	96	97	
5. Information sur les situations d'urgence humanitaire	102	3	0	0	81	8	4	12	85	85	
Total	2 537	8	180	147	2 753	32	13	74	97	97	

* *Produits prescrits* : produits programmés, reportés de l'exercice précédent ou ajoutés à la demande d'un organe délibérant. *Total* : produits programmés, reportés de l'exercice précédent ou ajoutés à la demande d'un organe délibérant ou à l'initiative du Secrétariat.

Mois de travail utilisés pour l'ensemble des activités

Sous-programme	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total				Total général	Q** (%)
	Administrateur	Consultant	Administrateur	Consultant	Budget ordinaire	Fonds extra-budgétaires	Administrateur	Consultant		
1. Analyse des politiques	146	120	43	12	266	55	189	132	321	93
2. Situations d'urgence complexes	192	0	132	0	192	132	324	0	324	74
3. Prévention des catastrophes naturelles	0	0	54	17	0	71	54	17	71	89
4. Secours en cas de catastrophe	99	28	467	74	127	541	566	102	668	78
5. Information sur les situations d'urgence humanitaire	120	0	155	8	120	163	275	8	283	100
Total	557	148	851	111	705	962	1 408	259	1 667	84

** Q : part des produits quantifiables dans le nombre total des mois de travail.

Chapitre 25. Aide humanitaire – évaluation qualitative de l'exécution des programmes

Sous-programmes	Objectifs	Critères d'évaluation	Principales réalisations
1. Analyse des politiques	<p><i>Mettre l'accent sur les principaux problèmes rencontrés dans des situations d'urgence, notamment :</i></p> <p><i>a) l'accès aux victimes des conflits et leur protection; b) le renforcement des capacités du système des Nations Unies concernant les personnes déplacées; c) l'amélioration de l'articulation entre les activités humanitaires et les opérations de maintien de la paix; d) l'amélioration de la transition entre activités d'assistance et activités de développement. Mettre au point des systèmes d'alerte rapide de plus en plus précis.</i></p>	<p>Bonne volonté dont font preuve tous les intéressés pour que les secours parviennent aux victimes des conflits. Utilité de l'aide apportée par le système des Nations Unies lorsque que des personnes se trouvent déplacées. Existence de lignes directrices claires et de mesures pratiques visant à mieux articuler l'aide humanitaire et les opérations de maintien de la paix. Transition réussie en souplesse de la phase de secours à la phase de développement.</p>	<p>Conclusion d'accords avec les belligérants dans plusieurs pays, grâce auxquels il est possible de faire parvenir des secours aux populations touchées par les conflits. Le rapport du Secrétaire général sur la protection des civils en période de conflit armé (S/1999/957) a sensibilisé la communauté internationale au fait qu'il importait de faire face aux problèmes que pose la protection juridique et physique des victimes des conflits, et notamment la question de l'accès aux personnes dans le besoin. Le système des Nations Unies a enrichi ses dispositifs d'intervention en faveur des personnes déplacées en adoptant des mécanismes de protection, parallèlement au Manuel sur le travail en faveur des personnes déplacées et à des activités de sensibilisation ponctuelles. L'articulation entre les opérations de maintien de la paix et les opérations humanitaires fonctionne mieux, comme en témoigne la pratique systématisée dans deux pays déchirés par des conflits d'une conception globale des opérations, appliquée de façon plus souple dans trois autres pays. La fonction de coordination des opérations humanitaires a été dûment prévue dans l'organigramme de deux opérations de maintien de la paix. Le sous-programme a joué un rôle moteur pour l'action engagée à l'échelle du système des Nations Unies afin de combler, dans certains pays vulnérables, les lacunes entre phase de secours et initiatives de développement.</p>
2. Situations d'urgence complexes	<p><i>Prendre dans les meilleurs délais des mesures appropriées et efficaces pour intervenir dans les situations d'urgence complexes, qui existent déjà ou qui menacent de se produire; promouvoir la planification et la coordination stratégique des activités de terrain; mobiliser les donateurs; veiller à ce que les organes directeurs du système des Nations Unies tiennent pleinement compte des aspects humanitaires en arrêtant des décisions.</i></p>	<p>Ampleur de la mobilisation des donateurs lors des campagnes d'appel de fonds. Appréciations élogieuses des principales parties prenantes. Efficacité de la coordination des opérations sur le terrain. Mise en avant des principes et des priorités humanitaires dans la formulation des grandes orientations et le déploiement de missions multidisciplinaires.</p>	<p>Renforcement de la coordination et amélioration de l'image que l'on donne des opérations de maintien de la paix. Élaboration de stratégies humanitaires et application des principes humanitaires qui ont débouché sur une meilleure protection des populations vulnérables et un meilleur acheminement de l'aide aux victimes. Accroissement des ressources financières et plus grande crédibilité vis-à-vis des donateurs grâce à un dialogue plus suivi et des échanges d'information plus fréquents. Intensification des consultations avec les principales parties prenantes en ce qui concerne la planification et la coordination des dispositifs d'intervention humanitaire et l'intégration de ces dispositifs au maintien de la paix et aux initiatives politiques. Participation accrue des donateurs aux missions d'évaluation des besoins et aux activités de surveillance, et collaboration étroite pour la formulation des procédures d'appel global.</p>

Sous-programmes	Objectifs	Critères d'évaluation	Principales réalisations
3. Prévention des catastrophes naturelles	<i>Évaluer les progrès accomplis dans le domaine de la prévention des catastrophes ces 10 dernières années; identifier les tendances en matière de catastrophes naturelles afin de mieux prévoir les risques à long terme; orienter l'action future en vue d'un engagement international et pluridisciplinaire durable pour la prévention des catastrophes, grâce à la définition des fonctions primordiales et des responsabilités institutionnelles essentielles.</i>	Prise en compte des avis techniques et politiques. Effets tangibles des campagnes dans le domaine des méthodologies, des stratégies et des moyens d'alerte rapide, d'atténuation des risques et de prévention des catastrophes. Partage de l'information et transfert de technologie dans le domaine de l'évaluation des dangers, de la vulnérabilité et des risques.	Plus grande participation de la presse aux activités de la Journée mondiale de l'action humanitaire. Des campagnes thématiques annuelles relatives à la prévention des catastrophes ont eu lieu dans plus de 70 pays et ont fait l'objet de forums sur l'Internet; la Journée internationale de la prévention des catastrophes naturelles a été célébrée dans plus de 100 pays. Un site Web interactif et un centre d'information permettent au public de se documenter sur le sujet. Une stratégie et une structure fonctionnelle de prévention à long terme des catastrophes naturelles ont été mises au point pour l'ensemble du système des Nations Unies. Une stratégie qui est déjà en cours d'application a été élaborée à l'échelle du système des Nations Unies pour faire face aux conséquences d'El Niño. Le sous-programme a aussi permis de faciliter les travaux du groupe d'étude interinstitutions. On a lancé l'initiative relative aux moyens d'évaluation des risques de séismes et de la préparation parasismique des zones urbaines (projet RADIUS); plus d'une centaine de villes ont pris part au projet et neuf villes pilotes ont été retenues. On a organisé des réunions régionales qui ont abouti à des recommandations visant à inscrire la prévention des catastrophes dans la durée.
4. Secours en cas de catastrophe	<i>Aider à mobiliser et à coordonner les secours d'urgence internationaux et à les acheminer vers les pays touchés par des catastrophes naturelles ou technologiques; trouver des moyens permettant de renforcer les capacités d'intervention internationales.</i>	Efficacité des dispositifs d'intervention en cas de situation d'urgence. Meilleur appui logistique sur le terrain. Qualité de l'information figurant dans les rapports de situation. Total des ressources mobilisées.	Les activités prévues dans le cadre du dispositif d'intervention en cas de catastrophe s'organisent comme suit : publication de rapports de situation, appels à l'assistance auprès de la communauté internationale, envoi dans les pays dévastés par une catastrophe d'équipes des Nations Unies chargées de l'évaluation et de la coordination en cas de catastrophe (UNDAC) et activation des réseaux internationaux d'intervention en situation d'urgence afin de mobiliser les moyens financiers, humains, techniques, logistiques et matériels voulus. Le dispositif est constamment évalué sur le terrain par la communauté internationale, les coordonnateurs résidents et les équipes de gestion des opérations en cas de catastrophe, qui relèvent du système des Nations Unies. Dans un souci d'amélioration des dispositifs régionaux d'intervention, des conseillers, spécialement dépêchés dans le Pacifique Sud, en Asie et en Amérique latine, ont été chargés de renforcer les liens entre le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, les bureaux des coordonnateurs résidents et les gouvernements des pays

Sous-programmes	Objectifs	Critères d'évaluation	Principales réalisations
5. Information sur les situations d'urgence humanitaire	<i>Informé dans les meilleurs délais et de manière fiable le Coordonnateur des secours d'urgence, tous les acteurs de la communauté humanitaire internationale et le public afin de répondre au mieux aux situations d'urgence humanitaire complexes et aux catastrophes naturelles; appuyer la mise au point de politiques permettant d'une part de faire face aux situations d'urgence et d'en atténuer les conséquences, et d'autre part de mieux défendre les grandes causes humanitaires.</i>	Participation étroite des partenaires interinstitutions aux activités de planification des dispositifs d'alerte rapide et des interventions d'urgence. Niveau d'adaptation des systèmes technologiques d'information et utilisation accrue de ces systèmes. Fréquentation du site ReliefWeb et réactions favorables manifestées par les utilisateurs. Nombre et portée des conférences de presse, des communiqués et des publications que de hauts responsables consacrent aux questions humanitaires.	touchés par une catastrophe. En 1998 et 1999, on a enregistré 139 catastrophes, lancé 54 appels internationaux, établi 388 rapports de situation et mobilisé 1 351 000 dollars, dont 19 millions par l'intermédiaire du Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Les responsabilités incombant à l'Équipe du Cadre de coordination en matière d'alerte rapide ont été reformulées et cinq nouveaux organismes humanitaires sont devenus membres de l'Équipe; on a examiné la situation dans 20 pays ou régions où des situations d'urgence complexes risquent de se produire. Des systèmes informatiques fiables et puissants ont permis d'améliorer les échanges d'informations et la mise au point de bases de données communes a facilité la collaboration. L'intégration des systèmes de New York et de Genève et la mise au point de bases de données documentaires ont amélioré le partage de l'information entre les différentes antennes du Bureau de la coordination des affaires humanitaires. La fréquentation du site ReliefWeb a doublé, avec 3 millions de consultations en 1999, contre 1,5 million en 1998. Une enquête a montré que plus de 60 % des utilisateurs – décideurs, analystes, administrateurs, donateurs et spécialistes de l'aide humanitaire dans les gouvernements, organismes des Nations Unies, organisations internationales et organisations non gouvernementales – travaillaient dans le domaine de l'assistance humanitaire. Les médias font également un usage régulier du site ReliefWeb. De nombreux partenariats et accords d'échange d'information ont été conclus avec ces organismes. Le site ReliefWeb met à disposition des utilisateurs des informations soumises par plus de 400 organisations et propose des liens vers les sites Web des organisations partenaires.
Examen par les organes délibérants	Le Conseil économique et social et l'Assemblée générale évaluent indirectement la qualité des programmes dans le cadre des délibérations consacrées aux secours humanitaires d'urgence et à l'aide au relèvement fournis par les organismes des Nations Unies.		
Examen et évaluation externes	Les recommandations issues des nombreuses évaluations menées par différents organismes de contrôle, notamment le Groupe de coordination de l'assistance humanitaire (auquel appartiennent les principaux donateurs) ont essentiellement visé la mise au point de procédures administratives et financières concernant la capacité d'intervention à court terme et à long terme face aux situations d'urgence. Dans cette optique, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a obtenu une délégation permanente de pouvoirs qui lui permet d'accepter des contributions et d'ouvrir des crédits au titre des fonds extrabudgétaires. Par ailleurs, des arrangements spéciaux facilitent les achats de matériel. On examine aussi la possibilité de confier au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets la gestion du personnel intervenant sur le terrain afin de garantir un déploiement rapide.		

Le Bureau des services de contrôle interne a estimé que le renforcement de la coordination, notamment sur le terrain, garantissait la cohérence et la pertinence de la démarche adoptée dans les situations d'urgence complexes. Pour améliorer la capacité d'intervention du système des Nations Unies face aux situations d'urgence, on a encouragé la conclusion d'accords bilatéraux entre les organismes opérationnels. On a également pris des mesures visant à donner plus d'ampleur à la procédure d'appel global de façon à l'utiliser comme mécanisme de programmation et de contrôle. Les améliorations ont porté sur l'évaluation des besoins, la hiérarchisation des priorités et l'introduction de mécanismes permettant de contrôler l'utilisation des ressources et l'exécution des programmes au niveau des pays.

Pour améliorer l'exécution des programmes, on a demandé l'avis des principales parties prenantes et l'on a associé plus étroitement les donateurs aux missions d'évaluation des besoins; on s'est efforcé de mieux tenir compte des aspects concernant les interventions humanitaires dans les initiatives politiques et les opérations de maintien de la paix.

Examen interne

Dans le cadre des procédures d'examen interne, on procède à des évaluations à mi-parcours et à des évaluations trimestrielles sur le terrain. L'évaluation à mi-parcours permet d'analyser les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du programme et des objectifs intersectoriels, et de tenir compte de toute modification de ces objectifs, de mesurer les effets des perspectives de financement sur le Plan commun d'action humanitaire, d'identifier et de hiérarchiser les besoins de financement prioritaires. C'est de là que se dégagent les orientations et les méthodes de planification des stratégies d'assistance pour l'année suivante. Les évaluations trimestrielles concernent les activités menées sur le terrain par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et répondent à des objectifs similaires à ceux de l'évaluation à mi-parcours. On s'est par ailleurs efforcé de tirer les enseignements de l'expérience et d'en tenir compte dans la planification et la coordination des opérations humanitaires. Les évaluations ont mis en évidence l'existence d'obstacles externes, comme, dans certains cas, l'absence d'une démarche cohérente en matière de coordination ou la réponse tardive des donateurs, et internes, tel le problème fondamental que pose l'insuffisance des fonds destinés aux activités de base. La gravité et la multiplication des catastrophes naturelles ou anthropiques ont conduit à une augmentation sans précédent des responsabilités du Bureau, qui ne disposant que d'un budget ordinaire très modeste, et partant de ressources de base limitées, a fait du recours ponctuel aux fonds extrabudgétaires un mode de financement stratégique. Pour que les programmes puissent être exécutés de manière satisfaisante et dans les délais, notamment en ce qui concerne l'aide humanitaire dans les situations d'urgence, il importe de disposer de ressources suffisantes. Il convient de trouver une solution si l'on veut que le Bureau ne passe pas plus de temps à mobiliser des ressources qu'à mener à bonne fin les missions qui lui sont confiées. On a par ailleurs adapté les règles et procédures afin de tenir compte des exigences de l'action humanitaire. La délégation de pouvoirs dans le domaine financier a donné de bons résultats et il devrait en être de même pour ce qui est du recrutement de personnel spécialisé dans l'assistance d'urgence.

Impact de la réforme et de la restructuration de l'ONU

Le programme de réformes du Secrétaire général a grandement contribué à améliorer l'exécution du programme puisqu'il a permis d'éliminer les tâches accessoires et de concentrer les efforts sur trois fonctions clefs, qui ont été considérablement renforcées, à savoir : l'élaboration de politiques, les activités de sensibilisation aux principes humanitaires et la coordination des initiatives. Dans le même temps, les aspects opérationnels étaient confiés à d'autres entités du système des Nations Unies. Le Comité permanent interorganisations, présidé par le Coordonnateur des secours d'urgence, a été rationalisé, ce qui a permis de fonder sur des politiques homogènes des capacités d'intervention rapide mieux conçues. La procédure d'appel global ne sert plus seulement à mobiliser des ressources à des fins humanitaires, mais est devenue un véritable mécanisme de programmation et de hiérarchisation des priorités. Le Conseil économique et social a consacré un débat aux affaires humanitaires afin d'orienter globalement l'action dans les domaines relatifs aux questions humanitaires et à la coordination. Dans le cadre du programme de réformes, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a également établi une structure d'appui de nature à renforcer les capacités d'intervention en cas de catastrophe humanitaire. Il reste encore à la doter de ressources ordinaires plus importantes.

Chapitre 26. Information

Exécution des programmes par rapport à ce qui était prévu dans le budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999 (A/52/6/Rev.1)

(Nombre de produits quantifiables)

Sous-programme	Produits prévus		Produits ajoutés		Produits exécutés		Écarts par rapport aux programmes		Taux d'exécution (%)*		Total
	Produits programmés	Produits reportés de l'exercice précédent	À la demande d'un organe délibérant	À l'initiative du Secrétariat	Produits exécutés	Produits remaniés	Produits reportés	Produits éliminés	Produits prescrits		
1. Services de promotion	139	17	0	4	97	50	2	11	92	92	
2. Services d'information	147	0	0	2	127	0	1	21	85	85	
3. Services de bibliothèque	40	8	0	5	37	0	9	7	67	70	
4. Services de publication	29	0	0	16	42	0	1	2	90	93	
Total	355	25	0	27	303	50	13	41	86	87	

* *Produits prescrits* : produits programmés, reportés de l'exercice précédent ou ajoutés à la demande d'un organe délibérant. *Total* : produits programmés, reportés de l'exercice précédent ou ajoutés à la demande d'un organe délibérant ou à l'initiative du Secrétariat.

Mois de travail utilisés pour l'ensemble des activités

Sous-programme	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total				Total général	Q** (%)
	Administrateur	Consultant	Administrateur	Consultant	Budget ordinaire	Fonds extra-budgétaires	Administrateur	Consultant		
1. Services de promotion	750,5	15,5	4	5,5	766,0	9,5	754,5	21	775,5	86
2. Services d'information	2 20	230	0	0	2 4	0	2 20	230	2 43	100
3. Services de bibliothèque	1 17	0	0	0	1 1	0	1,171,0	0	1 17	98
4. Services de publication	489,5	36	101	35	525,5	136	590,5	71	661,5	100
Total	4 61	281,5	105	40,5	4 8	145,5	4 72	322	5 04	97

** Q : part des produits quantifiables dans le nombre total des mois de travail.

Chapitre 26. Information – Évaluation qualitative de l'exécution des programmes

Sous-programme	1. Services de promotion	2. Services d'information
Objectifs	<i>Faire en sorte que les services de l'ONU s'expriment d'une seule voix lorsqu'ils parlent des objectifs communs de l'Organisation; mettre en place un programme d'action pour faire connaître et comprendre au public l'oeuvre accomplie par l'Organisation et dissiper tout malentendu sur ses activités; mettre au point des stratégies et des activités d'information regroupées par thème et assurer la production de matériaux d'information sur le travail de l'Organisation.</i>	<i>Répondre aux besoins croissants d'information concernant les activités de l'Organisation, du Secrétaire général et des hauts fonctionnaires; communiquer sans retard des informations fiables, par le porte-parole du Secrétaire général et par les centres d'information des Nations Unies pour répondre aux besoins des catégories de public régional et local; suivre les tendances et les événements internationaux traités dans la presse et la couverture des activités de l'Organisation et du Secrétaire général par les principaux organes d'information; créer une capacité internationale de radiodiffusion.</i>
Critères d'évaluation	Meilleure coordination des programmes d'information au sein du Secrétariat et dans le système. Diffusion opportune, exacte et ciblée de l'information aux bureaux hors Siège et aux principaux organes de diffusion de l'information : la presse, les établissements d'enseignement, les administrations publiques et la société civile y compris les ONG, le secteur privé et les organisations de jeunes; utilisation optimale des médias traditionnels (imprimé, radio, télévision) et de l'Internet. Intégration plus étroite des stratégies et activités d'information centrées sur le rôle des Nations Unies en faveur de la paix et de la sécurité, du développement économique et social, de la démocratie et des droits de l'homme.	Meilleur accès des médias et d'autres catégories de public aux informations diffusées par les Nations Unies; couverture multilingue par les médias traditionnels et l'Internet. Information, par le porte-parole, des représentants des médias, au Siège; aide opportune et souple aux réseaux des centres d'information des Nations Unies, pour s'assurer d'une bonne couverture médiatique sur le terrain. Directives opportunes et efficaces au réseau des centres d'information des Nations Unies et amélioration de leur accès aux techniques modernes de communication. Fourniture rapide au Secrétaire général et à ses collaborateurs immédiats des dossiers de presse sur les questions qui intéressent l'ONU. Diffusion plus efficace et plus opportune des informations relatives à l'ONU, par la radio, à l'intention d'auditoires du monde entier.
Principales réalisations	Pour que l'information fasse partie intégrante de chaque mission sur le terrain, le Département des opérations de maintien de la paix, le Département des affaires politiques et le Bureau du Coordonnateur des secours en cas de catastrophe ont mis au point ensemble un mécanisme de coordination. À l'échelle du système, la diffusion de l'information est coordonnée par les activités communes, aux niveaux local et régional, du Comité commun de l'information des Nations Unies et des centres d'information des Nations Unies. Les directives du Secrétaire général sur les relations que doit entretenir le Secrétariat des Nations Unies avec les médias ont été publiées. Un site Internet a été créé pour encourager les partenariats avec les entreprises et avec la société civile. Le site Internet multilingue des Nations Unies destiné aux ONG a été amélioré. Les ateliers trimestriels sur les communications ont eu lieu avec la participation de représentants des ONG. Le forum annuel des Nations Unies pour les télévisions du monde entier a réuni des responsables de chaînes de plus de 80 pays. Le <i>CNN World Report</i> a tenu une réunion au Siège, le Secrétaire général participant, en direct, à	Le site Internet des Nations Unies, dans toutes les langues officielles et l'utilisation de nouvelles technologies des communications permettent à un public plus vaste d'avoir rapidement accès aux nouvelles qui concernent l'ONU (textes, audio, vidéo). La création du site Internet UN News Service; communication sur demande d'informations sous forme audiovisuelle et photographique de qualité; des photos numérisées sont envoyées directement aux usagers; des nouvelles multilingues, sous forme audio, peuvent facilement être téléchargées; cinq documentaires télévisuels sur l'enfance ont été produits en coopération; « L'ONU en action » est une série qui a été diffusée par plus de 100 chaînes dans le monde entier. Une importante rationalisation, à long terme, a été obtenue en regroupant les services audio, films, vidéo et photos du Département de l'information en une seule unité administrative. Le site Internet des Nations Unies diffuse en direct la conférence de presse de midi du porte-parole du Secrétaire général, son résumé écrit étant diffusé dès 14 heures. Le vendredi, le porte-parole fait la synthèse des

<i>Sous-programme</i>	<i>1. Services de promotion</i>	<i>2. Services d'information</i>
	<p>une réunion informelle. Le Secrétaire général et des hauts responsables ont fait connaître l'ONU à des rédacteurs en chef et des journalistes américains lors de deux réunions tenues au Siège. Plus d'un million de visiteurs font des visites guidées, dans 20 langues différentes. Des expositions de photos organisées au Siège et un peu partout dans le monde, un site Internet interactif, des échanges de courrier électronique avec 140 écoles dans le monde et avec le personnel de maintien de la paix des Nations Unies sont autant d'activités qui servent à faire connaître les opérations de maintien de la paix. La promotion de la Déclaration universelle des droits de l'homme a lieu grâce à un site Internet multilingue, par des publicités diffusées gratuitement dans les magazines distribués dans les avions de huit compagnies; un festival du film a eu lieu au Siège, des personnalités connues se sont rendues au Siège de l'ONU; des émissions de radio, des interviews en direct ont été radiodiffusées dans 15 langues.</p>	<p>principales actualités concernant l'ONU durant la semaine précédente. Les réseaux de centres d'information des Nations Unies ont élargi leurs activités d'information; en particulier sur les questions prioritaires telles que le maintien de la paix, la jeunesse et l'éducation. Les centres d'information des Nations Unies sont désormais pleinement dotés de matériel informatique. Trente centres ont ouvert leur propre site Internet, dans 15 langues différentes. Cela a été possible en dépit de la réduction des effectifs de neuf administrateurs, six fonctionnaires nationaux chargés de l'information et 23 agents des services généraux, dans les centres d'information des Nations Unies. Plus de 30 % du personnel de ces centres a reçu localement une formation et le Département de l'information a organisé des séances d'information et de formation au Siège à l'intention des directeurs et des bibliothécaires de ces centres. Diffusé par Internet, le News Distribution on Line offre quatre services de dossiers de presse. Tous les États Membres ont été contactés en vue de l'obtention d'un appui extrabudgétaire pour le projet pilote de radiodiffusion internationale.</p>
<i>Sous-programme</i>	<i>3. Services de bibliothèque</i>	<i>4. Services de publication</i>
Objectifs	<p><i>Fournir des services de bibliothèque aux usagers intérieurs et extérieurs, notamment par les services électroniques les plus efficaces. Développer de façon continue un système accessible d'archivage des documents et publications des Nations Unies. Maintenir un système de bibliothèques dépositaires des Nations Unies.</i></p>	<p><i>Produire les publications essentielles faisant autorité, à la fois périodiques et non périodiques, et élargir le lectorat en diffusant ou en vendant les publications des Nations Unies.</i></p>
Critères d'évaluation	<p>Modernisation continue de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld; application du Système intégré de gestion de bibliothèque, dans toutes les bibliothèques des Nations Unies, et conception d'une « bibliothèque virtuelle » permettant un accès à distance à l'information en plein texte. Installation des liens entre le Système d'information bibliographique des Nations Unies (SIBONU) et de systèmes à disques optiques afin de créer un ensemble complet et interactif de documentation des Nations Unies. Amélioration du réseau constitué de 365 bibliothèques dépositaires des ouvrages des Nations Unies, dans toutes les régions du monde, et renforcement des liens entre ces bibliothèques.</p>	<p>Amélioration de la vente, de la rentabilité et de l'actualité des publications faisant autorité et reflétant le rôle des Nations Unies. Utilisation de techniques modernes de communication pour élargir le lectorat. Amélioration tangible de la diffusion, de la promotion et de la vente des publications des Nations Unies par toutes les filières disponibles.</p>
Principales réalisations	<p>La Bibliothèque Dag Hammarskjöld a automatisé tous ses processus grâce au Système intégré de gestion de la bibliothèque. Les sites Internet et Intranet multilingues (thésaurus SIBONU et système de recou-</p>	<p>L'achat de matériel et de logiciels et la formation de personnel a entraîné une amélioration du contenu et de l'attrait visuel des publications. L'arriéré accumulé dans la publication de l'<i>Annuaire des Na-</i></p>

Sous-programme	3. Services de bibliothèque	4. Services de publication
	<p>vrement de l'information). La principale base de données de la Bibliothèque (UNBISNET) a été lancée à la fin de 1999. La numérisation rétrospective des documents des Nations Unies à partir des microfiches, pour le chargement du système à disques optiques, est en cours. La Bibliothèque Dag Hammarskjöld a organisé quatre ateliers régionaux de formation à l'intention des bibliothécaires responsables des bibliothèques dépositaires des documents des Nations Unies, l'accent étant mis sur l'information électronique.</p>	<p>tions Unies a été éliminé, grâce à de meilleures méthodes de production. L'amélioration des sites Internet de la <i>Chronique des Nations Unies</i>, d'<i>Afrique Relance</i> et de <i>Development Business</i> a été réalisée. Le site Internet des publications des Nations Unies a doublé les ventes de publications en 1999. L'expansion continue des opérations de vente et de promotion a été menée avec les organismes des Nations Unies. La rénovation de la librairie des Nations Unies, au Siège, a permis d'accroître les ventes de 20 % environ.</p>
Examen par les organismes délibérants	<p>L'Assemblée générale salue les efforts faits par le Département de l'information pour augmenter la capacité d'information sur les questions de maintien de la paix, les questions de développement et autres grandes questions prioritaires; elle a apprécié les efforts faits pour développer ou améliorer les sites Internet dans les six langues officielles des Nations Unies; elle a réaffirmé le rôle important des centres d'information des Nations Unies, qui diffusent des informations relatives à l'ONU dans toutes les parties du monde; elle a salué les efforts faits par le Bibliothèque Dag Hammarskjöld qui cherche à se transformer en bibliothèque virtuelle.</p>	
Examen et évaluation externes	<p>L'évaluation faite récemment par le Bureau des services de contrôle interne a confirmé que le Département de l'information s'acquittait mieux de sa fonction de fournisseur de services aux agences de presse et autres entités diffusant l'information; le Département avait rationalisé ses choix et amélioré la coordination d'ensemble de ses opérations; il avait veillé à ce que les réactions de l'ONU aux articles de presse qui la concernent soient données de façon plus cohérente et plus rapide; le Département a élargi son lectorat; il s'est énergiquement employé à diversifier son matériel audiovisuel et à améliorer le contenu des matériaux destinés à la presse, et la rapidité de publication; il a renforcé l'appui donné aux centres d'information des Nations Unies et à la presse aux niveaux régional et local; il a intensifié son action en direction des ONG; il a notablement amélioré l'accès à la documentation des Nations Unies, par le canal de ses services de bibliothèque. Le Bureau des services de contrôle interne a recommandé de créer, pour des publications techniques, un service de contre-expertise extérieure.</p>	
Évaluation interne et enseignements dégagés	<p>Les évaluations internes ont utilisé les réactions des usagers, des commentateurs et des experts. Des enquêtes par questionnaire ont été réalisées sur les diverses publications du Département et sur les dossiers de presse quotidiens; une évaluation de l'édition de 1998 de l'<i>ABC des Nations Unies</i> a été effectuée; une enquête a été menée auprès des représentants des ONG. Deux enquêtes sont en cours : une série de monographies des 14 centres d'information des Nations Unies intégrés aux bureaux extérieurs du PNUD et une enquête sur le projet pilote tendant à la création d'un service de radiodiffusion internationale des Nations Unies. Sur la base des conclusions de l'évaluation, des mesures ont été prises pour adapter ces activités, tenir compte des besoins des différentes catégories de public visées, en fonction des ressources disponibles.</p>	
Impact de la réforme et de la restructuration des Nations Unies	<p>Le processus de réforme a recentré les activités d'information et de communication. À ce sujet, le Groupe de travail sur la réorientation des activités d'information a été convoqué à nouveau le 6 mai 1999. Les activités menées en direction des médias et de la société civile ont été développées grâce à une meilleure productivité, l'accent étant mis sur l'Internet et sur les progrès technologiques de la diffusion par les filières traditionnelles. La fonction de coordination, au sein du Département, a été renforcée par la création d'un groupe de planification stratégique des communications et au sein du Secrétariat, par des consultations systématiques entre départements, notamment dans le Groupe des communications.</p>	

Chapitre 27A. Bureau du Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion

<i>Produits et services par sous-programme</i>	<i>Nombre prévu</i>	<i>Nombre fourni</i>	
	<i>1998-1999</i>	<i>1998</i>	<i>1999</i>
Sous-programme 2. Gestion financière, contributions et trésorerie			
<i>Services fournis à des organes délibérants :</i>	*	1 ^a	1 ^b
i) Service fonctionnel de la Cinquième Commission, sur les questions relatives aux contributions, à la gestion financière et d'autres questions financières	*	1 ^c	1 ^d
ii) Services fonctionnels des sessions annuelles du Comité des contributions et autres organes, sur des questions relatives aux contributions	*	2	2
iii) Service des conférences d'annonce des contributions, s'agissant de diverses activités des Nations Unies (2 conférences par an)	*		
<i>Documentation des organes délibérants</i>	*		
Rapports annuels et rapports spéciaux demandés par l'Assemblée générale sur :	*		
i) La situation financière de l'Organisation (2 par an)	*	2	2
ii) Les questions relatives aux rapports financiers et états financiers vérifiés, ainsi qu'aux rapports du Comité des commissaires aux comptes ^e	*	3	4
iii) Le barème des quotes-parts	*		
Documentation du Comité des contributions	*	25 ^f	28 ^g
iv) Notes sur les élections au Corps commun d'inspection	*	2	
<i>Publications et documents techniques</i>	*	12	12
Rapports mensuels et rapports spéciaux sur l'état des contributions et réponses à des demandes d'informations	*		
<i>Services d'appui administratif :</i>	*		
i) Suivi de la situation financière de l'Organisation, en particulier de sa trésorerie, et élaboration de solutions aux problèmes de financement	*	À la demande	
ii) Examen des rapports des commissaires aux comptes, du Bureau des services de contrôle interne et du Corps commun d'inspection, et suivi des observations des commissaires aux comptes et des questions de contrôle	*	h	
iii) Coopération avec d'autres organismes des Nations Unies, échanges de vues et adoption d'une démarche commune	*	i	
iv) Détermination des quotes-parts des États Membres au financement du budget ordinaire de l'Organisation et au financement des opérations de maintien de la paix et des tribunaux internationaux (120 environ)	*	71	60
v) Détermination des contributions des États non membres pour leur participation aux activités des Nations Unies	*	1	1
vi) Préparation de matériaux d'information sur l'état des contributions à l'intention du Cabinet du Secrétaire général	*	j	j
vii) Information du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 661 (1990)	k	1	m

<i>Produits et services par sous-programme</i>	<i>Nombre prévu</i>	<i>Nombre fourni</i>	
	<i>1998-1999</i>	<i>1998</i>	<i>1999</i>
viii) Gestion des comptes bancaires à New York et hors siège			
– Ouvertures	*	85	182
– Fermetures		425	443
ix) Calcul des taux de change utilisés pour les opérations de l'ONU et suivi des marchés des changes ⁿ	*	o	p
x) Placements à court terme : suivi quotidien des taux d'intérêt offerts et prévision des besoins de trésorerie, nécessitant un suivi et une concertation constants	*	10 782	13 341
xi) Placement de fonds à court terme, aux fins du budget ordinaire, des opérations de maintien de la paix, des fonds d'affectation, des fonds de coopération technique, du PNUÉ et d'autres fonds, et placements aux fins du programme « pétrole contre nourriture »	*		
– Solde en fin d'exercice		5 000 000 000	11 200 000 000
– Volume		295 800 000 000	271 600 000 000
– Nombre d'opérations de change		351	430
– Volume des opérations de change		414 000 000	631 000 000
– Nombre de transferts de fonds électroniques		6 266	6 434
xii) Intérêts produits par les dépôts auprès de la Chase	*	9 469 000	10 321 000
xiii) Gestion de trésorerie, amélioration des avis de paiement, y compris des tests portant sur les transferts électroniques : installation, tests, conversion, programmes informatiques pilotes ^g	*	r	s
xiv) Réception et inscription de tous les paiements, autres que les contributions des gouvernements, décaissements sous la responsabilité du Siège et relations avec les banques :	*		
– Paiements de chèques (états de paie exclus)		39 723	41 433
– Virements électroniques automatiques (états de paie exclus)		21 372	21 418
– Service de la paie		173 435	176 478
– Délivrance de récépissés		9 831	8 525
xv) Réception et inscription des contributions des gouvernements et émission de récépissés	*	2 862	2 690

* Produits non programmés au budget-programme de l'exercice 1998-1999.

^a Première partie de la cinquante-troisième session de l'Assemblée.

^b Reprise de la cinquante-troisième session et première partie de la cinquante-quatrième session.

^c Cinquante-huitième session.

^d Session extraordinaire de février 1999 et cinquante-neuvième session du Comité des contributions.

^e La trésorerie a répondu à plusieurs dizaines de rapports de vérification des comptes relatifs au programme « pétrole contre nourriture », au budget ordinaire et à 17 missions de maintien de la paix, ainsi qu'à un audit chronologique de la trésorerie.

^f Documents A/CN.2/R... et 32 documents de séance de la Deuxième Commission.

^g Documents A/CN.2/R... et 61 documents de séance de la Deuxième Commission.

^h Réponses à des lettres du Comité des commissaires aux comptes (9); réponses sur la suite donnée aux recommandations du Bureau des services de contrôle interne (4); réponses à des rapports d'audit de ce même bureau en 1998 (5); 1999 (4).

ⁱ Préparation de trois documents sur les pratiques optimales. Mise en place du site Internet donnant le tableau des taux de change utilisés pour les opérations des Nations Unies.

^j Rapports quotidiens et réponses à des demandes occasionnelles (non dénombrées) émanant d'autres départements et des missions permanentes.

^k Information régulière des missions et des fournisseurs d'articles humanitaires sur les procédures d'application de la résolution 986 (1995).

^l Renseignements sur le remboursement des dépenses engagées au titre de la procédure des lettres de crédit, des dispositions relatives à l'organisation du pèlerinage à La Mecque, et de diverses dispositions sur les versements bancaires; volume de l'investissement : 5,1 milliards de dollars.

^m Fourniture de renseignements sur les contrats bloqués et sur la diversification des dispositions bancaires; volume de l'investissement : 11,4 milliards de dollars.

ⁿ Établissement, chaque mois, du tableau des taux de change utilisé pour les opérations de l'ONU pour 200 devises environ.

^o Tenue du site Internet où est diffusée l'information sur les taux de change utilisés pour les opérations de l'ONU.

^p Amélioration des délais d'établissement des tableaux de taux de change utilisés pour les opérations de l'ONU.

^q Installation du système général de paiement. Assistance apportée à la CESAP, à l'Office des Nations Unies à Genève, à la MINUK pour l'application du poste de travail INSIGHT pour les transferts de fonds électroniques.

^r Essai du système de transferts électroniques dans le cadre du Système intégré de gestion, instructions sur l'acheminement des données bancaires dans le Système intégré de gestion.

^s Tenue des tableaux de données bancaires pour le Système intégré de gestion (4 600 écritures) et les tableaux de données bancaires personnelles (17 660 écritures) dans le cadre du projet pilote IMIS-ACH.

Chapitre 27A. Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion – évaluation qualitative de l'exécution des programmes

Sous-programme 1. Administration de la justice

Objectifs	Faciliter le fonctionnement du système de justice interne. Veiller à ce que les plaintes des fonctionnaires soient bien examinées, par voies officieuse et officielle, et que les affaires disciplinaires soient traitées rapidement.
Critères d'évaluation	Décisions en matière de recours et d'affaires disciplinaires justes et conformes aux politiques et règlements de l'Organisation. Examen rapide des plaintes justifiées des fonctionnaires et suite donnée à temps aux recours par le biais des procédures officielles. Règlement rapide, efficace et juste des affaires disciplinaires.
Principales réalisations	Un système d'administration de la justice qui fonctionne de manière efficace et influe positivement sur le moral des fonctionnaires.

Sous-programme 2. Gestion financière, contributions et trésorerie

Contributions

Objectifs	Faciliter les discussions tenues par les États Membres en vue d'adopter un barème équitable des contributions. Veiller à ce que les contributions mises en recouvrement et volontaires soient versées plus ponctuellement. Fournir plus fréquemment aux États Membres des informations de qualité en matière de gestion. Faciliter l'examen par les organes intergouvernementaux de mesures visant à surmonter les difficultés financières de l'Organisation des Nations Unies.
Critères d'évaluation	Fourniture en temps utile au Comité des contributions et à la Cinquième Commission des documents et du soutien technique nécessaires pour l'examen du barème des contributions et des mesures visant à améliorer la situation financière de l'Organisation. Envoi en temps utile aux États Membres d'avis de recouvrement de leurs quotes-parts et de rappels périodiques concernant les contributions volontaires qu'ils ont annoncées. Utilisation de données informatisées sur l'état des contributions pour fournir des données actualisées à l'Administration et aux États Membres, sur leur demande, généralement le jour même.
Principales réalisations	S'il est vrai que l'amélioration de la situation financière de l'Organisation dépend avant tout de l'action des États Membres, la disponibilité de données et la fourniture d'un soutien efficace par le Secrétariat peuvent faciliter ou encourager une telle action. Le recouvrement des contributions a continué de s'améliorer, si l'on considère le nombre d'États Membres qui se sont acquittés de l'intégralité des sommes dont ils sont redevables ou ont réduit leurs arriérés de contributions.

Trésorerie

Objectifs	Assurer le recouvrement en temps voulu et la bonne garde des ressources de trésorerie. Améliorer les systèmes de paiement afin de rationaliser les procédures. Réduire les coûts et renforcer les mécanismes de contrôle visant à protéger les systèmes de paiement et les avoirs de l'Organisation. Veiller à tirer parti du regroupement des liquidités de l'Organisation.
Critères d'évaluation	Sauvegarde des fonds de l'Organisation des Nations Unies. Intérêts résultant des placements prudents.

Principales réalisations L'utilisation du progiciel de gestion des placements OPICS a permis de gérer toute une gamme d'instruments financiers et d'assurer une plus grande transparence. Des documents relatifs aux pratiques optimales ont permis de renforcer les procédures de gestion de trésorerie (espèces et chèques) dans tout le système des Nations Unies.

Appui en matière de contrôle

Objectifs Améliorer et renforcer la gestion financière et le contrôle interne. Maintenir des relations étroites et assurer le suivi avec le Comité des commissaires aux comptes, le Bureau des services de contrôle interne et le Corps commun d'inspection.

Critères d'évaluation Nombre d'observations formulées et acceptées et nombre de recommandations appliquées. Déterminer les tendances et domaines de suivi sur la base des conclusions des divers organes de contrôle.

Principales réalisations Élaboration en temps utile des documents destinés aux organes délibérants et renforcement de la coopération et de la coordination avec les organes de contrôle au sujet de l'application et du suivi de leurs recommandations. Respect plus strict des normes et procédures établies.

Examen interne et enseignements dégagés Toutes les activités menées au titre de ce chapitre font l'objet chaque semaine d'un examen interne effectué sous la direction du Secrétaire général adjoint. Une attention toute particulière a été accordée à cet égard au succès des diverses mesures de réforme.

La base de données sur les contributions sert à analyser la situation actuelle par rapport aux résultats obtenus les années précédentes. Application de systèmes visant à accroître la transparence et élaboration de politiques communes dans le cadre du Groupe de travail des services financiers. Les activités à l'appui du maintien de la paix, le programme « Pétrole contre nourriture » et les fonds généraux d'affectation spéciale des Nations Unies ont été évalués à l'occasion de plusieurs opérations de vérification des comptes.

Examen et évaluation externes Les jugements rendus par le Tribunal administratif constituent un examen externe de l'administration de la justice. Les comptes du Service des contributions et de la Trésorerie ont été vérifiés et pris en considération dans les activités de ces bureaux.

Impact de la réforme et de la restructuration Le programme de réformes a permis au Département de la gestion de passer graduellement du traitement aux objectifs de réforme liés à l'élaboration et au suivi des politiques. Le nouveau Bureau des politiques de gestion, en particulier, veille à ce que des politiques de gestion adéquates soient instituées à l'échelle du Secrétariat et que les pratiques de gestion les plus efficaces soient mises en oeuvre. Politiques communes et pratiques optimales : au cours de la période considérée, la Trésorerie a défini des politiques et principes communs en matière de placements. Ce document a été approuvé par le Comité des placements du PNUD et publié comme document officiel du Groupe de travail des services financiers le 22 novembre 1999.

Chapitre 27B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité

<i>Produit/service par sous-programme</i>	<i>Nombre prévu</i>	<i>Nombre fourni</i>	
	<i>1998-1999</i>	<i>1998</i>	<i>1999</i>
Sous-programme 1. Comptabilité financière et établissement de rapports			
<i>Services d'appui administratif :</i>			
i) Comptes financiers :			
Traitement de divers documents financiers et comptables	*	493 402	1 643 669
ii) Paiements et décaissements :			
Paiement des traitements et des indemnités et autres prestations dues aux fonctionnaires de l'ONU, aux consultants et aux boursiers de l'ONU	*	11 931	12 810
Souscription ou renouvellement des principales polices d'assurance commerciale.	*	17	17
iii) Négociation de contrats d'assurance médicale et d'assurance-vie	*	7	7
Nombre de fonctionnaires ayant souscrit une assurance médicale, une assurance pour soins dentaires et une assurance-vie (toutes catégories de fonctionnaires confondues, y compris les retraités)	*	43 195	42 410
Administration de polices d'assurance immobilière et d'assurance responsabilité de l'ONU	*	15	15
iv) Nombre de demandes d'indemnisation examinées avant d'être soumises au Comité pour les demandes d'indemnisation en cas de perte ou de détérioration d'effets personnels et au Comité consultatif pour les demandes d'indemnisation en cas de maladie, d'accident ou de décès	*	259	158
Sous-programme 2. Planification des programmes et établissement du budget			
<i>a) Services fournis aux organes délibérants :</i>			
<i>i) Documentation à l'intention des organes délibérants :</i>			
Plan général proposé pour le budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999 (1998)	1	1	0
Crédits révisés ouverts au titre du budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999	1	1	0
Crédits approuvés au titre du budget-programme des exercices biennaux 1996-1997, 1998-1999, 2000-2001	*	2	1
Rapports sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 1998-1999	*	1	1
Rapports de l'Assemblée générale à la Cinquième Commission sur les budgets-programmes des exercices biennaux 1996-1997 et 1998-1999	*	24	16
Révisions proposées au plan à moyen terme pour la période 1998-2001	*	1	0
Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001.	1	0	1
Rapports à l'Assemblée sur les questions administratives et budgétaires, selon que de besoin	*	7	17
ii) Services fonctionnels au Comité du Programme et de la coordination, au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et à la Cinquième Commission de l'Assemblée générale	*	390	448

<i>Produit/service par sous-programme</i>	<i>Nombre prévu</i>	<i>Nombre fourni</i>	
	<i>1998-1999</i>	<i>1998</i>	<i>1999</i>
<i>b) Services d'appui administratif et financier :</i>			
i) Examen des projets de résolutions et décisions dont seront saisis l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et leurs organes subsidiaires et établissement et présentation à ces organes d'états de leurs incidences sur le budget-programme et de prévisions de dépenses révisées :	*	273	372
Établissement de prévisions de dépenses révisées tenant compte des décisions du Conseil de sécurité	*	2	1
Établissement des budgets et des rapports sur l'exécution des budgets du Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 et du Tribunal criminel international chargé de juger les personnes présumées responsables d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais présumés responsables de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994	*	5	5
Établissement d'instructions en vue de l'établissement du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001; et budgets annuels du TPIY et du TPIR	*	3	2
Établissement d'instructions pour l'établissement des deuxièmes rapports sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999 et rapports sur l'exécution des budgets du TPIY et du TPIR	*	2	3
Examen et analyse des prévisions concernant les dépenses à financer par des fonds extrabudgétaires	*	341	336
ii) Émission d'autorisations de dépenses et publication de directives ou d'instructions visant à améliorer les procédures administratives et budgétaires et à assurer une utilisation rationnelle des ressources :	*	45	75
Examen et analyse des propositions visant à constituer des fonds d'affectation spéciale, ainsi que des accords avec les donateurs et mise au point des mandats de ces fonds	*	16	6
Examen des incidences sur le budget-programme des accords avec les pays hôtes concernant des réunions tenues hors Siège	*	5	9
Examen de projets de rapport à l'Assemblée générale, au Conseil économique et social et à leurs organes subsidiaires sur les questions financières ou budgétaires	*	27	39
Établissement d'avis d'allocation de crédits et d'approbation des tableaux d'effectifs	*	1 160	1 596
Contrôle des dépenses, examen des propositions de révision des allocations de crédits et élaboration de demandes de crédits supplémentaires	*	842	1 019
Préparation des demandes d'autorisation d'engagement de dépenses imprévues ou extraordinaires	*	9	18
Tenue de statistiques sur les postes vacants et du fichier des agents certificateurs	*	12	12
		191	201

<i>Produit/service par sous-programme</i>	<i>Nombre prévu</i>	<i>Nombre fourni</i>	
	<i>1998-1999</i>	<i>1998</i>	<i>1999</i>
iii) Tenue à jour et exploitation d'un système budgétaire informatisé, gestion de la base de données (structure et entrée des données) et contrôle du système :	*	1	9
Établissement de tableaux de coûts standard	*	6	7
Sous-programme 3. Services financiers relatifs aux opérations de maintien de la paix			
<i>a) Services fournis aux organes délibérants : documentation à l'intention des organes délibérants :</i>			
Rapports à l'Assemblée générale sur l'exécution du budget et le financement de missions en cours, achevées ou closes; ou de nouvelles missions autorisées par le Conseil de sécurité; rapports sur les aspects administratifs et budgétaires des opérations de maintien de la paix (y compris l'examen des taux utilisés pour calculer les sommes à rembourser aux pays qui fournissent des contingents, le Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix, le Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi, etc.)	*	56	42
Parties des rapports au Conseil de sécurité relatives au financement de toutes les opérations de maintien de la paix, selon que de besoin	*	33	41
Communications au CCQAB – Autorisations d'engagement de dépenses et informations supplémentaires	*	31	77
<i>b) Services d'appui administratif</i>			
i) Établissement du budget			
Examen et analyse des rapports sur l'exécution des budgets et les prévisions de dépenses présentés dans le cadre du financement des opérations de maintien de la paix, notamment les rapports sur les aspects administratifs et budgétaires (taux de remboursement, fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix, compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi)	*	56	42
Examen de projets d'accord et des prévisions concernant les dépenses à financer au moyen des fonds d'affectation spéciale constitués pour les opérations de maintien ou de rétablissement de la paix, et établissement des rapports destinés aux donateurs	*	22	35
Appui à la Cinquième Commission et à la plénière (projets de résolution et de décision, rapports de la Cinquième Commission)	*	46	46
Examen et vérification des données communiquées par le Département des opérations de maintien de la paix pour la mise à jour annuelle du <i>Manuel des coûts standard</i> (y compris les coûts propres à chaque mission) qui sert à établir les budgets des opérations	*	1	1
ii) Contrôle budgétaire :			
Émission et révision des avis d'allocation de crédits et d'approbation des tableaux d'effectifs	*	322	305
Traitement des opérations du SIG concernant les allocations de crédits et la gestion des vacances de postes	*	30 746	29 760

<i>Produit/service par sous-programme</i>	<i>Nombre prévu</i>		<i>Nombre fourni</i>	
	<i>1998-1999</i>		<i>1998</i>	<i>1999</i>
iii) Suivi de la situation financière :				
Examen des demandes de remboursement des sommes dues aux gouvernements sur la base de documents certifiés et confirmation de la disponibilité des fonds (sommes dues au titre des contingents/du matériel appartenant aux contingents/de lettres d'attribution/des indemnités à verser en cas de décès ou d'invalidité), émission d'autorisations de paiement et notification des gouvernements qui fournissent des contingents	*		683	334
Suivi permanent de la situation de trésorerie des différentes opérations de maintien de la paix et prévisions de trésorerie les concernant	*		252	252
Établissement d'états mensuels de l'effectif des contingents et des sommes à payer aux divers pays qui fournissent des contingents	*		120	120
Contrôle et utilisation du Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix, conformément aux dispositions de la résolution 49/233 A de l'Assemblée générale.	*		16	23
iv) Calcul des taux de remboursement	*		38	38

* Produits non programmés dans le budget-programme de l'exercice 1998-1999.

Chapitre 27B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité – évaluation qualitative de l'exécution des programmes

Sous-programme 1. Comptabilité générale et information financière

Objectifs	<i>Tenir à jour tous les comptes de l'Organisation des Nations Unies selon le principe de la comptabilité par fonds; contrôler le recouvrement des sommes dues et aider à suivre les dépenses et les avoirs financiers de l'Organisation. Veiller à l'application du Règlement financier et des règles de gestion financière ainsi que des procédures comptables et assurer le règlement des obligations financières de l'Organisation, y compris des états de paie, à l'échéance fixée et pour le montant exact. Coordonner et superviser toutes les activités de l'Organisation relatives aux assurances (assurance maladie, assurance-vie, assurance immobilière, assurance responsabilité) et fournir des services au Comité pour les demandes d'indemnisation en cas de perte ou de détérioration d'effets personnels et au Comité consultatif pour les demandes d'indemnisation en cas de maladie, d'accident ou de décès.</i>
Critères d'évaluation	Les conclusions des commissaires aux comptes et vérificateurs internes des comptes. Satisfaction des clients : gouvernements, fournisseurs, organes délibérants et organes d'experts, comités et organismes des Nations Unies et fonctionnaires de l'ONU.
Principales réalisations	Établissement par le Comité des commissaires aux comptes d'un système comptable certifié permettant d'exercer un contrôle financier rigoureux. Fourniture dans les délais requis de données comptables fiables (facilitant grandement le processus de prise de décisions de l'administration ainsi que des organes experts et organes délibérants) et gestion efficace et rapide des traitements, y compris les états de paie.

Sous-programme 2. Planification des programmes et établissement du budget

Objectifs	<i>Établir et présenter aux organes délibérants le plan général du budget du Secrétaire général; le budget-programme pour l'exercice biennal; le plan à moyen terme; les rapports sur l'exécution des budgets et d'autres rapports portant sur des questions budgétaires, y compris les propositions révisées ou propositions supplémentaires concernant le budget-programme. Définir des méthodologies, procédures et politiques intégrées d'établissement du budget et de planification des programmes, conformément au Règlement financier, aux règles de gestion financière ainsi qu'aux règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation dans tous les domaines relatifs au budget-programme et aux ressources extrabudgétaires. Tenir à jour les systèmes de contrôle budgétaire et d'établissement de rapports concernant l'exécution du budget-programme et des plans à moyen terme et l'utilisation des fonds extrabudgétaires, y compris l'autorisation de dépenses et l'approbation des tableaux d'effectifs. Fournir des services de fond à la Cinquième Commission et à d'autres commissions de l'Assemblée générale, au Conseil économique et social et à ses organes subsidiaires, au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et au Comité du programme et de la coordination.</i>
Critères d'évaluation	Établissement et présentation dans les délais requis de la documentation susmentionnée, laquelle reflète clairement et systématiquement les objectifs des politiques et programmes définis par le Secrétaire général tout en répondant aux recommandations et aux directives des organes experts et des organes délibérants dans le respect du Règlement financier, des règles de gestion financière ainsi que des règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation. Fourniture rapide d'informations budgétaires et d'informations concernant la planification des programmes afin de faciliter le processus d'examen et de prise de décisions de l'administration ainsi que des organes experts et délibérants.

Sous-programme 2. Planification des programmes et établissement du budget

Principales réalisations

Outre l'établissement et la présentation dans les délais requis des documents de qualité susmentionnés qui ont facilité l'adoption d'un certain nombre de décisions de l'Assemblée générale (notamment 53/205, 53/206, 53/207, 53/212, 53/213, 53/214, 53/215, 54/15, 54/20, 54/236, 54/239, 54/240, 54/247, 54/249, 54/250, 54/251, 54/252, 54/253), la proposition du Secrétaire général concernant une budgétisation fondée sur les résultats a été mise en oeuvre et des rapports ont été soumis à l'Assemblée générale lors de ses cinquante-deuxième, cinquante-troisième et cinquante-quatrième sessions, par le truchement du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. Un manuel détaillé a été conçu à l'intention du Secrétariat. Des modèles de présentation du budget fondé sur les résultats ont été établis pour les cinq chapitres du budget-programme 2000-2001 et devraient être examinés en détail par le CCQAB. Le budget-programme 2000-2001 comprend « des réalisations escomptées ».

Sous-programme 3. Services financiers relatifs aux opérations de maintien de la paix

Objectifs

Élaborer et présenter aux organes délibérants les budgets annuels des opérations de maintien de la paix et les rapports sur l'exécution des budgets; les budgets concernant les phases de liquidation et les rapports sur la liquidation des avoirs; les rapports annuels sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et autres rapports concernant les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix. Suivre les flux de trésorerie des comptes spéciaux pour les opérations de maintien de la paix; autoriser le paiement des montants dus aux gouvernements au titre des demandes d'indemnisation en cas de décès et d'invalidité; du matériel appartenant aux contingents et des lettres d'attribution; s'agissant des sommes à rembourser aux gouvernements qui fournissent des contingents, déterminer les effectifs mensuels moyens des contingents, fixer les montants remboursables et effectuer les remboursements. Définir et affiner les politiques, procédures et méthodes d'estimation des ressources requises; fournir des directives, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière, sur les questions relatives au financement des opérations de maintien de la paix. Fournir des services de fond au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et à la Cinquième Commission de l'Assemblée générale sur les questions concernant le financement des opérations de maintien de la paix.

Critères d'évaluation

Élaboration et présentation des documents susmentionnés dans les délais requis, documents dont le contenu a été amélioré et qui reflète clairement les objectifs définis par le Secrétaire général en matière de maintien de la paix tout en répondant aux recommandations et aux directives des organes experts et délibérants dans le respect du Règlement financier et des règles de gestion financières concernant le financement des opérations de maintien de la paix. Fourniture rapide d'informations sur le financement des opérations de maintien de la paix en vue de faciliter le processus d'examen et de prises de décisions de l'administration ainsi que des organes experts et délibérants.

Principales réalisations

Amélioration de la qualité des propositions budgétaires relatives aux opérations de maintien de la paix et des informations connexes présentées à l'Assemblée générale par le truchement du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. Cette amélioration est due à la mise en place au début de 1998 d'un nouveau mécanisme d'autoévaluation axé sur le processus d'élaboration, de présentation et d'examen des projets de budget, ainsi que sur le contenu, le format et la présentation des rapports sur l'exécution des budgets et les projets de budget pour les missions de maintien de la paix. Ce mécanisme a permis de réaliser des progrès dans les trois domaines suivants : 1) le processus de présentation et d'examen des projets de budget a été simplifié et amélioré pour permettre une participation plus directe des responsables des missions et accorder davantage d'importance aux acteurs sur le terrain (les responsables des missions ont fait savoir qu'ils se sentent beaucoup plus responsables de l'exécution de leur budget et comprennent également mieux le fonctionnement du processus d'examen des budgets); 2) le contenu, le format et la présentation des rapports du Secrétaire général sur l'exécution des budgets (pour la période allant du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998) et des projets de budget (pour la période allant du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000) concernant les opérations de maintien de la paix ont été considérablement améliorés, de même que la rapidité de présentation des propositions budgétaires (explications plus claires sur les dépenses engagées, réduction des soldes inutilisés et estimations budgétaires plus réalistes et mieux justifiées); 3) à la reprise de sa cinquante-troisième session en mai 1999, l'Assemblée générale a approuvé, sur la recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, sans y apporter de changement, tous les projets de budget des opérations de maintien de la paix présentés par le Secrétaire général, à l'exception d'une mission.

Examen et évaluation externes

Les principales réalisations du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité (ainsi que les informations supplémentaires communiquées par lui), y compris les rapports et les états financiers, le plan général du budget, le budget-programme pour l'exercice biennal, le plan à moyen terme, les rapports sur l'exécution du budget et les autres rapports sur des questions budgétaires et financières, sont l'objet d'une évaluation et d'un examen rigoureux du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU, de la Cinquième Commission et des autres commissions de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires, du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et du Comité du programme et de la coordination. Les activités du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité afférentes aux finances et au budget font l'objet d'un audit annuel par les vérificateurs externes des comptes de l'ONU. Les conclusions, recommandations et décisions de l'ensemble des organes délibérants et organes externes d'évaluation et d'examen sont pris en compte par le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité.

Examen interne et enseignements dégagés

Le fait le plus important concernant le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité, autres que ceux décrits dans le cadre du programme de restructuration et de réforme du Secrétaire général, concerne la décision d'améliorer la qualité des propositions budgétaires (et autres informations) concernant les opérations de maintien de la paix, qui sont communiquées à l'Assemblée générale par le biais du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. Les « principales réalisations » découlant de cette décision sont décrites ci-dessus (sous-programme 3). Les progrès obtenus sont dus à la mise en place au début de 1998 d'un nouveau mécanisme d'autoévaluation. Le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité accorde désormais une plus grande attention au contenu, au format et à la présentation des rapports sur l'exécution des budgets et des projets de budget pour les opérations de maintien de la paix. Le processus d'établissement, de présentation et d'examen des budgets a été simplifié et amélioré pour permettre une participation directe des responsables des missions et accorder une plus grande attention aux acteurs sur le terrain. Les responsables des missions ont fait savoir qu'ils se sentent plus responsables de l'exécution de leur budget et qu'ils comprennent mieux le fonctionnement du processus d'examen des budgets.

Impact de la réforme et de la restructuration

Comme on peut le voir dans les rubriques « objectifs », « critères d'évaluation » et « principales réalisations », les objectifs de réforme et de restructuration définis par le Secrétaire général sont considérés comme faisant partie intégrante des activités du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité. Au cours de l'exercice biennal 1998-1999, la proposition du Secrétaire général concernant une budgétisation fondée sur les résultats a été mise en oeuvre et des rapports ont été soumis à l'Assemblée générale à ses cinquante-deuxième, cinquante-troisième et cinquante-quatrième sessions par le biais du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. Un manuel détaillé a été conçu à l'intention du Secrétariat et des modèles de présentation du budget fondés sur les résultats ont été établis pour les cinq chapitres du budget-programme 2000-2001 et devraient être examinés en détail par le CCQAB. En outre, le budget-programme 2000-2001 comprend « des réalisations escomptées ». En 1999, le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité a également entrepris un projet pilote visant à simplifier le traitement des demandes de remboursement des frais de voyage et le paiement des sommes dues au titre de l'expédition et de l'assurance des effets personnels. Il a eu recours dans le cadre de ce projet aux dernières innovations en matière de traitement informatisé, ce qui a permis de réduire les délais de traitement et les retards accumulés dans ces domaines-là. Le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité estime qu'un certain nombre d'enseignements dégagés lors de cet exercice pourront être mis à profit pour le traitement et le paiement d'autres demandes d'indemnisation et prestations.

Chapitre 27C. Bureau de la gestion des ressources humaines

Produit/service par sous-programme	Nombre prévu	Nombre fourni	
	1998-1999	1998	1999
<i>1. Services fournis à des organes délibérants :</i>			
a) Documentation à l'intention des organes délibérants :			
Établissement d'un rapport sur la mise en oeuvre de la stratégie relative à la gestion des ressources humaines de l'Organisation	*	a	a
Établissement ou coordination de rapports sur toutes les questions concernant la gestion des ressources humaines	*	b	b
b) Services fonctionnels : Participation aux délibérations des grandes commissions et des organes subsidiaires (Comité du programme et de la coordination) et organes d'experts (Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) de l'Assemblée générale sur des questions concernant la gestion des ressources humaines	*	c	c
Sous-programme 1. Planification et systèmes de gestion informatisée des ressources humaines			
<i>1. Services fournis aux organes délibérants</i>			
<i>Documentation à l'intention des organes délibérants :</i>			
Rapports annuels du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur la composition du Secrétariat, et rapports à l'Assemblée sur la mise en oeuvre de la stratégie relative à la gestion des ressources humaines et sur l'introduction de politiques et pratiques nouvelles ou de modifications aux politiques et pratiques en vigueur	*	d	d
<i>2. Services d'appui administratif</i>			
Gestion des ressources humaines			
a) Moyens de gestion et planification			
i) Élaboration et mise en oeuvre de mécanismes permettant d'identifier et de prévoir de manière systématique les besoins de personnel au Secrétariat, y compris l'établissement de systèmes de planification de la succession à certains postes clefs	*	e	e
ii) Élaboration de normes améliorées pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires, telles que la définition des compétences administratives et des compétences techniques	*	g	h
iii) Mise en oeuvre d'un programme d'accroissement du taux d'attrition ou du nombre de départs volontaires et élaboration de propositions pour la gestion à long terme des cessations de service et des maintiens en fonctions, y compris le recours aux licenciements amiables à l'avenir		28 ⁱ	30 ^j
iv) Collecte et analyse de données pour le suivi et l'évaluation du système de délégation de pouvoirs aux directeurs de programme pour certaines questions relatives au personnel afin d'identifier les domaines auxquels il serait possible d'étendre les délégations de pouvoirs sous réserve de certaines garanties : responsabilité des directeurs de programme et contrôle et audit par le Bureau de la gestion des ressources humaines	*	j	k

<i>Produit/service par sous-programme</i>	<i>Nombre prévu</i>	<i>Nombre fourni</i>	
	<i>1998-1999</i>	<i>1998</i>	<i>1999</i>
b) Exploitation et élaboration de systèmes de données			
i) Liaison avec l'équipe du SIG en ce qui concerne les éléments du Système qui intéressent la gestion des ressources humaines et identification et élaboration de nouvelles améliorations à apporter au SIG	*	l	m
ii) Élaboration d'applications informatiques aux fins de la planification des ressources humaines et établissement de systèmes permettant une plus grande automatisation de la gestion des ressources humaines	*	n	o
iii) Fourniture de services d'assistance du SIG à tous les bureaux du Siège, notamment de services consultatifs au personnel des services administratifs et des divisions de l'Administration dans les bureaux hors Siège en ce qui concerne le fonctionnement des systèmes du SIG qui ont trait au personnel	*	p	q
Sous-programme 2. Services opérationnels			
<i>1. Services fournis aux organes délibérants :</i>			
<i>a) Documentation à l'intention des organes délibérants :</i>			
Fourniture de données et établissement de rapports sur les questions concernant les ressources humaines, notamment la planification des ressources humaines, le statut contractuel du personnel (rapports quantitatifs entre les nominations définitives et les nominations pour une durée déterminée), programme de départs anticipés, emploi de retraités, emploi de consultants et équilibre entre le personnel masculin et féminin	*	r	r
<i>b) Services fonctionnels :</i>			
Participation aux délibérations de la Cinquième Commission de l'Assemblée générale sur les questions relatives à la planification des ressources humaines, au recrutement et à l'administration du personnel	*	s	s
<i>2. Services d'appui administratif :</i>			
<i>a) Gestion des vacances de poste</i>			
i) À l'aide du Système intégré de gestion (SIG), rassemblement d'informations sur les mouvements de personnel projetés ou les modifications qu'il est prévu d'apporter aux programmes, à l'intention des bureaux desservis par les divers modules	*	t	t
ii) Identification des besoins de personnel à recruter et des compétences requises pour des périodes de courte durée, à l'intention des bureaux desservis par les divers modules	*	u	u
iii) Publication d'avis et de bulletins de vacance de poste pour des postes vacants déterminés	*	700	650
iv) Sélection, après entretien, des candidats à des postes vacants à pourvoir	*	33 000	29 000
<i>b) Recrutement, affectation et promotion des fonctionnaires de la catégorie des administrateurs</i>			
i) Recrutement à long terme d'environ 200 candidats chaque année pour des postes d'administrateur soumis à la répartition géographique			
– Nominations initiales des administrateurs et agents des services généraux		883	1 532
– Modifications des contrats des administrateurs et agents des services généraux	*	227	204
– Prolongations (avec le concours des bureaux exécutifs) des contrats des administrateurs et agents des services généraux		7 524	6 267
– Renouvellement des contrats des administrateurs et agents des services généraux		1 020	1 317
Élaboration d'avis internes et d'annonces de vacance de poste		660	600
Établissement à l'intention des départements de listes de candidats qualifiés	*	v	

<i>Produit/service par sous-programme</i>	<i>Nombre prévu</i>	<i>Nombre fourni</i>	
	<i>1998-1999</i>	<i>1998</i>	<i>1999</i>
Interview des candidats en coopération avec les départements	*		
Soumission aux organes de nomination et de promotion de recommandations relatives au recrutement des candidats			
– Personnel de la catégorie des administrateurs jusqu'à la classe D-1	*	151	147
Demandes de visas et de détachement. Assistance partielle (avec les services administratifs) :	*	161	177
Organisation des voyages, le cas échéant	*	60	
ii) Recrutement pour des périodes de courte durée d'environ 1 500 personnes par an, en fonction des besoins ponctuels de l'Organisation et pour les services de conférence	*	556	
iii) Recrutement d'environ 350 fonctionnaires par jour pour les missions humanitaires.	*	20	25
iv) Passation d'environ 1 000 contrats de louage de services par an avec des consultants et des entrepreneurs individuels			
– Personnes	*	798	937
– Contrats		2 150	2 383
v) Environ 250 affectations et promotions par an de fonctionnaires de la catégorie des administrateurs	*	363	333
<i>c) Recrutement et affectation d'agents des services généraux et d'autres catégories de personnel</i>			
i) Envoi d'accusés de réception et examen d'environ 10 000 candidatures par an	*	10 000	10 000
ii) Publication d'avis de vacances de poste selon que de besoin	*	145	154
iii) Communications avec des candidats éventuels : 6 000 lettres et 25 000 demandes de renseignements par téléphone qui seront reçues chaque année concernant les possibilités d'emploi dans la catégorie des services généraux et d'autres catégories au Siège	*	6 000	6 000
iv) Recrutement pour des périodes de courte durée d'agents des services généraux et des catégories apparentées, en fonction des besoins ponctuels de l'Organisation et pour les services de conférence (environ 750 personnes par an au Siège)	*	650	404 ^y
v) Recrutement d'environ 40 personnes par an, au titre des services d'appui aux centres d'information des Nations Unies	*	38	35
vi) Affectation d'environ 300 personnes par an	*	286	325
<i>d) Administration du personnel</i>			
i) Application du Statut et du Règlement du personnel et d'autres textes administratifs de l'Organisation dans des cas individuels afin qu'un traitement cohérent soit assuré aux fonctionnaires	*		
ii) Administration du personnel conformément au Statut et au Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies			
a. Environ 2 500 nominations et 9 000 prolongations par an au Siège et dans les centres d'information des Nations Unies			
– Nomination de fonctionnaires de la catégorie des administrateurs et d'agents des services généraux	*	883	1 532
– Prolongation (en collaboration avec les services administratifs) de fonctionnaires de la catégorie des administrateurs et d'agents des services généraux		7 524	6 267

<i>Produit/service par sous-programme</i>	<i>Nombre prévu</i>	<i>Nombre fourni</i>	
	<i>1998-1999</i>	<i>1998</i>	<i>1999</i>
b. Examen, à l'échelle du Secrétariat, du statut contractuel d'environ 40 fonctionnaires de la catégorie des administrateurs en vue de leur nomination définitive (candidats recrutés par la voie des concours nationaux)		70	17
– Examen en vue de leur nomination définitive	*	23	23
– Prorogation de l'engagement pour une période de stage		2	5
– Examen de l'engagement pour une période de stage		8	2
– Prorogation de l'engagement		2	3
– Examen quinquennal		31	10
c. Conseils en vue du développement des carrières au sein du Secrétariat	*	aa	aa
d. Conseils, en consultation avec le Bureau du Conseiller du personnel, concernant les problèmes qui se posent aux fonctionnaires, le respect du Code de conduite des fonctionnaires internationaux et les problèmes d'endettement	*	30 à 35	30 à 35
e. Application du Statut et du Règlement du personnel dans environ 9 000 cas individuels par an	*	3 059	2 695
f. Conseils à l'Administration et au personnel sur tous les aspects de l'administration du personnel et des politiques relatives à la gestion de ressources humaines	*	v	v
g. Participation aux activités des organes paritaires concernant les politiques relatives au personnel et des services divers à l'intention du personnel, identification des problèmes pouvant se poser entre l'Administration et le personnel et contribution à leur règlement	*	12 ^{bb}	12 ^{bb}
h. Participation en tant que membre de droit des organisations de nomination et de promotion à l'examen des nominations, des affectations, des promotions, de l'octroi de nominations définitives et des licenciements lorsque les services ne donnent pas satisfaction. (Participation de la Division des services opérationnels à raison d'un représentant de droit à chacun des organes de nomination et de promotion suivants)			
– Comité des nominations et des promotions	*	53	46
– Commission des nominations et des promotions		49	43
– Organe subsidiaire des nominations et des promotions		45	46
– Groupe des promotions pour la catégorie du Service mobile			12
i. Participation aux organes subsidiaires des nominations et des promotions des départements	*	120 ^{cc}	120 ^{cc}
j. Participation aux groupes de travail du Bureau de la gestion des ressources humaines et du Secrétariat au Siège	*	dd	ee
iii) Contrôle de l'Administration des indemnités et prestations octroyées à environ 7 000 fonctionnaires, conformément aux dispositions du Statut et du Règlement du personnel, en vertu des pouvoirs qui seront délégués aux services administratifs	*	ff	ff
iv) Contribution à l'élaboration et à la mise en oeuvre des politiques de gestion des ressources humaines qui permettent d'assurer une application rationnelle et cohérente des règles et normes des Nations Unies relatives à l'administration du personnel. Ces fonctions seront exercées en coopération avec d'autres services du Bureau de la gestion des ressources humaines et compte tenu de l'expérience acquise dans l'application des politiques relatives au personnel actuellement en vigueur	*	v	v

<i>Produit/service par sous-programme</i>	<i>Nombre prévu</i>	<i>Nombre fourni</i>	
		<i>1998</i>	<i>1999</i>
v) Participation à l'examen continu du Règlement du personnel pour qu'il soit en harmonie avec les textes administratifs et, étant donné les changements intervenus au sein du Secrétariat,	*	v	v
Formulation de propositions concernant les modifications à apporter au Règlement du personnel afin d'uniformiser les principes et modalités d'application et d'avoir ainsi moins souvent besoin de recourir à des dérogations	*	gg	gg
vi) Examen continu des prestations auxquelles ont droit les fonctionnaires afin de les simplifier et d'assurer ainsi une interprétation uniforme du Règlement du personnel	*	v	v
vii) Décisions concernant environ 120 dérogations à propos de droits à prestation	*	97	98
viii) Conseils aux fonctionnaires, à titre individuel, sur leur profil de carrière et, si besoin est, intervention auprès du département pour résoudre les problèmes dès qu'ils se posent et éviter ainsi des recours inutiles	*	v	v
ix) Programmes d'orientation à l'intention d'environ 2 500 nouveaux fonctionnaires afin de porter à leur connaissance le Statut et le Règlement du personnel et les informer de ce que l'on attend d'eux pendant qu'ils sont au service de l'Organisation	*	1 923	2 869
x) Examen des demandes de classement de postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, de la catégorie du Service mobile et de la catégorie des services généraux et catégories apparentées au Siège et dans d'autres lieux d'affectation (en collaboration avec la Section du classement de la Division des services de spécialistes)	*		
– classement de postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		255	263
– classement de postes de la catégorie des services généraux		240	242
<i>e) Contrôle</i>			
i) Contrôle de l'application du Statut et du Règlement du personnel et des politiques relatives au personnel par les départements et bureaux au Siège et les bureaux hors Siège selon qu'il convient, par délégation de pouvoirs (contrôle des notifications administratives autorisées par les services administratifs)	*	16 660	13 784
ii) Examen continu des mécanismes de contrôle et des mesures d'audit des ressources humaines prises par les départements et bureaux au Siège et les bureaux hors Siège auxquels ont été délégués les pouvoirs appropriés en ce qui concerne les questions relatives au personnel telles que promotions, octrois de nominations de durée déterminée, indemnités de fonctions et autres prestations	*	s.o.	hh
<i>f) Cessation de service</i>			
i) Interviews au moment de la cessation de service pour déterminer les raisons du départ du fonctionnaire et consigner son témoignage, ce afin d'améliorer les relations avec le personnel et les politiques relatives au personnel au sein de l'Organisation	*	s.o.	ii
ii) En coordination avec le Bureau du Conseiller du personnel, organisation de réunions d'information à l'intention des fonctionnaires qui prennent leur retraite	*	8	10
<i>g) Appui aux recrutements et aux affectations</i>			
i) Maintien de fichiers par groupes professionnels (candidats au fichier)	*	700	1 440
– Examen et évaluation d'environ 8 000 candidatures et correspondance	*	8000	11 000

<i>Produit/service par sous-programme</i>	<i>Nombre prévu</i>	<i>Nombre fourni</i>	
	<i>1998-1999</i>	<i>1998</i>	<i>1999</i>
– Sélections initiales et entrevues	*	v	v
– Vérification des références et des diplômes pour les fichiers	*	s.o.	s.o.
ii) Publication d'avis récapitulatifs de vacances de poste pour compléter l'effectif des groupes professionnels	*	5	5
iii) Recherche de candidats qualifiés pour des postes clefs, en prêtant une attention particulière aux candidatures féminines ainsi qu'aux candidatures émanant d'États Membres non représentés ou sous-représentés	*	20	10
iv) Fourniture de fichiers de candidats qualifiés aux fins du recrutement par les départements, en consultation avec les éléments de la Division des services opérationnels	*	175	117
v) Renforcement des fichiers, professionnels ou autres, de candidats externes en coopération avec les États Membres et en coordination avec les associations professionnelles et autres institutions	*	v	v
vi) Envoi d'informations sur les recrutements prévus à des associations et organisations professionnelles féminines (environ 400 lettres par an) en vue de constituer un fichier de candidates qualifiées, et mise à jour des listes d'adresses dans le monde entier (800 adresses)	*	1 500	1 500
vii) Communications avec des candidats éventuels à des postes d'administrateur (environ 18 500 lettres et 12 000 appels téléphoniques par an)	*	33 000	49 000
Correspondance officielle avec les États Membres au sujet de questions de recrutement (environ 500 lettres et notes verbales par an)	*	700	923
viii) Missions spéciales et rapports fournissant des statistiques et des informations sur les vacances de poste et les projections des besoins dans les classes P1/P2 et P3, à l'intention du Jury central (examens) et du Jury central de recrutement	*	s.o.	50
ix) Avis publicitaires réguliers et spéciaux à l'intention des groupes professionnels pour pourvoir les postes normaux et les vacances de poste prioritaires	*	v	v
x) Publication d'avis de vacances de poste sur des supports électroniques (Internet et systèmes à disques optiques, par exemple) et réception de candidatures adressées par voie électronique	*	700	637
xi) Réalisation de campagnes de recrutement et envoi de missions, en tant que de besoin, pour pourvoir les postes vacants et alimenter les fichiers de candidats	*	v	v
Sous-programme 3. Services de spécialistes			
<i>1. Services fournis aux organes délibérants</i>			
a) <i>Documentation à l'intention des organes délibérants</i>	*	7	3
Rapports annuels à l'Assemblée générale sur des questions relatives au régime commun des Nations Unies, à la rémunération, à la formation et au perfectionnement du personnel, à l'évaluation et au suivi du comportement professionnel et à la planification des carrières			
b) <i>Services fonctionnels</i>	*	16	19
À la Cinquième Commission de l'Assemblée générale sur des questions relatives au régime commun des Nations Unies (conditions d'emploi, traitements, pension, indemnités et autres prestations, classement), le perfectionnement et la formation du personnel, la notation et le déroulement des carrières.			
<i>2. Publications</i>			
Barèmes des traitements, textes administratifs et circulaires, et mises à jour du Manuel relatif à l'organisation du Secrétariat**	*	100	100
		12	14

<i>Produit/service par sous-programme</i>	<i>Nombre prévu</i>	<i>Nombre fourni</i>	
	<i>1998-1999</i>	<i>1998</i>	<i>1999</i>
<i>3. Services d'appui administratif :</i>			
<i>a) Section du régime commun et des politiques interorganisations</i>			
i) Élaboration au sein de l'Organisation, et en coordination avec les autres organismes du système, des politiques et procédures relatives aux traitements, pensions, indemnités et autres prestations qui doivent être communes aux organisations appliquant le régime commun :	*	9	11
a. Participation aux réunions des organes intergouvernementaux et interorganisations, de la Commission de la fonction publique internationale, du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, du Comité consultatif pour les questions d'ajustements, du Comité consultatif pour les questions administratives et des groupes de travail constitués par ces organes			
b. Établissement de rapports et documents de travail destinés aux sessions de la Commission de la fonction publique internationale, du Comité consultatif pour les questions d'ajustements et du Comité consultatif pour les questions administratives	*	9	8
c. Approbation et/ou publication d'instructions administratives, circulaires et autres textes relatifs aux traitements, pensions, indemnités et autres prestations	*	12	14
d. Publication d'instructions et de directives administratives, contrôle de leur application et examen des dérogations concernant les traitements, indemnités et autres prestations	*	995	1 105
e. Contrôle de l'application des décisions de la Commission de la fonction publique internationale concernant la rémunération, notamment les nouveaux régimes adoptés pour les primes de mobilité et de sujétion et les indemnités d'affectation destinées aux administrateurs et aux fonctionnaires de rang supérieur, aux agents du Service mobile et aux agents des services généraux recrutés sur le plan international	*	9	10
ii) Réalisation d'enquêtes sur les salaires dans certains lieux d'affectation, et examen, approbation et publication des barèmes des traitements établis à partir des données recueillies au cours des enquêtes sur les salaires réalisées dans plus de 180 lieux d'affectation	*	25	21
iii) Détermination, examen et révision des indemnités et autres prestations relatives aux opérations de maintien de la paix, et participation aux missions de reconnaissance techniques	*	11	9
iv) Présentation d'informations pour les états d'incidences financières sur le budget-programme des projets de résolution ou de décision relatifs aux traitements, indemnités et autres prestations	*	3	2
v) Appui aux consultations entre le personnel et l'Administration sur les questions relatives aux traitements, indemnités et autres prestations	*	4	4
<i>b) Section des politiques en matière de rémunération et de classement des emplois</i>			
i) Gestion d'une base informatisée de données (actuelles et rétrospectives) intégrant tous les barèmes des traitements applicables aux agents des services généraux et aux administrateurs recrutés sur le plan national (soit plus de 1 500 barèmes à l'heure actuelle); traitement automatique des données provenant des enquêtes sur les salaires et communication de ces données aux autres organismes des Nations Unies et aux lieux d'affectation hors Siège, et calcul, en temps voulu, des éléments de la rémunération pour toutes les catégories de personnel.	*	kk	kk
ii) Nomenclature des services et définition des tâches			

<i>Produit/service par sous-programme</i>	<i>Nombre prévu</i>	<i>Nombre fourni</i>	
	<i>1998-1999</i>	<i>1998</i>	<i>1999</i>
a. Examen des normes actuelles de classement applicables aux postes de la catégorie des administrateurs, de la catégorie du Service mobile et de la catégorie des services généraux et catégories apparentées en vue de l'élaboration de normes de classement des emplois, de l'évaluation des structures actuelles de classement des emplois et de l'intégration toujours plus poussée du système de classement des emplois au processus global de gestion	*	11	11
b. Assistance aux divers modules pour la mise en oeuvre des normes élaborées aux fins du classement des postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, de la catégorie du Service mobile et de la catégorie des services généraux	*	620	690
c. Examen des recours introduits en ce qui concerne le classement des postes d'administrateur et fonctionnaire de rang supérieur, d'agent du Service mobile et d'agent des services généraux et catégories apparentées au Siège et dans les autres lieux d'affectation	Environ 330 recours	30	30
iii) Études et révisions du Manuel relatif à l'organisation du Secrétariat**.			
c) <i>Groupe du droit administratif</i>			
i) Dans les affaires de recours : lorsqu'une affaire n'a pas pu être réglée avant le stade du recours, le Groupe soumet en temps voulu la réponse du Secrétaire général et réunit les informations sollicitées par la Commission paritaire de recours avant de les lui faire parvenir dans les délais fixés pour éviter des retards coûteux dans la procédure de recours Le Groupe du droit administratif représente le Secrétaire général en cas de procédure orale tant au stade préliminaire qu'à celui du recours. Dans les affaires disciplinaires, un soin particulier sera apporté au stade préliminaire à la réunion d'informations nécessaires pour déterminer si des mesures disciplinaires doivent être prises contre un fonctionnaire. En cas de besoin, le groupe préparera un exposé de l'affaire et représentera le Secrétaire général lors des audiences.	*	105	115
ii) Représentation du Secrétaire général devant la Commission paritaire de recours lorsqu'elle examine des demandes de suspension d'action au sujet d'une décision contestée	*	12	20
iii) Règlement de toutes les affaires appropriées	*	7	4
iv) Rédaction des déclarations écrites, au nom du Secrétaire général, pour l'examen des recours formés auprès de la Commission paritaire de recours, réunion des informations complémentaires que la Commission pourra solliciter pour examiner une affaire, et comparution aux audiences organisées par la Commission	*	50	68
v) Examen de toutes les affaires disciplinaires dont le Bureau de la gestion des ressources humaines est saisi en vue de déterminer s'il y a lieu d'engager une procédure disciplinaire Supervision et contrôle des enquêtes préalables réalisées sur le terrain afin de s'assurer que les garanties d'une procédure régulière soient respectées Dans le cas où un fonctionnaire renonce à soumettre l'affaire à un comité paritaire de discipline, le Groupe recommandera les mesures disciplinaires appropriées et établira les documents rendant la décision exécutoire Dans le cas où l'affaire est soumise à un comité paritaire de discipline au Siège, il préparera un exposé écrit de l'affaire et fera une déposition orale devant le comité	*	69	82
	*	23	25
	*	1	0
	*	3	2

<i>Produit/service par sous-programme</i>	<i>Nombre prévu</i>	<i>Nombre fourni</i>	
	<i>1998-1999</i>	<i>1998</i>	<i>1999</i>
Dans le cas où des accusations de faute grave ont été formulées, il établira des documents recommandant le renvoi sans préavis	*	9	7
vi) Établissement d'un répertoire informatisé des décisions prises sur ces questions et des interprétations y relatives		mm	
<i>e) Section des examens et des tests</i>			
i) Organisation annuelle de concours nationaux aux classes P-2 et P-3 pour 10 catégories professionnelles, dans 20 à 30 pays	*	809	1 453
ii) Organisation annuelle de concours internes pour la promotion des agents des services généraux et des catégories apparentées à la catégorie des administrateurs, pour six catégories professionnelles	*	303 ⁿⁿ	207 ^{oo}
iii) Organisation d'examens dans les classes d'entrée P-2 et P-3 pour des postes demandant des compétences linguistiques spéciales	*	161	491
iv) Organisation annuelle de tests au Siège en vue de recruter des agents des services généraux (employés de bureau, dactylographes, sténographes, commis aux statistiques et commis comptables) : environ 3 500 candidats par an	*	2 397	
v) Préparation et organisation d'entrevues méthodiques dans le cadre des examens oraux et de la sélection des candidats	*	97	231
vi) Organisation d'entrevues méthodiques pour les postes de niveau supérieur désignés dans la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur (initialement 10 par an)	20	0 ^{pp}	
vii) Administration du programme de stage pour environ 250 stagiaires par an	250	422	418
<i>f) Bureau du Conseiller du personnel</i>			
i) Coordination des services d'orientation concernant des questions d'ordre personnel, financier ou familial ou liées à l'immigration, aux assurances, et à l'éducation, ou encore des difficultés liées au travail ou à l'obtention de permis de travail; prestation de conseils en matière de visas, fourniture d'une assistance en cas de toxicomanie, etc.	(4 500 demandes par an émanant de l'ONU, de l'UNICEF et du PNUD)	6 052 ^{qq}	5 715 ^{qq}
ii) Examen des demandes présentées à la Caisse de secours du personnel (environ 400 par an)	800	1 032	964
Service de 80 réunions du Conseil de la Caisse	80	56	50
iii) Organisation périodique de réunions d'information pour les futurs retraités (environ 350 participants par an)	700	350	350
Établissement et distribution dans l'ensemble du Secrétariat de brochures de préparation à la retraite (900 exemplaires par an)	1 800	900	1 200
iv) Conseils en matière d'éducation et de camps de vacances et assistance financière connexe (environ 350 consultations par an)	700	234	244
v) Journées d'initiation à l'intention des fonctionnaires nouvellement en poste (une quinzaine par an)	30	5	3
vi) Acheminement des demandes de visa devant être approuvées par le Comité des visas (quelque 400 demandes déposées annuellement par le personnel de l'ONU, du PNUD et de l'UNICEF)	800	1 283	681
Prestation de services de secrétariat au Comité (environ 10 réunions par an)	20	12	6

<i>Produit/service par sous-programme</i>	<i>Nombre prévu 1998-1999</i>	<i>Nombre fourni</i>	
		<i>1998</i>	<i>1999</i>
<i>g) Contribution à l'examen et à la mise au point des politiques et procédures relatives à l'aide sociale et au soutien psychologique au personnel</i>	*	8	9
Sous-programme 4 . Programmes de formation et de perfectionnement du personnel			
<i>1. Perfectionnement des cadres</i>			
a) Mise en place du programme de formation à la gestion du personnel, qui vise à offrir une formation de base à tous les cadres de rang intermédiaire et supérieur et formation continue à la gestion de tous les fonctionnaires appelés à occuper un poste de cadre supérieur ou intermédiaire	*	208	132
b) Suivi des programmes à tous les niveaux afin d'appliquer les principes de gestion du personnel et association des cadres à tous les niveaux aux efforts visant à promouvoir un nouveau style de gestion de l'Organisation	*	185	481
c) Élaboration et mise en oeuvre de programmes de renforcement de l'efficacité des services généraux visant à compléter le programme de formation à la gestion du personnel	*	322	1 701
d) Élaboration de nouveaux supports de formation ayant trait à la diversité culturelle et aux sexesécificités destinés à être intégrés dans les programmes de perfectionnement du personnel à tous les niveaux	*	227	791
e) Élargissement du programme de formation à la négociation aux fonctionnaires qui exercent des fonctions d'encadrement et de supervision dans les bureaux extérieurs	*	487	520
f) Formation à l'encadrement des administrateurs auxiliaires et des agents des services généraux qui exercent des fonctions de supervision dans tous les lieux d'affectation	*	231	355
g) Présentation aux départements et aux bureaux de programmes visant à appuyer la gestion des programmes dans des domaines comme le travail en équipe, la planification du travail et l'évaluation des compétences	*	rr	rr
h) Fourniture d'un appui aux départements et bureaux afin de les aider à développer les compétences de base en tenant compte des autres systèmes de gestion des ressources humaines, notamment en matière de recrutement, d'aide à l'avancement, d'évaluation des compétences et de perfectionnement du personnel		0	372
<i>2. Formation à l'informatique</i>			
a) Formation spécialisée des utilisateurs finals en vue d'élargir l'accès aux applications utilisées à l'échelle de l'Organisation, par exemple le traitement de texte, le courrier électronique, la navigation sur Internet et les bases de données centralisées	*	4 641	3 181
b) Mise à niveau des connaissances et compétences des fonctionnaires en vue de faciliter l'introduction de nouveaux logiciels	*	1 407	6 945
c) Formation spécialisée du personnel d'appui de tous les départements à la conception, la mise au point et l'utilisation des applications réseaux aux fins d'une plus grande décentralisation des opérations	*	718	911
d) Formation des cadres à une gestion des ressources informatiques propres à améliorer le déroulement des opérations	*	ss	
e) Mise à jour et à niveau des ressources permettant de former plus rapidement un plus grand nombre de fonctionnaires en recourant notamment aux vidéo-conférences, à la formation en ligne (Internet et réseaux locaux), aux centres d'auto-instruction et à des logiciels multimédia	*	2000+	3000+
<i>3. Formation en matière d'administration, y compris des opérations de maintien de la paix</i>			
a) Le programme de formation en matière d'administration a pour objectif de renforcer les compétences dans tous les domaines de l'administration, en particulier la gestion des ressources financières et humaines tant pour les opérations ordinaires que celles sur le terrain, et de favoriser la décentralisation et la délégation de	*	234	810

<i>Produit/service par sous-programme</i>	<i>Nombre prévu</i>	<i>Nombre fourni</i>	
	<i>1998-1999</i>	<i>1998</i>	<i>1999</i>
pouvoirs. Durant l'exercice biennal 1996-1997, on a élaboré un programme pilote composé de quatre modules : personnel, achats, budget et finances, et services d'appui. Compte tenu du renforcement de la décentralisation et de la délégation de pouvoirs, il faudra modifier en permanence le programme			
b) D'autres activités seront entreprises afin de constituer un cadre de fonctionnaires qualifiés capables d'occuper des fonctions administratives à tous les niveaux sur le terrain. Le programme de formation à l'administration des opérations de maintien de la paix vise à former des administrateurs de rang intermédiaire tandis qu'un nouveau programme s'adressera aux fonctionnaires de rang supérieur et intermédiaire qui ont la capacité d'occuper des postes de chef de l'Administration et d'administrateur de rang supérieur pour les opérations sur le terrain. Les stages de formation se déroulent en partie sur le terrain pour que les participants acquièrent une expérience pratique et le contenu des stages est constamment modifié afin de répondre à l'évolution de la situation	*	25 ^{tt}	0
<i>4. Développement des compétences spécialisées et aide à l'avancement</i>			
a) Le programme de développement des compétences spécialisées à l'échelle du système offre aux fonctionnaires la possibilité de renforcer et d'actualiser leurs compétences techniques spécialisées dans leurs domaines de travail. Il permet aux cadres de s'assurer que les fonctionnaires perfectionnent et actualisent les compétences spécialisées nécessaires pour exécuter les activités de fond des départements et conserver la souplesse voulue pour répondre à l'évolution des activités, faire face aux nouvelles responsabilités et suivre l'évolution des domaines de spécialisation. Parallèlement, le programme offre aux fonctionnaires de nouvelles perspectives de carrière. Fonctionnant de manière décentralisée, il est fondé sur des plans de formation annuels qui sont élaborés par les départements compte tenu de leurs priorités et des besoins de formation du personnel mis en évidence lors des discussions portant sur leurs performances. Les plans sont révisés afin d'assurer l'affectation la plus rentable des ressources	*	2 602	2 379
b) Le programme d'études avec congé sabbatique permet chaque année à un petit nombre de fonctionnaires d'effectuer des études à l'université pendant une période pouvant aller jusqu'à 4 mois dans des domaines qui présentent un intérêt pour le fonctionnaire et l'Organisation. La durée du programme a été réduite afin qu'un plus grand nombre de fonctionnaires puissent en bénéficier	*	11 ^{uu}	7 ^{uu}
c) D'autres initiatives seront entreprises durant l'exercice biennal 1998-1999 afin d'appuyer les efforts d'aide à l'avancement, parmi lesquelles :			
i) L'élaboration de programmes d'orientation renforcés pour tous les fonctionnaires qui entrent en fonctions afin qu'ils acquièrent les connaissances et compétences essentielles pour faire une carrière dans la fonction publique internationale	*	95	79
ii) L'organisation d'ateliers visant à renforcer la capacité des superviseurs et des cadres de faciliter le développement de carrière des fonctionnaires qu'ils encadrent et de leur donner les moyens de gérer leur propre carrière	*	818	1 106
<i>5. Formation linguistique et formation aux techniques de communication</i>			
a) Conformément aux résolutions 2480 B (XXIII) du 21 décembre 1968, 43/D du 21 décembre 1988 et 50/11 du 2 novembre 1995, l'Organisation assure une formation linguistique dans les six langues officielles. Les programmes sont constamment réaménagés de manière à répondre aux besoins de l'Organisation et à privilégier les cours de conversation et autres cours spéciaux permettant d'entretenir les connaissances linguistiques et de renforcer la capacité des fonctionnaires d'utiliser les langues qu'ils apprennent dans leur travail	*	3 914	4 164

<i>Produit/service par sous-programme</i>	<i>Nombre prévu</i>	<i>Nombre fourni</i>	
	<i>1998-1999</i>	<i>1998</i>	<i>1999</i>
b) Le développement des capacités de communication est essentiel pour améliorer les performances et est indispensable au bon fonctionnement du nouveau système de notation. Une formation sera donc dispensée en ce qui concerne certaines techniques de communication orale comme l'écoute, le retour de l'information et la négociation. Des stages de formation à la rédaction seront proposés dans les langues de travail afin de faire appliquer des règles cohérentes pour la rédaction de tout rapport et de toute correspondance. Une formation à la prise de parole en public aidera les fonctionnaires à s'exprimer en public à l'aide d'outils visuels, notamment la vidéo et le multimédia;	*	452	306
c) Au Siège, on a transformé le laboratoire de langues en centre d'autoinstruction afin que les fonctionnaires puissent améliorer leurs connaissances linguistiques durant leur temps libre grâce à l'utilisation de supports audio, vidéo et multimédia	*	1 811	1 533
6. <i>Formation des agents des services généraux et des catégories apparentées</i> Les agents des services généraux et des catégories apparentées peuvent participer à la plupart des activités de formation organisés au Siège (programmes d'orientation, cours de langues et de techniques de communication, formation informatique, préparation aux missions et administration), ainsi qu'aux programmes visant à améliorer leurs compétences de base et, s'ils satisfont les conditions requises, au programme de congé sabbatique. En outre, ils peuvent suivre des programmes expressément conçus à leur intention pour acquérir ou améliorer leurs compétences techniques et administratives, notamment des programmes consacrés à l'acquisition de compétences d'encadrement, au renforcement de l'efficacité des services généraux et aux techniques de négociation	*	vv	vv
7. <i>Rôle du Service de la formation et du perfectionnement du personnel en matière de gestion et de consultation</i> Afin d'offrir des conseils portant sur tous les aspects de la planification, de la gestion et de l'exécution des programmes de formation et de perfectionnement du personnel, et compte tenu de la tendance actuelle à la décentralisation et à la délégation des pouvoirs, les attributions du Service ont été élargies de manière à lui permettre de fournir un appui consultatif et technique en matière de formation et de perfectionnement du personnel aux départements et bureaux dans tous les autres lieux d'affectation, d'évaluer les besoins en formation, de promouvoir et de contrôler la qualité des activités de formation et de veiller à ce que tous les fonctionnaires du Secrétariat puissent en bénéficier, et de mettre en place des politiques de formation	*	ww	ww
Sous-programme 5. Services médicaux			
<i>Services d'appui administratif</i>			
<i>Services médicaux</i>			
a) Les normes et dispositions relatives aux services médicaux continueront d'être passées en revue et tiendront lieu, comme précédemment, de principes directeurs pour les services médicaux des organismes des Nations Unies ainsi que pour les unités médicales de l'élément militaire des opérations de maintien de la paix et des contingents	*	xx	yy
Les services médicaux de l'ONU, du PNUD et de l'UNICEF continueront de dispenser des soins au personnel et seront dotés d'équipements médicaux de pointe	*	zz	zz
Un appui technique sera fourni aux 50 dispensaires de l'ONU dans les bureaux extérieurs, à tous les centres de consultation des commissions régionales et aux unités médicales militaires de manière que tous les fonctionnaires de l'Organisation, ainsi que les personnes à leur charge, les observateurs militaires, les membres de la police civile et les soldats des Nations Unies reçoivent des soins médicaux adéquats. On	*	aaa	aaa

<i>Produit/service par sous-programme</i>	<i>Nombre prévu</i>	<i>Nombre fourni</i>	
	<i>1998-1999</i>	<i>1998</i>	<i>1999</i>
continuera à délivrer des certificats médicaux d'aptitude physique préalablement au recrutement ou à la réaffectation de fonctionnaires, de sorte à éviter les contentieux liés aux rapatriements sanitaires ou à des demandes de versement de pension d'invalidité ou d'indemnisation			
b) Les programmes de promotion de la santé revêtiront plusieurs aspects : programmes d'amélioration de la santé (ergonomie, lutte contre le tabagisme et l'obésité, examen de la vue, test ventilatoire pulmonaire, contrôle du diabète), programmes d'éducation sanitaire (par exemple pour ce qui est de la sensibilisation au sida), réunions d'information médicale préalablement à l'affectation en mission, mise à jour des vaccinations et dépistage de certaines maladies et virus	*	bbb	ccc
On s'efforcera de réduire le nombre de maladies et d'accidents imputables au service en prônant les bienfaits de l'ergonomie auprès du personnel et de l'Administration, en enquêtant sur les plaintes relatives à l'environnement et en assurant le suivi des enquêtes environnementales. Selon les ressources disponibles, le personnel de la Division continuera de recevoir une formation grâce à des études extérieures	*	ddd	eee
Dans un souci d'efficacité, on a notamment confié aux services administratifs la gestion partielle des certificats médicaux et on a supprimé la délivrance de certains certificats médicaux	*	fff	fff
c) La Division des services médicaux entend continuer de perfectionner le système informatique sur le réseau local de gestion des dossiers médicaux relatifs à l'ensemble du personnel des Nations Unies et mettre au point une base de données pour la gestion des dossiers de congés de maladie	*	ggg	ggg
La Division utilise le courrier électronique afin d'améliorer la communication entre les fonctionnaires dans les différents lieux d'affectation et a mis en place un réseau d'informations sanitaires aux fins des voyages sur le terrain sur le World Wide Web (Internet) afin d'obtenir les informations les plus récentes sur les questions médicales et sanitaires	*	ggg	ggg
<i>Services/activités de la Division des services médicaux</i>			
a) Services cliniques (personnel de l'ONU, du PNUD, de l'UNICEF et autres organismes sis à New York) :			
i) Examens médicaux complets	*	3 020	3 541
ii) Consultations médicales données par des médecins, des infirmières et des consultants médicaux	*	48 046	44 704
iii) Immunisations, injections et électrocardiogrammes	*	6 120	6 503
iv) Travaux de laboratoire, y compris les tests ventilatoires pulmonaires et les frottis vaginaux	*	k	l
v) Analyses radiologiques et examens de radiographies transmises par les services extérieurs	*	9 145	9 827
vi) Activités de promotion de la santé : ergonomie, surveillance du milieu de travail, examen de la vue, contrôle du diabète et programmes de lutte contre l'obésité	*	m	n
b) Services médicoadministratifs (personnel de l'ONU, y compris des opérations de maintien de la paix du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF dans le monde entier) :			
i) Examen et classement des rapports médicaux communiqués par les médecins chargés des examens médicaux dans le monde entier	*	13 049	10 548
ii) Délivrance de certificats médicaux d'aptitude physique à l'occasion d'engagement, de réaffectation et d'affectation à des missions et des opérations de maintien de la paix	*	25 110	31 519
iii) Approbation des cas de rapatriement sanitaire concernant le personnel des bureaux extérieurs et suivi de leur traitement avec les hôpitaux et médecins traitants, détermination de la durée des versements de l'indemnité journalière de subsistance et de la période d'hospitalisation (uniquement pour le personnel sur le terrain)	*	1 039	1 425

<i>Produit/service par sous-programme</i>	<i>Nombre prévu</i>	<i>Nombre fourni</i>	
	<i>1998-1999</i>	<i>1998</i>	<i>1999</i>
iv) Délivrance de certificats médicaux pour les cas dépassant la compétence des services administratifs	*	11 181	19 425
v) Détermination des pensions d'invalidité à l'échelle du système	*	898	722
vi) Examen des cas d'indemnisation médicale à l'échelle du système et consultation avec le Comité consultatif pour les demandes d'indemnisation, et vérification des factures relatives aux soins médicaux	*	706	531
vii) Examen des demandes de versement d'indemnités spéciales pour charges de famille et frais d'études	*	393	280
c) Activités concernant les bureaux extérieurs (pour tous les fonctionnaires en poste dans les bureaux extérieurs			
i) Aménagement et évaluation de plus de 50 dispensaires de l'ONU et octroi d'un appui technique à ces dispensaires, y compris le recrutement de médecins, d'infirmiers et de techniciens de laboratoire et l'achat de fournitures et d'équipements médicaux de laboratoire	*	50	50
ii) Évaluation des installations médicales dans les lieux d'affectation et présentation de recommandations	*	10	5
iii) Classement des lieux d'affectation hors Siège en fonction des critères fixés par la Commission de la fonction publique internationale	*	350	350
iv) Nomination des médecins chargés des examens médicaux pour le compte de l'ONU dans le monde entier	*	750	750

* Ne figurait pas dans le budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999.

** Responsabilité transférée au Bureau des affaires juridiques.

^a La mise en oeuvre de la stratégie de gestion des ressources humaines fait l'objet de plusieurs rapports publiés sous la direction de la Division (voir ci-après).

^b Coordination effectuée par le Directeur et le Directeur adjoint de la Division des services opérationnels.

^c Participation périodique du Directeur et du Directeur adjoint de la Division des services opérationnels. Participation ponctuelle d'autres membres du personnel de direction (D-1, P-5) selon les besoins.

^d Le rapport sur la composition du Secrétariat comporte une analyse améliorée des prévisions des effectifs et des données démographiques, s'inscrivant dans le cadre des rapports annuels de planification des ressources humaines sur le recours aux consultants, aux retraités et au personnel fourni à titre gracieux.

^e Mise en oeuvre du premier stade de la planification prospective, par un inventaire des compétences du personnel (collecte des données relatives aux compétences et préférences du personnel).

^f Analyse de l'inventaire des compétences de 1998; exercice à refaire en raison du faible taux de participation obtenu (41 %); élaboration d'un projet expérimental de modèle de prévision.

^g Ne s'applique pas au Service de la planification et des systèmes de gestion informatisée des ressources humaines/Division des services opérationnels.

^h Ne s'applique pas au Service de la planification et des systèmes de gestion informatisés des ressources humaines/Division des services opérationnels. Lancé par la Division des services de spécialistes (voir projet « Compétences » de la Division).

ⁱ Il a été mis fin au programme de départs volontaires. Des demandes de départs volontaires ont été approuvés au cas par cas.

^j Mission à Genève visant à étudier la mise en oeuvre de la délégation de pouvoirs.

^k Mission d'évaluation auprès de la CEPALC, chargée d'évaluer les résultats du programme expérimental de délégation; évaluation des rapports périodiques sur la mise en oeuvre de la délégation de pouvoirs. Mission d'évaluation auprès du TPIR, chargée d'évaluer les résultats de la délégation et le renouvellement de cette dernière; évaluation des rapports périodiques.

^l Élaboration et appui de la réédition du module 2.0 du SIG (Prestations), y compris tests de système des programmes d'appui et apurement des données relatives aux ressources humaines (modules et services d'assistance du SIG chargés des ressources humaines) (25 membres du personnel de la Division des services opérationnels, à temps partiel).

- ^m Élaboration et appui de la réédition du module 4.0 du SIG (États de paie), y compris tests de système de huit programmes d'appui et apurement des données relatives aux ressources humaines (modules et services d'assistance du SIG chargés des ressources humaines) (40 membres du personnel de la Division des services opérationnels, à temps partiel).
- ⁿ Élaboration d'indicateurs stratégiques aux fins du suivi et de la planification des ressources humaines. Établissement d'un projet expérimental de modèle de prévision (à court terme). Mise au point de l'inventaire des compétences. Élaboration de différentes applications automatisées relatives aux ressources humaines (questionnaire de cessation de service, statistiques relatives au volume de travail, registre des exceptions, fichier automatisé du personnel fourni à titre gracieux, des consultants et des retraités, etc.). Élaboration de certaines formules de suivi en ligne.
- ^o Amélioration des indicateurs destinés aux séances de planification du service des ressources humaines. Analyse et amélioration (fonctionnelle et technique) de l'inventaire des compétences pour l'édition de 2000. Maintenance et amélioration des bases de données et des applications automatisées relatives aux ressources humaines (suite de 1998).
- ^p Participation importante des services d'assistance du SIG chargés des ressources humaines aux tests du module 2.0 du SIG. Formation aux fonctionnalités du SIG de personnel hors siège. Réponses aux demandes courantes relatives à la situation administrative et détection et solution des problèmes du SIG.
- ^q Participation importante des services d'assistance du SIG chargés des ressources humaines aux tests du module 4.0 du SIG. Formation aux fonctionnalités du SIG de personnel hors siège. Réponses aux demandes courantes relatives à la situation administrative et détection et solution des problèmes du SIG.
- ^r Rapports standard annuels, trimestriels et mensuels destinés aux organes délibérants (vacances de poste, parité hommes-femmes, répartition géographique, représentation des États membres, personnel fourni à titre gracieux, consultants, retraités, etc.). Rapports fournis aux missions en fonction des besoins de ces dernières (États-Unis, France, Allemagne, Italie, Japon, etc.). Rapports établis à la demande (formulée selon une formule standard) des missions.
- ^s Participation du Directeur et du Directeur adjoint de la Division des services opérationnels aux réunions de la Cinquième Commission et du CCQAB ayant trait aux ressources humaines;
- ^t Rapports standard établis quotidiennement par le mécanisme d'établissement de rapports du SIG. Selon les besoins, rapports établis quotidiennement par le Service de la planification et des systèmes de gestion informatisée des ressources humaines d'après le système intégré des états de paie du personnel /SIG.
- ^u Rapports standard établis quotidiennement par le mécanisme d'établissement de rapports du SIG. Demandes ponctuelles établies quotidiennement par la base de données du système intégré des états de paie du personnel/SIG.
- ^v Activité régulière.
- ^w Sans objet. Pouvoirs délégués aux départements en application de la circulaire ST/AI/1999/1.
- ^x Sans objet. Pouvoirs délégués aux départements (Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence) en application de la circulaire ST/AI/1999/1.
- ^y Pouvoirs délégués aux services administratifs.
- ^z Les pouvoirs ne sont pas délégués dans chaque cas aux départements; activité régulière des modules de la Division des services opérationnels.
- ^{aa} Activité effectuée par les Services de la formation professionnelle de la Division des services de spécialistes (voir celle-ci).
- ^{bb} Sessions annuelles du Comité consultatif mixte avec la participation du Directeur de la Division des services opérationnels à titre régulier et d'autres fonctionnaires de cette division à titre ponctuel.
- ^{cc} Sessions avec la participation de trois fonctionnaires des modules de la Division.
- ^{dd} Présidence de deux groupes de travail et/ou participation d'au moins 10 fonctionnaires supérieurs de la Division des services opérationnels (D-2, D-1, P-5).
- ^{ee} Idem.
- ^{ff} Délégation de pouvoirs suspendue, activité administrée par les modules de la Division des services opérationnels.
- ^{gg} En collaboration avec le Groupe des questions administratives et réglementaires du Bureau de la Sous-Secrétaire générale.
- ^{hh} Contrôle en ligne grâce au SIG et autres applications de l'informatique, travaux entamés et formats mis au point.
- ⁱⁱ Mise au point du questionnaire relatif à la cessation de service auquel doit répondre le fonctionnaire qui prend sa retraite. Les départements font rapport tous les trimestres. Les données concernant l'exercice 1999-2000 se trouveront dans le rapport établi pour la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale.
- ^{jj} Y compris toutes les communications écrites et orales.
- ^{kk} Gestion quotidienne.
- ^{ll} Examen quotidien.
- ⁿⁿ Cinq groupes professionnels.
- ^{oo} Neuf groupes professionnels.

- ^{pp} Aucune demande enregistrée.
- ^{qq} Toutes visites et tous appels confondus.
- ^{rr} Intégré aux rubriques Formation à la gestion du personnel, Supervision et Renforcement des services généraux.
- ^{ss} Exécution reportée à 2000.
- ^{tt} Atelier de formation à l'encadrement destiné aux chefs de l'administration.
- ^{uu} Programme d'études avec congé sabbatique et cours d'été réunis.
- ^{vv} Voir 1, Perfectionnement des cadres : c), e) et f).
- ^{ww} Entretien quotidien.
- ^{xx} Les normes médicales applicables lors du recrutement sont passées en revue à la réunion annuelle du Directeur des services médicaux. Elles ont été présentées au CCQA en avril 1999.
- ^{yy} On a publié des instructions administratives sur les congés pour motif familial, etc., les normes relatives aux services médicaux et les certificats médicaux, de même que des circulaires sur les postes de travail ergonomiques, et on a achevé la mise au point des instructions relatives au rapatriement sanitaire; on a aussi commencé à distribuer sur le terrain des trousse de prophylaxie postexposition.
- ^{zz} En cours. (En fonction des demandes du personnel et de l'administration)
- ^{aaa} En cours. Services extérieurs. Un maximum de 27 analyses de laboratoire par patient.
- ^{bbb} Programmes d'amélioration de la santé en cours, plus Foire annuelle de la santé en novembre.
- ^{ccc} Programmes d'amélioration de la santé en cours, plus Foire annuelle de la santé en décembre et Groupe d'appui pour les femmes atteintes d'un cancer du sein.
- ^{ddd} Études extérieures pour 2 médecins, 16 infirmières et 1 technicien de radiologie.
- ^{eee} En cours; participation du Comité consultatif mixte/Comité pour l'environnement; circulaire concernant les directives applicables aux postes de travail ergonomiques, etc. Études extérieures pour 3 médecins, 4 infirmières, 1 technicien de laboratoire. Formation (1 journée) pour 2 médecins.
- ^{fff} Décentralisation partielle en cours.
- ^{ggg} En cours.

Chapitre 27C. Bureau de la gestion des ressources humaines – évaluation qualitative de l'exécution des programmes

Sous-programme 1. Planification des ressources humaines et gestion des services d'information

Objectifs	<i>Réaliser des analyses, des prévisions et des projections globales intégrées; achever la réalisation d'un système général de suivi et de rapports aux organes délibérants sur les ressources humaines.</i>
Critères d'évaluation	Réalisations en temps voulu d'analyses, de prévisions et de projections globales et cohérentes.
Principales réalisations	La maintenance des systèmes d'information et l'appui à long terme sont devenus prioritaires. L'accent a été mis sur les besoins des bureaux extérieurs de façon à assurer la comparabilité des données recueillies dans le monde entier. On s'est efforcé d'améliorer les analyses et les prévisions nécessaires à la planification, par exemple l'analyse des tendances concernant la composition du Secrétariat.

Sous-programme 2. Services opérationnels

Objectifs	<i>Fournir un appui intégré aux activités de planification, de gestion de l'information, d'affectation et d'administration du personnel; mettre en oeuvre les initiatives de réforme en encourageant la modification de structures, notamment par des délégations de pouvoirs, faire avancer l'automatisation et la simplification des procédures administratives dans le cadre du système d'information de gestion; renforcer l'intégration des activités de recrutement, de promotion et d'affectation et les rendre plus efficaces dans l'absolu comme par rapport à leur coût.</i>
Critères d'évaluation	Nombre de personnel et d'autres clients servis; actualité des produits; efficacité des produits par rapport à leur coût, impact des directives et d'autres formes d'assistance et de conseils.
Principales réalisations	Le cadre général et les différentes procédures du nouveau système de recrutement, de promotion et d'affectation ont été définitivement mis au point et présentés pour examen. Un mécanisme détaillé de suivi et de rapports a été créé afin de suivre les progrès réalisés en matière de délégation de pouvoirs. À l'occasion de la version 3 du système d'information de gestion, un grand nombre d'activités liées au traitement des indemnités ont été automatisées après d'importants programmes d'essais et de formation. La première phase de l'inventaire des compétences du personnel, portant sur plus de 40 % du Secrétariat est terminée et les premiers éléments des plans d'action pour la mise en valeur des ressources humaines convenus entre chaque directeur de programme et le Sous-Secrétaire général à la gestion des ressources humaines ont été préparés. Ces plans d'action constituent un cadre général de planification et de gestion permettant à chaque département et bureau de prévoir ses besoins et responsabilités en matière d'effectifs (pourcentage de femmes, représentation géographique, mobilité, notification rapide des postes devenus vacants, formation et déroulement de carrière). En ce qui concerne les modules d'administration du personnel, les services de base en matière de recrutement, d'affectation et de promotion ont été intégrés à l'administration des indemnités et prestations. La cohérence de l'application du Statut et du Règlement du personnel ainsi que des instructions administratives et des directives a été contrôlée.

Sous-programme 3. Services spécialisés

Objectifs	<i>Fournir des services consultatifs spécialisés sur les conditions d'emploi du personnel de l'ONU partout dans le monde; attirer des candidats hautement qualifiés en simplifiant et en renforçant les procédures de recrutement sur concours; favoriser au moyen de programmes de perfectionnement du personnel à l'échelle du Secrétariat, de mécanismes d'appui pour le déroulement des carrières, de systèmes efficaces de gestion de l'activité et de services de conseils, la création au sein de l'Organisation d'une culture qui encourage les comportements</i>
------------------	---

Sous-programme 3. Services spécialisés

professionnels hautement performants, la formation continue et l'excellence au niveau de l'encadrement; contribuer à l'instauration de conditions d'emploi compétitives et encourager l'équité sur le lieu du travail en améliorant la gestion des litiges et des affaires disciplinaires.

Critères d'évaluation

Nombre de fonctionnaires servis; rapidité de l'exécution des programmes et de l'obtention des produits, efficacité par rapport aux coûts, degré de satisfaction des clients, fourniture de conseils juridiquement fondés et applicables sur le plan administratif, et mesure dans laquelle les services fournis sont conformes aux objectifs énoncés.

Principales réalisations

Les compétences de base et en matière d'encadrement ont été identifiées à l'occasion d'un processus participatif à l'échelle du Secrétariat. Les conclusions de ce processus sont appliquées à d'autres aspects des ressources humaines tels que le recrutement, la formation et l'évaluation et contribuent à encourager l'adoption d'une même langue et de mêmes normes de performance au sein de l'Organisation. L'ensemble des programmes de formation et de perfectionnement a été examiné, de nouveaux programmes ont été introduits et d'autres ont été renforcés. Les nombreux conseils fournis en matière de formation décentralisée se sont traduits par une nette amélioration des activités des départements/bureaux en matière de planification des dépenses et de notification des résultats obtenus. Un site consacré aux activités de formation du personnel a été créé sur l'Intranet. Pratiquement l'ensemble des départements et bureaux a commencé à appliquer le système de notation des fonctionnaires et les programmes de déroulement de carrière ont été développés. Des concours ont été organisés dans 41 pays en vue du recrutement de ressortissants de pays non représentés et sous-représentés; la participation des départements et bureaux à toutes les phases de la procédure a été renforcée de façon à faciliter l'affectation des candidats reçus. Plusieurs nouveaux examens spécialisés ont été organisés dans de brefs délais et il a été plus largement fait appel à la vidéoconférence pour les entretiens avec les candidats. De nombreux conseils ont été fournis au personnel et aux organisations du système commun au sujet des questions concernant l'ensemble du système ainsi que la politique en matière de rémunération et de classification. Quarante-six enquêtes sur les salaires ont été réalisées. Au cours de l'exercice biennal, 220 demandes d'examen administratif, 118 appels et 151 affaires disciplinaires ont été traités. Des procédures ont été mises au point concernant un projet pilote de délégation de la responsabilité de défendre en appel les décisions prises.

Sous-programme 4. Programmes de formation et de perfectionnement du personnel

Objectifs

Encourager le changement de culture au sein de l'Organisation et participer à la constitution des capacités nécessaires actuellement et à l'avenir en matière de ressources humaines en identifiant les besoins et en élaborant des programmes de formation ciblés pour l'acquisition des compétences et des qualifications essentielles.

Critères d'évaluation

Nombre de fonctionnaires formés; qualité/pertinence des programmes offerts, mesure dans laquelle les programmes de formation sont conformes aux objectifs énoncés, utilisation des compétences acquises et modifications apportées à la suite des activités de formation/perfectionnement entreprises.

Principales réalisations

Plus de 40 000 fonctionnaires ont participé aux programmes de perfectionnement, dont environ 5 000 aux programmes destinés aux cadres et au personnel de supervision qui ont mis l'accent sur la planification, la délégation, le règlement des problèmes, la communication et le règlement des conflits. Les formations offertes concernaient également le développement des compétences pour la définition de normes de performances, la gestion des performances, la gestion du changement, l'amélioration du travail en équipe et la responsabilité. Les formations aux technologies de l'information ont facilité l'adoption de nouveaux logiciels et l'acquisition de nouvelles compétences spécialisées et de pointe (environ 17 000 participants). Le personnel a eu la possibilité de mettre à jour et de compléter certaines aptitudes et compétences spécialisées considérées par les départements/bureaux comme nécessaires à l'exécution des nouvelles tâches (environ 5 000 participants). Les programmes de formation linguistique dans les six langues officielles (environ 9 000 participants) et ceux consacrés aux questions en rapport avec les femmes sur le lieu de travail (1 000 participants) ont contribué au multilinguisme et au respect de la diversité. Les programmes de l'administration ont permis à un millier de participants d'acquérir des connaissances et des compétences en matière budgétaire, financière et

Sous-programme 4. Programmes de formation et de perfectionnement du personnel

de passation des marchés en vue d'encourager une plus grande cohérence des normes au sein de l'Organisation et de permettre au personnel de gérer plus facilement les ressources dans un environnement plus décentralisé où les pouvoirs et les responsabilités sont plus largement délégués.

Sous-programme 5. Services médicaux

Objectifs	<i>Fournir des soins et veiller à ce que le personnel ait accès, partout dans le monde, à des soins appropriés au moindre coût; favoriser la santé et le bien-être du personnel et minimiser les risques sanitaires et les accidents professionnels; veiller à ce que les normes médicales de l'ONU en matière de recrutement/réaffectation soient respectées par l'ensemble du personnel, y compris le personnel des opérations de maintien de la paix, des fonds et des programmes des Nations Unies; veiller à ce que le personnel bénéficie des programmes d'indemnisation prévus par le Règlement du personnel et les directives en vigueur tout en protégeant ces programmes.</i>
Critères d'évaluation	Satisfaction quant à la qualité et à la rapidité des services; nombre de personnes bénéficiaires des services; nombre de programmes de promotion de la santé et d'utilisateurs de ces programmes; examen dans les délais des directives applicables; normalisation des critères de classification médicale, des directives et des formulaires d'examen médical; communication rapide de conseils/décisions à l'administration; satisfaction quant aux informations et aux conseils fournis; réponses rapides et cohérentes face à des questions médico-administratives.
Principales réalisations	Au Siège : plus de 6 500 examens médicaux complets; 92 750 consultations assurées par des médecins, des infirmiers et des consultants médicaux; plus de 12 600 vaccinations et électrocardiogrammes. Dans les bureaux extérieurs : plus de 2 400 cas d'évacuation médicale ont été approuvés; les installations médicales de 15 lieux d'affectation difficile ont été évaluées, un appui technique a été apporté à 45 dispensaires de l'ONU et les trousseaux de prophylaxie consécutive à une exposition ont été distribués. Concernant la promotion de la santé du personnel, les nouveaux programmes suivants ont été introduits : i) groupe de soutien des personnes atteintes d'un cancer du sein; ii) développement du groupe de soutien des diabétiques; iii) développement de la campagne annuelle d'information sanitaire qui est passée de un à deux jours et iv) établissement de contacts avec le Centre médical de l'Université de New York et le Memorial Sloan Kettering Center pour le dépistage rapide du cancer du sein et du côlon et la gestion des facteurs de risque des cardiopathies coronariennes, ainsi que pour faciliter l'accès du personnel à ces centres. Délivrance d'environ 19 000 certificats médicaux pour le personnel affecté à des missions de maintien de la paix; examen de plus de 1 200 cas d'indemnisation médicale et recommandations concernant 1 620 cas de versement de pension d'incapacité. Révision des normes médicales de recrutement; publication d'instructions administratives sur le congé dans les foyers, les congés maladie et les congés de maternité, les normes médicales et les certificats médicaux et de circulaires sur l'ergonomie des stations de travail.
Examen par les organes délibérants	La Cinquième Commission et le CCQAB ont étudié l'ensemble des aspects liés au programme biennal de réforme de la gestion des ressources humaines et à l'administration du personnel (résolutions 53/209, 53/212, 53/214, 53/221, 53/238, 53/239 et 53/240 de l'Assemblée générale).
Examen et évaluation externes	Les audits externes ont porté sur l'emploi de consultants, de retraités et de personnel mis gracieusement à la disposition de l'Organisation, les examens et les tests, le programme de congé sabbatique, la formation, l'identification, la rémunération et l'évaluation des consultants ainsi que les contacts institutionnels. Le Bureau des services de contrôle interne a réalisé des études concernant l'emploi des retraités et des consultants ainsi que le système de comptabilisation des jours de présence et de congé. Des mesures ont été prises pour appliquer les recommandations pertinentes, notamment la publication d'instructions concernant l'emploi de retraités et de consultants, l'examen des critères à remplir par les candidats à des examens et de nouvelles instructions concernant le programme de congé sabbatique. Des directives ont été

**Évaluation
interne et
enseignements
dégagés**

préparées pour l'administration des procédures de recrutement, de promotion et d'affectation.

Plusieurs équipes ont entrepris d'étudier certaines questions (recrutement, affectation et promotion, simplification des règles/instructions administratives, cohérence dans l'administration des droits et des prestations, jours de présence). Les membres de ces équipes spéciales se sont consacrés pleinement à leur tâche. Cette initiative s'est révélée très efficace pour ce qui était de proposer des solutions concrètes et réalistes aux problèmes. En matière de services médicaux, l'attention a porté sur la mise à jour et la simplification des directives, l'élimination des procédures faisant double emploi et le développement des programmes de promotion de la santé.

**Impact de la
réforme et de la
restructuration**

L'activité du Bureau a été réorganisée et de nouvelles priorités ont été fixées, mettant l'accent sur l'appui aux cadres dans un environnement davantage décentralisé où les pouvoirs sont plus largement délégués. L'accent a été mis sur l'élaboration de politiques en matière de mise en valeur des ressources humaines, la simplification, l'automatisation et le suivi des fonctions ayant été déléguées, ainsi que sur la mise au point de nouveaux modules de recrutement et de planification.

Chapitre 27D. Services d'appui

Produit/service par sous-programme	Nombre prévu		Nombre fourni	
	1998-1999		1998	1999
Sous-programme 1. Sécurité et sûreté				
<i>1. Services de sécurité</i>				
a) Bureaux et installations de conférence :				
Filtrage des personnes, des véhicules et des paquets qui entrent dans les locaux de l'Organisation ou qui en sortent	*		1 137	
Utilisation de détecteurs d'objets métalliques pour déceler les armes cachées	*		11 876	8 9
Services de sécurité lors de réunions, réceptions et manifestations spéciales	*		1 731	1 7
			1 047	544 ^a
Organisation de programmes de formation en matière de sécurité	*		1 319	1 5
Hissage et descente des drapeaux des États Membres de l'Organisation	*		256	253
Exploitation et entretien des systèmes de surveillance électronique et de télévision en circuit fermé installés dans les locaux du Siège et dans la résidence du Secrétaire général	*		365	365
b) Garage :				
Filtrage des personnes se trouvant dans les véhicules qui entrent dans le garage de l'ONU, notamment les véhicules de livraison	*		c	c
Contrôle par sondages des véhicules des membres du personnel et du corps diplomatique qui entrent dans le garage	*		c	c
Vente de tickets d'accès au garage, inspection des permis de stationnement et enregistrement des véhicules des délégations stationnés durant la nuit, en vue de demander paiement à leurs propriétaires	*		365	365
c) Services spéciaux :				
Services de protection personnelle du Secrétaire général et d'autres personnalités	*		493	531
Réalisation d'enquêtes ayant trait à des questions de sécurité	*		497	572
Liaison avec les autorités de police du pays hôte	*		12	12
Escorte de réserve du Secrétaire général	*		365	365
d) Cartes et autres documents d'identité ONU :				
Délivrance de cartes d'identité et de laissez-passer	*		101 276	115 7
Tenue des dossiers qui s'y rapportent	*		87 098	94 4
Exploitation et entretien du système de codage des cartes d'identité avec photo et confiscation des cartes d'identité ONU périmées	*		256	253
			2 063	1 7
e) Serrurerie :				
Mise en place et entretien de tous les systèmes de fermeture dans l'ensemble des locaux du Siège, y compris les coffres-forts	*		15 898	7 5

<i>Produit/service par sous-programme</i>	<i>Nombre prévu</i>	<i>Nombre fourni</i>	
	<i>1998-1999</i>	<i>1998</i>	<i>1999</i>
2. Sûreté			
a) Inspection des locaux du Siège, y compris les ascenseurs, escaliers roulants et machineries, pour vérifier que rien ne peut mettre en danger les occupants ou déclencher un incendie :	*	12 ^d 228 ^e	12 ^d 214 ^c
Organisation de programmes de formation à l'intention des agents de sécurité, des agents de prévention des incendies, des travailleurs manuels et des guides	*	22	24
Coordination d'exercices d'alerte en cas d'incendie et d'enquêtes techniques sur la sécurité	*	225	158
Examen des plans de construction et d'aménagement des locaux pour vérifier qu'ils répondent aux normes de sécurité et de prévention des incendies	*	147	103
Rédaction de rapports et recommandations concernant les questions de sûreté	*	65	39
Contrôle et inspection des systèmes de détection des incendies et des inondations, et organisation d'exercices d'évacuation des locaux de l'ONU	*	365	365
Remise à des fonctionnaires et à des travailleurs contractuels de matériel servant à assurer la sécurité	*	830	
Inspection sanitaire des cuisines	*	6	0
Inspection annuelle de tous les locaux servant à la préparation et au stockage des aliments, ainsi qu'au service des repas, pour s'assurer que les normes d'assainissement et d'hygiène sont respectées	*	6	0
b) Inspection des locaux lors d'alertes à la bombe :	*	8	5
Réponses aux alertes de tous types et aux appels concernant des situations d'urgence, notamment pour éteindre des incendies, ouvrir les portes d'ascenseurs bloquées et administrer les premiers secours	*	1 603	1 8
Surveillance des travaux de soudure pour éviter les incendies	*	30	12
Enquêtes sur les accidents de voiture, les demandes de dédommagement, les accidents mettant en cause des visiteurs et des fonctionnaires, les cas de maladie concernant des visiteurs, ainsi que les dommages causés à des biens personnels ou à des biens appartenant à l'ONU	*	142	178
Sous-programme 2. Services informatiques			
1. Innovations technologiques			
Au titre de l'appui à l'infrastructure informatique			
a) Remplacer les serveurs de petite capacité par des serveurs plus puissants qui fourniront à tous les utilisateurs raccordés au réseau l'accès aux applications standard	*	37 ^f	30 ^g
b) Poursuivre la normalisation de tous les micro-ordinateurs à l'aide du CMS et assurer le passage au système d'exploitation Windows 95	*	3 852	1 4
c) Fournir une assistance aux programmes de fond en aidant les responsables à remplacer les bases de données obsolètes par de nouvelles bases accessibles à un plus grand nombre d'utilisateurs, y compris les États Membres	*	h	i

<i>Produit/service par sous-programme</i>	<i>Nombre prévu</i>	<i>Nombre fourni</i>	
	<i>1998-1999</i>	<i>1998</i>	<i>1999</i>
2. Télécommunications			
a) Renforcer l'infrastructure du réseau de transmission de données afin de pouvoir faire face à l'accroissement des utilisations d'applications sur réseau, tels que les logiciels Internet, le courrier électronique ou le SIG	*	130	130 ^j
b) Moderniser le système téléphonique pour que le Siège dispose en permanence d'un système fiable de téléphone et de télécopie	*	k	l
c) Moderniser l'infrastructure utilisée pour la messagerie et le courrier électronique et remplacer progressivement les télégrammes et télex par le courrier électronique et les télécopies	*	m	n
d) Renforcer l'appui à la télécommunication de données dans le cadre d'applications telles que le SIG, le système à disques optiques et Internet, qui exigent des liaisons numériques à haut débit	*	o	o
e) Créer un réseau de vidéoconférences pour l'ensemble de l'Organisation, qui pourra être utilisé, sur demande, par les départements, les missions permanentes et d'autres usagers en liaison avec des programmes de l'ONU	*	200	552
Sous-programme 3. Système intégré de gestion			
1. Gestion			
Coordination de toutes les activités relevant du Système intégré de gestion, liaison avec les sites d'utilisation, y compris les bureaux hors Siège, afin de définir l'ordre de priorité des opérations de modification ou d'extension du système, en faisant en sorte que les modifications de logiciels soient effectuées dans les délais requis conformément aux priorités définies par le Comité directeur du SIG.	*	p	p
Appui administratif et, dans ce cadre, contrôle budgétaire, et liaison et coordination avec d'autres organismes des Nations Unies utilisant le SIG, afin de réaliser des économies grâce à la coordination d'applications présentant un intérêt commun	*	q	r
2. Analyse de gestion et programmation			
a) Améliorations et résolution de problèmes :			
i) Analyse des demandes de modification du système afin de trouver la solution la plus efficace sur le plan technique, compte tenu de ses incidences pour les utilisateurs et de l'objectif d'une simplification des opérations	*	p	r
ii) Analyse des modifications à apporter au système afin de déterminer les frais de réalisation du projet et le type de ressources à y affecter, et de planifier la mise en application du logiciel modifié	*	p	p
iii) Suivi des performances du système pour déterminer quels éléments doivent être ajustés ou repensés en priorité	*	q	q
iv) Modification effective du système conformément au plan de travail approuvé, coordination des essais, mise à jour des manuels d'utilisation et coordination de la formation des utilisateurs, le cas échéant	*	p	p

<i>Produit/service par sous-programme</i>	<i>Nombre prévu</i>		<i>Nombre fourni</i>	
	<i>1998-1999</i>		<i>1998</i>	<i>1999</i>
b) Appui spécialisé :				
i) Contrôle de la qualité des données dans l'ensemble du système, afin de s'assurer de leur cohérence, d'analyser les problèmes éventuels et de trouver des solutions	*		q	s
ii) Assistance aux groupes d'utilisateurs et aux bureaux hors Siège afin de les aider à résoudre les problèmes concernant les données ou à déterminer quelles améliorations pourraient résoudre des problèmes locaux	*		t	u
iii) Regroupement des programmes de travail, compte tenu des besoins de l'ONU et des autres organismes des Nations Unies, afin d'optimiser l'emploi des ressources, d'éviter des conflits dans la base de données et de maintenir partout des approches cohérentes	*		v	v
iv) Élaboration de rapports spécialisés établis à partir des listes de contrôle interne et de l'analyse de données sur les activités administratives pour déterminer, sur la base de la fréquence des différents types de transactions, les domaines où les utilisateurs pourraient utilement procéder à une analyse fonctionnelle	*		w	w
3. <i>Appui technique</i>				
a) Appui à la création de logiciels :	*		x	x
i) Établissement de normes à l'intention des créateurs de logiciels travaillant sur le système d'exploitation UNIX, le système de gestion des bases de données et les outils de programmation, et appui à leurs activités	*		q	q
ii) Maîtrise des conditions de création des logiciels grâce à un contrôle rigoureux des différentes versions du système, des bases de données (création, mise à l'essai, diagnostic, remise en état après incident, etc.), des configurations et des opérations de sauvegarde sur support matériel et autres mesures de sécurité, le but étant d'assurer le bon fonctionnement du matériel et des programmes utilisés par les créateurs de logiciels	*		y	y
b) Étude et mise à l'essai de nouveaux outils et appui technique :				
i) Suivi étroit de la création d'outils de programmation et d'utilitaires, y compris du perfectionnement des outils utilisés par le Système intégré de gestion, afin de trouver ceux qui peuvent accroître les performances et les capacités du système	*		q	z
ii) Coordination de l'installation et de la mise à l'essai des nouveaux outils pour sélectionner ceux qui répondent le mieux aux besoins	*		aa	bb
iii) Appui technique aux groupes chargés de la création ou de l'exploitation de logiciels dans d'autres lieux d'affectation et, en collaboration avec le groupe chargé de l'exploitation au Siège, analyse des outils existants pour en assurer une meilleure utilisation	*		q	q
c) Appui technique à l'exploitation :				
i) Coordination du contrôle de la qualité des améliorations et ajustements apportés à de nouvelles versions du système avant leur installation à des fins opérationnelles	*		cc	dd
ii) Coordination de la distribution des versions améliorées ou modifiées de logiciels dans les autres lieux d'affectation et les autres organismes utilisateurs	*		q	q
iii) Coordination et suivi du respect des procédures établies en ce qui concerne la maintenance du système et les tables de référence, dont dépend tout le système	*		q	q

<i>Produit/service par sous-programme</i>	<i>Nombre prévu</i>	<i>Nombre fourni</i>	
	<i>1998-1999</i>	<i>1998</i>	<i>1999</i>
d) Maintenance du système central d'établissement de rapports :			
i) Coordination avec les groupes d'utilisateurs afin de déterminer les données dont ils ont besoin pour établir leurs rapports, concevoir les outils nécessaires et mettre à la disposition de tous les groupes les innovations ou améliorations apportées au système :			
– Rapports nouveaux		51	
– Rapports redéfinis	*	50	
ii) Aider les utilisateurs du Siège et des bureaux hors Siège à se servir du système d'établissement de rapports	*	q	q
iii) Coordonner la conception des rapports avec les bureaux hors Siège et les autres organismes utilisateurs pour éviter les doubles emplois et assurer la mise en commun des rapports élaborés	*	ee	ee
Sous-programme 4. Achats et transports			
1. <i>Services d'achat</i>			
Négociation, établissement, exécution et administration de contrats pour l'achat des fournitures et du matériel, de services contractuels (notamment les transports maritimes et aériens de biens et de contingents), et de services extérieurs d'imprimerie et de reliure, et présentation des dossiers à soumettre au Comité des marchés du Siège :			
– Contrats		226	243
– Commandes		3 410	3 6
– Dossiers soumis au Comité des marchés du Siège	*	330	317 ^{hh}
2. <i>Services d'appui</i>			
Ces services consistent à ouvrir et suivre les dossiers et la documentation connexe	*	3 195	3 4
3. <i>Services des transports</i>			
a) Opérations relatives aux voyages :			
Traitement des laissez-passer, demandes de visa, documents de dédouanement et autorisations de voyage délivrés aux fonctionnaires de l'ONU et des institutions spécialisées et aux représentants assistant aux sessions de l'Assemblée générale	*	45 623	46 3
b) Opérations relatives au trafic de marchandises :			
Organisation des expéditions de biens d'équipement ménager et effets personnels à destination et en provenance du Siège pour les services du Siège et des bureaux extérieurs et les fonctionnaires de l'ONU et des institutions spécialisées	*	1 438	1 3
Formalités de dédouanement	*	207	249
Déclarations de sinistre auprès des compagnies d'assurance et règlement des demandes d'indemnisation	*	808	678
Stockage et gestion des stocks de fournitures courantes pour le Siège et les bureaux extérieurs	*	28 970	24 5

<i>Produit/service par sous-programme</i>	<i>Nombre prévu</i>	<i>Nombre fourni</i>	
	<i>1998-1999</i>	<i>1998</i>	<i>1999</i>
Établissement de rapports sur la réception et l'inspection des fournitures	*	5 576	6 9
Gestion et exploitation des véhicules officiels du Siège	*	36	39
Transport local du courrier et des envois effectués par la valise diplomatique entre les différents bâtiments du Secrétariat de l'ONU et des autres organes et organismes des Nations Unies à New York	*	28 646	28 2
Sous-programme 5. Service des bâtiments			
a) Exploitation et entretien des installations :			
Travaux terminés	*	18 470	19 7
Travaux d'aménagement et d'amélioration	*	7	6
Grands travaux d'entretien supervisés	*	27	39
Travaux d'électricité	*	48	39
b) Courrier :			
Valise diplomatique (départ et arrivée)	*	87 001	82 4
Lettres et paquets triés à l'arrivée	*	6 483	6 5
Lettres et paquets expédiés par la poste	*	974 162	816 2
Sous-programme 6. Gestion des archives et des dossiers			
1. <i>Gestion des dossiers et des ressources en matière d'information</i>			
i) <i>Conseils et formation/analyse fonctionnelle de la gestion des dossiers :</i>			
Réunions d'information et démonstrations	*	45	27
Évaluation des besoins	*	7	1
Analyse fonctionnelle de la gestion des dossiers	*	0	2
Analyse fonctionnelle de la gestion des dossiers pour l'ensemble du Bureau	*	5	1
Installation de systèmes sur place	*	155	9
ii) <i>Services techniques :</i>			
Demandes d'intervention technique à l'intérieur	*	983	1 1
Demandes d'intervention technique à l'extérieur	*	127	99
iii) <i>Recherche en matière de politique et d'achats (gestion des dossiers) :</i>			
Établissement d'avant-projets de politique générale	*	1	0
Évaluations	*	1	1
2. <i>Traitement et conservation des archives et services de références</i>			
Transfert des dossiers d'archives hors des bureaux d'origine	*	8 400	2 4
Évaluation des dossiers pour déterminer s'il convient de les archiver et élimination des dossiers sur support électronique et support papier qui n'ont plus d'utilité	*	4 190	3 0
Classement des dossiers et établissement de fiches descriptives conformément aux normes internationales d'archivage	*	1 470	

Produit/service par sous-programme	Nombre prévu		Nombre fourni	
	1998-1999		1998	1999
Services de référence aux utilisateurs du Secrétariat et à des chercheurs extérieurs, y compris la recherche d'informations, les prêts de dossiers et la reproduction de documents :				
– Demandes de service de références				
– Travaux de reproduction effectués	*		3 370	7 500

* Ne figure pas dans le budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999.

^a Fonctionnaires des Nations Unies.

^b Personnel de sécurité.

^c On n'a pas compté le nombre de personnes.

^d Par mois.

^e Au hasard.

^f 79 serveurs de petite capacité ont été remplacés par 37 serveurs puissants.

^g 46 serveurs de petite capacité ont été remplacés par 30 serveurs puissants. De nouvelles fonctions ont été ajoutées.

^h Département des affaires économiques et sociales (la Division de statistique est passée au Système d'exploitation Windows 95).

ⁱ Le système d'information bibliographique de l'ONU (SIBONU) du Département de l'information et le Recueil des traités du Bureau des affaires juridiques sont passés sur le Web.

^j La construction de deux nouveaux coffrets de câblage de réseaux locaux a été entreprise.

^k Modernisation visant à répondre aux besoins des deux prochaines années; remplacement du système actuel de facturation; application d'un logiciel de gestion informatique qui permette de mieux coordonner et contrôler la gestion du ticket de dépannage et des travaux; installation d'un nouveau système de messagerie vocale.

^l Modernisation du central téléphonique en prévision de son expansion future; l'installation d'un nouveau système de facturation est achevée à 80 %; l'installation d'un logiciel de gestion informatique a été retardée en raison de la nécessité imprévue d'élaborer des logiciels plus perfectionnés; l'installation du système de messagerie vocale est achevée.

^m Le système d'archivage électronique pour les messages codés à été mis en application; remplacement du système de commutation de messages.

ⁿ Mise en application de caractéristiques et fonctions supplémentaires (transcription des messages du courrier électronique et des documents Web à la télécopie et renvoi automatique des télécopies sur le courrier électronique).

^o Modernisation des noeuds de grands réseaux au Siège et dans sept bureaux hors Siège.

^p Activité continue. Les modifications de logiciels qui devaient être effectuées sous la responsabilité de l'Organisation des Nations Unies l'ont été dans les délais prévus.

^q Activité continue.

^r Le PNUD, le FNUAP, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et l'UNICEF ont souscrit à la formule des services communs.

^s Des copies ont été faites des bases de données provenant des bureaux hors Siège, et les tableaux tenus au Siège ont été reproduits à l'intention d'autres utilisateurs.

^t Le module 1 a été installé dans un bureau hors Siège. Le module 2 a été installé dans six bureaux hors Siège.

^u Le module 2 a été installé dans un bureau hors Siège et le module 3 dans deux bureaux hors Siège.

^v Compte tenu des besoins, on a procédé à un regroupement des programmes de travail du SIG, du Bureau de la gestion des ressources humaines, du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité, du Bureau des services centraux d'appui et de bureaux hors Siège.

^w Activité différée en raison de conflits de priorités.

^x L'environnement technique a été actualisé et des améliorations ont été apportées au traitement des données.

^y La tâche a été rendue plus complexe en raison du nombre de bases de données de taille différente qu'il a fallu utiliser simultanément.

^z Les versions les plus récentes des logiciels ont été installées sur tous les outils utilisés pour assurer la compatibilité 2000 des systèmes informatiques.

^{aa} Le prototype pour l'accès à distance au Web a été achevé.

^{bb} Les versions les plus récentes des outils ont été mises à l'essai avant d'être utilisées.

^{cc} Six nouvelles versions du système ont été introduites progressivement (y compris le nouveau module 2).

^{dd} Quatre nouvelles versions ont été introduites (y compris le module 3 mis à jour – registre des présences et suivi du recrutement).

- ^{ee} Tous les rapports ont été élaborés au Siège.
- ^{ff} Les fonctions relatives aux transports ont été détachées de la Division des achats et des transports et sont regroupées dans le Service des voyages et des transports.
- ^{gg} Les commandes comprennent les modifications. Le chiffre indiqué s'entend des commandes exécutées par la Division des achats.
- ^{hh} Ce nombre est fourni par les minutes du Comité des marchés du Siège et comprend les chiffres relatifs aux marchés passés hors Siège qui ont été communiqués par le Comité local des marchés et examinés par la Division des achats.
- ⁱⁱ Le nombre indiqué ne comprend pas les modifications. En outre 4 307 demandes de fournitures reçues en 1998 et 4 265 autres reçues en 1999 par la Division des achats ont été communiquées, pour décision, au Groupe du contrôle des stocks du Service des voyages et des transports.
- ^{jj} La forte diminution enregistrée résulte de changements apportés dans la manière de traiter à l'arrivée le courrier destiné à être expédié ainsi que dans la manière d'établir les statistiques. Surtout, les principaux utilisateurs sont invités à préférer leur courrier, ce qui réduit le volume des opérations dans la salle du courrier. La diminution s'explique également par le fait que l'on a davantage recours au courrier électronique pour les communications.

Chapitre 27D. Service d'appui – Évaluation qualitative de l'exécution du programme

Sous-programme 1. Sécurité et sûreté

Objectifs	<i>Protéger les personnes et les biens et veiller à la sûreté et à la sécurité de l'environnement au Siège de l'Organisation des Nations Unies; élaborer un organigramme avec les autres principaux lieux d'affectation; organiser des programmes de formation à l'intention des agents de sécurité en poste dans ces lieux et de ceux qui sont envoyés dans des missions sur le terrain.</i>
Critères d'évaluation	Des mesures de sécurité efficaces sont en vigueur dans tous les locaux de l'ONU. Structure hiérarchique et cohérente à l'échelle de l'Organisation. Nombre suffisant d'agents de sécurité hautement qualifiés capables de gérer les divers aspects des opérations. Amélioration des moyens de sécurité de lutte contre l'incendie.
Principales réalisations	Sécurité au sein de l'Organisation, en particulier pour les personnalités de passage, les représentants, le personnel et les visiteurs, et pour la protection des locaux et du matériel dans l'enceinte de l'ONU. Le Service de la sécurité et de la sûreté est cité en exemple pour son style de gestion ouvert, ses initiatives novatrices et sa démarche orientée vers l'utilisateur.

Sous-programme 2. Services informatiques

Objectifs	<i>Améliorer et moderniser l'infrastructure au Siège afin de garantir un accès et une diffusion économiques de l'information; fournir des services d'appui technique et veiller au respect des normes établies; donner des conseils, à l'échelle du Secrétariat, sur les meilleures pratiques en matière de développement des applications, de sécurité des données, de gestion électronique des documents et de systèmes de contrôle du déroulement des opérations.</i>
Critères d'évaluation	Réalisation des objectifs. Appréciations favorables des usagers.
Principales réalisations	Une infrastructure moderne et fiable a été mise en place garantissant une très grande accessibilité aux réseaux locaux et au réseau étendu, le passage à un système de courrier électronique moderne, et l'homogénéisation des applications et des logiciels de bureautique. La fusion des serveurs du réseau local, l'amélioration de plus de 130 armoires de brassage et l'application intégrale du gestionnaire central d'application, ainsi que les accords sur les services ont réduit le nombre de pannes et mis en place une base logicielle fonctionnant de manière continue. Le réseau étendu a été perfectionné dans les principaux lieux d'affectation grâce à l'installation de nouveaux routeurs dont l'objectif est, dans un premier temps, d'appliquer des technologies plus modernes. Les stations terriennes du Siège ont également été améliorées pour répondre au plus grand nombre de demandes des opérations de maintien de la paix à l'accroissement du trafic. L'autocommutateur privé a également été modernisé en attendant d'être remplacé pour faire face aux nouvelles demandes.

Sous-programme 3. Système intégré de gestion (SIG)

Objectifs	<i>Élaborer un logiciel afin d'améliorer le système et de l'actualiser, coordonner entre les principaux utilisateurs le choix des meilleures stratégies de mise au point et d'intégration d'applications nouvelles, décider des modifications à apporter au système et de l'ordre de priorité à suivre dans son développement, et coordonner l'appui technique au Siège et dans les bureaux hors Siège.</i>
Critères d'évaluation	Réalisation des objectifs. Appréciations favorables des usagers.

Sous-programme 3. Système intégré de gestion (SIG)

Principales réalisations En dépit des retards, le système a continué de se perfectionner, de nouvelles versions ont été publiées et mises en oeuvre avec succès; les rapports ont été plus nombreux et de meilleure qualité. C'est pratiquement au Siège que se fait grâce au SIG, la plus grande partie des formalités administratives. La situation est identique dans les bureaux hors Siège du fait de l'application graduelle du système. L'application du SIG entraîne automatiquement une refonte des activités administratives. Le SIG s'inscrit dans le processus de réformes.

Sous-programme 4. Achats et transports

Objectifs *Restructurer la fonction d'achats afin qu'elle soit plus souple, plus rapide et plus rentable et afin que le processus soit compétitif, équitable et transparent. Fournir des services de voyages et de transports efficaces et économiques en s'adaptant aux nouvelles conditions du marché et en maximisant le pouvoir d'achat de l'ONU grâce à une utilisation accrue des services communs entre tous les fonds et programmes ayant leur siège à New York.*

Critères d'évaluation Utilisation de diverses données statistiques relatives au volume de travail pour évaluer les performances, ainsi que le respect des délais, l'adaptation des services et la satisfaction des clients.

Principales réalisations La Division des achats a amélioré sa page d'accueil sur l'Internet y incluant un programme d'inscription et de demandes d'expression d'intérêt de la part des soumissionnaires, ainsi que des renseignements sur les appels d'offres actuels et les adjudications récentes. Des efforts ont été déployés pour rendre plus transparent le système des achats, et aussi pour améliorer les chances des fournisseurs des pays en développement et des pays en transition grâce à l'élaboration de vidéos et de CD-ROM pour faire connaître les activités relatives aux achats et les procédures d'enregistrement des fournisseurs. En ce qui concerne les voyages et les transports, l'accent a été mis sur les services communs, ce qui a donné lieu à des économies notables grâce à un contrat commun de fournitures de bureaux pour les instances de l'Organisation des Nations Unies ayant leur siège à New York. Les normes de l'ONU applicables aux voyages ont été vérifiées; une prestation rapide et économique des biens et des services a été réalisée. Une modification des accords avec les compagnies aériennes a permis à l'ONU de profiter davantage de tarifs aériens préférentiels.

Sous-programme 5. Service des bâtiments

Objectifs *Assurer une planification, une gestion, un entretien et une exploitation efficaces de toutes les installations et des biens du Siège; entreprendre les activités nécessaires à la gestion de l'espace, à la rénovation des bâtiments ou aux travaux d'aménagement. Fournir un appui technique aux services de conférence et aux autres activités de l'Organisation. Dispenser des services de transmission du courrier, de la valise diplomatique, de documents et d'informations; et maintenir la qualité esthétique, structurelle et environnementale des bâtiments.*

Critères d'évaluation Prestations rapides, efficaces et fiables de tous les services. Services économiques conformes aux normes industrielles. Amélioration du service clientèle et du temps de réponse. Respect des règlements d'hygiène et de sécurité et de construction. Des projets de haut niveau sont menés à bien dans les délais et sans dépasser le budget.

Principales réalisations Un entretien adéquat et efficace des bâtiments ainsi que des services fiables et de qualité ont eu des conséquences positives sur le cadre de travail des fonctionnaires et des représentants. Un environnement sûr, propre et confortable a amélioré l'aspect extérieur des installations pour les visiteurs et utilisateurs des bâtiments. Des gains d'efficacité dans la gestion des services de distribution, des coûts et de la location des locaux, et des services internes et contractuels ont permis d'économiser des ressources.

Objectifs	<i>Conserver et entretenir les matériels d'archives et conseiller les services du Secrétariat sur la gestion des archives (électroniques et sur support papier). Mettre au point des règles de transfert et de sélection des dossiers, et poursuivre une politique énergique d'évaluation et de destruction des dossiers qui n'ont plus aucune utilité.</i>
Critères d'évaluation	Adaptation des bases de données et mise en place d'un contrôle intellectuel sur l'information et les dossiers. Amélioration de l'utilisation de l'espace. Protection et accessibilité accrues des dossiers et des archives. Rapidité des services consultatifs de référence et de tenue des registres et satisfaction des utilisateurs.
Principales réalisations	Dans l'ensemble du Secrétariat, l'on est plus conscient de la nécessité de maintenir un système efficace de tenue de registres et il existe une plus grande volonté de le faire. Élaboration d'archives de base et acquisition d'espaces d'archivage pour remplacer les sites actuels du service de gestion des archives et des dossiers et pour servir, à l'avenir, de base à un centre possible de services communs. Désignation d'archives non essentielles que l'on pourrait stocker à moindres frais. Transfert de savoir-faire techniques aux tribunaux criminels internationaux pour le Rwanda et l'ex-Yougoslavie. Coopération accrue avec d'autres institutions.
Examen par les organes délibérants	Les progrès réalisés dans l'informatique et les télécommunications, ainsi que l'application du système intégré sur les réunions et l'information ont fait l'objet d'un examen détaillé de la part de l'Assemblée générale, qui a critiqué certains retards et dépassements de coûts mais a reconnu que des progrès sensibles avaient été réalisés. La réforme et la réorganisation du système d'achats ont été soumises à un examen continu et l'Assemblée a estimé que les résultats étaient positifs.
Examen et évaluation externes	Tous les services d'appui font l'objet d'examens continus et parfois simultanés de la part de tous les organes de contrôle qui s'intéressent à diverses questions spécifiques ainsi qu'au système de contrôle interne en général, et à l'efficacité des opérations. Les recommandations résultant de ces examens sont généralement acceptées et appliquées.
Évaluation interne et enseignements dégagés	Les services communs surveillent constamment leurs prestations par des statistiques du volume de travail, des études sur la satisfaction des usagers et des évaluations spécialisées faites par des consultants externes. Certaines évaluations ont pour but de comparer les performances à des services similaires fournis dans les secteurs public et privé.
Impact de la réforme et de la restructuration	La réforme et la réorganisation ont amélioré la souplesse de la direction, valorisé les synergies des services communs, et encouragé les fonctionnaires à assumer de nouvelles responsabilités et à accepter d'autres défis. Le type de gestion évolue vers un mode de fonctionnement plus transparent et plus efficace axé sur le travail en équipe.

Chapitre 27F. Administration (Genève)

Produit/service par sous-programme	Nombre prévu	Nombre fourni	
	1998-1999	1998	1999
Sous-programme 1. Service de la gestion des ressources financières et de l'électronique			
<i>1. Section de la planification des programmes et du budget</i>			
a) Allocation de crédits ^a	1 595	568	337
b) Opérations d'évaluation des coûts des conférences	556	174	152
<i>2. Section des finances</i>			
a) États financiers présentés	2 136	1 066	1 070
b) Rapprochements bancaires	83	50	50
c) Nombre de comptes tenus ^b	23 000	30 760	30 800
d) Engagements liquidés	95 302	42 419	41 212
e) Notes de frais réglées	18 355	9 475	11 696
f) Indemnités pour frais d'études versées	6 322	3 501	1 703
g) Décaissements divers	25 000	20 054	8 624
h) Bons de caisse émis	1 664	975	574
i) Services de consultants : nombre de règlements	5 909	1 494	1 739
<i>3. Trésorerie</i>			
a) Bons de placement	1 388	1 449	106
b) Chèques émis ^c	2 979	3 758	5 274
c) Demandes de règlement	42 304	14 913	18 931
d) Reçus établis	12 269	6 647	2 776
<i>4. Groupe de l'assurance maladie</i>			
Nombre d'imprimés demandés	69 650	36 680	34 100
<i>Section de l'électronique – 1. Télécommunications</i>			
Nombre d'institutions desservies directement (par connexion au réseau privé autocommuté ou dans l'immeuble du Petit-Saconnex)	44	44	44
Nombre d'institutions desservies directement (par accès au réseau mondial des Nations Unies implanté à l'Office)	10	10	10
c) Nombre de postes installés	5 200	3 075	2 215
d) Nombre de postes de messagerie vocale installés	2 000	1 815	1 280
e) Nombre d'opérations (déplacements, adjonctions, modifications)	8 500	4 380	4 615
<i>2. Données d'exploitation</i>			
Nombre d'appels sur le réseau public (appels locaux et interurbains, appels internationaux compris)	7 000 000	275 300	3 345 200
b) Temps d'utilisation du réseau public, en minutes	16 500 000	9 701 500	9 698 700
c) Nombre d'appels sur le réseau privé	3 000 000	2 480 600	2 525 800
d) Temps d'utilisation du réseau privé, en minutes	7 000 000	5 985 800	6 030 600

<i>Produit/service par sous-programme</i>	<i>Nombre prévu</i>	<i>Nombre fourni</i>	
	<i>1998-1999</i>	<i>1998</i>	<i>1999</i>
Sous-programme 2. Service du personnel			
a) Opérations relatives aux cartes de légitimation	15 580	4 390	4 509
b) Notifications administratives	12 247	10 307	10 762
c) Autorisations de voyage	834	710	319
d) Lettres d'engagement	8 400	4 857	3 296
e) Attestations	1 990	963	1 405
f) Demandes de congé dans les foyers	738	439	328
g) Changements d'échelon	2 104	1 536	1 556
h) Rapports d'appréciation du comportement professionnel reçus	2 505	479	^d
<i>Administration de la justice</i>			
a) Affaires devant la Commission paritaire de recours	110	69	71
b) Affaires devant le Comité paritaire de discipline	0	5	4
Formation linguistique			
Nombre d'inscrits	3 698	1 862	2 026
Sous-programme 3. Services généraux			
<i>1. Marchés et fournitures</i>			
a) Commandes passées	7 300	3 753	3 804
b) Factures réglées	23 500	9 868	10 520
c) Lots reçus ou distribués	12 000	8 796	9 072
d) Dossiers soumis au Comité des marchés	150	85	67
e) Travaux d'impression internes	700	311	389
<i>2. Transports et carburants</i>			
a) Cartes de carburant	8 000	4 202	3 446
b) Plaques d'immatriculation diplomatiques	450	199	261
c) Importation/exportation	7 000	5 890	7 693
d) Autres formalités	5 000	5 738	6 323
<i>3. Documents de voyage</i>			
a) Autorisations de voyage	33 000	17 841	18 405
b) Notes de frais	18 500	9 342	10 506
c) Laissez-passer	5 500	3 444	3 698
d) Visas	8 000	3 858	3 736
e) Attestations familiales	1 600	642	591
f) Certificats des Nations Unies	1 800	581	856

^a En 1999, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a alloué ses crédits par délégation du Siège; les chiffres indiqués s'en trouvent donc affectés.

^b Il est à noter que le nombre de comptes indiqué ne s'ajoute pas à celui de l'année précédente (30 780, moyenne de 30 760 et de 30 800).

^c L'augmentation résulte surtout de celle du nombre de participants assistant à des réunions à Genève.

^d Chiffres non disponibles à la date de rédaction.

Chapitre 27F. Administration (Genève) – évaluation de l'exécution des programmes

Objectifs	<ol style="list-style-type: none"> 1. Fournir des conseils et des orientations concernant les politiques aux responsables et aux membres du personnel sur les principales questions liées à la gestion des ressources humaines, des ressources financières et des techniques de l'information; 2. Fournir une gamme complète de services de gestion administrative et de gestion des ressources humaines, y compris la formation linguistique et la formation du personnel, à toutes les entités desservies, y compris des services de conseils au personnel, la liaison avec les autorités suisses et l'administration de la justice; 3. Fournir des services financiers et budgétaires aux activités des programmes fonctionnels et des conférences, y compris des services en matière d'assurance maladie et d'assurance-vie; 4. Fournir des services d'appui aux activités des programmes fonctionnels et des conférences, comprenant la sécurité et la sûreté, les achats et les transports, la gestion des bâtiments, le courrier et la valise diplomatique, et la gestion des archives; 5. Fournir une gamme complète de services d'appui en matière de techniques de l'information et de télécommunications, y compris la mise au point et le maintien d'applications critiques pour les activités et d'installations de télécommunications dans tous les locaux pour les activités des programmes fonctionnels et des conférences; et 6. Trouver des solutions à tous les problèmes potentiels liés au passage à l'an 2000.
Critères d'évaluation	<p>En attendant la mise au point d'indicateurs de résultats et d'une évaluation de l'efficacité, la satisfaction des clients concernant la rapidité, la qualité, la capacité d'ajustement et le coût des services fournis a été évaluée au moyen d'un questionnaire. Les communications écrites et orales des clients ont également permis d'une manière moins formelle d'évaluer la qualité des services. Il y a eu une augmentation constante de la demande de services concernant les techniques de l'information et d'autres domaines, ce qui peut servir d'indicateur de la qualité des services fournis.</p>
Principales réalisations	<p>Des services d'appui effectifs et efficaces ont facilité la mise en oeuvre des programmes de plusieurs clients. Les réactions des clients sur tous les points ont évalué les différents aspects des services fournis comme étant satisfaisants ou excellents à quelques exceptions près. On a reconnu, en particulier, qu'il y avait eu un impact important sur des activités critiques de secours humanitaires appuyées par l'ONUG en ce qui concerne les activités d'urgence pour l'assistance et la coordination en cas de catastrophe. Les services concernant les techniques de l'information fournis par l'ONUG dans le cadre des services communs ont entraîné une réduction globale des dépenses dans ce domaine, grâce à l'accroissement de la normalisation et de la mise en commun du matériel, des logiciels et des compétences concernant les techniques de l'information. Les décisions prises dans le cadre du Comité des innovations techniques de l'ONUG ont également contribué à l'obtention d'une réduction des coûts. Des économies substantielles sur les frais de télécommunications ont été obtenues grâce aux économies d'échelle réalisées au moyen de l'approche des services centraux ou communs. Une approche intégrée pour la fourniture de services dans le domaine de la gestion des ressources humaines a permis d'accroître la motivation en élargissant la portée des responsabilités et en améliorant la qualité.</p>
Examen et évaluation externes	<p>Les services fournis par l'ONUG ont été évalués par le Corps commun d'inspection, le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU et le Bureau des services de contrôle interne. Des mesures de suivi ont été prises sur un certain nombre de recommandations, qui concernaient notamment une plus grande récupération des coûts et des mesures d'efficacité dans le domaine des télécommunications, une plus grande cohérence dans la gestion des ressources humaines, une plus grande coopération interorganisations dans le domaine des services d'appui essentiels, un examen critique des méthodes pour l'établissement des coûts des services fournis à des clients extrabudgétaires et le renforcement des mesures de sécurité pour les processus financiers.</p>

Examen interne et enseignements dégagés

Des examens internes ont été effectués dans les différents services et sections sur la base des directives du Siège de l'ONU, de certains événements déterminants et des résultats de l'enquête sur la satisfaction des clients. Afin de tenir compte directement des changements opérationnels, organisationnels et stratégiques envisagés en application du programme du Secrétaire général concernant la réforme de la gestion des ressources humaines, un programme de rationalisation et de regroupement des fonctions dans ce domaine s'est poursuivi et, en 1999, une approche intégrée concernant les fonctions opérationnelles a été introduite afin d'accroître l'efficacité des services et de faciliter l'évaluation de leur qualité. Des améliorations ont également été apportées afin de réduire l'arriéré des affaires dans l'administration de la justice et les arriérés dans les stages de formation et les examens.

Un certain nombre d'attaques contre des locaux de l'ONUG perpétrées par des militants et des manifestants violents a donné lieu à des évaluations afin de renforcer les installations de sécurité et de surveillance de l'ONUG et de réviser le concept de sécurité de l'Office. Les préparatifs en vue du passage à l'an 2000 ont fourni l'occasion de mettre à l'essai la capacité d'intervention en cas d'urgence de l'ONUG, sa capacité de faire face, grâce à un effort concerté dans un esprit d'équipe, à une crise éventuelle et sa capacité d'élaborer des plans d'urgence à l'échelle de l'Office.

Des améliorations ont également été apportées aux techniques de l'information et aux logiciels utilisés. Étant donné l'utilisation intensive et la dépendance des techniques de l'information pour le traitement des données financières et l'établissement des rapports financiers ainsi que pour accroître la rentabilité des services fournis, le renforcement des techniques, des ressources et des capacités dans le domaine de l'information est considéré comme un élément stratégique essentiel pour les objectifs de développement de l'ONUG. Il y a eu un accroissement de la demande pour toute la gamme de services fournis par la Division, y compris les services concernant les techniques de l'information, qui a eu un impact substantiel sur son volume de travail. Cela a montré qu'il fallait utiliser des accords formels sur le niveau des services et des méthodes de remboursement, et mettre l'accent sur l'orientation des clients et la formation continue du personnel.

Impact de la réforme et de la restructuration

Les mesures de restructuration relatives aux économies obligatoires et aux réductions connexes de personnel n'ont pas affecté négativement l'exécution des programmes dans la plupart des domaines. Dans le secteur des finances, en particulier, l'exécution des programmes a été assurée grâce à des gains de productivité obtenus au moyen de l'amélioration des méthodes de travail et de l'informatisation. Dans le secteur des techniques de l'information, la restructuration a entraîné une réduction du nombre de postes, qui a été accompagnée par une utilisation accrue, à temps partiel, de sous-traitants, en particulier pour les préparatifs en vue du passage à l'an 2000. Cette réorientation des ressources nous a permis de nous placer à l'avant-garde des dernières techniques de l'information.

Chapitre 27G. Administration (Vienne)

Produit/service par sous-programme	Nombre prévu	Nombre fourni	
	1998-1999	1998	1999
Sous-programme 1. Finances et budget			
a) Élaboration du programme et du budget biennaux pour les bureaux et programmes de l'Office des Nations Unies à Vienne ainsi que pour le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (budget ordinaire uniquement)	*	11	0
b) Contrôle budgétaire des crédits ouverts au budget ordinaire et des ressources extrabudgétaires pour lesdits bureaux et programmes, y compris les fonctions de certification et de contrôle des tableaux d'effectifs	*		
i) Unités administratives financées au moyen du budget ordinaire qui ont été contrôlées		12	12
ii) Mesures de gestion des postes traitées		2 200	3 125
c) Élaboration de projets d'états d'incidences sur le budget-programme en vue de leur approbation par le Siège, et services connexes fournis aux commissions et comités techniques	*		
– États des incidences sur le budget-programme établis		4	1
d) Présentation de plans concernant les coûts pour les ressources extrabudgétaires, à l'exclusion du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, et des accords relatifs à un changement de lieu de réunion et autres accords connexes	*		
– Rapports concernant les ressources extrabudgétaires établis (fonds transférés et autres)		8	8
e) Comptabilité, états de paie, ordonnancement des paiements, décaissements et gestion de la trésorerie des unités administratives de l'Office des Nations Unies à Vienne et du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues	*		
i) Bons de paiement traités		6 989	9 051
ii) Paiements des frais de voyage		2 300	3 000
iii) Mouvements de trésorerie (transferts électroniques de fonds, dépôts, chèques)		15 476	15 791
iv) États de paie (nombre de fonctionnaires)		990	760
f) Formulation de réponses de l'Administration à divers organes tels que le Comité des commissaires aux comptes, le Bureau des services de contrôle interne et le Corps commun d'inspection	*		
i) Nombre de réponses à des organes externes et au Comité des commissaires aux comptes		4	3
ii) Nombre de réponses au Bureau des services de contrôle interne		4	7
g) Accords relatifs au remboursement des services d'appui aux programmes fournis aux services du Secrétariat financés au moyen de fonds extrabudgétaires, aux organismes des Nations Unies et aux organisations intergouvernementales qui utilisent les installations du Centre international de Vienne	*		
– Accords de remboursement élaborés et négociés		12	13
Sous-programme 2. Gestion des ressources humaines			
a) Direction, orientation et supervision	*		
– Organisation de séances de consultation et fourniture d'orientations, selon les besoins		0	0

<i>Produit/service par sous-programme</i>	<i>Nombre prévu</i>	<i>Nombre fourni</i>	
	<i>1998-1999</i>	<i>1998</i>	<i>1999</i>
b) Recrutement et administration du personnel	*		
i) Recrutement d'administrateurs et d'agents des services généraux		111	206
ii) Affectations ou promotions d'administrateurs		107	112
iii) Réunions des organes chargés des nominations et promotions		54	68
iv) Tenue des dossiers individuels concernant le personnel		3 550	3 594
v) Avis de classement de postes d'administrateur et d'agent des services généraux		124	260
vi) Contrats établis		900	1 032
vii) Nombre de retraités recevant un appui administratif		260	260
viii) Notifications administratives établies et traitées		3 007	3 739
ix) Appui aux fonctionnaires affectés à des missions de maintien de la paix et à leur famille		20	35
x) Nombre de stagiaires recrutés et appuyés		45	77
xi) Nombre d'experts associés administrés		11	17
xii) Nombre de volontaires recrutés et appuyés		10	14
c) Programmes de formation en cours d'emploi	*		
i) Formation à la bureautique (heures d'enseignement)		75	85
ii) Activités de perfectionnement		28	35
iii) Cours de langues (nombre de participants)			
– Arabe		63	67
– Chinois		24	32
– Anglais		189	160
– Français		178	144
– Russe		50	61
– Espagnol		127	118
d) Recrutement et affectation du personnel des services d'interprétation et d'autres services des conférences			
– Personnel engagé pour une courte durée	*	1 027	1 250
e) Gestion des carrières – concours nationaux et de passage à la catégorie des administrateurs. Voir également c) programmes de formation en cours d'emploi, et h) services à l'intention du personnel et perfectionnement du personnel	*	6	4
f) Relations avec l'administration – consultations avec les représentants du personnel	*	75	144
g) Administration de la justice et, dans ce cadre, fourniture de services fonctionnels et de services de secrétariat à la Commission paritaire de recours et au Comité paritaire de discipline de Vienne	*		
i) Nombre de cas traités par la Commission paritaire de recours		14	6
ii) Nombre de cas traités par le Comité paritaire de discipline		1	0
h) Services à l'intention du personnel et perfectionnement du personnel	*		

<i>Produit/service par sous-programme</i>	<i>Nombre prévu</i>	<i>Nombre fourni</i>	
	<i>1998-1999</i>	<i>1998</i>	<i>1999</i>
i) Nombre de fonctionnaires de l'ONU/OCDPC ayant pris contact avec un conseiller du personnel		306	568
ii) Nombre de séminaires à l'intention du personnel prenant sa retraite (organisés en commun avec l'ONUDI et l'AIEA)		0	1
Sous-programme 3. Services d'appui			
a) Administration et exploitation du système de communication de l'ONU pour les bureaux de l'ONU situés au Centre international de Vienne	*		
i) Nombre de données traitées		12 100	12 800
ii) Nombre de télex envoyés		200	200
iii) Nombre de télécopies envoyées (pages)		7 300	5 800
iv) Nombre de postes téléphoniques gérés		2 371	2 507
v) Nombre de lettres ou imprimés expédiés		128 100	139 200
vi) Nombre de livraisons spéciales		5 100	4 900
vii) Poids du courrier au départ et à l'arrivée (en kg)		11 400	10 700
viii) Poids des envois par la valise diplomatique (en kg)		42 300	46 400
ix) Nombre de fonctionnaires desservis par les plantons		1 700	1 700
b) Supervision des opérations commerciales des unités administratives et des programmes de l'ONU à Vienne en matière de passation de marchés, de contrôle de stocks et de gestion des matériels	*		
i) Nombre d'achats		273	410
ii) Montant des achats		1 600 000	3 400 000
iii) Nombre de contrats		89	77
iv) Montant des contrats		2 700 000	3 300 000
v) Montant du stock géré		11 900 000	14 400 000
vi) Montant des demandes de fournitures de bureau gérées		215 000	205 000
c) Organisation des voyages et des transports et délivrance des laissez-passer et autres documents de voyage au personnel des autres organisations du Centre	*		
i) Nombre de déclarations de sinistre		157	207
ii) Nombre d'expéditions traitées		166	179
iii) Nombre de demandes de visa traitées		500	532
iv) Nombre de déclarations en douane traitées		673	667
v) Nombre d'autorisations de voyage traitées		3 035	2 889
vi) Montant des billets achetés		3 100 000	3 000 000
vii) Nombre de laissez-passer délivrés		1 865	2 380
viii) Nombre de certificats des Nations Unies établis		570	384
d) Répartition des locaux dans la superficie totale allouée à l'ONU et coordination des services connexes de gestion des bâtiments	*		

<i>Produit/service par sous-programme</i>	<i>Nombre prévu</i>	<i>Nombre fourni</i>	
	<i>1998-1999</i>	<i>1998</i>	<i>1999</i>
i) Superficie occupée (nombre de mètres carrés attribués à l'ONU)		48 600	50 500
ii) Gestion des bâtiments (services fournis, y compris déplacement des murs et des bureaux)		657	574
e) Utilisation des ressources destinées à la construction, à la modification, à l'amélioration, aux grosses opérations d'entretien et à l'exploitation du garage	*		
i) Montant des modifications et des améliorations apportées		784 300	382 900
ii) Nombre de modifications et d'améliorations réalisées		0	18
iii) Montant des gros travaux d'entretien		325 000	325 000
iv) Nombre de véhicules utilisant le garage		2 640	2 612
Sous-programme 4. Service d'appui électronique			
a) Maintenance et amélioration des applications hébergées sur l'ordinateur central et le réseau local concernant la paie, le contrôle des documents, le fichier du personnel, les tableaux d'effectifs, le contrôle des laissez-passer et les données statistiques	*		
i) Nombre mensuel d'interventions du service d'appui technique		1 000	1 232
ii) Nombre de passerelles extérieures gérées		12	6
iii) Nombre de serveurs utilisés et gérés		34	34
iv) Nombre d'applications réseau gérées		40	47
b) Constitution d'une capacité indépendante d'utilisation de l'ordinateur central	*		
– Capacité en ligne (gigaoctets)		200	200
c) Coordination des activités en rapport avec la bureautique	*		
i) Nombre de stations de travail faisant l'objet d'un appui technique		930	970
ii) Nombre d'imprimantes faisant l'objet d'un appui technique		310	310
iii) Nombre d'utilisateurs bénéficiant d'un appui technique		825	850
Sous-programme 5. Sécurité et sûreté			
a) Contrôle des personnes, des véhicules et des colis entrant dans le Centre international de Vienne	*		
i) Nombre de réunions couvertes		781	748
ii) Nombre de véhicules de livraison contrôlés à l'entrée		16 215	19 912
iii) Nombre de visiteurs et de participants à des conférences admis dans les locaux		210 408	192 899
iv) Nombre d'armes décelées		158	170
v) Nombre de plis et de colis contrôlés aux rayons X		47 705	30 338
b) Délivrance de cartes d'identité ONU et de billets d'admission	*		
– Nombre de cartes d'identité délivrées/prorogées		16 919	25 255
c) Enquêtes sur tout incident survenu dans les locaux qui pose un problème de sécurité	*		
i) Nombre d'urgences médicales		110	84
ii) Nombre de réponses à des alertes incendie, y compris les fausses alertes		35	29

<i>Produit/service par sous-programme</i>	<i>Nombre prévu</i>	<i>Nombre fourni</i>	
	<i>1998-1999</i>	<i>1998</i>	<i>1999</i>
d) Contrôle de tous les systèmes d'ouverture du Centre, soit environ 11 000 serrures et 30 000 clefs	*		
i) Nombre de clefs délivrées/rendues		1 427	1 338
ii) Nombre de bureaux/zones ouvertes sur demandes spéciales		129	158

* Non spécifié dans le budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999 (A/52/6/Rev.1).

Chapitre 27G. Administration (Vienne) – évaluation qualitative de l'exécution des programmes

Sous-programme 1. Mobilisation de la solidarité internationale et coordination mondiale

Objectifs

1. Assurer l'éventail complet des services de gestion des ressources humaines, dont la formation linguistique et le perfectionnement du personnel, et conclure des arrangements concernant les services médicaux dans le cadre du Mémorandum d'accord sur les services communs, pour toutes les entités y ayant droit, y compris services de conseils au personnel, liaison avec les autorités autrichiennes et administration de la justice.
2. Fournir des services financiers et budgétaires aux programmes de fond et aux activités de conférence, y compris partage des coûts des services communs et conjoints prêtés aux entités du Centre international de Vienne et mise en place du Module 3 du SIG.
3. Fournir des services d'appui aux programmes de fond et aux activités de conférence, y compris en ce qui concerne la sécurité et la sûreté, les achats et les transports, la gestion des bâtiments, les services d'appui aux télécommunications, la gestion du courrier, de la valise diplomatique et des dossiers; répartition des locaux et arrangements concernant les services de gestion des bâtiments dans le cadre du Mémorandum d'accord sur les services communs.
4. Fournir l'éventail complet des techniques d'information aux programmes de fond et aux activités de conférence, y compris appui à la mise en place des Modules 1 à 3 du SIG et règlement des problèmes du bogue 2000.

Critères d'évaluation

Des indicateurs de performance ont été mis au point pour plusieurs activités menées dans le cadre du programme, et on a évalué la satisfaction des clients par voie de questionnaire. Les dossiers de la correspondance avec les clients constituent un moyen moins officiel d'évaluer la qualité du service.

Principales réalisations

Exécution efficace du programme grâce à l'appui administratif et à l'appui aux services de conférence pour l'ensemble des entités visées par le programme. La budgétisation nette a été appliquée avec succès au volume maximum d'activités financées conjointement avec d'autres entités des Nations Unies; les recettes destinées à l'appui au programme ont été portées à 570 000 dollars; le Module 3 du SIG a été mis en place avec succès et tous les soldes entre le système exploité sur l'ordinateur central et les grands livres du SIG ont été entièrement rapprochés. Absorption du surcroît de services de gestion du personnel, y compris le classement, par le personnel financé sur fonds extrabudgétaires sans augmentation des ressources existantes. Élargissement des possibilités de formation mises à disposition du personnel; organisation d'ateliers sur la sensibilisation aux problèmes concernant la parité entre les sexes et à l'incorporation de ces derniers; cours de CD-ROM à des fins d'auto-apprentissage dans la gestion, la supervision, la gestion des projets, la constitution d'équipes, les communications et les évaluations des performances. Introduction des nouvelles techniques de communication afin d'accélérer et de simplifier les opérations ou d'en réduire les coûts; pleine application des dispositifs de prévention du bogue 2000; amélioration de la performance et de la fiabilité des réseaux grâce à la mise à niveau complète du réseau fédérateur; développement de l'utilisation du système à disque optique et stabilisation de la prestation de services dans Vienne; développement de l'utilisation de l'Intranet et augmentation du nombre d'informations en ligne. Introduction d'un nouveau système d'inventaire afin de garantir une meilleure gestion et une meilleure mise en valeur des stocks. Amélioration des procédures de planification des achats, les bureaux fonctionnels étant pris en compte individuellement dans l'établissement d'un plan d'achat pour leurs budgets. Extension et renforcement du système de sécurité à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment, mise en place d'un système nouveau, plus rentable de cartes d'identité et spécialisation du personnel de sécurité.

Examen et évaluation externes	Les services assurés par l'ONUSV ont été examinés par le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU et par le BSCI. Il résulte de leurs audits que la Division s'est parfaitement acquittée de ses tâches. Les recommandations visant une intensification du suivi et quelques améliorations mineures des procédures ont été appliquées.
Examen interne et enseignements dégagés	Il a été procédé, sur une base officieuse, à des examens internes, fondés sur les indicateurs de performance et liés aux statistiques de la charge de travail, en réponse directe aux changements opérationnels, organisationnels et stratégiques prévus comme suite au programme de réforme du Secrétaire général. Après l'incursion de démonstrateurs armés dans le Centre international de Vienne et éventuelle répétition, les installations de sécurité et de surveillance de l'ONUSV ont été réexaminées et revues. Des améliorations ont été également apportées en ce qui concerne les techniques de l'information et les applications de logiciels. Notamment, la mise en place du Module 3 du SIG a entraîné la décentralisation de la fonction de certification. La formation linguistique, précédemment gérée par l'ONUDI dans le cadre du Mémorandum d'accord, a été confiée à la Section de la gestion des ressources humaines qui s'en est acquittée avec succès; il en va de même de la formation à l'organisation des carrières.
Impact de la réforme et de la restructuration	Les économies prescrites et les réductions correspondantes de personnel n'ont pas eu d'incidence négative sur l'exécution du programme au sein de la Division. L'amélioration des méthodes de travail et l'utilisation des applications de l'informatique ont permis d'absorber complètement le surcroît de travail des unités fonctionnelles et des activités de conférence de l'ONUSV.

Chapitre 27H. Administration (Nairobi)

<i>Produit/service par sous-programme</i>	<i>Nombre prévu</i>	<i>Nombre fourni</i>	
	<i>1998-1999</i>	<i>1998</i>	<i>1999</i>
Sous-programme 1. Gestion des ressources financières			
a) États financiers élaborés	*	277	386
b) Chèques émis	*	11 818	12 478
c) Virements télégraphiques effectués	*	2 890	3 777
d) Pièces de journal traitées	*	3 775	5 471
e) Documents d'engagement de dépenses traités	*	11 477	13 091
f) Paiements traités	*	1 606	2 298
g) Demandes de remboursement de frais de voyage examinées	*	2 241	2 435
h) Effectifs inscrits sur les états de paie (toutes catégories)	*	1 098	1 156
i) Fonds d'affectation spéciale gérés	*	80	91
j) Comptes secondaires relatifs aux projets	*	81	78
k) Nouveaux projets approuvés	*	89	67
l) Rapports d'activités, rapports finals et attestations de vérification	*	233	167
m) Accords avec les donateurs et établis après examen	*	33	19
n) Rapports financiers destinés aux donateurs de fonds de contrepartie	*	33	34
o) Documents budgétaires et financiers établis	*	200	274
Sous-programme 2. Gestion des ressources humaines			
a) Avis de vacances de poste émis	*	105	120
b) Notifications administratives traitées	*	1 791	8 626
c) Lettres d'engagement établies	*	1 437	1 455
d) Programmes de formation et examens organisés	*	273	262
e) Patients traités	*	8 019	7 941
f) Conseils au personnel (nombre d'heures d'entretien)	*	12 878	13 201
g) Demandes de remboursement de frais de voyage approuvées	*	680	900
h) Emplois examinés aux fins du classement	*	134	148
Sous-programme 3. Services d'appui			
a) Entretien des installations de conférence et autres locaux (en mètres carrés)	*	45 460	45 460
b) Commandes passées	*	1 209	1 382
c) Contrats établis	*	239	292
d) Factures réglées	*	7 198	7 607
e) Dossiers soumis au Comité local des marchés	*	109	132
f) Autorisations de voyage	*	4 384	4 540
g) Laissez-passer et attestations familiales renouvelées	*	472	464

<i>Produit/service par sous-programme</i>	<i>Nombre prévu</i>	<i>Nombre fourni</i>	
	<i>1998-1999</i>	<i>1998</i>	<i>1999</i>
h) Visas délivrés	*	577	631
Sous-programme 4. Informatique et télécommunications			
a) Appui à la mise en service des modules du SIG (nombre de modules)	*	1	2
b) Maintenance d'applications (nombre de logiciels)	*	10	13
c) Appui aux unités ayant des dossiers et des imprimantes en commun	*	1 425	1 750
d) Appels au service de dépannage	*	8 513	12 753
e) Maintenance d'ordinateurs personnels (nombre de machines)	*	855	1 056
f) Postes téléphoniques installés ou réparés	*	2 250	2 350
g) Appels téléphoniques transmis par le réseau public	*	2 900 000	2 650 000
h) Vidéoconférences organisées	*	10	40
Sous-programme 5. Sécurité et sûreté			
a) Laissez-passer délivrés	*	3 200	3 800
b) Véhicules fouillés à l'entrée et à la sortie du complexe	*	9 800	11 100
c) Enquêtes sur les accidents de voiture	*	200	275
d) Réponses à des demandes d'assistance	*	720	875
e) Rondes	*	1 050	1 140
f) Rapports sur des incidents en matière de sécurité	*	250	290
g) Enquêtes sur la sécurité du complexe	*	90	110
h) Enquêtes sur des cambriolages	*	40	43
Sous-programme 6. Services de conférence			
a) Nombre de réunions intergouvernementales avec interprétation	*	144	300
b) Nombre de réunions sans interprétation	*	150	200
c) Nombre de réunions non prévues	*	10	10
d) Nombre de réunions multilingues avec traduction à distance	*	180	200
e) Nombre de pages publiées et traduites	*	25 000	29 000
f) Nombre de pages traduites à l'extérieur	*	5 000	7 000
g) Nombre de pages imprimées à l'atelier d'imprimerie (en milliers)	*	45	55

* Non programmé dans le budget-programme 1998-1999.

Chapitre 27H.B(1 à 4) Administration, Nairobi – évaluation qualitative de l'exécution des programmes

Objectifs	<ol style="list-style-type: none"> 1. Assurer en temps voulu des services de gestion des ressources humaines de qualité, notamment la formation linguistique et le perfectionnement du personnel, l'assistance médicale et la mise en service des modules de gestion des ressources humaines du SIG au PNUE, au CNUEH et à l'ONUN. 2. Assurer des services financiers à l'ONUN, au PNUE et au CNUEH, rendre les applications financières compatibles an 2000 et ajouter les validations et modifications voulues au nouveau système. 3. Gérer toutes les ressources (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) de l'ONUN et du PNUE, ainsi que les tableaux d'effectifs. 4. Assurer les services d'achat de biens et services, de voyage et de transports, d'enregistrement, et d'entretien des bâtiments et domaines.
Critères d'évaluation	<ol style="list-style-type: none"> 1. Traitement en temps voulu des contrats, des indemnités et des mesures de classement, et activités visant à pourvoir les postes vacants. Pourcentage de mesures administratives exactes dans le SIG. Application des recommandations issues des audits. Nombre de cours offerts aux fonctionnaires, niveau de perfectionnement des compétences professionnelles. Nombre de patients ayant bénéficié d'une assistance médicale. 2. Application des recommandations issues des audits, élimination des arriérés et perfectionnement des systèmes financiers en fonction des besoins des utilisateurs. 3. Gestion économe et efficace des ressources, conforme aux principes arrêtés. 4. Mise à disposition des biens et services en temps voulu, traitement ponctuel des documents de voyage.
Principales réalisations	<p>Amélioration qualitative et quantitative des services assurés aux trois entités administratives. Observations d'audit minime portant sur les marchés et les achats. Mise à disposition ponctuelle de biens et services correspondant aux spécifications. Mise à niveau des systèmes financiers rendus compatibles an 2000. Économies d'échelle en matière de services informatiques, dues à la méthode des services communs. Réalisation d'économies substantielles grâce au versement aux fonctionnaires, par le service des états de paie, d'une somme forfaitaire pour l'allocation de sécurité, remplaçant le remboursement au cas par cas.</p>
Examen et évaluation externes	<p>Les services assurés par le Service de gestion des ressources humaines et le Service de gestion des ressources financières ont été soumis à un audit et à une inspection du Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies et du BSCI. La plupart des observations et recommandations formulées ont été acceptées et on en a bien avancé l'application.</p>
Examen interne et enseignements dégagés	<p>Pour préparer l'introduction du SIG dans les états de paie, on a vérifié tous les types de prestations et indemnités auxquels les fonctionnaires ont droit, comparant les états actuels avec ceux du SIG. Les délais de recrutement ont été raccourcis, et l'exécution des programmes de formation se fait moins attendre.</p>
Impact de la réforme et de la restructuration	<p>Afin de rationaliser la structure du Service de gestion des ressources humaines, il a été décidé de fusionner à compter de janvier 2000 le Groupe des classements et la Section du recrutement. Un projet pilote a été lancé à l'ONUN pour la mesure des temps de présence.</p>

Chapitre 27H.B(5) Services de conférence , Nairobi – évaluation qualitative de l'exécution des programmes

Objectifs	<ol style="list-style-type: none"> 1. Assurer en temps voulu et de manière économique la planification, la coordination et le service des réunions autorisées par l'Assemblée générale, les organes directeurs du CNUEH (Habitat) et le PNUE, ainsi que par les secrétariats de conventions internationales à Nairobi et ailleurs. Les Services de conférence sont tenus de maintenir les services voulus à Nairobi en tant qu'élément essentiel de l'ONUN, développer l'utilisation des installations de conférence de l'ONUN; de maintenir et d'accroître le nombre de clients; et de recourir à la traduction à distance pour les services nécessaires à toutes les réunions tenues hors de Nairobi. 2. Traduire tous les documents du CNUEH, du PNUE et des secrétariats de convention, en recourant à des services contractuels lorsque c'est nécessaire et économique, en faisant appel à des traducteurs extérieurs reliés par Internet. 3. Assurer aux clients institutionnels et aux projets financés par fonds extrabudgétaires des services de reproduction et d'impression de qualité, à des conditions concurrentielles.
Critères d'évaluation	<ol style="list-style-type: none"> 1. Croissance de la demande de conférences et de réunions dont le service est assuré par les Services de conférence . Le nombre de séances de réunions intergouvernementales tenues à Nairobi avec des services d'interprétation était censé atteindre 190; sans interprétation 350; le nombre des séances de réunions hors calendrier devait atteindre 20; celui des séances de réunions multilingues avec traduction à distance en dehors de Nairobi 380. Analyse statistique du taux d'utilisation à présenter tous les ans au Comité des conférences. 2. Productivité accrue des traducteurs. Sans augmentation de personnel, le nombre de pages mises en forme et traduites devait atteindre 54 000, et la traduction externalisée 12 000 pages. Les chefs des groupes linguistiques ont pouvoir de décider de l'externalisation des travaux afin de respecter les délais et d'assurer les travaux de traduction en cours et le service des réunions avec le personnel, peu nombreux, dont ils disposent. 3. La production de l'atelier d'impression est censée atteindre 100 millions de pages-unités. La reproduction en noir et blanc est remplacée par l'impression numérique. L'impression couleur devient une des grandes activités de l'atelier. La diversification des produits offerts rend l'atelier plus intéressant comme centre de services.
Principales réalisations	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les Services de conférence ont été maintenus à Nairobi comme élément essentiel de l'ONUN. Le nombre des réunions a augmenté de 108 % de 1988 à 1999. Le nombre de séances de réunions intergouvernementales avec services d'interprétation a atteint 444; sans interprétation 350; de séances de réunions hors calendrier 20; de séances multilingues avec traduction à distance hors de Nairobi 380. La base de clients s'est développée. L'Assemblée générale a décidé de créer un service permanent d'interprétation à l'ONUN, et Nairobi devient un lieu de conférences attrayant. 2. Les chefs des groupes de traduction ayant désormais pouvoir d'externaliser certains travaux, les Services de conférence ont pu assurer par traduction à distance le service de toutes les réunions tenues à Nairobi et ailleurs sans y affecter de personnel, maximisant ainsi l'utilisation des ressources humaines à Nairobi, et portant le volume global des travaux de traduction au niveau prévu. La productivité des traducteurs est supérieure de 25 % aux normes applicables au volume de travail. 3. En 1999, l'atelier d'impression est passé aux techniques numériques, étant désormais doté de deux appareils Docutech-Xerox. L'atelier pourvoit ainsi à 80 % des besoins pour la reproduction de documents, avec un agent préposé à chacun des appareils. La capacité offset ainsi dégagée sert pour l'impression en couleur, dont la valeur marchande est plus forte. Le personnel libéré par la numérisation renforce d'autres secteurs d'activité de l'atelier. L'impression numérique entraîne l'élimination graduelle du service de messagers.

Examen par les organes délibérants	Le Comité des conférences est saisi chaque année à sa session de fond des résultats des Services des conférence de l'ONUN; des indicateurs effectifs et estimatifs de la charge de travail sont présentés à l'Assemblée générale tous les deux ans, lors de l'examen du budget.
Examen et évaluation externes	Le BSCI a recommandé d'examiner la délégation de pouvoirs visant les services à assurer pour les réunions, en vue de déléguer à l'ONUN une part plus importante des responsabilités concernant les conférences et réunions des Nations Unies. Les Services de conférence ont lancé l'étude recommandée de la demande potentielle de services de conférence , particulièrement de services d'interprétation, parmi les clients existants et éventuels, et en a communiqué les résultats à la Division des affaires de l'Assemblée générale et des Services de conférence en août 1999. Par sa résolution 54/248 B, l'Assemblée générale a décidé de créer une équipe permanente d'interprètes à Nairobi.
Évaluation interne et enseignements dégagés	L'étude interne des résultats de l'exercice biennal a montré les avantages et les défauts du système consistant à imputer les coûts au service demandeur. Le service est désormais plus axé sur le client (qui en est plus satisfait) et y a gagné en souplesse, répondant mieux à la demande. La production s'est accrue, la créativité du personnel est stimulée. En revanche, la sécurité d'emploi est amoindrie, ce qui retentit sur le moral du personnel, les rapports administratifs et les états comptables à établir sont très lourds, enfin il reste moins de temps pour la planification à long terme. La création d'une équipe d'interprètes va donc dans le bon sens.
Impact de la réforme et de la restructuration	La restructuration et la réorganisation ont permis d'accroître le rendement et la productivité, et de mieux satisfaire les clients.

Chapitre 28. Services de conférence

<i>Produit/service par sous-programme</i>	<i>Prévisions</i>	<i>Nombre de produits/services fournis</i>	
	<i>1998-1999</i>	<i>1998</i>	<i>1999</i>
Bureau du Secrétaire général adjoint			
<i>Documentation à l'intention des organes délibérants :</i>			
Rapport analytique et récapitulatif à l'Assemblée générale sur les activités du Bureau	2	1	1
<i>Services fonctionnels :</i>			
Cinquième Commission (1998/1999)	2	1	1
Sous-programme 1. Évaluation centrale			
<i>Documentation à l'intention des organes délibérants</i>			
Rapport biennal sur le renforcement du rôle de l'évaluation (1998)	1	1	–
<i>Rapports d'évaluation approfondie</i>	4	2	2
<i>Examen triennal d'évaluation approfondie</i>	4	2	2
<i>Services fonctionnels :</i>			
Cinquième Commission (1998)	1	1	–
Comité du programme et de la coordination (1998/1999)	2	1	1
Sous-programme 2. Audit et conseils de gestion			
<i>Services de contrôle interne (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) :</i>			
Audits portant sur les états de paie et la gestion du personnel (y compris les services de consultants), les systèmes financiers, les achats, la gestion des biens et la gestion des programmes et projets	*	24	28
Audits des opérations de maintien de la paix	40-50	20	18
Audits concernant des projets de coopération technique et des centres d'information	*	4	14
Audits de gestion	15 (env.)	8	3
Audit concernant le traitement électronique de l'information	15 (env.)	6	5
Audits des activités du HCR sur le terrain et vérifications périodiques des services d'appui au siège du HCR	40-50	25	30
Audit des activités du PNUCID, du Centre du commerce international et de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies ainsi que des programmes qu'ils financent (le coût de ces opérations devant être remboursé)	*	12	11
Services consultatifs	*	2	2
Suivi des recommandations résultant des opérations d'audit réalisées pendant les exercices biennaux précédents	*		
Sous-programme 3. Contrôle et inspection centraux			
<i>Documentation à l'intention des organes délibérants :</i>			
Rapport du Secrétaire général sur l'exécution des programmes de l'Organisation pour l'exercice biennal 1996-1997 (1998)	1	1	

<i>Produit/service par sous-programme</i>	<i>Prévisions</i>	<i>Nombre de produits/services fournis</i>	
	<i>1998-1999</i>	<i>1998</i>	<i>1999</i>
Rapport du Secrétaire général sur les moyens d'assurer la réalisation intégrale et la qualité des programmes et des activités prescrits, de mieux les évaluer et en rendre compte aux États Membres (1999)		0	1
<i>Services fonctionnels :</i>			
Cinquième Commission (1998 et 1999)	1	1	1
Comité du programme et de la coordination (1998 et 1999)	1	1	1
<i>Services de contrôle interne :</i>			
Contrôle périodique des activités relevant de 26 chapitres du budget	2	1	1
Inspections; suivi des recommandations	8	3 ^a	4 ^b
Suivi des inspections concernant le PNUE et Habitat	*		2
Mesures de suivi pour faire en sorte que des systèmes d'autocontrôle et d'autoévaluation soient mise en place au niveau des départements et évaluation de l'adéquation et de l'efficacité de ces systèmes en tant qu'instruments de gestion	*	26 chapitres	4
Assistance aux administrateurs de programme pour le renforcement de leurs fonctions de contrôle grâce à des services de formation et à des directives			5
Sous-programme 4. Investigations			
<i>Services de contrôle interne (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)</i>			
Élimination de l'arriéré et nouvelles investigations	450		
a) Arriéré		151	251
b) Nouvelles affaires		212	255
Amélioration de l'unité de suivi confidentielle	ST/AI/397	31	17
Évaluation et analyse des secteurs d'activités à haut risque de fraude et recommandations quant aux mesures correctives à prendre	*	0	1
Renforcement des mécanismes de liaison existants et établissement de nouveaux mécanismes	*	^c	^d
Renforcement de la capacité du bureau de Nairobi	*	0	
Suivi des recommandations antérieures :	*		
a) Recommandations nouvelles		63	
b) Recommandations restées en attente			147

* Estimations qui ne figuraient pas dans le budget-programme de 1988-1999.

^a Services communs, et deux études de suivi sur la réalisation de recommandations antérieures.

^b Bureau de la coordination des affaires humanitaires, Commission économique pour l'Afrique, et deux études de suivi sur la réalisation de recommandations.

^c Des cas relevant de la justice pénale ayant été transmis par l'Organisation aux organes nationaux de répression compétents en 1998 et 1999, les contacts avec lesdits organes s'en sont trouvés resserrés et des contacts nouveaux ont été établis. Il s'agit en fait de liens permanents, qui ne sont pas tributaires des différentes affaires examinées.

^d Deux fonctionnaires supplémentaires ont pris leurs fonctions en 1999 à la Section des investigations de Nairobi, qui compte désormais trois administrateurs. De plus, la capacité de la Section a été renforcée, le personnel disposant désormais de matériel technique pour s'acquitter de ses fonctions.

Chapitre 28. Contrôle interne – évaluation qualitative de l'exécution des programmes

<i>Sous-programme</i>	<i>Objectifs</i>	<i>Critères d'évaluation</i>	<i>Principales réalisations</i>
1. Évaluation centrale	<i>Établir à l'intention du Comité du programme et de la coordination (CPC) et de l'Assemblée générale des études et rapports d'évaluation approfondis, afin de faciliter les examens triennaux du Comité concernant l'application des recommandations approuvées par l'Assemblée générale; d'aider les départements et les bureaux du Secrétariat à appliquer les recommandations approuvées.</i>	Acceptation et application par les départements et les bureaux des recommandations; approbation des recommandations par le CPC.	Le CPC a approuvé 54 recommandations et reformulé deux des 65 recommandations figurant dans huit rapports d'évaluation. Sur les 88 recommandations approuvées par le Comité au cours des trois années précédentes, 16 ont été appliquées intégralement; des progrès importants ont été signalés dans la mise en oeuvre de 68 recommandations et quatre n'avaient pas été mises en oeuvre. L'application des recommandations a par exemple conduit le Département de l'information à utiliser plus activement les médias traditionnels et les nouveaux médias électroniques, et à mettre en place un système plus efficace de collecte et de diffusion des informations; et le Département des opérations de maintien de la paix à utiliser plus efficacement les enseignements tirés, en particuliers ceux relatifs aux aspects informationnels des missions de maintien de la paix et à la liquidation des missions.
2. Audit et conseils de gestion	<i>Aider les administrateurs de programmes à s'acquitter efficacement de leurs responsabilités en fournissant des informations, des analyses et des recommandations visant à assurer : l'application effective des programmes et des décisions des organes délibérants; la protection adéquate du matériel et l'utilisation rationnelle des ressources; l'application des résolutions de l'Assemblée générale et des règlements et règles en matière de gestion financière, de personnel et de programmes et des instructions administratives connexes; et le maintien de contrôles internes efficaces.</i>	Nombre d'opérations d'audit effectuées; nombre de recommandations formulées et acceptées.	Au total 2 233 recommandations d'audit ont été formulées, dont 2 142 (96 %) ont été acceptées par les entités dont les comptes sont vérifiés et 461 (22 %) ont été appliquées au cours de l'exercice biennal. Au total, 1 388 recommandations (62 %) portaient sur le renforcement des contrôles de gestion et des contrôles internes et 760 (34 %) visaient à améliorer l'efficacité opérationnelle et l'exactitude des informations de gestion. Les recommandations demandaient le remboursement des trop-perçus, une réduction des dépenses et des ressources supplémentaires d'un montant de 35,1 millions de dollars et identifiaient les pertes ou les gaspillages de ressources qui se chiffraient à un montant supplémentaire de 11,5 millions de dollars. Des services de conseils en matière de gestion interne ont également été fournis à un certain nombre de clients du Secrétariat. Dans un cas, il s'agissait d'effectuer une analyse de la charge de travail et du déroulement des opérations portant sur un département entier, laquelle a permis de formuler des recommandations concernant la détermination commune des objectifs et de priorités; la planification et la prise de décisions stratégiques et tactiques; l'amélioration des allocations des ressources au sein du département; et le renforcement de l'efficacité pour ce qui est de la satisfaction des besoins organisationnels.
3. Contrôle et inspection centraux	<i>Aider les administrateurs de programmes à intégrer la fonction de contrôle dans leurs responsabilités en matière de</i>	Mise au point de mécanismes et modalités continus, compatibles et efficaces, afin de contrôler l'exécution. Établissement de	Les administrateurs étaient informés en permanence de l'état d'avancement des activités et services programmés, ce qui permettait une exécution efficace des programmes dans les délais prescrits et une évaluation continue du degré de réalisation des

Sous-programme	Objectifs	Critères d'évaluation	Principales réalisations
4. Investigations	<p><i>gestion et de supervision, et à évaluer dans quelle mesure l'accomplissement de ces tâches prescrites a contribué à la réalisation des objectifs énoncés dans le plan à moyen terme; établir, à l'intention des États Membres des rapports contenant des évaluations analytiques de l'exécution des programmes par l'ONU; identifier les problèmes entravant la mise en oeuvre efficace des activités prévues et recommander des mesures correctives, selon que de besoin.</i></p> <p><i>Détecter les cas de fraude, de faute professionnelle, d'irrégularité de gestion, de gaspillage des ressources, d'abus de pouvoir, de violation des règles et règlements des Nations Unies, et autres actes répréhensibles, effectuer des enquêtes à ce sujet et fournir un appui au Secrétaire général et aux administrateurs de programmes sur les mesures juridiques ou disciplinaires à prendre à la suite des conclusions de ces enquêtes; formuler des recommandations concernant les mesures correctives à prendre, selon que de besoin; évaluer, dans le contexte des divers domaines d'activité, les possibilités de fraude et autres violations par l'analyse des systèmes de contrôle dans les opérations à haut risque.</i></p>	<p>rappports détaillés, analytiques. Acceptation/application des recommandations formulées par les inspecteurs.</p> <p>Demande continue concernant les services de la Section des investigations; nombre de cas signalés; nombre de rapports établis et de recommandations formulées en vue de l'application de mesures correctives ou de l'amélioration des systèmes en vigueur; taux d'application des recommandations formulées par la Section; acceptation des rapports de la Section par les administrateurs de programmes.</p>	<p>objectifs. Le CPC et l'Assemblée générale étaient informés de la compatibilité entre les ressources utilisées et l'exécution finale. Les contrôles de gestion ont été renforcés et des mesures prises afin d'accélérer l'exécution des programmes. Les recommandations relatives aux questions de personnel ont suscité des réponses proactives des administrateurs.</p> <p>En 1998 et en 1999, le rôle de la Section des investigations en tant que mécanisme de supervision a été clairement reconnu, comme le montre l'augmentation de 30 % des rapports qui lui ont été soumis et les 157 nouvelles recommandations qu'elle a formulées. Cela constitue un moyen de prévenir la perpétration de nouvelles violations et de détecter celles qui ont déjà été commises. À la fin de 1998, 97 % des recommandations formulées avaient été acceptées par les administrateurs, avec un taux d'exécution global de 92 % (du fait que l'application d'un grand nombre de recommandations exige du temps, comme les mesures disciplinaires, les taux pour 1999 seront établis dans le courant de 2000). Tous les rapports soumis en 1998 et 1999 ont été acceptés par les administrateurs.</p>

Examen par les organes délibérants	Le CPC a accueilli avec satisfaction six des huit évaluations approfondies et examens triennaux et noté que les activités du Groupe de l'évaluation centrale avaient été utiles à la fois pour l'ONU et les États Membres. Le Comité a conclu que l'approche analytique du rapport sur l'exécution des programmes pour 1996-1997, dans le contexte du plan à moyen terme pour la période 1992-1997, avait fait mieux comprendre la signification des demandes présentées. Les rapports d'inspection, d'audit et d'enquête et les rapports annuels sur les travaux du Bureau des services de contrôle interne en 1998 et 1999 ont été examinés par l'Assemblée générale à ses cinquante-troisième et cinquante-quatrième sessions. Lors de l'examen de l'application de la résolution portant création du Bureau, elle a réaffirmé sa résolution 48/218B, reconnaissant que le Bureau devait continuer à aider le Secrétaire général à s'acquitter de ses responsabilités en matière de contrôle interne (Rés. 54/244).
Évaluations internes et externes	Des efforts ont été faits pour intensifier le dialogue avec les usagers, les associer plus étroitement aux activités, refléter de manière plus visible et détaillée leurs observations et améliorer la qualité et l'utilité de ces rapports pour les administrateurs, ce qui a des incidences sur la mise en oeuvre. Au sein du Bureau des services de contrôle interne, les rapports font l'objet d'un examen paritaire. Le CCI et le Comité des commissaires aux comptes reçoivent des exemplaires des rapports du Bureau pour observations, le cas échéant. En 1999, l'audit de la Division de l'audit et des conseils de gestion par des vérificateurs externes des comptes a demandé l'amélioration des procédures relatives au système informatisé de recherche d'informations, la publication des rapports dans les délais prescrits, ainsi que la formation et le perfectionnement du personnel chargé de la vérification des comptes. Les observations formulées par le CPC et l'Assemblée générale sur le contenu des rapports et les mesures à prendre sont consignées dans les résolutions et décisions auxquelles le Bureau se conforme et qu'il reflète dans ses rapports ultérieurs. Le Bureau a par ailleurs progressivement recentré son attention sur une approche horizontale, par exemple sur les services communs et leur fonctionnement dans différents lieux d'affectation, la gestion des ressources humaines et la gestion des technologies informationnelles, y compris les efforts déployés pour remédier aux problèmes du passage à l'an 2000 en informatique.
Impact de la réforme et de la restructuration	Le programme de réformes du Secrétaire général a servi de base à un certain nombre d'audits du Bureau, et aux six inspections effectuées au cours de l'exercice biennal, pour évaluer les progrès accomplis concernant le renforcement de l'efficacité de certaines entités administratives en matière de programmes et de gestion.
